L'Histoire

AFRIQUE SUBSAHARIENNE

UN CONTINENT D'HISTOIRES

nouveau monde éditions

Afrique subsaharienne, un continent d'histoires

L'Histoire

nouveau monde EDITIONS

Afrique, histoire universelle

François-Xavier Fauvelle

L'Histoire n° 447

Vu d'Europe, le continent est parfois encore empreint des images héritées de l'esclavage et de la colonisation. Mais la lecture des textes et les fouilles archéologiques le sortent progressivement de l'oubli.

Déracinement, privation d’identité, de sa langue, de ses liens sociaux et familiaux, restriction de la personne à ses seuls attributs physiques – sa force de travail, son métabolisme et sa santé, son apparence et son sexe. On sait ce que fait aux personnes asservies la réduction à la condition d’esclave ; on sait moins ce que des siècles de pratique de l’esclavage ont fait aux sociétés islamiques et occidentales qui y ont eu recours. Cela passe notamment par l’installation d’une perception des Africains largement biaisée. Elle est bien souvent soumise à une idéologie naturaliste qui enferme « l’homme africain » dans son être immuable, dans la répétition de ses gestes « immémoriaux », dans son « ethnie ». Cette idée selon laquelle les sociétés africaines n’auraient pas d’histoire a elle-même une histoire, celle des mensonges qui enveloppèrent le crime de la traite des Noirs.

Enthousiasme de la décolonisation

Pour les Africains, la décolonisation du continent, au milieu du XXe siècle, fut autant un processus de mise à la porte du conquérant que de réappropriation d'un passé négligé ou occulté. Cela n'alla pas sans l'élaboration de « romans nationaux » à l'échelle des pays nouvellement indépendants, ou bien, à l'échelle supranationale, de narrations « afrocentristes » destinées à réaffirmer la fierté d'être l'héritier d'une histoire.

Du côté des historiens et historiennes de métier, en Afrique ou dans les pays occidentaux, la décolonisation fut une époque de tâtonnements et d'enthousiasme : on commençait à explorer avec méthode les sources qu'offraient les traditions orales et l'on pouvait mettre en place une archéologie scientifique qui n'opérait pas sous la menace, qui n'avait pas pour seule truelle la baïonnette ni pour objectif la confiscation des trouvailles. Un continent d'histoire sortait de l'oubli.

Auprès du public, le combat d'alors était de baliser et de banaliser l'histoire africaine. Il fallait marteler que l'Afrique avait *aussi* une histoire, qu'on y rencontrait *aussi* des royaumes, des villes, qu'on pouvait *aussi* y faire l'histoire des femmes, des identités, des lieux de mémoire, bref tous les sujets de l'histoire « normale ». Les travaux d'histoire de l'Afrique des années 1960 à 1990 sont marqués de ce sceau « justificationniste ».

Dans les années 2000, les choses ont changé, en mal et en bien. En mal : parce que plusieurs crises économiques mondiales sont passées par là, et que les pays africains n'ont pas atteint le niveau de développement qui leur permettrait d'investir dans des recherches souvent perçuespar les gouvernants comme « non rentables » (il y a moins d'historiennes et d'historiens de l'Afrique aujourd'hui qu'il n'y en avait il y a un demi-siècle, et moins de moyens financiers dans la recherche).

En bien : les questions de recherche ont mûri, se sont émancipées du besoin de courir après leur justification et se sont affrontées à un nouveau défi, montrer que l'histoire de l'Afrique est aussi *notre* histoire, celle de

tous les contemporains : elle constitue un patrimoine de vestiges, de documents et de récits qui devrait nous rappeler que les sociétés africaines ont toujours été aussi coprésentes au reste du monde qu'elles le sont aujourd'hui. Une évolution que peuvent illustrer trois étapes du voyage du grand voyageur maghrébin du XIVe siècle Ibn Battûta.

Sur les pas d’Ibn Battûta

Pour une mission au « Pays des Noirs », Ibn Battûta est parti de Fès, la capitale des sultans mérinides (la dynastie berbère qui domine alors une partie du Maghreb). En 1351, il est à Sijilmâsa, ville-oasis en bordure du désert, ce qui est déjà une performance pour l’époque : fort peu de voyageurs et de géographes ont visité la pourtant célèbre cité où stationnent, à l’aller comme au retour, les caravanes de milliers de chameaux qui traversent le Sahara.

Port de terre ferme, avec ses entrepôts, ses maisons de change, Sijilmâsa sera pour plusieurs décennies encore ce qu’elle est depuis six siècles : l’un des quelques points de l’Afrique du Nord où s’effectue le branchement entre le monde islamique et méditerranéen et l’Afrique subsaharienne. Là circulent esclaves, métaux, mais aussi idées, livres, pèlerins. Par ce canal nous arrivent également les informations consignées par divers explorateurs : des pans d’histoire plus ou moins fragmentaires des royaumes du Ghâna et du Mâli, par exemple, qui montrent comment l’Afrique participait aux échanges du monde. Ou comment, en d’autres termes, le Moyen Âge global et commun était en partie africain.

En juin 1352, notre voyageur entame un séjour de huit mois dans la capitale du Mâli. On visualise à peu près tout grâce à son récit : les habitations des marchands étrangers, le palais du *mansa* (titre royal) malien Sulayman, la mosquée où celui-ci préside la prière en compagnie des musulmans, la place de parade où il patronne les cultes traditionnels et les danses des masques. On saisit le cérémonial complexe des audiences, lors desquelles Sulayman demeure caché dans une salle à coupole.

Mais voilà : on ne sait pas où est la ville et les hypothèses sont allées bon train. Imagine-t-on, pour la Méditerranée antique ou l’Europe médiévale, un site ayant rang de capitale de l’une des plus fameuses formations politiques du temps et qui n’aurait pas encore été identifié sur le terrain ? Tel est pourtant le régime documentaire de l’histoire africaine : il oblige à subordonner tout scénario historique non seulement à des sources lacunaires, mais aussi à un certain nombre de problèmes majeurs non

encore résolus. Car on ne dit pas la même chose du royaume du Mâli selon que sa capitale était au Sahel malien, dans les savanes guinéennes du sud, ou bien en Gambie atlantique. Ce défi oblige l'historien à se faire archéologue, à croiser ses vues avec le géographe, l'environnementaliste, l'historienne des sciences. L'histoire de l'Afrique nous est aussi utile pour ce qu'elle nous apprend à faire.

Vers mars 1353, voici Ibn Battûta à Tombouctou. Il est le premier auteur arabe à mentionner cette localité située à quelques kilomètres de la rive du fleuve Niger. Grâce à lui, on découvre qu'il s'agit d'un établissement appartenant à des Berbères de la tribu Massûfa, des nomades sahariens qui ont créé là un campement permanent servant de poste commercial. Mais les maîtres politiques sont des Noirs : un gouverneur portant le titre de *ferba*, en langue mandingue, y représente l'autorité du sultan du Mâli. On ne saura pas grand-chose de plus.

La situation singulière de Tombouctou, à la croisée des routes chamelières et batelières, est un bon exemple de complémentarité économique entre groupes divers. Pas de « leçon » géopolitique ici : violence et intolérance ont aussi eu leur place en Afrique. Mais du Mâli à l'Éthiopie et de Kerma au Kongo, on observe partout que les formations politiques africaines ont su jouer de la diversité culturelle pour créer une complémentarité économique. Vu depuis nos États modernes, européens, africains ou de n'importe où, malades de leur vision étriquée de ce qu'est ou devrait être la nation, cela aussi est notre histoire.

PREMIERE PARTIE
Les sources vives de l’histoire

Le berceau de l’humanité ?

Jean-Renaud Boisserie

Les Collections de L’Histoire n° 74

Depuis la découverte de Lucy en 1974, l’Éthiopie fait le bonheur des paléontologues. C’est que le Grand Rift, véritable bibliothèque de l’humanité, recèle les plus complètes archives de notre évolution.

Novembre 1974 : la révolution éthiopienne bat son plein et le « roi des rois » Hailé Sélassié est destitué depuis peu. Mais comme souvent lors des grands événements de l'histoire, il ne se passe pas grand-chose. Dans l'attente du prochain soubresaut, l'armée des correspondants internationaux installée à Addis-Abeba est désœuvrée. Elle se jette donc sur une équipe de chercheurs qui, depuis l'Afar, annonce une découverte exceptionnelle : quelques fragiles ossements exhumés dans le site paléontologique de Hadar bénéficient alors d'un écho médiatique sans précédent.

Ces os racontent une histoire belle et étonnante : celle de l'une des plus anciennes représentantes de l'humanité, une « jeune femme » morte il y a environ 3 millions d'années, baptisée Lucy par ses découvreurs. Contrairement aux attentes de la communauté scientifique, cette australopithèque nous apprend que nos ancêtres se mirent debout bien avant d'acquérir le gros cerveau dont nous sommes si fiers.

Pour le monde entier, l'Éthiopie est alors devenue le « berceau de l'humanité », une image rapidement mise à profit par le nouveau pouvoir éthiopien. Qu'en est-il quarante-sept ans plus tard ?

Que ce soit clair : l'humanité n'a pas brusquement surgi de la poussière de l'Afar il y a 3,18 millions d'années. Notre anatomie, notre ADN et nos comportements fondamentaux indiquent sans ambiguïté que nous sommes issus du même processus évolutif que les autres êtres vivants. De proche en proche, nous partageons donc des ascendants communs avec les chimpanzés, les alligators, les roseaux, les staphylocoques, etc. Les fortunes diverses de ces organismes appartiennent à une histoire commune mesurée en milliards d'années, et si un lieu de naissance doit nous être attribué, c'est d'abord celui du théâtre de cette histoire, la Terre.

Une petite branche du vivant

On peut tout de même tenter de préciser ce lieu en définissant ce que nous entendons par « humanité ». Que nous soyons *Australopithecus afarensis* (comme Lucy) ou *Homo sapiens* (comme tous les humains d'aujourd'hui sur Terre), nous appartenons à une petite branche du vivant qui partage un ancêtre commun de quelques millions d'années avec une autre branche, celle des chimpanzés et des bonobos.

Tous les membres connus du rameau humain présentent une locomotion terrestre habituellement bipède et des canines petites et relativement peu différentes entre mâle et femelle. Suivant cette définition de l'humanité, Lucy n'est aujourd'hui ni le plus ancien, ni même le mieux préservé des fossiles de ce rameau. Elle est précédée d'un bon demi-million d'années par un squelette d'australopithèque bien plus complet mis au jour en Afrique du Sud[1], surnommé Little Foot. Si l'Éthiopie a livré depuis des restes humains de près de 5,8 millions d'années (*Ardipithecus kadabba*), les plus anciens vestiges de notre rameau appartiennent à ce jour à *Sahelanthropus tchadensis* (« homme du Sahel tchadien », également surnommé Toumaï), daté autour de 7 millions d'années[2]. Lucy, avec ses 3,18 millions d'années, est donc au mitan de notre histoire connue.

Notre berceau serait-il donc plutôt le Tchad ? En fait, les lacunes des archives géologiques et la nature du phénomène évolutif rendent à peu près nulles nos chances de découvrir des restes fossiles de la première population de notre rameau et de localiser le début de notre lente divergence d'avec les chimpanzés. On peut en revanche affirmer que cette population a vécu en Afrique car, jusqu'à 1,8 million d'années, tous les fossiles humains retrouvés sont africains. Charles Darwin, au XIXe siècle, avait d'ailleurs déjà identifié ce continent comme lieu de notre évolution, observant que c'est là que vit notre fratrie évolutive : les chimpanzés, les bonobos et les gorilles.

L'Éthiopie n'en est pas moins une zone géographique décisive dans la quête de nos origines, d'abord en raison de sa géologie. Du nord-est au sud-ouest, elle est traversée par un gigantesque effondrement de la croûte

terrestre continentale : le Grand Rift africain (voir carte p. I). Cet océan en devenir, conséquence de la poussée souterraine d’une bulle magmatique de 2 000 km de diamètre, est aussi une machine à enregistrer la vie passée. Captant les eaux de la région, cette vallée profonde héberge depuis des millions d’années une faune abondante tout en accumulant rapidement au fond de ses fleuves et de ses lacs des sédiments qui incorporent les restes osseux de cette faune.

Par leurs éruptions, les volcans du Rift ensemencent ces sédiments en éléments chimiques essentiels à la fossilisation. Enfin, l’intense activité tectonique amène différentes couches sédimentaires à l’érosion, ce qui aide les chercheurs à collecter les fossiles qu’elles contiennent, qui documentent les péripéties locales du vivant depuis 8,5 millions d’années.

La palme de la diversité

L’Éthiopie compte ainsi de très nombreux sites paléontologiques et préhistoriques, à l’instar d’autres pays du Rift comme le Kenya. Le Rift éthiopien se distingue néanmoins par les qualités de son registre fossile. Par exemple, les sites qui renferment les plus anciens témoins de l’évolution culturelle et technique de l’humanité, à savoir des outils de pierre taillée et les traces de leur utilisation antérieure à 2 millions d’années, sont excessivement rares. Sur les six sites connus au monde, quatre sont en Éthiopie.

Le Rift éthiopien reçoit également la palme de la diversité humaine, avec au moins une douzaine d’espèces fossiles ayant vécu entre 6 millions d’années et nos jours. En 1992, une de ces espèces a permis de lever le voile sur ceux qui ont précédé Lucy. *Ardipithecus ramidus* (« racine des singes du sol »), datée à 4,4 millions d’années, est documentée par plusieurs dizaines de spécimens du moyen Awash, dont le plus ancien squelette partiel connu, attribué lui aussi à une femelle. Les mains, les pieds et le crâne de ce squelette surnommé Ardi sont plus complets que ceux de Lucy. Alors que Lucy témoigne d’une bipédie avancée, notamment par son bassin très semblable au nôtre, l’anatomie d’Ardi suggère une plus grande polyvalence de la locomotion : si le gros orteil de son pied était opposable, facilitant le grimper comme chez les grands singes actuels, ce pied présente en outre une ébauche de voûte plantaire, prérequis de la station bipède habituelle au sol. Les mains sont moins spécialisées que celles, par exemple, des chimpanzés, très arboricoles et utilisant le dos de leurs phalanges pour les déplacements quadrupèdes au sol.

Ces éléments signalent que les premiers représentants du rameau humain étaient différents des grands singes actuels. Ayant parcouru leur propre chemin évolutif, les grands singes ne nous renvoient donc pas l’image de notre passé[3]. Par ailleurs, le registre fossile des grands singes est extrêmement maigre, l’exception majeure venant du sud du triangle de l’Afar : quelques dents fossiles, à Chorora, indiquent la présence du rameau des gorilles dans cette région depuis au moins 8 millions d’années.

Les sites paléontologiques éthiopiens nous renseignent de surcroît sur des tranches de passé plus récentes. Dans la vallée de l'Omo, le site de Shungura est renommé pour l'abondance de ses fossiles. Sa séquence continue entre 3,6 et 1 million d'années et très finement datée permet de suivre pas à pas l'évolution locale de l'humanité, des autres animaux et de leurs environnements au cours de la période qui a vu le développement de notre gros cerveau, l'invention des outils lithiques (les objets en pierre transformés par les hommes) et notre expansion initiale en Eurasie. Un tel site est une clé pour décrypter comment nos interactions avec les écosystèmes passés ont fait de nous ce que nous sommes[4]. D'ailleurs, certains des tout premiers restes d'*Homo sapiens*, seule espèce aujourd'hui survivante de notre rameau, ont été mis au jour dans la vallée de l'Omo ainsi que dans le moyen Awash, datés entre 200 000 ans et 160 000 ans avant notre ère. Là encore, cela est certainement dû à la qualité du registre fossile éthiopien plutôt qu'à l'émergence locale d'une espèce humaine réputée pour sa formidable mobilité.

« L'Éthiopie berceau de l'humanité » est donc un concept trompeur, même en feignant d'oublier que Lucy, Ardi et les autres sont bien antérieurs à toute création nationale. L'image n'est pas même très heureuse, car un berceau sert à abriter les instants les plus frêles de notre existence et, en général, sort définitivement de notre vie dès que nous devenons un tant soit peu autonomes (et de fait, bipèdes !). La plupart du temps, nous n'en conservons aucun souvenir.

Pour l'humanité, cette région d'Afrique aujourd'hui nommée Éthiopie est en réalité bien plus importante que cela, car elle s'apparente plutôt à une bibliothèque recelant les archives les plus complètes et les plus belles de notre aventure évolutive. Comme dans toute bibliothèque, ces archives, source de connaissance et d'émerveillement pour l'humanité entière, sont destinées à être enrichies et protégées. Cette responsabilité échoit au peuple éthiopien, façonné par cette histoire profonde commune à l'humanité et par une histoire récente singulière et passionnante.

L’âge d’or du Néolithique

Bernard Nantet

Les Collections de L’Histoire n° 58

Entre 8000 et 2000 avant notre ère, le Sahara connaît une période d’humidité. L’élevage, la céramique, la sédentarisation apparaissent. Et même, en certains endroits, l’agriculture.

Jusqu’aux années 1950, on connaissait surtout du Sahara ses sables et rochers surchauffés. Pourtant, des précurseurs, comme le géologue grenoblois Conrad Kilian en 1925, avaient soupçonné sa richesse en pétrole ainsi qu’un passé plus humide et clément : en témoignaient les relevés des gravures et des peintures rupestres du naturaliste Théodore Monod pour l’Adrar Ahnet, au Hoggar, en 1932, et Paolo Graziosi pour le Fezzan, en Libye, en 1938.

Mais, pour que le grand public français prît toute la mesure des trésors que recelait le Sahara, il fallut attendre 1957 et l’exposition présentée par Henri Lhote au musée des Arts décoratifs sur les fresques du Tassili, en Algérie. On découvrit alors l’existence de ce que le préhistorien Henri-Jean Hugot appelle le « Sahara avant le désert ». On y voyait, en effet, de superbes relevés de fresques montrant des paysages pastoraux dans des régions où, aujourd’hui, seul le chameau peut se risquer. L’Afrique devint le lieu privilégié de l’archéologie et de ses sciences complémentaires : géologie, palynologie (ou science des pollens), céramologie, archéométrie ou datations, ethnoarchéologie… (Toutefois, depuis plusieurs décennies, l’insécurité dans les régions sahariennes a singulièrement réduit prospections et études sur le terrain.) Les fruits de cette recherche ne se firent pas attendre. Il apparut vite que les hommes n’avaient cessé d’être présents au Sahara et qu’ils avaient dû s’adapter aux conditions d’existence imposées par l’évolution du climat.

On s’aperçut aussi que l’étonnante diversité des paysages, essentiellement minéraux – de la plaine caillouteuse (reg, hamada) à la mer de dunes (erg, edeyen) et aux montagnes aux formes déchiquetées (tassili) –, devait plus à l’alternance de périodes arides et de périodes pluviales, marquées par des fleuves et des marécages, qu’à l’activité volcanique à l’origine des principaux massifs, au Hoggar, au Tassili n’Ajjer ou au Tibesti.

Le Sahara fut d’abord, il y a 600 millions d’années, recouvert d’une calotte glaciaire au sud du Maroc, puis, il y a 300 millions d’années, à l’époque carbonifère, immergé dans l’océan tropical. Il abrita même, dans le désert du Ténéré, il y a 100 millions d’années, des dinosaures qui évoluaient

dans des paysages de forêts équatoriales. Le climat devint ensuite moins humide, tout en assurant la pérennité de grandes forêts dont les troncs d'arbres, silicifiés et fragmentés en gros blocs erratiques, jonchent parfois le sol, au sud-ouest du Ténéré, au Fezzan et dans le lit de certains oueds au Hoggar.

On trouve les premières traces humaines au quaternaire, il y a plus de 1,5 million d'années. Nous ne savons presque rien de ces premiers hommes dont on ne découvre çà et là que les outils en pierre (galets aménagés, bifaces, racloirs…), polis par l'action de l'eau et du vent.

Il y a 40 000 ans – une période particulièrement humide de l'histoire du Sahara –, apparaissent, dans la partie septentrionale, les Atériens, une population qui fabrique des outils de pierre élaborés, munis d'un pédoncule permettant un emmanchement. Ces Atériens sont aussi des chasseurs, et s'assurent de ce fait une meilleure emprise sur leur milieu. Ils disparaissent, il y a plus de 20 000 ans, lorsqu'un désert encore plus vaste et plus aride qu'aujourd'hui étend ses dunes jusqu'au nord de Dakar. Sous l'effet de la grande glaciation qui recouvre alors l'essentiel de l'hémisphère Nord, le niveau de la mer s'abaisse et les rivages du Sahara occidental descendent à moins 110 mètres sous le niveau actuel de l'océan.

Le retour à un climat tempéré est relativement rapide. Il y a 12 000 ans, le courant du Gulf Stream, qui réchauffe l'Atlantique Nord, se remet en place et l'océan retrouve son rôle régulateur de grand faiseur de pluies. Le désert en est le principal bénéficiaire. Il prend peu à peu l'aspect d'une vaste savane et s'engage, pour quelques milliers d'années, entre 8000 et 2000 avant notre ère, dans son âge d'or.

Un paradis terrestre

Dans sa partie septentrionale, le Sahara voit s'installer des populations qui semblent avoir une prédilection pour la consommation des coquillages et des gastéropodes. C'est en effet à côté d'amas de coquilles d'escargots, de moules et d'huîtres, tout d'abord appelés escargotières, avant qu'on ne leur attribue le nom danois de *kjökkenmödding* (« débris de cuisine »), qu'on retrouve la trace des Capsiens (de Gafsa, en Tunisie) : leur établissement remonte à 8000 avant notre ère. Ils inhument leurs morts, utilisent un outillage de pierre rudimentaire, broient de l'ocre à des fins d'ornementation corporelle ou pour se protéger contre les mauvais génies, gravent des animaux et des signes géométriques sur des œufs d'autruche. Les préhistoriens sont bien en peine d'en dire plus sur ces populations qui occupent un stade intermédiaire entre la fin du Paléolithique et l'émergence du Néolithique.

Au Sud, c'est à cette époque le Sahara des grands affluents du Nil, du Niger et du Tchad, nés dans le désert et aujourd'hui fossilisés sous forme d'oueds, vallées arides où l'eau ne coule que violemment et par intermittence, ou recouverts d'épaisses masses de sable. Des lacs et des marécages occupent également de vastes régions et, bordant les grands fleuves, rendent leurs rives inhabitables, sauf sur des buttes, lors des crues annuelles qui peuvent atteindre 5 ou 6 mètres. On appelle ici cette période Sahara des Tchad car ce lac, dont la superficie actuelle varie de 25 000 km^2 (1962) à 2 500 km^2 (1990) selon l'importance des pluies, couvre alors près de 300 000 km^2. Les déplacements de population entre le Sahara central et la vallée du Nil ne présentent pas de difficultés.

En témoignent, dans des régions du Sahara méridional, des gravures qui évoquent la grande faune sauvage : éléphants, girafes, hippopotames, antilopes, animaux de la savane arborée qui nécessite au minimum 400 mm d'eau par an. Elles sont l'œuvre de populations venues des franges du désert pour profiter de cette terre accueillante. Les plus anciennes pourraient être antérieures à 10000 avant notre ère. Après celles des grands mammifères apparaissent les premières peintures dites des « têtes rondes » (6500-4500

avant notre ère), avec des représentations humaines et animales accompagnées de signes énigmatiques qui donnent bien du souci aux chercheurs.

Ce paradis terrestre connaît une courte régression aride autour de 5000 avant notre ère. La phase humide qui lui succède, de 4500 à 2000 avant notre ère, marque les débuts de la civilisation, de l'élevage des bovins et de la vie sociale, comme le montre l'importante série de peintures rupestres qui garnissent les abris sous roche des zones montagneuses, en Mauritanie, au Mali, en Libye (Fezzan), au Niger (Aïr), en Algérie (Tassili, Hoggar), au Tchad (Tibesti, Ennedi) et au Soudan actuel. Cette époque est celle des pasteurs, qui conduisent de grands troupeaux de bovins.

Poterie et mil cultivé

On a longtemps pensé que les principales innovations technologiques du Néolithique (céramique, élevage, agriculture, métallurgie) étaient toutes nées au Proche-Orient, qu'elles avaient atteint l'Afrique subsaharienne par la vallée du Nil, puis s'étaient diffusées jusqu'au cœur du continent. Or il semble bien que le Sahara soit le berceau d'une civilisation sédentaire originale, développant, elle aussi, peu à peu l'agriculture.

En 1978, fouillant un site d'altitude (1 850 m), dans l'Aïr (Niger), le préhistorien Jean-Pierre Roset trouva des tessons de céramique qui supposaient une technique déjà bien au point. Ils furent datés de 8000 avant notre ère. Cette découverte ne faisait que s'ajouter à d'autres trouvailles dans le même massif, au Hoggar et en Libye.

Or la présence de la poterie implique souvent la cuisson des céréales, cette dernière ne pouvant être pratiquée que dans un récipient allant au feu, c'est-à-dire en céramique. Certes, des indices d'utilisation de céréales, et même de broyage, ne signifient pas forcément une domestication de l'orge, du blé ou du millet. Reste que le lent passage de la cueillette des graminées sauvages à la récolte de graminées cultivées obtenues après sélections successives a bien eu lieu, comme les préhistoriens l'ont mis en évidence, dans l'ouest du Sahara, à Tichitt.

C'est la désertification qui oblige les populations à innover en matière de techniques agricoles. Vers 2500 avant notre ère, en effet, la limite des 400 mm d'eau annuels nécessaires pour maintenir une activité agricole commence à se déplacer vers le sud. Elle sera plus rapide dans le nord, bloquée par le versant méridional (ou saharien) de l'Atlas. Dans les plaines, les troupeaux suivent mais, dans les zones plus escarpées et plus humides, la population se regroupe autour des points d'eau permanents. En Mauritanie, sur le dhar (escarpement rocheux) envahi par le sable, qui joint sur quelque 300 km les deux vieilles villes caravanières de Tichitt et de Oualata, d'étonnantes concentrations d'enclos de pierres, dominant une vaste mer de longues dunes ondulantes, témoignent de ce déclin. Là, les hommes multiplient et diversifient leurs sources d'alimentation : ils pêchent

dans les marigots, chassent dans les zones trop arides pour les troupeaux et développent l’agriculture.

L’étude des tessons de poteries, présents en très grand nombre sur le sol, fait en effet apparaître de nombreuses empreintes de graines de mil (millet) incluses lors du modelage de la céramique, qui devait se pratiquer près des greniers à mil ou aux alentours de feux de cuisine. Les chercheurs ont fait la constatation suivante : plus les céramiques sont récentes et correspondent à une forte occupation humaine, plus la part de graines de mil cultivé augmente par rapport aux graines issues d’espèces sauvages.

Vers 1500 avant notre ère, les habitants du dhar Tichitt abandonnent leurs villages. Ils laissent sur place de nombreuses meules et un nombre impressionnant de broyeurs et autres objets en pierre qui témoignent des époques fastes. À la limite des dunes émergent d’ailleurs parfois de gros ossements d’éléphants et d’hippopotames.

Du cheval au chameau

Vers la fin du IIe millénaire, des chevaux attelés à des chars, dans un contexte pacifique, font leur apparition sur de nombreuses fresques trouvées dans le désert, et l'on s'interroge encore sur la civilisation qui les a représentés. Leur émergence se situe à une époque contemporaine de la métallurgie du cuivre (Akjoujt en Mauritanie, Agadez au Niger) et du fer, dont la région des Grands Lacs est certainement à cette époque un centre de production autonome.

Le cheval ne reste pas longtemps maître de l'espace saharien. En plus de la sécheresse de l'air et du sol qui a raison de sa constitution, il trouve un adversaire de taille dans le dromadaire. Déjà présent en Afrique du Nord au $_{V}$^{e} siècle avant notre ère, celui-ci assure à ses possesseurs berbères la maîtrise des espaces désertiques et le contrôle des zones de plus en plus réduites habitées par les sédentaires. Dans l'Ennedi (Tchad), des fresques montrent ainsi des pasteurs à pied porteurs d'arc qui défendent leurs troupeaux contre des guerriers armés, montés sur des dromadaires. Cette lutte inégale se conclut par la victoire des nomades. Et entraîne l'apparition d'une nouvelle civilisation saharienne, fondée sur l'exploitation des oasis et l'introduction du palmier-dattier, à peu près à la même époque que celle du chameau.

Le Sahara quitte ainsi peu à peu la préhistoire pour entrer dans l'histoire. Comme un désert.

La longue histoire des Bushmen

François Bon

Les Collections de L'Histoire n° 85

Ils sont aujourd'hui 100 000 chasseurs-cueilleurs dans le désert du Kalahari. Présents en Afrique australe depuis des millénaires, les « Bushmen » sont regardés comme les reliques vivantes de nos ancêtres préhistoriques. Au prix de bien des raccourcis.

Et les voilà qui continuent à marcher dans le bush, l'arc à l'épaule pour les hommes, un enfant sur le dos pour plusieurs des femmes. Leurs traces s'effacent vite pourtant et, s'il n'était un groupe de touristes venus prendre cette image, que resterait-il d'elles ? Ces chasseurs-cueilleurs ne sont plus aujourd'hui que 100 000 environ, concentrés dans le désert du Kalahari, à cheval sur le Botswana et la Namibie. Jadis authentiquement nomades, ils sont désormais pour la plupart sédentarisés, tout du moins fixés sur des territoires restreints.

À demi effacée, la piste qu'ils laissent derrière eux, tout en zigzag, est bien difficile à remonter dans le temps. Cette vision d'un peuple « premier » sous le soleil sans ombre du bush, quelle trajectoire historique dissimule-t-elle ?

À bien y regarder, ces populations que l'on désigne souvent de nos jours comme des « San », délaissant les appellations de « Bushmen » en anglais ou de « Bochimans » en français, chargées de préjugés coloniaux, sont beaucoup plus diverses qu'il n'y paraît. Ainsi en est-il de leurs langues, reconnaissables notamment à leurs « clics », qui se comptent en plusieurs dizaines réunies dans l'un des quatre grands groupes linguistiques d'Afrique continentale : le khoisan.

Que savons-nous de ces populations il y a ne serait-ce que 300 ans ? Les sources dont nous disposons sont à la fois archéologiques et historiques, au travers des comptes rendus livrés par les voyageurs occidentaux. Ajoutons à cela, même si le problème de leur datation est souvent aigu, les expressions peintes ou gravées attribuables à ces populations et disséminées par milliers dans le paysage, faisant de cette partie du monde l'un des plus formidables conservatoires d'art rupestre.

Or, avouons-le, ces différentes sources archéologiques, artistiques ou historiques ne s'articulent pas forcément très bien entre elles, pas plus qu'avec l'image fournie par l'ethnologie récente.

Débat entre anthropologues

Sous la plume des voyageurs des XVIIe ou XVIIIe siècles, voilà en effet que surgissent le plus souvent, en lieu et place des chasseurs-cueilleurs attendus, les fameux Hottentots, ce peuple de pasteurs à la tête de riches cheptels de bœufs et de moutons que l'on appelle aujourd'hui les Khoikhoi. Certes, en arrière-plan, dans les recoins de certaines descriptions comme aux confins des espaces parcourus, des groupes de chasseurs prennent place dans le décor. Mais la nature exacte de leur identité et de leur statut socio-économique reste bien délicate à interpréter.

Prenons cette fresque peinte dans les premières décennies du XIXe siècle, dans un abri des contreforts des montagnes du Lesotho, baptisé Christol Cave[5]. Elle met en scène un combat acharné, apparemment motivé par la possession d'un troupeau de vaches, entre de petits hommes bruns armés d'arcs et de grands guerriers noirs maniant la sagaie, appartenant à l'évidence à des communautés de langue bantoue.

Ces animaux disputés, détalant à toute vitesse, à qui sont-ils ? On a longtemps accusé les petits hommes bruns d'en être les voleurs, au prétexte qu'ils ressemblent aux Bushmen tels qu'on s'attendrait à ce qu'ils soient, c'est-à-dire de simples chasseurs-cueilleurs. Mais cette image ne dit-elle pas exactement le contraire, et ne sommes-nous pas en train d'assister à une tentative de rapt de leur troupeau par des guerriers bantous ?

L'ambivalence du statut de ces populations a suscité de nombreuses oppositions, que l'on retrouve par exemple exprimées dans les années 1980-1990 lors du « Kalahari debate » (débat du Kalahari) entre plusieurs anthropologues nord-américains. Pour certains, les San contemporains reflètent un mode de société de chasseurs-cueilleurs qui a été préservé pendant des siècles de toute influence extérieure. D'autres soutiennent au contraire qu'ils sont une forme-relique de groupes qui ont été relégués aux marges, après avoir été peu ou prou la clientèle (ou le prolétariat) de groupes de pasteurs ou d'agro-pasteurs ayant, eux, du moins pour certains, disparu au cours des derniers siècles.

Si les termes de ce débat sont un peu caricaturaux, il est vrai qu'un tri fut opéré parmi des populations qui, auparavant, coexistaient et interagissaient, permettant à quelques-unes d'entre elles – mais au prix de leur relégation dans les espaces inhospitaliers du désert du Kalahari – de se maintenir, tandis que d'autres, comme les Khoïkhoï, périclitaient.

Quoi qu'il en soit, admettons donc que, avant le XVe siècle et tandis qu'aucun contact avec les Européens n'avait encore eu lieu, il existait en Afrique australe des populations assez contrastées (pasteurs nomades Khoikhoi, communautés d'agro-pasteurs de langue bantoue, ayant tour à tour pris place dans le paysage à partir du début de notre ère), dont les ancêtres des chasseurs-cueilleurs San actuels ne sont qu'une facette. Repoussés par les uns ou les autres, ou bien enrôlés, les chasseurs-cueilleurs connaissent donc depuis près de 2 000 ans de nombreuses mutations et une modification profonde de leur environnement culturel.

Il faut en définitive remonter bien loin en arrière pour rencontrer – enfin ! – un paysage tout entier aux mains de chasseurs-cueilleurs. Ils régnaient alors sans partage sur toute l'Afrique australe, où on les retrouve implantés dans tous ses écosystèmes et pas seulement dans ses régions les plus désertiques.

De délicats œufs d’autruche

À partir de leurs traditions techniques ou artistiques – leurs façons de tailler la pierre, tandis que le métal leur est encore totalement inconnu, de concevoir des instruments en os ou bien d’élaborer les fresques rupestres –, l’archéologie permet de les faire remonter au début de l’Holocène, il y a 6 000 ou 8 000 ans[6].

Nul doute que nous voici face aux populations souches des San actuels. Mais dont les traces et les expressions archéologiques (instruments de chasse ou parures corporelles) attestent là encore une diversité de traits culturels dont leurs lointains descendants n’incarnent plus qu’une version abrégée, soumise aux mutations des deux derniers millénaires.

Est-on capable de remonter plus loin encore dans le temps ? L’intérêt que l’on porte aujourd’hui à ces « peuples premiers » s’accompagne de la volonté de débusquer, dans les profondeurs de la préhistoire dont ils seraient peu ou prou les interprètes privilégiés, les « valeurs premières » susceptibles de rassembler toute l’humanité sous la bannière d’une modernité partagée.

Cela concerne notamment la pensée symbolique – plus facile à concevoir comme universelle que bien d’autres productions humaines. L’Afrique australe s’affirme comme l’une des régions du monde les plus propices à cette enquête. C’est là, dans des sites comme Blombos ou Diepkloof, que l’on rencontre les plus anciens témoignages matériels de telles manifestations, par exemple sous la forme de petits fragments de roche ou de délicats œufs d’autruche ornés de motifs géométriques[7].

Même si l’on en ignore le sens, ce sont bien là les premières expressions symboliques que l’on connaisse, remontant à des époques vertigineuses de l’ordre de 70 000 à 100 000 ans – c’est-à-dire chronologiquement plus éloignées des peintures de Chauvet ou de Lascaux que nous ne le sommes de ces dernières.

À l’épreuve du temps

En partant de ces témoignages, et pour peu qu’on accepte de se perdre un peu dans le brouillard des temps préhistoriques, on peut penser avoir affaire aux ancêtres directs des San actuels. Voilà alors ces populations investies du rôle de représenter – c’est-à-dire, et sans mauvais jeu de mots, de rendre présent – des valeurs apparues en Afrique alors même qu’*Homo sapiens* ne l’avait pas encore quittée ou à peine.

Pourtant, vouloir faire débuter l’histoire des San il y a 20 000, 40 000 ou 80 000 ans est un exercice séduisant mais bien périlleux… Car l’archéologie nous apprend que, entre ces périodes reculées et celles, beaucoup plus récentes, durant lesquelles les ancêtres des San actuels deviendront en effet des acteurs palpables – mais bientôt pas les seuls, nous l’avons vu –, des phénomènes majeurs se sont accomplis.

Ainsi par exemple, entre 25 000 et 10 000 ans, sous l’influence du dernier cycle glaciaire, les bassins de peuplement, ici comme ailleurs en Afrique, connurent de profondes recompositions et les sociétés préhistoriques avec. Et de fait, qu’il s’agisse des traditions techniques dans le domaine de la taille de la pierre comme des traditions artistiques, il reste impossible de les inscrire dans une continuité qui traverse cet épisode. En d’autres termes, la vision consistant à enraciner les San dans une tradition préhistorique enjambant les dizaines de millénaires fait fi de la vitalité des mutations que connut l’Afrique australe préhistorique. Bref, ne pas réduire cette dernière à la problématique consistant à traquer les ancêtres des San, nos contemporains, permet symétriquement de donner à ceux-ci une véritable histoire – même si elle est plus courte et plus complexe que l’image que l’on serait tenté d’en avoir.

DEUXIEME PARTIE
Le temps des empires

De Daamat à Aksoum
Les premiers royaumes

Iwona Gajda

Les Collections de L'Histoire n° 74

La civilisation éthiopienne est née au VIIIe siècle av. J.-C. Tournée vers l'Arabie du Sud, elle acquiert plus tard son identité propre pour devenir au Ier siècle l'un des plus puissants royaumes de la mer Rouge : Aksoum.

Les civilisations de l'Éthiopie antique sont apparues dans les régions des hauts plateaux du Tigré et en Érythrée actuelle au début du Ier millénaire avant notre ère (voir carte p. II). Ancrée en Afrique et dans la région de la mer Rouge, habitée par des populations parlant des langues sémitiques, l'Éthiopie ancienne était en contact avec le monde extérieur : l'Arabie à l'est, les civilisations du Nil au nord, puis le bassin méditerranéen et l'Inde. Ces diverses influences, mêlées à des traits locaux, se reconnaissent dans la formation des cultures de l'Éthiopie antique.

La première civilisation, celle de Daamat, débute vers le VIIIe siècle avant notre ère. De courte durée (150 ans au plus), elle se distingue par une culture matérielle riche et avancée : des temples imposants, en pierre taillée, des objets de culte de qualité, souvent inscrits d'une écriture soignée.

Sur la route des aromates

Le royaume de Daamat est très proche de l'Arabie du Sud (Yémen actuel), où vers le IXe-VIIIe siècle avant notre ère, voire plus tôt, une civilisation remarquable a pris son essor grâce au commerce de la myrrhe, de l'encens et des aromates, puis de diverses marchandises en provenance de l'Inde.

Plusieurs royaumes se forment alors en Arabie du Sud, dont les principaux sont ceux de Saba, de Qataban, de Maïn et de Hadramaout. Les populations y parlent des langues sémitiques apparentées et utilisent la même écriture. Elles élèvent des édifices en pierre taillée, dont nous connaissons surtout les temples, et exécutent des travaux d'irrigation sophistiqués. L'écriture sudarabique, un alphabet propre à l'Arabie du Sud, apparaît au milieu du VIIIe siècle avant notre ère, puis se répand rapidement à travers tout le pays.

À la même époque, sur plusieurs sites en Éthiopie du Nord et en Érythrée, de semblables édifices sont érigés. Leur construction est commémorée, dès le VIIIe-VIIe siècle avant notre ère, sur des inscriptions monumentales qui utilisent l'écriture sudarabique et sont rédigées dans une langue très proche du sabéen.

Les auteurs d'une grande partie de ces inscriptions sont des souverains aux noms d'origine sémitique inconnus en Arabie du Sud. On a pu ainsi reconstituer la succession de leur règne : *W'rn Hywt*, descendant de *Slmn Ftrn* ; *Rd'm*, descendant de *Slmn Ftrn* ; *W'rn*, fils de *Rd'm* ; *Rbh*, descendant de *W'rn Rydn* ; *Lmn*, fils de *Rbh*. Les premiers portent le titre de « mukarrib de Daamat » auquel s'ajoute ensuite celui de « mukarrib de Daamat et Saba ». Le titre de *mukarrib* est identique à celui porté par les souverains du puissant royaume de Saba. Le nom Daamat désigne la population éthiopienne, tandis que le nom Saba se réfère, sans doute, à la population d'origine sabéenne vivant en Éthiopie.

L'État de Daamat est difficile à délimiter précisément : il domine probablement la majeure partie des hautes terres du Tigré oriental et de

l’actuelle Érythrée. Les temples sont consacrés à des divinités sudarabiques, sabéennes, comme Astar, Hawbas et Almaqah, mais certaines inscriptions comportent des invocations à des divinités locales, comme Yafaam, Naraw, Sadaqan, Shayhan.

L’apparition d’une civilisation si proche de la civilisation sudarabique a souvent été interprétée comme le résultat de la colonisation de l’Éthiopie par l’Arabie du Sud. Cette assimilation culturelle ne serait-elle pas le résultat d’une importation des techniques et des idées par des élites éthiopiennes par l’intermédiaire de Sabéens présents sur leur territoire plutôt qu’une « colonisation » à proprement parler ?

En effet, on sait que des Sabéens ont vécu en Éthiopie durant la première moitié du Ier millénaire avant notre ère. Artisans et tailleurs de pierre mentionnent souvent dans leurs inscriptions leur appartenance à un clan sabéen ou leur origine de Marib, la capitale sabéenne.

Les souverains de Daamat, en Éthiopie, ont profité de l’effervescence du commerce à longue distance pour construire leur richesse et former un État. Mais, vers le milieu du Ier millénaire avant notre ère ou un peu plus tôt, cette civilisation semble avoir décliné. Reste que l’écriture, utilisée dès le VIIIe siècle avant notre ère, identique à l’écriture sabéenne, continue à être utilisée après le tournant de l’ère. De même, certains traits d’architecture se retrouvent dans le nouveau royaume qui fait son apparition autour d’Aksoum.

Tout change après le tournant de notre ère, lorsque la voie commerciale terrestre traversant la péninsule arabique commence à décliner au profit de la voie maritime. Maîtrisant la navigation sur l’océan Indien grâce à la découverte du régime des moussons, les Romains établissent un commerce régulier entre l’Inde et le bassin méditerranéen. La navigation directe entre l’Inde et la mer Rouge remplace le commerce de cabotage, le long des côtes. Elle implique le développement de comptoirs et de ports, où les bateaux peuvent s’approvisionner avant un long voyage, sur la côte méridionale de l’Arabie, les rives de la mer Rouge, et en Éthiopie. Aussi, dès les premiers siècles de notre ère, la région qui comprend le nord de

l’Éthiopie et l’Érythrée actuelle commence à jouer un rôle important dans le commerce international, comme en témoignent les sources classiques.

Ivoire et cuirs d’hippopotame

La capitale du nouveau royaume, Aksoum, et le port d’Adoulis sont mentionnés pour la première fois au Ier siècle de notre ère dans le *Périple de la mer Érythrée*. Ce récit rédigé en grec est un guide destiné aux marins et commerçants romains. Pline rapporte qu’on y achète de l’ivoire, des cornes de rhinocéros, des cuirs d’hippopotame, des écailles de tortue et des esclaves.

Nous ne connaissons aucun vestige archéologique de cette époque. Ni la date de la fondation du royaume d’Aksoum, ni les conditions de sa formation. Les plus anciens vestiges archéologiques découverts à Aksoum, rares, ne remontent qu’au IIe siècle ap. J.-C. Les premières inscriptions dateraient quant à elles du IIIe siècle. C’est à cette époque que l’identité culturelle du royaume s’affirme. L’architecture présente des caractéristiques spécifiques et facilement reconnaissables.

Le mégalithisme, très répandu en Éthiopie depuis la préhistoire, à travers toutes les époques et jusqu’à nos jours dans le sud du pays, atteint son apogée avec les stèles d’Aksoum. Certaines d’entre elles comptent parmi les plus grands monolithes dressés du monde – l’une d’elles mesurant 33 mètres gît à terre, brisée en morceaux. Ces stèles étaient associées aux sépultures préchrétiennes. Les plus imposantes, qui ont fait l’objet de fouilles, ont été datées vers le IIIe-IVe siècle de notre ère. Sur plusieurs sites, à Aksoum et dans sa région, à Matara et à Adoulis en Érythrée actuelle, jusqu’aux régions de l’extrême est du haut plateau tigréen, les habitations, en particulier les palais et les grandes maisons, sont construites selon des plans et techniques similaires.

Profitant de leur poids politique et économique, les rois d’Aksoum tentent à de nombreuses reprises de s’emparer de l’Arabie du Sud. Au IIIe siècle, ils contrôlent périodiquement l’importante cité caravanière de Najran, située au nord-est, sur la route menant vers le Proche-Orient, et probablement aussi, vers 272, le port d’Aden, une escale sur la route maritime reliant la Méditerranée à l’Inde. Les rois tentent visiblement de

s’emparer des voies commerciales terrestres comme maritimes et des cités marchandes de l’Arabie du Sud. Ce sont finalement les rois himyarites, alliés aux Sabéens, qui réussissent à les repousser de leur pays vers 275.

Au IVe siècle, le roi Ezana, contrairement à ce que ses titres énumèrent, n’a pas réussi à contrôler l’Arabie du Sud, unifiée à cette époque sous la couronne des rois de Himyar. Mais il a conquis le pays de Noba et Kasu, identifié au royaume de Méroé. Deux siècles plus tard, alors qu’Aksoum s’est entre-temps convertie au christianisme (voir chap. suivant), les Éthiopiens installent un chrétien sur le trône de Himyar. Le roi autoproclamé Yusuf, de confession juive, se révolte contre cette domination. Le roi Kaleb lance alors une campagne contre lui, sous prétexte de défendre les chrétiens opprimés par Yusuf. Son chef de l’armée, Abraha, s’empare du trône et règne en toute indépendance en Arabie du Sud jusqu’en 570 environ. L’occupation éthiopienne sonne le glas de la civilisation sudarabique.

Ainsi, les rois d’Aksoum ont eu la volonté politique de former un État fort et d’étendre leur territoire. Leur puissance était avant tout fondée sur une force économique, manifeste non seulement dans l’architecture monumentale mais aussi dans l’abondance des monnaies et le développement de l’écriture. Entre le IIIe et le VIIe siècle, le royaume d’Aksoum vivait son âge d’or.

Éthiopie :
les rois et leurs rapports à l'écrit

Marie-Laure Derat

L'Histoire n° 367

L'Éthiopie est christianisée dès le IVe siècle, en même temps que se forme dans le royaume une écriture propre. L'écrit devient dès lors un formidable outil politique.

L’Éthiopie, ou Abyssinie, est un royaume installé dès l’Antiquité sur les hauts plateaux de la Corne de l’Afrique entre 2 000 et 3 000 mètres d’altitude, dont les côtes bordent la mer Rouge. Son nom vient du grec *Aithiopìa*, qui désignait « le pays des visages brûlés » chez les auteurs classiques et s’appliquait aux régions situées au sud de l’Égypte. Dès le IVe siècle de notre ère, les rois, qui exercent leur autorité autour de la ville d’Aksoum et qui emploient parfois le grec dans des inscriptions célébrant leurs victoires militaires, désignent leur royaume ainsi, *Aithiopìa* devenant *Ityopya* en guèze, la langue savante de l’Éthiopie chrétienne. De son côté, le mot Abyssinie est construit sur une racine sémitique – *habašat* – qui très tôt désigne une région voisine de la mer Rouge et est associée au royaume d’Aksoum au IVe siècle. Dans la littérature produite ensuite en Occident, ce nom d’Abyssinie s’applique exclusivement au royaume chrétien d’Éthiopie et aux hautes terres ; royaume qui recouvrait une partie de l’Éthiopie et l’Érythrée actuelle.

La position exceptionnelle de l’Éthiopie antique, au carrefour des routes maritimes reliant les côtes africaines à la péninsule arabique et, au-delà, à l’Inde, a permis des échanges commerciaux mais aussi culturels avec les régions avoisinantes. Ces échanges expliquent, pour partie, les spécificités de ce royaume en Afrique. Les contacts avec la péninsule arabique, qui interviennent probablement dès le VIIIe siècle av. J.-C., au temps du plus grand rayonnement du royaume de Saba, actuel Yémen, aboutissent à l’installation d’une colonie. L’attestent des inscriptions sudarabiques et des temples construits sur le modèle des temples sudarabiques, comme à Matara, Yeha ou encore à proximité d’Aksoum. Surtout, ces contacts favorisent le développement d’une écriture en Éthiopie, qui emprunte d’abord le système sudarabique, mais qui s’individualise petit à petit pour former au IVe siècle ap. J.-C. une écriture éthiopienne fondée sur un syllabaire et servant à transcrire le guèze.

Le temps d’Aksoum : Ier-VIIe siècle

Depuis le Ier siècle de notre ère, c’est Aksoum qui est devenu le centre du pouvoir d’un royaume important, qui recouvre la partie nord de l’Éthiopie actuelle et l’Érythrée, et contrôle une partie des échanges transitant en mer Rouge. Aksoum est alors le grand fournisseur d’ivoire de l’Antiquité et ses souverains ont un poids politique et économique tel dans le grand commerce qu’ils décident de battre monnaie. Le port du royaume, Adoulis, est l’une des escales majeures sur la route du commerce entre la Méditerranée et l’Inde. Les côtes éthiopiennes sont fréquentées par des marchands de tous horizons, parlant souvent grec, et parfois chrétiens. Ceux-ci forment une communauté qui, au IVe siècle, favorise la christianisation de l’Éthiopie par la conversion du roi Ezana vers 330. Autre atout indéniable pour la diffusion du christianisme dans le royaume : l’écriture. C’est du grec que la Bible est traduite en guèze à partir du Ve siècle, l’existence d’un système d’écriture éthiopien permettant de donner aux chrétiens les textes fondateurs de cette religion dans leur propre langue.

Pour autant, la coexistence d’une écriture et d’une langue savante, le guèze, n’a pas assuré un usage de l’écrit constant dans le royaume éthiopien à partir du IVe siècle. Excepté cette traduction précoce de la Bible, les plus anciens témoins manuscrits datent du VIe ou VIIe siècle et concernent seulement deux codex, les évangéliaires du monastère d’Abba Garima, classés parmi les plus anciennes bibles illustrées. L’épigraphie est très peu représentée par ailleurs. Après la disparition de l’usage des stèles célébrant les victoires des rois aksoumites (la dernière est celle de Daniel, datant du IXe ou Xe siècle), une seule stèle funéraire, datant du VIIIe siècle, a été mise à jour. Les codex sont en nombre croissant pour la période allant du XIVe au XVe siècle et concernent essentiellement des copies de textes chrétiens à usage liturgique. Ces aléas de la documentation écrite créent de véritables ruptures dans notre connaissance de l’histoire du royaume d’Éthiopie, tout en produisant des éclairages intenses pour quelques périodes, en particulier

celle qui voit la succession de deux dynasties à la tête du royaume : la dynastie Zagwé et la dynastie salomonienne.

Les siècles de trouble : VIIe-XIIIe siècle

À partir du VIIe siècle, la puissance économique d'Aksoum décline du fait de la prédominance des Perses sassanides en mer Rouge puis de la conquête arabe. Dès lors, le royaume se replie sur les hautes terres, abandonnant ses positions côtières. L'archéologie témoigne de la ruine ou de l'abandon de nombreux sites et si l'on trouve encore quelques inscriptions comme celle d'un potentat appelé Daniel (IXe-Xe siècle), elles sont erratiques jusqu'au XIe siècle, période au cours de laquelle l'Éthiopie resurgit dans les sources historiques.

Car un nouveau royaume émerge alors, s'appuyant indéniablement sur l'héritage aksoumite – l'écriture, la langue, la religion ne changent pas – mais s'organisant autour de nouvelles régions, plus méridionales, où sont fondées de nombreuses églises. C'est aussi une nouvelle dynastie qui s'empare du pouvoir, celle des rois Zagwé ; une dynastie qui se distingue des précédentes par son statut *post mortem* : tous les souverains Zagwé sont reconnus comme des saints par l'Église éthiopienne et leur culte se développe de façon certaine environ deux siècles après leur mort.

La dynastie Zagwé : XIe-XIIIe siècle

Les rois éthiopiens font alors montre de leur très grande dévotion en fondant des églises, véritables défis architecturaux, et en leur établissant des pieuses. Parmi eux, le roi Lalibela (v. 1203-v. 1225) est très emblématique. Il est l'initiateur d'un immense complexe religieux qui porte aujourd'hui son nom, comptant environ douze églises – dix selon les textes anciens – entièrement creusées dans la roche et imitant la topographie de la Terre sainte. Et son patronage ne s'arrête pas là. Il établit une donation pour l'une des églises principales du site, lui attribuant des terres dont les revenus servent à l'entretien du clergé et au fonctionnement de l'établissement. Lalibela fait aussi fabriquer des autels de bois sur lesquels des inscriptions sont gravées, dédicaçant ces autels aux archanges ou aux saints. Le roi apparaît sur ces inscriptions comme le commanditaire de ces objets liturgiques : « J'ai gravé et j'ai fait cet autel et je l'ai nommé "sabbat des chrétiens" […] moi, ton serviteur pécheur et fautif Lalibela. » De même que dans les donations pieuses, ces dédicaces sont écrites à la première personne du singulier, comme si le roi lui-même s'exprimait. Les inscriptions sur les autels ou les donations paraissent ainsi être une transcription fidèle d'une version orale que tout lecteur est appelé à entendre.

La dévotion du roi Lalibela est probablement la raison pour laquelle les chrétiens d'Éthiopie, et avant tout les fidèles qui fréquentaient les églises dont il était le fondateur, ont vu dans ce souverain un saint. La reconnaissance de la sainteté dans l'Église éthiopienne ne fait pas l'objet d'un processus régulé, comme dans le cas des procès de canonisation dans l'Église latine. Toutefois deux éléments sont décisifs pour attester la sainteté : le pèlerinage à la tombe du saint le jour de la commémoration de sa mort et l'écriture des actes du saint, dont une lecture est donnée lors de sa fête anniversaire. En ce qui concerne Lalibela, le récit de ses actes et de ses miracles est rédigé dès le XVe siècle. Le souverain y est présenté quasiment comme un moine, suivant de près le modèle christique, ravi aux cieux tout comme Isaïe pour y apprendre son dessein : creuser dix églises dans la roche. Au début du XVIe siècle, un prêtre portugais accompagnant

l’ambassade de dom Rodrigo de Lima auprès du roi éthiopien de l’époque séjourne quelque temps à Lalibela. On lui indique la tombe du saint roi, un caveau creusé en plein cœur de l’une des églises qu’il a fondées, où affluent les pèlerins le 19 juin, jour anniversaire de sa mort. Ce jour-là les dévots prélèvent de la poussière du caveau, réputée accomplir des miracles.

Les rois salomoniens : 1270-1527

En 1270, la dynastie des Zagwé est renversée et supplantée par des rois qui se disent descendants du roi Salomon et de la reine de Saba. C'est la raison pour laquelle cette nouvelle dynastie est qualifiée de salomonienne. Avec elle, s'ouvre une nouvelle période dans l'histoire du royaume d'Éthiopie, qui se singularise par des conquêtes territoriales de grande ampleur et une christianisation en profondeur de la société éthiopienne, au point que le christianisme devient un instrument de cohésion.

De profondes modifications apparaissent dans le rapport des souverains à l'écrit. Le règne de Zara Yaeqob (1434-1468) est très révélateur à cet égard. Le roi ne se contente plus de faire des proclamations orales transcrites ensuite par les témoins, de multiplier les fondations religieuses et les donations pieuses. Il est le maître de compositions littéraires de grande envergure, dont il s'assure lui-même de la diffusion dans le royaume.

Destinées aux églises du royaume éthiopien, ces compositions ont une double visée. Ce sont des textes religieux qui disent à la fois toute la dévotion du souverain et sa mainmise sur l'Église, y compris pour ce qui relève des débats théologiques ou de l'organisation du calendrier liturgique. Ce sont aussi des moyens de communication pour le roi qui fait savoir par ce biais à ses sujets quelles sont ses décisions en matière de pratiques sociales, par exemple sa position sur ce qu'il nomme la « circoncision des femmes », en fait l'excision, ou en ce qui concerne la célébration de la personne royale. Il instaure ainsi une fête pour célébrer l'une de ses victoires face à un royaume musulman voisin, le sultanat de l'Adal.

Mais pourquoi les églises sont-elles les destinataires de ces textes produits à la cour royale sous la supervision directe du souverain ? Zara Yaeqob a bien compris que ses meilleurs intermédiaires sont les ecclésiastiques : il leur demande expressément de lire et d'expliquer ces textes lors des offices, précisant d'ailleurs quels sont les jours au cours desquels chacun d'entre eux doit être lu : lors des 33 nouvelles fêtes de Marie qu'il a établies, ou encore pour la fête de l'archange Michel tous les 12 du mois, ainsi que pour la fête de la Nativité tous les 29 du mois, qui

coïncide avec la commémoration de sa victoire sur le sultan de l'Adal. Il instaure donc une nouvelle pratique dans le royaume où l'écrit n'est plus seulement un moyen de conservation d'une proclamation, mais devient un moyen de diffusion de la politique royale, par le biais de la lecture de textes rédigés sous son contrôle.

Pour ce faire, il faut multiplier les copies manuscrites et s'assurer que celles-ci sont bien envoyées dans les églises. « J'ai envoyé ce *Livre de la Nativité* à toutes les églises et à toute la chrétienté, moi Zara Yaeqob, dont le nom de règne est Constantin, afin que vous croyiez en la naissance de Notre Seigneur de la pure Marie. » Le recensement complet des ouvrages de Zara Yaeqob dans les différentes institutions religieuses du royaume n'est pas achevé. Il montre toutefois que la volonté du roi a été accomplie : on trouve ses textes aux quatre coins du royaume. L'emploi du « je » demeure, cette fois-ci, moins comme le témoignage d'une transcription fidèle d'un discours oral que comme la garantie de faire entendre la parole du roi quasiment en direct lors de la lecture des textes à l'église.

La rareté des manuscrits antérieurs au XIVe siècle est parfois attribuée à une politique systématique de destruction des manuscrits produits pendant le règne de la dynastie Zagwé afin d'établir une ère nouvelle, celle de la dynastie salomonienne, qui s'est arrogé le pouvoir et avec lui le mythe du roi Salomon et de la reine de Saba dont on sait, par ailleurs, qu'il circulait déjà dans le royaume des Zagwé. Cette explication se heurte à l'absence de centralisation de la documentation et donc des archives dans le royaume éthiopien. Aucun document ni aucun dépôt documentaire ne permet d'avancer l'idée qu'une ou plusieurs institutions avaient vocation à conserver des archives. Ce qui rend toute suppression extrêmement compliquée à mettre en œuvre. Au final, les seules institutions qui ont eu une politique stable de conservation sont les institutions religieuses. Mais chaque église ou monastère conservait les manuscrits qui lui étaient propres, et parmi ces manuscrits les actes publics qui les concernaient directement, notamment les donations pieuses des souverains éthiopiens ou des grands du royaume. Si bien que ce sont les institutions religieuses qui ont conservé la mémoire de l'État éthiopien.

D’autres Moyen Âge
Ce que révèle l’archéologie

François-Xavier Fauvelle

Les Collections de L’Histoire n° 74

Surtout connue du grand public pour son appartenance, depuis le IVe siècle, à la Chrétienté orientale, l’Éthiopie fut également une terre où s’épanouit l’Islam depuis ses origines au VIIe siècle. On aurait tort, cependant, de voir l’Éthiopie médiévale comme un bastion chrétien agressé depuis l’extérieur par des conquérants musulmans. Les découvertes archéologiques nous aident à redonner au Moyen Âge éthiopien sa logique propre : celle d’une coexistence de communautés.

Un puissant royaume chrétien, dont le souverain, roi et prêtre, était susceptible d'ouvrir un deuxième front contre les puissances islamiques qui dominaient la Méditerranée : telle est l'image que renvoyait à la fin du Moyen Âge l'Éthiopie à l'Europe chrétienne. Telle est encore, bien souvent, notre perception de l'Éthiopie médiévale.

Les recherches récentes ont pourtant permis de dépeindre un tableau où l'Éthiopie chrétienne n'est plus dissociable de son environnement culturel[1]. Elle apparaît en interaction avec d'autres communautés, elles-mêmes puissamment organisées, et qui pour certaines étaient musulmanes, pour d'autres « païennes ». Des travaux qui nous éloignent de la perception romantique de l'Éthiopie comme une oasis de civilisation perdue dans un désert.

Commençons par interroger la représentation commune qui nous fait appréhender le royaume chrétien d'Éthiopie comme l'« Éthiopie médiévale » à lui tout seul. À vrai dire, il y a deux grandes raisons à cela. La première est que la République fédérale d'Éthiopie, dans ses frontières actuelles, est le fruit d'un projet impérial d'expansion, largement mis en œuvre sous Ménélik II (1889-1913), qui s'enracine dans l'idéologie politique d'une dynastie qui proclame sa filiation avec le roi hébreu Salomon – d'où son nom de dynastie salomonienne. Peu importe que cette dynastie n'apparaisse dans les sources qu'à la fin du XIIIe siècle. Peu importe également que la période qui va du milieu du XVIe siècle au milieu du XIXe corresponde à un rétrécissement du royaume chrétien, une confusion politique et l'émergence d'une myriade de pouvoirs princiers. L'allégation d'une continuité entre l'Antiquité biblique et l'épopée impériale moderne via le relais médiéval n'est pas tant un fait historiquement avéré qu'un discours qui participe de l'autoglorification de la dynastie et de la réaffirmation permanente du lien indéfectible entre l'histoire du pays et la lignée des « rois des rois ».

Certes, il y a bien eu, depuis le royaume antique d'Aksoum (en Érythrée et Éthiopie actuelle) où s'implante le christianisme au IVe siècle, permanence de certaines institutions, notamment la triade formée par

l’Église, l’écriture et l’idéologie royale. Mais confondre l’Éthiopie chrétienne salomonienne avec l’Éthiopie tout court dans une vision historique sans heurts ni rivaux, c’est tomber dans le piège – tendu par la dynastie – d’une narration rétrospective et unitaire.

De nombreux mégalithes

La seconde raison tient au biais introduit par les textes. L'Éthiopie connaît l'écriture depuis près de 3 000 ans. Les spécialistes de l'histoire éthiopienne observent, depuis 800 ans, une tradition continue de production écrite qui a laissé des dizaines de milliers de manuscrits. Or, l'immense majorité de ces écrits émane des réseaux monastiques du royaume chrétien ou de clercs appartenant à la cour royale.

Certes, il existe quelques documents non chrétiens, et surtout des sources écrites étrangères, qui nous parlent de l'Éthiopie. Mais le tableau documentaire est bel et bien celui d'une formidable disproportion informative à l'avantage de la société chrétienne médiévale. Le pourquoi de cette disproportion reste matière à conjectures : les formations politiques païennes n'ont peut-être pas connu ou employé l'écriture ; quant aux sociétés islamiques médiévales, il est possible qu'elles aient tout bonnement été englouties en même temps que leurs témoignages écrits dans les tourments religieux du XVIe siècle, avant de renaître plus tard.

Les conséquences de cette disproportion s'imposent à tous les historiens et historiennes : quand la société chrétienne se raconte, les autres restent bien souvent muettes. Pis : l'essentiel de ce que nous pensions savoir sur les diverses Éthiopies médiévales nous était dicté depuis la même source. Car l'Éthiopie chrétienne parle aussi des autres, commuant le déséquilibre documentaire en une dissymétrie narrative. Que corrigent les toutes dernières recherches, en ayant principalement recours à l'archéologie.

À prendre au pied de la lettre le roman national d'une filiation directe avec les Hébreux de l'Ancien Testament, on en oublierait presque que les Éthiopiens ne sont pas venus d'ailleurs. À se laisser fasciner par leur christianisme au parfum oriental et originel, on oublierait presque que la chrétienté éthiopienne est le produit d'un processus de christianisation de populations locales antérieures, qui s'est étalé du IVe au XVe siècle, et qui fut largement recommencé après le XVIe siècle.

C’est cependant briser un tabou que d’affirmer que les Éthiopiens chrétiens commencèrent par être des païens. Et tout se passe comme si les sources chrétiennes occultaient cet « avant », s’adressant en somme à des communautés déjà christianisées, préférant au récit de leur conversion plus ou moins récente la fiction d’une entrée précoce en chrétienté.

De fait, il n’y a pas beaucoup d’indices historiques sur les païens à extraire des textes médiévaux, même lorsqu’ils se rapportent à des épisodes d’évangélisation. La société non encore chrétienne n’y est pas décrite. Seuls apparaissent quelques personnages archétypaux et récalcitrants, ainsi que des déités hébergées sous des rochers ou des arbres, puissances chtoniennes, occultes et terrifiantes bientôt abattues par un héros fondateur, le moine évangélisateur, au prix d’une formidable mais brève gigantomachie. C’est peu pour dépeindre, ou même seulement esquisser, les contours d’une société.

L’archéologie nous en apprend davantage. L’Éthiopie a par exemple livré de très nombreux exemples de mégalithes. Dans diverses régions du pays, des ensembles de stèles érigées, façonnées et parfois gravées de motifs, associées à des sépultures, ouvrent une fenêtre sur des communautés qui semblent avoir observé un culte des héros comparable à des cultes toujours pratiqués à l’heure actuelle dans les parties les moins christianisées du pays.

Ainsi à Tiya, au sud d’Addis-Abeba, trouve-t-on un remarquable groupe de stèles gravées de glaives et de symboles variés. Le site, daté du XIIIe-XIVe siècle, était à cette époque situé sur les marches d’un royaume chrétien alors en pleine expansion. Un siècle plus tard, les communautés qui avaient érigé ces stèles étaient sans doute devenues chrétiennes. Mais il faut porter son regard un peu vers le nord pour apercevoir les contours de ce qui a été récemment appelé la « culture Shay ».

Une culture païenne

Il s’agit là encore de vestiges funéraires médiévaux. S’y côtoient stèles, chambres hypogées (tombes funéraires souterraines) et tumulus surtout, aux dimensions parfois spectaculaires. Les centaines de monuments repérés sont installés en plein cœur de la région du Choa, qui voit, à partir du XIVe siècle, la consolidation du pouvoir salomonien. Les datations fournies par ces sites, allant du Xe au XIVe siècle, nous amènent à la période charnière entre une société païenne et une dynamique de christianisation.

Que ces tumulus soient des témoins d’une culture païenne est indéniable : les morts y sont ensevelis collectivement, donc sans le soin apporté au sort individuel des âmes dans les religions monothéistes. En outre, la demeure des morts est occasionnellement rouverte pour des déplacements de corps ou d’ossements destinés à dégager de la place pour de nouveaux arrivants. En somme, le tumulus est peut-être autant une sépulture qu’un vestige de la domination sociale d’une famille ou d’un lignage sur un terroir.

Le semis de semblables structures funéraires dans le paysage laisse supposer une hiérarchie princière ou féodale du pouvoir, à l’opposé de l’organisation centralisée qui sera l’apanage des souverains chrétiens. S’il fallait une confirmation de la dimension somptuaire des pratiques funéraires de la culture Shay, on la trouve dans le mobilier avec lequel sont enterrés les défunts : poterie lustrée à carène, armes, bijoux, autant d’éléments que proscrivent les religions monothéistes, soucieuses d’assurer l’égalité des âmes dans l’au-delà.

Voit-on arriver le christianisme dans cette ambiance païenne ? À peine. Sur un seul site, situé près du centre monastique chrétien du lac Hayk, une tombe hypogée qui a connu plusieurs dépôts funéraires aux XIIIe et XIVe siècles a livré des poteries sur lesquelles avaient été gravées trois croix : signes chrétiens, mais gravés après la cuisson des pots, peut-être en guise de repentir tardif. Bien loin des combats de saints et de démons qui commandent avec eux le destin de toute une société, ces simples traits

hâtivement inscrits sur de sobres pots disent que la conversion est d'abord affaire de coutumes et d'idées.

Au-delà de ces minces signaux d'une teinture chrétienne dans l'environnement de la société païenne, rien ne vient témoigner de la proximité et de l'action évangélisatrice du royaume chrétien. Rien, sauf bien sûr la fin brutale de cette culture, ou du moins de cette pratique des sépultures collectives dans un système élitaire. Une fin brutale qui intervient au XIVe siècle, et dont on ne peut que deviner les modalités : abandon massif des pratiques païennes à tous les échelons de la société ? Conversion soudaine des seules élites et ralliement aux structures du pouvoir chrétien ?

On serait tenté de croire à cette seconde hypothèse, car la disparition des tumulus est d'abord la disparition d'un symbole de pouvoir, un symbole qui avait manifesté un dynamisme paradoxal durant plusieurs siècles au voisinage de la société chrétienne, comme engagé avec elle dans une compétition somptuaire. Quand les chrétiens ornent leurs églises de fastueuses peintures, de tentures et de mobilier de prestige, les païens, eux, se font enterrer avec leurs richesses.

Ces richesses sont la marque d'un autre voisinage. Les bijoux retrouvés dans les somptueux tumulus de la culture Shay attestent en effet de provenances multiples : perles en pâte de verre fabriquées dans la région indopacifique (Inde, Sri Lanka, Indonésie, Thaïlande) à partir d'un matériau importé d'Égypte ou du Proche-Orient, perles de verre égyptiennes et chinoises, perles en cornaline produites en Inde ou au Pakistan, cauris (coquillages) de l'archipel des Maldives. Ce mobilier importé provient du bassin économique de la civilisation islamique médiévale. En d'autres termes, sa présence sur les hauts plateaux d'Éthiopie suppose l'intermédiation de marchands musulmans[2].

Il ne faut d'ailleurs pas chercher très loin pour les trouver. Car un autre résultat des recherches récentes a été la mise au jour sur le terrain de quantité de vestiges islamiques appartenant au Moyen Âge. Certes, les textes chrétiens mentionnent l'existence de formations politiques musulmanes au premier rang desquels le sultanat de l'Ifat. Mais en raison du biais des sources signalé plus haut, la société musulmane d'Éthiopie

nous apparaît toujours périphérique et hostile. C’est un tout autre tableau que livre l’archéologie : celui de communautés situées au contact immédiat du domaine chrétien, à quelques dizaines de kilomètres (voir carte p. III).

Loin de se profiler sous les dehors de hordes déferlantes, l’Islam éthiopien médiéval se donne à voir sous l’apparence de sociétés sédentaires, groupées autour de centres urbains dotés d’un habitat islamique et abritant de belles mosquées dédiées à la prière publique du vendredi. Les paysages autour de ces centres urbains présentent encore des aménagements tels que terrasses et réservoirs qui évoquent un habitat paysan pratiquant l’agriculture irriguée.

Chose remarquable : dans l’escarpement du Rift, c’est-à-dire dans les contreforts du haut plateau qui constituait quant à lui le vieux domaine chrétien, on trouve de tels centres urbains égrenés tous les 20 ou 30 kilomètres, soit une journée de marche, ce qui laisse deviner une structuration de l’espace autour de véritables routes commerciales.

Si les sources chrétiennes avaient tendance à dépeindre le voisin musulman comme un ennemi perpétuel, l’archéologie permet de ramener cette vision des choses à ce qu’elle est : une affirmation rhétorique et identitaire, à l’occasion mobilisatrice. Car à vrai dire, ce que dessinent les données matérielles, c’est bien plutôt un voisinage symbiotique au plan commercial, les chrétiens tenant les hauts plateaux fertiles et peuplés, réservoirs de céréales, d’animaux et de main-d’œuvre servile, les musulmans tenant les routes par lesquelles transitent ces produits vers les débouchés de la mer Rouge et du golfe d’Aden[3].

Cette symbiose économique n’implique pas des relations toujours pacifiques : elle n’exclut nullement la pratique saisonnière de la razzia. Elle n’exclut a fortiori pas la concurrence pour la captation de nouveaux territoires à exploiter et de nouvelles sociétés à convertir. Est-ce un paradoxe si c’est chez les païens, leurs voisins communs, que l’on a confié aux tombes à la fois des parures achetées à un marchand musulman et un pot malhabilement gravé d’une croix sous l’influence d’un moine chrétien ?

Le temps des royaumes

François-Xavier Fauvelle, Bertrand Hirsch

L'Histoire n° 367

La rencontre entre l'Afrique subsaharienne et le monde islamique eut pour effet de connecter de larges parties du continent, du Sahel au Zimbabwe, au reste du monde.

Prologue : la traite, ou la double malédiction

Pratiquée par l'Égypte dans l'Antiquité, par les pouvoirs musulmans depuis l'aube de l'Islam, par les puissances européennes à partir du XVe siècle, la traite des esclaves a considérablement perturbé les sociétés africaines et brouillé les représentations que nous nous en faisons depuis des millénaires. Les chiffres avancés par les spécialistes – peut-être de 15 à 20 millions de personnes déplacées pour les traites arabes sur plus d'un millénaire et 10 à 12 millions de déportés en seulement quatre siècles pour la traite atlantique pratiquée par les Européens –, s'ils laissent imaginer l'ampleur et l'horreur de ce phénomène, n'offrent cependant qu'une pâle idée de son impact. D'abord parce que la ponction démographique fut encore plus importante que ce qu'ils suggèrent : pour un captif acheté par un commerçant arabe sur un marché de la vallée du fleuve Sénégal ou Niger au XIVe siècle ou par un marchand négrier européen du XVIIe siècle sur les côtes du golfe de Guinée, il faut probablement compter plusieurs individus morts de maladie ou de mauvais traitements durant leur acheminement jusqu'au lieu de transaction, décédés des suites des mutilations imposées dans certaines régions − notamment la castration −, ou tués lors des razzias pratiquées par les sociétés fournisseuses dans l'intérieur du pays. Ensuite parce qu'il faut se représenter le désarroi de populations soumises aux raids répétés, destructeurs et meurtriers, confrontées à la rupture du lien familial et social. Lors de son long périple vers le fleuve Niger à la fin du XVIIIe siècle, l'explorateur écossais Mungo Park est tellement impressionné par les ravages de l'esclavage et de la traite dans les régions qu'il traverse – il est d'ailleurs lui-même réduit un temps en captivité – qu'il écrit, contre toute vraisemblance : « Les esclaves en Afrique sont, je crois, relativement aux hommes libres, dans la proportion de trois contre un. »

Or si des formations politiques relativement hiérarchisées ont pu pratiquer à leur profit la « production » de captifs aux dépens des sociétés voisines, pour ces dernières l'habitat dispersé, un faible dynamisme économique, de fortes inégalités sociales furent probablement des réponses ou des formes d'adaptation à une insécurité sociale durable causée par le

caractère général de la traite. Les sociétés avec lesquelles traitaient les marchands négriers, musulmans ou chrétiens, ne furent elles-mêmes pas exemptes de profondes transformations. Assez organisées pour s'approvisionner dans leur arrière-pays au rythme de la demande, assez puissantes pour s'imposer comme intermédiaires obligés des puissances étrangères, des sociétés « courtières » se sont développées tout le long de l'interface avec le monde extérieur, dans le Sahel, dans le golfe de Guinée, en Éthiopie ou le long de la côte de l'océan Indien. Fondées sur le pouvoir d'une élite guerrière, sur une forte centralisation politique et une économie largement prédatrice puisque leur richesse venait essentiellement de la vente de l'or et des esclaves, de telles formations ont pu parfois constituer de vastes royaumes, qui ont impressionné nombre de témoins du temps.

Mais la fascination que suscite immanquablement, dans le monde islamique ou en Europe chrétienne, le contact lointain avec des populations aux usages différents s'accompagne d'un mépris à l'encontre de ceux qui sont déjà les victimes de cette « rencontre » tout sauf innocente. Une des conséquences majeures de ces traites fut l'identification progressive, dans le monde musulman et chrétien, de l'esclave à l'Africain noir. Rappelons que le terme *sclavus* en latin médiéval provenait pourtant du mot *slavus*, en référence à des captifs qui avaient été, eux, massivement amenés des régions slaves. Dans la gamme chromatique qui se construit au cours du Moyen Âge, on assigna aux « Noirs » la place terrible du négatif : contraires des « Blancs », de la « civilisation », de l'humain même. Et donc nécessairement hors du temps de l'histoire. Qu'ils nous parlent de merveilles ou de sauvages sans pudeur, les récits qui nous sont si utiles pour appréhender l'histoire des sociétés africaines nous en livrent donc, en même temps, une image déformée par l'idéologie et les conséquences de la traite. Par ailleurs, il n'est pas exagéré de dire que la « découverte » de l'Afrique par l'Europe au XVe siècle a enclenché une relation inégale qui n'a jamais été rééquilibrée. La mise en contact brutale de mondes qui, à bien des égards, avaient pris des orientations culturelles différentes et qui accusaient un différentiel technologique en faveur de l'Europe a entravé le « décollage » de l'Afrique. Ce phénomène s'est considérablement aggravé ensuite du fait que l'Europe et les sociétés coloniales d'Amérique ont en partie assuré leur développement sur l'exploitation des ressources de

l’Afrique et de la main-d’œuvre africaine. Ainsi, longtemps après, l’Afrique continue de souffrir d’un profond désintérêt, qui a presque fini par occulter les remarquables réalisations historiques qui s’y sont manifestées.

Considérons l’Afrique avant ce fatal XVe siècle : nous voici au moment où de nombreuses sociétés, du Sahel jusqu’au Nil moyen et de l’Éthiopie jusqu’au Zimbabwe, sont bel et bien connectées au monde extérieur en qualité d’interlocutrices commerciales et politiques des grandes puissances du temps. Les sources écrites de cette époque décrivent des sociétés fortement organisées et des pouvoirs respectés comme le royaume d’Éthiopie, celui du Mâli ou encore le pouvoir établi autour du site de Grand Zimbabwe.

Durant l’Antiquité, plusieurs régions d’Afrique avaient déjà vu naître de grandes civilisations : pensons à l’Égypte pharaonique, mais aussi au royaume de Méroé au Soudan actuel ou encore au royaume d’Aksoum, en Éthiopie. Plus largement, c’est toute l’Afrique du Nord et du Nord-Est, cette Afrique tournée vers le monde méditerranéen, qui participa aux grandes réalisations historiques et aux grands courants d’échanges de l’Antiquité, comme en témoigne la place de l’Afrique romaine et de l’Égypte dans l’empire. On sait également le rôle que joua le royaume d’Aksoum, maître de la mer Rouge du IVe au VIe siècle, charnière dans le vaste système de circulation commerciale entre la Méditerranée et l’océan Indien.

Ces régions d’Afrique ne restèrent pas à l’écart des courants religieux et idéologiques qui accompagnaient la circulation des hommes et des marchandises. Aksoum, christianisé au IVe siècle, frappe pendant trois siècles des monnaies sur le modèle des émissions byzantines, et la Nubie, qui entre dans l’aire chrétienne au VIe siècle, a laissé de magnifiques témoignages architecturaux et picturaux de ses royaumes prospères.

Ghâna, Mâli, Songhay… Les royaumes de l’Ouest

À partir du VIIIe siècle cependant, une nouvelle géographie se dessine : une « autre » Afrique, qu’avait largement ignorée jusqu’alors le monde méditerranéen, est alors en plein essor (voir carte p. IV). Elle se dessine à l’interface de la civilisation islamique qui se forme avec les conquêtes arabes et l’expansion de l’islam depuis le VIIe siècle. Dressons-en le tableau. Sur le flanc sud du Maghreb soumis aux Arabes, et jusque dans ce Sahara qui faisait alors office de barrière difficilement franchissable, se multiplient des principautés berbères établies dans des palmeraies, qui connaissent un soudain dynamisme économique et voient fleurir des villes caravanières. En rive sud de cet océan de sable que l’on apprend alors à traverser de façon régulière au prix de méharées de deux mois à dos de dromadaire, dans des sociétés déjà organisées mais dont l’histoire, faute de documentation avant cette époque, est presque inconnue, émergent des pouvoirs nouveaux qui vont capter à leur profit les revenus du grand commerce transsaharien.

On connaît encore très mal le royaume de Ghâna[4], entité politique dont la richesse et les fastes fascinent les auteurs arabes du temps, et qui domine la région du Sahel mauritanien entre le IXe et le XIIe siècle. Le géographe arabe al-Bakrî livre au XIe siècle une description saisissante de son apparat royal. Vers la même époque, fleurissent le long des grands bassins fluviaux et lacustres de ce Sahel, qui nous paraît aujourd’hui avoir toujours été condamné par son climat de sécheresse, des royaumes dont on sait cependant peu de chose. Leurs noms ont survécu : Takrûr, Silla, Zâfûn, en bordure du fleuve Sénégal. On sait aussi que leurs capitales pratiquaient le commerce le long de l’axe du fleuve. Tombouctou et Gao, sur la boucle que dessine le fleuve Niger, étaient promis à une plus grande notoriété. Le delta intérieur du Niger joue le rôle qui fut celui du Nil en Égypte et a attiré de longue date de nombreuses populations vers ses rives fertiles. C’est là le cœur politique et économique du monde sahélien, là que se développa au cours du premier millénaire de notre ère la puissante cité de Djenné-Jeno. Toutes ces régions sont unifiées du XIIIe au XVe siècle par le puissant royaume

du Mâli, vaste ensemble territorial et politique qui, des rivages de l'Atlantique jusqu'à la boucle du Niger, étend sa domination sur une grande diversité de populations du Sahel et de la savane de l'Ouest africain. Dans le Sahel central, le royaume du Kanem-Borno domine à partir du xe siècle les régions riveraines du lac Tchad.

Les royaumes chrétiens de Nubie et d’Éthiopie

L’Afrique du Nord-Est présente une configuration différente due au maintien dans la région de formations politiques héritées de l’Antiquité. Dans la vallée du Nil, le royaume chrétien de Makuria domine politiquement le mince couloir fertile qui s’étire de la première cataracte du Nil aux environs d’Assouan à la cinquième. Si nombre de sites sont aujourd’hui engloutis sous les eaux du lac Nasser, comme Faras, siège d’un évêché qui a livré aux archéologues une cathédrale (VIIe-XIVe siècle) aux peintures murales exceptionnelles, l’état de la recherche permet d’apercevoir ce royaume sous l’apparence d’un chapelet dense de localités peuplées de paysans chrétiens groupés autour de leur église, parlant nubien à la maison et grec à l’église. Dans les provinces de ce royaume longiligne, l’administration est aux mains de gouverneurs répondant au souverain, dans sa capitale Dongola.

Plus au sud, s’étend un autre royaume chrétien, celui d’Alwa, occupant une vaste portion de territoire autour de l’actuel Khartoum. Sur les hauts plateaux éthiopiens, le vieux royaume chrétien héritier d’Aksoum, tournant désormais le dos à la mer Rouge, a entamé aux alentours du VIIIe siècle un « glissement » vers le sud. C’est une période méconnue où l’on devine l’action de communautés monastiques évangélisatrices et des populations groupées autour d’églises souvent rupestres.

Avec le christianisme, un autre fil s’est maintenu, celui de l’écrit, en langue guèze (cf. supra chap. « Éthiopie : les rois et leurs rapports à l’écrit »). Lorsque la production de récits bat son plein à partir de la fin du XIIIe siècle, se dessinent, à travers les textes éthiopiens, les contours d’un royaume puissant centré désormais sur des régions méridionales des hauts plateaux éthiopiens. Les royaumes chrétiens de Nubie et d’Éthiopie ont maintenu des liens ténus avec le monde extérieur, en particulier avec Alexandrie, siège des patriarches coptes, mais aussi avec la Terre sainte. Ce relatif isolement des sociétés chrétiennes du nord-est de l’Afrique est la conséquence de la place dominante prise par les nouveaux pouvoirs musulmans dans toute la région de la mer Rouge. Cependant, hormis

l’Égypte byzantine, conquise par les armées arabes en 642, ces royaumes chrétiens ne sont pas directement menacés par l’expansion guerrière de l’islam. Alors que la Nubie est progressivement gagnée, au nord, par l’installation de colons arabes, le royaume chrétien d’Éthiopie bénéficie paradoxalement de l’installation à son voisinage immédiat de principautés musulmanes qui entretiennent avec lui une relation de symbiose économique qui contribue à le désenclaver. La Nubie et l’Éthiopie connaîtront cependant des destins différents : alors que les royaumes nubiens, peu à peu rognés, cèdent la place à des pouvoirs musulmans vers le XIIIe siècle, le royaume chrétien d’Éthiopie entame vers cette même date une lutte dont il sortira vainqueur contre ses voisins musulmans.

Les cités marchandes de la côte orientale

Les rivages africains de l'océan Indien, de la Somalie jusqu'au Mozambique, ainsi que l'archipel des Comores et la côte nord-ouest de Madagascar définissent quant à eux un autre ensemble culturel. Là, à partir du IXe siècle, dans un environnement tropical où prospère la mangrove, se distinguent, au sein de sociétés locales d'agriculteurs, des communautés plus résolument tournées vers la mer. Mogadiscio, Brava, Mombasa, Kilwa sont parmi le chapelet de cités les plus prospères au XIIIe siècle, où des pouvoirs d'abord oligarchiques, puis royaux, organisent le commerce avec des partenaires persans ou arabes, plus occasionnellement indiens et chinois.

Toutes ces régions d'Afrique qui s'étirent du Sahel à la côte swahilie sont saisies par une ébullition politique et économique à partir du VIIIe siècle. Elles dessinent un vaste croissant qui englobe des zones amples et variées, depuis les régions arides et tropicales de l'Afrique de l'Ouest jusqu'au couloir nilotique, puis, à l'Est, depuis les plateaux d'altitude de la Corne de l'Afrique jusqu'aux littoraux tropicaux de l'hémisphère Sud. C'est dans cette géographie que l'on peut inscrire le moment « médiéval » de l'Afrique.

En dépit de cette grande variété de milieux, et de la plus grande diversité encore des populations participant à cet essor, ce moment médiéval correspond à un processus commun. À partir du VIIIe siècle en effet, toutes ces régions d'Afrique expérimentent, de façon à peu près simultanée, l'événement historique majeur de leur mise en contact avec le monde islamique, d'abord immense entité politique unifiée par l'empire, puis aire plus vaste encore cimentée par la religion musulmane, du Maroc atlantique jusqu'à la Chine des steppes. En schématisant à peine, on pourrait dire que l'Afrique des Sûdân – l'Afrique des « Noirs » – se trouve alors en vis-à-vis du monde arabo-musulman. Un face-à-face certes lointain : à l'occident le Sahara, à l'orient l'océan Indien constituent des immensités qui font tampon, mais point obstacle.

Le fantastique essor commercial qui s’enclenche avec l’islam a vite fait de faire trouver les routes, terrestres ou navigables, qui permettent de rallier l’autre « rive » africaine. Sur cette « rive », tout le long de la frange sahélienne, le long du corridor du Nil et sur les plateaux abyssins, enfin tout au long du liseré côtier de l’Afrique orientale, des communautés locales font la rencontre de commerçants au long cours venus du Maghreb, d’Arabie ou du golfe Persique.

La rencontre avec le monde islamique

Cette rencontre enclenche des changements profonds dans les sociétés africaines. C'est aussi cette rencontre qui nous donne l'essentiel des sources dont nous disposons pour en faire l'histoire. Car l'interconnexion commerciale permise par le monde islamique s'est accompagnée d'un essor tout aussi remarquable de la géographie et de la littérature de voyage en langue arabe. N'allons pas croire cependant que cette relation entre sociétés africaines et commerçants et voyageurs arabo-musulmans ait été à sens unique. S'il est vrai que les sociétés africaines reçoivent, avec leurs visiteurs, les idées et les marchandises que ceux-ci transportent, on aurait tort de voir dans les développements politiques et culturels de l'Afrique médiévale le produit d'une réception passive. Actrices de ces contacts qui ont souvent lieu sur leur sol, les sociétés africaines, et en tout premier lieu les élites politiques, imposent leurs conditions à l'échange et font leurs propres choix politiques et religieux. Les sources arabes nous renseignent ainsi sur les conversions à l'islam qu'obtiennent des agents religieux musulmans dans les royaumes ou cités du Sud. Mais une lecture attentive des textes révèle que cette adoption de l'islam concerne de petits cercles restreints autour des souverains ainsi que les élites marchandes africaines, et fort peu, voire pas du tout le reste de la population.

Dans ces sociétés, l'islam n'est du reste en aucun cas perçu comme une religion exclusive, et il cohabite fort bien avec les cultes locaux, dans un système religieux qui tolère que les bénéfices de l'adhésion à une foi nouvelle s'additionnent à ceux des traditions qui ont déjà fait leurs preuves.

À l'exception du royaume chrétien d'Éthiopie et, entre les VIe et XIIIe siècles, des royaumes chrétiens de Nubie, la plupart des principautés, royaumes et cités-États ont cependant choisi l'islam. On peut y voir le désir de se prémunir contre les razzias esclavagistes – l'islam interdisant l'asservissement de coreligionnaires musulmans. On peut y voir surtout la volonté de partager avec les interlocuteurs commerciaux étrangers, et au-delà avec le monde globalisé d'alors, un même étalon culturel, celui de la pratique de la langue arabe, de l'inauguration de traditions de l'écrit, de la

fréquentation du même lieu de culte, de la communion dans les mêmes formes de sociabilité et de l'adhésion aux mêmes valeurs et normes juridiques garantes des bonnes pratiques commerciales.

Car l'un des aspects les plus spectaculaires du dynamisme des sociétés africaines médiévales est leur rôle dans la mise en route d'un commerce à longue distance. Du Sahel ouest-africain à la côte tanzanienne, les nouvelles formations politiques africaines savent en effet répondre à la « faim de l'or » et à la demande de main-d'œuvre servile qu'exprime le monde islamique. De leur côté, nombre de sociétés du Sahel manquent de sel et le commerce transsaharien leur permet de s'approvisionner en sel gemme venant des mines sahariennes comme Taghâza, ou de la côte atlantique comme Awlil. De même que les pouvoirs sahéliens, nubiens, éthiopiens et est-africains ont su, on l'a dit, détourner de leurs populations la furie prédatrice qu'elles avaient eu à subir dans les premiers temps en la transposant contre d'autres sociétés, situées sur leurs arrières, c'est aussi depuis leurs arrière-pays, parfois fort lointains, qu'ils font converger vers leurs marchés, par leurs propres réseaux commerçants, les collectes d'or faites en morte-saison dans les champs aurifères de l'Afrique « intérieure ». Ainsi, l'or vendu au royaume du Ghâna à des commerçants arabes provient de centaines de kilomètres plus au sud, des savanes du Sénégal ou du Mali actuels. L'or dont Kilwa s'est fait une spécialité est acheminé de plus loin encore des hauts plateaux du Zimbabwe actuel.

Contre cet or et ces esclaves, ces pouvoirs réclament quant à eux des biens très diversifiés : au Sahel, ce sont du cuivre en barres et en lingots destinés à la production de bijoux, de la vaisselle de prestige, d'une belle céramique vernissée produite au Maghreb, des textiles de luxe et du sel. Les cités de la côte est-africaine demandent surtout des étoffes, des perles de fabrication indienne ou du Sud-Est asiatique, et, là encore, une vaisselle de grand luxe, porcelaine ou verre d'importation persane ou chinoise que l'on retrouve non seulement dans les sites côtiers mais aussi, parfois, dans les sites archéologiques situés loin dans l'intérieur (cf. chap. « Les cités de pierre de Zimbabwe »).

Avec une grande inventivité politique et une grande plasticité religieuse, les États africains du Moyen Âge ont donc su lier leur essor économique au

grand commerce et au dynamisme marchand du monde islamique. Devenus une province de ce monde, ils subirent de plein fouet son déclin.

Déjà fragmentée et affaiblie depuis plusieurs siècles, la civilisation islamique subit au XVe siècle la progression des chrétiens en Méditerranée et, au début du XVIe, l'irruption violente de la puissance portugaise dans l'océan Indien – qui réussit rapidement à capter à son profit les bénéfices du système commercial océanique. Depuis plus d'un siècle, elle avait aussi pu observer l'évolution le long de ses côtes atlantiques des navigateurs cherchant le point de contournement que découvre Vasco de Gama en 1498. Dans ce processus, c'est le monde atlantique qui s'ouvre au commerce européen, avec son cortège de razzias, de prédation économique, de commerce d'esclaves et de colonisation. Une autre ère est née.

Les cités de pierre de Zimbabwe

Jean-Pierre Chretien

L'Histoire n° 367

La puissance des cités de pierre médiévales de Zimbabwe est à ce point exceptionnelle que leurs découvreurs, au XIXe siècle, ont hésité à y voir des réalisations autochtones. Il faudra attendre les années 1930 pour saper ce mythe.

Un horizon de légendes

La Rhodésie du Sud, colonisée par les Britanniques à la fin du XIXe siècle[5], a aujourd'hui pris le nom de « Zimbabwe ». Ce terme désigne les anciennes enceintes de pierre qu'on trouve dans cette région. Ce type de construction est unique en Afrique, au sud du Sahara, et les Européens ont longtemps refusé de croire que ses bâtisseurs avaient été des Africains. À propos du plus connu de ces sites, Grand Zimbabwe (Great Zimbabwe en anglais) – à 350 km de l'océan Indien –, l'un de ses premiers découvreurs, au début des années 1870, le géologue allemand Carl Mauch, n'hésita pas à y voir des restes d'un temple qu'aurait édifié la reine de Saba sur le modèle de celui de Salomon dans le mythique « pays d'Ophir » dont l'or était réputé depuis l'Antiquité. Bref, pour Mauch, il s'agissait de constructions arabes.

Les Portugais en avaient fait autant dès le début du XVIe siècle : présents sur la côte de l'actuel Mozambique, ils rapportaient l'existence de « Zimbaos » et de ses murs de pierre non cimentés, capitale, disaient-ils, du royaume du « Menomotapam » en fait le Mwene Mutapa. Joao de Barros, « le Tite-Live portugais », évoquait, toujours au XVIe siècle, ce royaume riche en or : le dernier volume de ses *Decadas da Asia*, « Décades de l'Asie », récit de la conquête portugaise des Indes, rattachait ce pays mystérieux au mythe de Salomon, de la reine de Saba et du pays d'Ophir. Un mythe qui serait repris par toute la littérature de voyage des XVIIe et XVIIIe siècles.

Ce thème, venu des légendes arabes qui circulaient chez les commerçants swahili, des Africains musulmans vivant sur la côte orientale de l'Afrique, fut connu jusqu'en France au XVIIe siècle, si l'on en croit la fable de La Fontaine sur « les deux amis qui vivaient au Monomotapa ». En 1871, Carl Mauch ne fait donc que reprendre cette tradition, trouvée dans ses lectures. Comme, jusqu'au milieu du XXe siècle, tout « trait de civilisation » en Afrique était attribué à des influences extérieures[6], les murailles de Zimbabwe ont longtemps été imputées à de mystérieux conquérants étrangers, Arabes sabéens ou Phéniciens.

L’archéologie révèle une ancienne civilisation africaine

C’est durant les années 1930, après des décennies de pillage par des chercheurs d’or, que l’archéologue britannique Gertrude Caton-Thompson y effectua les premières fouilles scientifiques et établit que les bâtisseurs avaient été, très probablement, les ancêtres de l’actuelle population shona, des Bantous présents dans la région depuis le Ier millénaire. Mais il a fallu attendre les années 1970 pour que l’archéologie apporte un éclairage approfondi et décisif sur les anciennes sociétés africaines qui ont laissé près de 200 sites de constructions en pierre entre les vallées des fleuves Limpopo et Zambèze.

Les *zimbabwe*, « demeures de pierre » en shona, ont donc été nombreuses, mais la plus impressionnante est celle de Grand Zimbabwe, sur le plateau dominant le cours supérieur du Sabi. Le site comprend deux ensembles de structures. Sur une colline rocheuse se dresse une fortification baptisée « Acropole », où les formes rocheuses sont ingénieusement utilisées pour y aménager des terrasses, des salles et des passages. Les murailles remplissent de grands interstices entre d’énormes blocs de granit. Sur ses pentes, ont été trouvées des statues de stéatite représentant notamment des aigles pêcheurs. À 800 mètres vers le sud, dans une plaine, on découvre une enceinte ovale d’environ 100 mètres sur 50 mètres de diamètre et dont les murs atteignent près de 10 mètres de haut pour une épaisseur d’environ 5 mètres. L’intérieur, cloisonné par des murs internes, contient notamment une étrange tour conique de 10 mètres de haut. Deux issues, à l’ouest et au nord, débouchent sur un espace qui était également habité et comportait aussi des édifices en pierre.

Ces murailles sont faites de blocs débités sur les inselbergs granitiques, nombreux dans la région, en exploitant les fissures dues aux changements thermiques. Ces blocs étaient assemblés selon des alignements courbes, parfois taillés, mais disposés sans mortier comme à Mycènes ou Tirynthe. À l’intérieur comme à l’extérieur des enceintes, se trouvaient de nombreuses constructions en torchis argile et paille sur clayonnage de bois, également très soignées, même si elles ont laissé moins de traces archéologiques. La

glaise servait aussi à tapisser le sol et à donner un placage d'environ 2 mètres au bas des murs. Cette maçonnerie sophistiquée était complétée par des appareillages en bois, qui ont disparu.

Ces constructions ont été réalisées, pour l'essentiel, entre environ 1275 et 1450, avec des prolongements jusque vers 1550. Mais d'autres ensembles de pierre, moins importants et reliés à cette capitale, formaient une sorte de réseau politico-économique qui contrôlait le centre du plateau zambézien et, en contrebas, la plaine de l'actuel Mozambique, avec le site de Manyikeni, proche de l'océan du XIIIe au XVe siècle, soit un ensemble territorial d'environ 50 000 km^2.

Des hauts lieux d’un pouvoir sacré

Malgré leur appareillage de pierre impressionnant, les zimbabwe, avec leurs ouvertures multiples, n’étaient pas de vraies forteresses. Leur rôle était plus politique, culturel et rituel que militaire. C’étaient comme de grands enclos en pierre, équivalents des résidences en matériau végétal du roi du Kongo à la même époque. Le mode de vie privilégié du souverain et des aristocrates qui y résidaient se reflète dans la présence d’objets rares et luxueux, dans la rareté de la vaisselle ordinaire et aussi dans la faible densité d’occupation.

La sauvegarde de ces hauts lieux – hauts lieux tant pour ce qui concerne leur localisation sur des sommets rocheux que la puissance de leurs résidents – était sans doute assurée par des guerriers, mais aussi par des rituels mettant en action des forces surnaturelles. On est en présence de pouvoirs politico-religieux fondés notamment sur un culte de la pluie, qui était essentiel dans cette région de savanes frappée par des sécheresses périodiques. Les décors en « peau de crocodile », fréquents dans les sites shona anciens, révéleraient cette quête de l’eau. Selon ces traditions, un grand dieu, appelé Mwari, était entouré d’esprits susceptibles d’inspirer des médiums et même de s’incarner dans les ancêtres royaux : les grandes statues de stéatite trouvées à Grand Zimbabwe et qui représentent des oiseaux à physionomie humaine peuvent avoir symbolisé ces ancêtres protecteurs.

Une économie de l’or

L’archéologie contemporaine a finalement éclairé la signification sociale de ces grandes constructions de pierre du XIIIe-XVe siècle. Des fouilles minutieuses ont permis d’aller au-delà des aspects monumentaux pour s’intéresser au peuplement et à ses activités[7]. Elles révèlent l’existence d’agglomérations de type urbain à l’ambiance bruyante et animée : les enceintes et surtout leurs abords immédiats étaient occupés par de nombreuses habitations en pisé et en bois, des activités artisanales multiples y étaient exercées : tailleurs d’ivoire, orfèvres, forgerons, potiers, tisserands, sculpteurs… Zimbabwe aurait ainsi regroupé près de 20 000 habitants, sans parler d’un réseau de centres secondaires bâtis en pierre ou en matériaux légers.

Le nerf de cette économie résidait manifestement dans l’exploitation et le commerce de l’or. Les liens entre les constructions de pierre et l’activité aurifère sont patents. Plus d’un millier de sites miniers ont été repérés sur le plateau zambézien. Il s’agissait de puits ou de carrières allant jusqu’à 20 mètres de profondeur. La production est à son apogée du XIIe au début du XVe siècle, mais elle avait débuté dès le milieu du Ier millénaire. Au Xe siècle, le géographe arabe Masudi parle de « l’or de Sofala », d’après le nom du port swahili situé au Mozambique actuel qui exportait le précieux métal venu de l’intérieur. On estime à 7 à 9 millions d’onces la production du XIe au XVIIIe siècle. La demande d’or du monde méditerranéen européen et arabe, devenue très forte aux XIIe et XIIIe siècles et s’ajoutant à celle de l’Extrême-Orient, est à mettre en relation, à la même époque, avec l’essor successif de deux grands centres : Mapungubwe puis Zimbabwe.

Une histoire vieille de mille ans

Dans la longue durée de l'histoire des peuples de langue bantoue de l'Afrique australe présents dès le IVe siècle de notre ère, Zimbabwe (XIIIe-XVe siècle) (voir carte p. v) ne représente donc qu'un moment d'une civilisation caractérisée par ces constructions en pierre et qui va du IXe au XIXe siècle.

Cette histoire commence plus au sud, dans la vallée du Limpopo : vers l'An Mil, des populations agropastorales y fondent un centre à Bambandyanalo, où l'on a retrouvé des objets taillés dans un ivoire local et des perles de verre chinoises. Vers 1200, cet habitat est abandonné au profit d'un site voisin, celui de Mapungubwe, dont l'apogée se situe au XIIIe siècle. Près de ce site fortifié, ont été trouvées des tombes de dignitaires contenant des objets en or, en particulier un remarquable rhinocéros plaqué de feuilles d'or. Cette capitale, comptant déjà environ 5 000 habitants et rayonnant sur environ 30 000 km^2, a conduit l'archéologue américain Thomas Huffman à y voir le « premier État de l'Afrique australe ». L'essor de Zimbabwe, à la fin du XIIIe siècle, coïncide avec le déclin de Mapungubwe, comme s'il avait pris la succession d'un modèle politique et économique déjà rodé plus au sud[8].

Des sociétés agropastorales

Mais la richesse des maîtres des forteresses ne reposait pas seulement sur l'or et les denrées prestigieuses venues d'Orient. Elle s'appuyait aussi sur des ressources agropastorales et des échanges régionaux. Le plateau zambézien, échappant à la mouche tsé-tsé – responsable du fléau de la maladie du sommeil – et sans doute mieux arrosé à cette époque, abrite dès le Ier millénaire des sociétés vivant de l'agriculture (sorgho, millet, courges, légumineuses) et de l'élevage des vaches de l'espèce Sanga issue d'un croisement d'anciens bovins africains et de zébus asiatiques. L'archéologie a mis au jour des restes importants de ce bétail au pied des enceintes. La transhumance vers la plaine voisine permettait de supporter les sécheresses. Un véritable « croissant fertile » tourné vers l'Est s'étendait sur les hauteurs, allant de la moyenne vallée du Zambèze au cours supérieur du Sabi et au coude du Limpopo.

L'archéologie identifie la présence d'un « modèle pastoral bantou » en Afrique australe depuis le milieu du Ier millénaire. La richesse qui se traduisait depuis des siècles dans des villages à structure circulaire faisant office d'enclos à bétail (dénommés *kraals* selon l'archéologie d'Afrique australe) abritant de grands troupeaux attestés par l'épaisseur de bouses fossilisées, notamment dans les régions sèches de l'Ouest, proches du Kalahari a nourri aussi au XIIIe siècle les pouvoirs des enceintes palatiales. Le contrôle des cultivateurs et des éleveurs est toujours resté important, malgré l'apport décisif des échanges extérieurs. Ces derniers étaient tournés depuis longtemps vers les ressources en sel et en cuivre du haut Zambèze, mais l'enrichissement essentiel est venu des relations avec la mer.

Le temps du déclin

Le commerce, qui a désenclavé et enrichi la région, fonctionnait par l'intermédiaire des villes côtières de l'océan Indien, dont l'essor s'affirme surtout à partir du XIIe siècle. Ces cités-États de marchands et de marins étaient unies culturellement par l'islam et par la langue swahili, une langue bantoue mêlée de mots arabes et persans.

Les échanges avec la côte swahili sont attestés très tôt. On a vu que le port de Sofala est connu dès le début du Xe siècle. À Bambandyanalo et à Mapungubwe, pour la période allant du Xe au XIIe siècle, on a trouvé des milliers de perles de verre importées, venant, pour certaines, d'Égypte, mais plus généralement de la zone de production s'étendant de l'Inde à la péninsule malaise. En 1977, un site a été mis au jour plus au sud, à Chibuene, occupé dès le IXe siècle. Le commerce de l'ivoire fourni par les chasseurs d'éléphants de la région du Limpopo apparaît très ancien : il était taillé sur place et très demandé en Extrême-Orient. Interrompus un moment par les pirates indonésiens, ces échanges redémarrent au XIIe siècle, favorisant l'essor de Mapungubwe.

Les fouilles de Grand Zimbabwe, dont le rayonnement correspond aussi, au XIIIe-XIVe siècle, à un âge d'or de ce grand commerce, ont livré des milliers de perles de verre, des bols émaillés persans, des plats en céladon chinois, un grès cérame à glaçure émeraude, tous produits de luxe du monde musulman, de l'Inde et de la Chine, à l'époque où l'océan Indien était au cœur d'un système-monde de circulation et d'échanges[9]. L'essor du port de Kilwa (au sud de la Tanzanie actuelle) coïncide avec celui de Zimbabwe : une pièce de monnaie frappée dans cette cité au XIVe siècle a été retrouvée à Grand Zimbabwe.

À partir du début du XVe siècle, le déclin de ces deux centres est également parallèle, dû peut-être à une chute mondiale des cours de l'or. Le déclin de Zimbabwe au milieu du XVe siècle sera suivi, à son tour, par le

développement, au nord et à l'ouest, de nouvelles formations politiques. L'État du Mutapa (le « Menopotapam » des Portugais), près de la vallée du Zambèze, présente, aux XVIe et XVIIe siècles, une continuité économique et politique avec Zimbabwe, même si les constructions de pierre y sont absentes. Ce sont les raids zoulous qui mettront fin à cette longue tradition de culture urbaine shona au milieu du XIXe siècle.

Djenné, sur le Nil-des-Noirs

Pierre Alexandre

L'Histoire n° 92

En plein Moyen Âge, au Soudan occidental, sur la boucle du Niger, s'épanouissent d'immenses empires. Là, au carrefour des routes de l'or et du sel africains, à la croisée des pistes chamelières venant du Maghreb et des flottilles de pirogues du Niger, une ville a construit sa fortune : Djenné. Cosmopolite, commerçante, longtemps épargnée par tous les bouleversements politiques, elle est aujourd'hui endormie entre les eaux vives de ses douves.

Second fleuve d'Afrique par sa longueur – environ 4 200 kilomètres –, le Niger fait preuve dès sa naissance d'une fantaisie topographique qui, de l'Antiquité au début du XIXe siècle, a déconcerté, voire mystifié, explorateurs et géographes. Voisines de celles du Sénégal, ses sources sont relativement proches de la côte atlantique. Mais, au lieu de descendre sagement vers l'ouest et l'Océan, son cours supérieur s'oriente sur près de 1 800 kilomètres vers le nord-est, et son cours inférieur est carrément nord-sud : il fallut attendre 1827 pour rattacher l'embouchure à la source et se convaincre que le « Nil des Noirs[10] » des auteurs classiques n'était pas un affluent ou le cours supérieur du Nil égyptien. Comme le Nil d'ailleurs, le Niger peut être qualifié de fleuve saharien et sa vallée, comme celle du Sénégal, constitue plutôt une limite, un rivage – en arabe *Sahil*, d'où nous avons tiré Sahel. Or, l'Atlantique restant jusqu'au XVe siècle vide d'hommes, ce littoral continental est la zone privilégiée des contacts entre l'Afrique subsaharienne et le monde méditerranéen. C'est là, sur la boucle du Niger, au Soudan occidental, que se sont épanouis les grands empires qui ont fait la fortune de la ville de Djenné.

Et le désert, dira-t-on ? Le désert est une invention récente, à l'échelle géologique, et même historique. Rappelons que le dromadaire, animal asiatique, n'y est devenu une nécessité que vers le Ve siècle de notre ère. Mille ans auparavant, les Garamantes, peuple berbère de la Libye actuelle, parcouraient les futures pistes caravanières sur des chars à chevaux. Ces contacts n'étaient pas gratuits : les voyageurs étaient des commerçants. Vu les distances à parcourir, leur négoce portait essentiellement sur des denrées de grand prix et de faible poids. Carthage, puis Rome, importaient des plumes d'autruche, de l'ivoire, de l'or et des esclaves, lesquels avaient l'avantage de se transporter par leurs propres moyens. Le fret nord-sud comportait probablement des articles de luxe : armes, étoffes et verroterie. C'est sans doute cette économie commerciale, appuyée sur une agriculture développée à partir du Néolithique sahélien (IVe millénaire), qui permit la constitution des premiers États soudanais au VIe ou au VIIe siècle. Ces États sont relativement bien connus à partir de l'expansion initiale de l'Islam,

grâce aux écrits des auteurs musulmans, dont les plus anciens datent du IXe siècle.

Trois empires dominent successivement la boucle du Niger à l'âge d'or du Soudan occidental : le Ghâna (ou Wagadu) du VIIIe siècle à 1076, le Mâli de 1234 à 1450 et Gao (Empire songhai) de 1450 à 1591. Ces États rassemblent des populations, de langues diverses mais de culture assez proche, autour d'une dynastie issue d'une ethnie dominante, liée aux ethnies dominées par des alliances matrimoniales ou religieuses. Ainsi, le Ghâna est souvent décrit comme un royaume soninké (ou sarakolé), le Mâli comme malinké et Gao comme songhai (ou jerma) : leurs souverains appartiennent à ces groupes mais leurs sujets ressortissent à tous les peuples de la région. Lorsqu'une de ces hégémonies se désagrège, ses unités constitutives restent fonctionnelles et peuvent être réintégrées assez facilement sous une nouvelle autorité.

L’or et le sel

Le second trait commun est d’ordre économique : la vallée du Niger est une zone-relais, un point d’échange et de rupture de charge obligatoire. Tombouctou et Gao sont les terminus des pistes chamelières venues du Maghreb et d’Égypte, dont les marchandises sont reprises par les caravanes de porteurs et d’âniers, à destination de la Guinée forestière, et par les flottilles piroguières qui assurent le trafic fluvial. Dans le sens sud-nord, l’article le plus important est l’or, dont l’Afrique occidentale est gros producteur, mais aussi et toujours depuis l’Antiquité les esclaves, l’ivoire, les plumes d’autruche ou les cuirs verts. Le trafic régional porte lui sur deux denrées essentielles : le sel saharien des salines de Teghaza et Taoudenit, dont la valeur avoisine celle de l’or, et les colas[11] de la forêt côtière. Les transactions se font en partie sous forme de troc, mais les échanges transsahariens se règlent en or. Pour les échanges internes et les dépenses quotidiennes, on utilise des cauris – coquillages importés des îles Maldives –, des perles de verre également d’importation, des mesures de sel et des barres ou des fils de cuivre ou de fer.

Dernier facteur commun à tous ces grands empires : l’importance de l’Islam, introduit à la fin du VIIIe siècle par les commerçants arabo-berbères. Les souverains fondateurs du Mâli et du Songhai sont officiellement musulmans, ou présentés comme tels par les chroniques postérieures. La tradition orale en fait, simultanément, des praticiens consommés de la magie traditionnelle, ce que confirment les observations offusquées de leurs visiteurs arabes.

En fait, l’Islam est lié au commerce transsaharien, monopole arabo-berbère auquel les Soudanais participent comme fournisseurs et clients ou comme courtiers. Jusqu’au XIXe siècle, les islamisés forment un groupe oligarchique, dont l’appartenance se définit largement selon des critères professionnels : une partie de la cour et des hauts fonctionnaires, les traitants, courtiers et commerçants au long cours, certains artisans et les clercs. En dépit de tentatives sporadiques de réforme, leurs pratiques

religieuses restent empreintes de rémanences vivaces des cultes de terroir, auxquels la majorité des paysans et des pêcheurs demeure attachée.

Une ville bénie du ciel

Une ville illustre particulièrement l'importance du commerce dans l'histoire de la Boucle et du Sahel : Djenné, dont la situation et la fortune sont le fruit des fantaisies hydrographiques du Niger. En amont de Tombouctou, avant le coude de capture où il reprend le chemin de l'Atlantique, son cours est barré par un seuil rocheux derrière lequel les eaux de la saison des pluies forment, de juin à novembre, un lac grand comme trois départements français. À l'étiage, le lac cède la place à un immense pâturage plat, le borgou, divisé en une multitude d'îles et de marais par le lacis complexe des bras, vifs ou morts, du Niger et de son principal affluent de droite, le Bani. Ce delta intérieur s'étend sur 17 000 km^2. Bâtie sur une butte émergeant en toute saison, entre deux branches toujours en eau du Bani qui forment des douves naturelles, Djenné est la capitale économique de ce delta. Région riche et fertile, à l'échelle soudanaise : alors que Tombouctou et Gao sont en zone steppique déjà très aride, le delta ne manque pas d'eau. À la pêche s'ajoute une agriculture de décrue assez prospère pour nourrir une population importante, tandis qu'à l'étiage, de nombreux troupeaux de bœufs, de moutons et de chameaux viennent refaire leurs forces dans le borgou.

Au XVIe siècle, dans sa *Chronique du Soudan*, l'historien soudanais Abderrahman es-Sadî écrivait : « Quand on regarde Djenné à une certaine distance, il semble, de l'extérieur, que l'on a devant soi une vraie forêt tant les arbres sont nombreux, mais, une fois à l'intérieur, on ne se douterait pas qu'il y ait un seul arbre dans la région […] Djenné est entourée d'une muraille percée de onze portes […] La ville est grande, florissante et prospère ; elle est riche, bénie du ciel et favorisée par lui, Dieu lui accorde toutes ses faveurs comme une chose naturelle et innée. C'est un des grands marchés du monde musulman. Là se rencontrent les marchands de sel des mines de Teghaza et ceux qui apportent l'or [du Bouré]. C'est à cause de cette ville bénie que les caravanes affluent à Tombouctou de tous les points de l'horizon […]. Son territoire est fertile et peuplé. Des marchés s'y tiennent tous les jours de la semaine. On assure qu'il contient 7 077 villages

très proches les uns des autres […] Si le sultan a besoin de faire venir un habitant d'un village situé près du lac Debo, son messager se rend à une des portes des remparts et, de là, crie le message à transmettre. Son appel est répété de village en village et le message parvient immédiatement à l'intéressé. »

Pour le géographe, le rôle de Djenné, point de rencontre entre le trafic saharien (le sel) et celui de l'Afrique profonde (l'or), se lit sur la carte : la ville est à la limite du bief praticable pour les gros chalands en saison des pluies, au débouché de la piste qui vient de Marrakech et au départ de celle qui mène à la zone forestière et à la côte du golfe de Guinée. Elle dessert, par voie fluviale, le bassin supérieur du Niger, cœur de l'Empire du Mâli, et, par voie terrestre, les régions productrices de l'or et des colas. Ici, grâce à l'emploi de l'arabe, écrit et parlé, l'Islam joue son rôle de médium de communication avec les clients et fournisseurs du Nord, de passeport supra-ethnique et sauf-conduit pour circuler à travers la poussière de chefferies tribales du Sud. En 1620, le traitant anglais Jobson donne des marabouts-caravaniers une description qui restera valable bien après lui :

« Les mary-buckes [marabouts] diffèrent du commun peuple [la population côtière] tant par leurs habitations que par leur mode de vie […] Ils se marient entre eux, ne prenant pour femmes que les filles d'autres mary-buckes […] Ils se déplacent par familles entières, emportant avec eux leurs livres et leurs manuscrits, accompagnés de leurs boys ou apprentis qu'ils instruisent et éduquent à chaque halte ou étape […] Ils ont partout libre pratique, en sorte que, alors même que rois et nations sont en guerre et prennent les armes les uns contre les autres, le mary-bucke jouit du privilège de poursuivre son commerce et ses voyages sans trouble ni empêchement […] Ils vont de compagnie, poussant devant eux leurs ânes dont ils suivent le pas, commençant leur étape quotidienne au lever du jour […] et marchant trois heures avant de faire halte au fort de la chaleur, [reprennent leur route] quelque deux heures avant le coucher du soleil et continuent jusqu'à la nuit […], excepté quand la lune est pleine, où ils ne voyagent que mieux […] Quand ils arrivent dans certaines villes, ils s'arrêtent deux ou trois jours pour reposer leurs ânes, déchargent leurs bagages à l'ombre de quelques arbres […] étalent les marchandises qu'ils ont à vendre, organisant pendant leur séjour une sorte de marché. »

La tradition orale attribue à Djenné une origine fort ancienne, contemporaine de la fondation de l'Empire soninké du Ghâna, à la fin du VIIIe siècle. Les premiers habitants de la région étaient certainement des pêcheurs et chasseurs d'hippopotames songhai, les Bozo, dont les descendants demeurent aujourd'hui les maîtres éminents de la terre et des eaux. Il semble que la ville ait été la création de migrants soninké, les Nono. D'après la légende, les génies des lieux ne permirent la construction des murailles qu'après qu'une vierge bozo eut été enterrée vivante dans les fondations. De là daterait la répartition des fonctions rituelles : l'agriculture, la pêche et la navigation fluviale pour les Bozo, les fonctions politiques et commerciales pour les Soninké.

Conversion à l’Islam

Vers 1200, le souverain, converti à l’Islam, fait raser son palais et construit à la place une mosquée. Lors de son inauguration, il invite les oulémas (érudits) à formuler une triple prière : « Que quiconque, chassé de son pays par la détresse et la misère, s’installe à Djenné, y reçoive de Dieu richesse et prospérité jusqu’à en oublier sa patrie d’origine ; que les visiteurs étrangers soient plus nombreux dans la ville que ses propres natifs ; que ceux qui viennent pour y commercer soient dépourvus de patience, de sorte que, lassés de leur séjour, ils vendent leur marchandise à bas prix pour le plus grand profit des citadins. » Ce qu’Allah le Miséricordieux leur accorda ; comme l’indiquent les généalogies que chantent encore ses griots, la population urbaine est constituée d’un mélange de toutes les ethnies de la Boucle : « noirs » soninké, malinké, bambara et songhai ; « rouges » peuls et « blancs » berbères ou arabes (les Juifs ayant été exterminés au XVe siècle). Les caravaniers-marabouts, les *dyula*, sont essentiellement malinké tandis que les courtiers et grossistes sont djennéens ou djennéennes, car la ville ne manque pas de femmes d’affaires. Au reste, les jeunes filles qui épousent des étrangers refusent de suivre leur mari s’il quitte Djenné.

Au début du XVIe siècle, Abderrahman es-Sadî, dont nous avons parlé plus haut, et qui fut aussi *cadi* (juge) à Djenné, a laissé de ses ex-justiciables un portrait ambigu, teinté peut-être de rancœur personnelle : « Les gens de Djenné sont bienveillants, aimables et hospitaliers. Toutefois ils sont par nature enclins à jalouser les heureux de ce monde. Si l’un d’entre eux obtient quelque faveur ou avantage, les autres s’unissent contre lui dans un même mouvement de haine, sans en rien laisser paraître, sinon au moment où cette personne est éprouvée par la mauvaise fortune. Alors chacun lui manifeste en paroles ou en actes toute la haine qu’il lui portait. » Un soudard de l’armée d’occupation marocaine les dit si lâches que « si l’on en tue trois, sept autres meurent de peur ».

Cette prétendue lâcheté est sans doute un aspect du pacifisme commercial et la cautèle, mentionnée par es-Sadî, une manifestation de la concurrence

professionnelle. À la même époque, un voyageur portugais, Vicente Fernandes, note à propos des caravaniers : « Ils traitent sans reçu, acte écrit ou témoin […] Ils sont si honnêtes que si l'un d'eux meurt avant échéance, ses fils ou héritiers paient très exactement sa dette […] Ils sont aimés de tous les habitants de la Guinée aussi bien que des [Portugais]. »

Métropole marchande du Delta et de l'ensemble de la Boucle, Djenné n'a jamais été une capitale politique. Toutefois, presque jusqu'à nos jours, Djenné continue son commerce. Là encore, la carte parle : au sud du Ghâna, à l'est du Mâli et du royaume bambara de Segou, à l'ouest du Songhai, Djenné reste pour tous une place quasi frontalière. Quelles étaient ses relations politiques avec les États ?

L’arrivée des Maliens

Initialement, sa fondation et son développement résultent du déplacement vers le sud du centre de gravité du Ghâna après la destruction de Kumbi-Saleh par les Maures almoravides en 1076. La puissance soninké se reconstitue plus ou moins au XIIe siècle et Djenné semble alors une chefferie soninké parmi d’autres, favorisée par sa position sur le fleuve. Mais, en 1235, Soundyata Keyta, fondateur de l’empire du Mâli, écrase les Soninké à la bataille de Kirina. Quel est alors le sort de Djenné sous la domination malienne ? Les versions sont contradictoires.

D’après es-Sadî, « la ville fut assiégée quatre-vingt-dix-neuf fois sans succès par les *mansa* [empereurs] du Mâli, et le serait-elle une centième que ce serait encore en vain ». Ce qui laisse à penser qu’elle conservait son indépendance ou, tout au moins, son autonomie. En revanche, dans la *Chronique du chercheur*, Mahmoud al-Katî prétend que les mansa attachèrent si peu d’importance à la ville qu’ils la laissèrent à la reine-mère qui en percevait le tribut. Ce détail ne prouve pas grand-chose : les reines-mères jouent, en effet, un rôle rituel important dans les royautés africaines, même islamisées. Il est probable que le Mâli, puissance terrestre grâce à sa cavalerie, se contentait d’une sorte de protectorat sur la ville, plutôt que d’imposer une administration directe, et entretenait sur place un receveur ou contrôleur fiscal plutôt qu’un gouverneur.

La situation évolue peu mais dans un sens plutôt favorable quand, au milieu du XVe siècle, l’expansion du Songhai, puissance fluviale, entraîne un changement de suzeraineté. La flotte du grand conquérant Sonni Ali Ber assiège Djenné « sept ans, sept mois et sept jours ». La ville tombe vers 1470 et le sonni lui accorde une capitulation honorable : il épouse la veuve du souverain décédé pendant le siège, dont le fils et héritier conserve les fonctions. Ce traitement contraste avec celui infligé à la même époque à Tombouctou que le conquérant met à sac, massacrant méticuleusement ses *oulémas* et pillant ses commerçants.

Sous la domination malienne, Djenné est déjà un foyer réputé de culture islamique qui l'emporte sur celui de Tombouctou, dont beaucoup des premiers docteurs de la célèbre mosquée-medersa (école coranique) de Sankoré ont fait leurs études à Djenné. Mais sa population est beaucoup plus « blanche » que celle de Djenné. Les grands commerçants et clercs musulmans sont majoritairement arabes et berbères, alors que leurs homologues djennéens appartiennent essentiellement au groupe linguistique mandingue. Ces différences expliquent sans doute pourquoi, à l'inverse de Tombouctou, Djenné ne compta jamais un parti « ultrasaharien » justifiant, sous des prétextes religieux, des intelligences suspectes avec le Maghreb, spécifiquement avec le Maroc. Mais si l'intelligentsia djennéenne n'est pas déloyale, ni même subversive, elle conserve néanmoins à l'égard des souverains un franc-parler dont témoigne l'anecdote, rapportée par la *Chronique du chercheur*, à propos d'une visite de l'*askya* (empereur) Ishaq Ier vers 1540.

Ayant réuni tous les notables à la mosquée, le souverain leur déclare : « Faites-moi connaître ceux qui exercent des vexations à l'encontre des musulmans et qui oppriment les habitants, car quiconque sachant quelque chose à ce sujet ne le fera pas connaître portera la responsabilité de son propre sort et de celui des Croyants. » Devant le silence gêné de l'assemblée, à la demande du *fakih* Mahmoud Bagayogo, guide spirituel respecté pour sa science et sa piété, Vaskya s'engage devant Dieu à punir « de la confiscation, de la bastonnade, de l'exil ou de la mort » tous ceux de ses agents qui auraient abusé de leur autorité. Sur quoi Mahmoud Bagayogo réplique : « Tu as prononcé sentence sur toi, ô roi […] car nous ne connaissons personne qui soit un plus grand oppresseur que toi, car tu es le père de tous les oppresseurs et ceux-ci n'existent que grâce à toi, car nul ne s'empare du bien d'autrui, sinon pour toi, par ton ordre et grâce à ton appui. » À ces mots, Vaskya « pleura amèrement » et, pour toute vengeance, nomma Mahmoud Bagayogo *cadi* de la ville. Épouvanté par les responsabilités de sa charge, le pauvre homme mourut en quelques mois.

Les convoitises marocaines

Au XVIe siècle, la prospérité de l'empire attire les convoitises marocaines. Le 12 avril 1591, un corps expéditionnaire marocain, commandé par le renégat andalou Djouder, écrase à Tondibi l'armée songhai de Vaskya Ishaq II. Faute d'effectifs suffisants pour une occupation générale, les Marocains se bornent à installer une base d'opérations à Tombouctou, d'où rayonnent des colonnes mobiles peu nombreuses mais pourvues d'armes à feu. S'ensuit un effondrement général des structures étatiques, auquel les pachas nommés par Marrakech n'ont ni les connaissances ni les moyens suffisants pour remédier. « Quand l'armée marocaine est arrivée au Soudan, écrit es-Sadî, témoin des faits, elle a trouvé un pays favorisé de Dieu par la richesse et la fertilité, la paix et la sécurité régnaient partout […] Tout a changé en un instant : la sécurité a fait place au danger, l'opulence à la misère. Partout les gens s'entredévoraient […] Le territoire de Djenné fut saccagé de la façon la plus atroce par les Bambara idolâtres qui détruisirent tous les villages, pillèrent tous les biens et firent des femmes libres leurs concubines dont les enfants furent élevés dans la religion des Mages – que Dieu nous préserve de telles abominations ! »

Les Marocains se révèlent très vite incapables de tirer parti de leur conquête : de 1591 à 1618, ils y envoient en pure perte 23 000 hommes qui s'épuisent autant dans les luttes intestines entre leurs propres chefs que dans une pacification toujours à recommencer. Les Djennéens, « courageux mais prudents tout de même », cherchent surtout à préserver ou à rétablir ce qui peut l'être de leur fonction économique. Toute la région est en proie à un désordre généralisé qui affecte la vie économique et les relations avec le Maghreb, et perdure pendant tout le XVIIe siècle. La paix et une certaine prospérité se rétablissent au XVIIe siècle avec la constitution des États bambara de Segou (1712) et du Kaarta (1760). Résolument païens, les Bambara sont par là même fort tolérants et peu enclins au prosélytisme religieux. Les marabouts-commerçants de Djenné s'en accommodent au mieux et renouent ou créent alors des réseaux commerciaux actifs, de plus en plus orientés vers une côte désormais régulièrement fréquentée par les

traitants européens. L'amélioration due à la domination païenne est cependant précaire : ni le royaume de Segou ni plus tard celui du Kaarta n'atteignent le degré d'organisation militaire et administrative qui aurait permis une résistance efficace aux *rezzou* (raids) touareg, quasi permanents dans la Boucle à partir de 1740 environ.

À la même époque, des théocraties peules, fondées sur un réformisme islamique puritain et intransigeant, se créent et montent en puissance au Fouta Djalon et au Fouta Toro. C'est le jihad généralisé dans toute l'Afrique occidentale, du Sénégal au Nigeria actuels. Au début du XIXe siècle, le mouvement gagne le Macina, sur la rive gauche du Delta, sous la direction d'un marabout peul, Shehu Hamadu Bari, prédicateur de talent et habile guerrier qui, en 1811, chasse les Bambara. Les Djennéens, qui ont fait appel à son aide, le regrettent assez vite : Hamadu s'étant proclamé Émir des croyants, installe une nouvelle capitale, baptisée Hamdullahi (louange à Dieu) sur la rive droite du Bani, au nord de Djenné, et organise la région du Delta en un État strictement encadré et hiérarchisé, auquel il impose une orthodoxie religieuse, et donc juridique, bien éloignée du caractère traditionnellement tolérant de l'Islam d'Afrique subsaharienne.

La sous-préfecture

L’enthousiasme de la foi ne survit pas à la mort du fondateur (1844) : les populations soumises renâclent contre l’autorité des fonctionnaires peuls et contre l’austérité imposée par le *muhtasib*, préfet des mœurs, censeur et inquisiteur, qui ne tolère pas davantage la bière de mil, le tabac ou les danses que la divination et la magie traditionnelles. C’est à peu près à la même époque que Faidherbe, gouverneur du Sénégal, commence, à partir de Saint-Louis, l’expansion militaire vers le « Haut-Sénégal-Niger ». La domination peule, de moins en moins théocratique, subsiste mais se heurte aux querelles dynastiques et claniques, et à la résistance des peuples soumis, dont beaucoup choisissent de faciliter l’entreprise de conquête coloniale française.

En 1893, l’infanterie de marine occupe Djenné. La vieille cité commerçante ne s’en relèvera pas. La capitale coloniale est installée à Bamako, ce qui ne déroge pas à la tradition politique et ne constitue pas forcément un handicap. Plus gênant, dans les conditions nouvelles, le chef-lieu choisi pour le cercle (préfecture) est Mopti, en aval ; Djenné est une de ses subdivisions (sous-préfectures). Mais la vraie cause du déclin est l’instauration d’une économie radicalement différente dans ses structures fondamentales et dans ses axes de trafic de celle qui avait prévalu auparavant. Dans son île, Djenné acquiert un caractère qui rappelle celui de ci-devant places commerciales sous d’autres latitudes et qui, pour le voyageur, dégage un certain charme – Bruges-la-morte du Soudan.

Ibn Battûta, un Candide en Afrique

Pierre Alexandre

Les Collections de L'Histoire n° 58

Au milieu du xive siècle, le voyageur arabe Ibn Battûta effectue un périple à travers le désert, dont il relate avec humour et minutie les péripéties. Son récit reste l'une de nos principales sources pour la fin du Moyen Âge.

En 1352-1353, Ibn Battûta, Berbère né à Tanger en 1304, effectue son dernier grand voyage, au Sahara et au Soudan occidental, avant de se retirer à Fès, à la cour du sultan mérinide Abu Inan. La suprématie du Mâli sur le Soudan occidental a alors tout juste un siècle. Le pouvoir de la dynastie Keyta s'étend de la steppe sahélienne au sud du Sahara, jusqu'à la lisière de la forêt guinéenne, et de l'Atlantique à la moyenne vallée du fleuve Niger.

L'arabe, que parle le juriste Ibn Battûta, est la langue écrite du commerce, de la diplomatie, de la haute administration, comme le latin en Occident. L'Islam, religion officielle de la cour, des grands et du commerce international, ne pénètre guère les masses et, même dans l'entourage du *mansa*, l'empereur, il reste mêlé de pratiques très peu orthodoxes dont s'offusque notre pieux touriste. La richesse de l'empire est fondée sur l'exportation de l'or, extrait dans les zones forestières du Sud et échangé contre le sel des salines sahariennes du Nord, et le trafic d'esclaves.

Ibn Battûta organise son départ à Sijilmâsa, au sud-est de l'Atlas, où il achète des chameaux qu'il met à l'embouche quatre mois et, en février 1352, se joint à une caravane dirigée par un Berbère saharien.

Truffes blanches aphrodisiaques

Vingt-cinq jours de voyage le mènent à la saline de Teghaza, qui ne lui plaît guère. « C'est une bourgade sans rien de bon, dont la seule curiosité est que les maisons et la mosquée sont bâties en blocs de sel, avec des toits en peau de chameau. Il n'y a pas d'arbres, ce n'est que du sable avec une mine de sel. […] Les seuls habitants sont les esclaves des Massoufa, mineurs de sel. Ils se nourrissent des dattes apportées de Sijilmâsa, de viande sèche de chameau et de petit mil venant du Soudan. »

Il se plaint du mauvais goût de l'eau, des mouches et des poux, tout en appréciant l'abondance des truffes des sables (blanches, à goût d'ail, réputées aphrodisiaques). En partant de Teghaza, un membre de la caravane, qui s'en est écarté après une querelle, s'égare et périt dans le désert, à la suite de quoi l'auteur prend bien garde de ne plus s'éloigner du gros de la troupe. En dépit de ses récriminations sur l'inconfort du voyage, le citadin qu'est Ibn Battûta cède à l'attrait du désert « lumineux et éclatant, le cœur s'y dilate et l'âme y prend ses aises. On y est à l'abri des voleurs ».

À Oualata, Ibn Battûta est invité chez le *mansadyon* (le représentant impérial de caste servile). « On nous servit du petit mil concassé mélangé d'un peu de miel et de lait caillé, présenté dans une moitié de courge utilisée comme écuelle. Les assistants burent et se retirèrent. Je demandai : "N'est-ce que pour cela que ce Nègre nous a invités ?" On me répondit : "Oui, car c'est là le grand repas d'hospitalité chez eux. " J'eus la certitude qu'il n'y avait rien à attendre d'eux. » Ibn Battûta n'a pas compris que ce repas relevait du rite – marquer le statut d'hôte, comme le pain et le sel chez les nomades – et non de la restauration.

Des femmes bien légères

Les habitants berbères de Oualata choquent ses préjugés : « Leurs femmes sont très belles et leur condition sociale est supérieure à celle des hommes. Chose étonnante et singulière, ces hommes ne sont en rien jaloux ; aucun ne rattache sa généalogie à son père, mais bien à son oncle maternel. L'héritage va au neveu, fils de la sœur et non au fils […] alors qu'ils sont musulmans, pratiquent scrupuleusement les prières et étudient [la loi] et le Coran. »

Il trouve, chez le caravanier qui l'a amené, « un homme et une femme en conversation. […] Je lui demandai : "Qui est cette femme ? – Mon épouse. – Que lui est l'homme [assis avec elle] ? – Son ami. – Comment acceptes-tu cela, alors que tu as habité chez nous [au Maroc] et que tu connais les règles de la loi divine ? – La fréquentation entre hommes et femmes n'enfreint pas chez nous les convenances et les bonnes mœurs. Elle ne donne lieu à aucun soupçon, car nos femmes ne sont point comme les vôtres. " Écœuré de cette veulerie, je me retirai et refusai dès lors de retourner chez lui, ne répondant plus à ses invitations. »

Notre globe-trotteur repart et rencontre dans le Macina des musulmans blancs : kharidjites appelés localement Saganogo et sunnites de rite malékite appelés Touré. Après une douzaine de jours de marche, il arrive au Niger, qu'il appelle « Nil », erreur explicable par le fait que le fleuve coule vers l'est, puis rejoint la capitale du Mâli, où il a loué une maison au quartier des Blancs. Sa réputation de juriste a dû le précéder, car il est visité et comblé de cadeaux par le grand *cadi* impérial – « Noir de mérite aux nobles qualités » –, le lecteur de la Grande Mosquée et divers notables et lettrés, soudanais ou arabes mariés dans le pays, dont le chef des griots de l'empereur, le *mansa* Sulayman. Ce dernier met à sa disposition une maison et des serviteurs, le pensionne et lui donne 133 onces de poudre d'or.

En février ou mars 1353, Ibn Battûta rentre en descendant le Niger, visitant au passage Tombouctou et Gao, « grande cité parmi les plus belles, les plus grandes, et les plus riches du Soudan ». Il poursuit jusqu'à l'Aïr et retraverse le désert, par le Hoggar et le Touat, achevant son périple à

Sijilmâsa fin 1353. Il dicte alors son *Présent fait à ceux qui considèrent les curiosités des villes et les merveilles des voyages* (dont la première traduction française date du Second Empire) et s'installe à Fès où il meurt, entre 1368 et 1377.

Un point reste à éclaircir : ce voyage était-il tout à fait innocent ? Ibn Battûta dit expressément qu'il l'a entrepris sur ordre du sultan Abu Inan. Or il y avait une rivalité entre le Maroc et le Soudan pour les salines de Teghaza. Quant aux importantes colonies commerçantes et cléricales étrangères – essentiellement maghrébines – au sud du Sahara, elles seront reconnues un siècle plus tard comme une « cinquième colonne » dans le Bilâd al-Sûdân, le « Pays des Noirs », qui est aussi celui de l'or.

Ibn Battûta est hébergé essentiellement par des clercs et marchands allogènes. Il s'intéresse au commerce du sel, à l'origine de l'or (qu'on dit venir de chez les anthropophages, dans une zone interdite aux étrangers), il fait un crochet pour visiter le gisement de cuivre de l'Aïr et mentionne l'exportation des esclaves de luxe du Bornou (où il n'est pas allé). Il est dès lors légitime de se demander si son souverain ne l'avait pas, tout simplement, chargé d'une mission de renseignement.

Le Mâli, pays de l’or

François-Xavier Fauvelle, Bertrand Hirsch

L’Histoire n° 367

Le Mâli fut indiscutablement celui des royaumes africains médiévaux qui eut le plus grand renom en dehors d’Afrique. Il doit cette célébrité à son rôle de principal fournisseur en métal précieux du monde méditerranéen. Si grande fut la fortune de ce royaume d’Afrique subsaharienne et de ses puissants souverains noirs que l’écho en parvint jusqu’en Europe. Un document exceptionnel en témoigne : l’Atlas catalan.

Le rôle économique du Mâli lui valut un statut politique hautement respecté auprès de ses partenaires économiques et politiques les plus proches – les pouvoirs musulmans du Maghreb et de l'Égypte – et une place de choix dans la littérature géographique arabe de l'époque qui nous permet aujourd'hui d'avoir à notre disposition une certaine variété de sources historiques ; situation qui tranche avec celle de la plupart des autres formations politiques d'Afrique subsaharienne.

Des sources indirectes

Durant la période médiévale, les sociétés sahéliennes sont pratiquement inconnues de l'Europe. La double barrière du Maghreb islamique et du Sahara empêche des contacts directs. Ce n'est en effet que par l'intermédiaire du monde islamique que des bribes d'informations parviennent en Occident depuis le VIIe siècle. On sait ainsi qu'au sud du Sahara existent quelques royaumes − Ghâna puis Mâli notamment − dont les souverains sont, dit-on, riches en or. On retrouve en particulier ces informations sur des documents cartographiques, dont le fameux Atlas catalan fait partie.

Les sources arabes produites dans le monde islamique au sujet du Bilâd al-Sûdân (le « Pays des Noirs ») sont relativement plus nombreuses, sans être abondantes. Rares sont cependant parmi ces sources les récits émanant de voyageurs – à l'exception du texte d'Ibn Battûta. L'essentiel des informations provient en effet des marchands du Nord qui se rendent au Mâli pour y commercer, ou des lettrés sahéliens interrogés lors de leurs voyages vers Le Caire ou d'autres villes du monde islamique. Parmi les textes des auteurs arabes du Moyen Âge, trois grands récits se distinguent ; ceux d'al-Umarî, d'Ibn Battûta et d'Ibn Khaldûn.

Al-Umarî, secrétaire à la chancellerie du Caire, fait dans les années 1340 une description assez précise de la géographie et de l'histoire du Mâli dans un ouvrage intitulé *Les Itinéraires des regards sur les royaumes des pays civilisés* qui s'appuie sur des témoignages recueillis par lui auprès de commerçants et de savants qui ont fréquenté le pays et la cour de ses souverains, les *mansa* ; il interroge au ceux qui se souviennent du faste et des détails du passage du *mansa* Mûsâ en route pour le pèlerinage à La Mecque, en 1324.

Quelques années plus tard, le grand voyageur marocain Ibn Battûta se rend au Mâli. Il a relaté dans la *Rihla*, « Le Voyage », les étapes de l'itinéraire qui le mène depuis Sijilmâsa jusqu'à la capitale malienne, où il a séjourné huit mois entre le 28 juin 1352 et le 28 février 1353, livrant ainsi un témoignage exceptionnel sur la cour du *mansa* Sulayman, frère de Mûsâ.

À la fin du XIVe siècle, Ibn Khaldûn (1332-1406) établit, quant à lui, dans le *Kitâb al-Ibar*, une histoire des sultans du Mâli. Ses informations, il les a reçues, dit-il, « du shaykh Uthman », un juriste musulman de Ghâna (un royaume alors tributaire du Mâli), « grand personnage du pays, homme de science et de religion bien connu, qui vint en Égypte en 1396-1397, pour le pèlerinage avec toute sa famille. C'est là que je l'ai rencontré ». Le texte d'Ibn Khaldûn est le seul document qui nous permette de reconstituer la généalogie des *mansa* du Mâli depuis le fondateur de la dynastie des Keita, Mari Djata, identifiable à Soundjata Keita, au milieu du XIIIe siècle, jusqu'au *mansa* Magha qui régnait en 1390.

Les sources tardives : les Tarikh

La documentation écrite endogène est mince, à l'exception notable des grands Tarikh, les « Histoires » ou « Chroniques », textes manuscrits rédigés en arabe par des lettrés de Tombouctou au XVIIe siècle. Mais ces documents remarquables se rapportent essentiellement à une époque postérieure au XVe siècle. D'autres sources disponibles sont les traditions orales, perpétuées et transmises par les *jeli*, les « maîtres de la parole », ou « griots » des sociétés mandingues. Ces traditions ont été recueillies depuis la fin du XIXe siècle par des historiens occidentaux ou ouest-africains. Mais de ce XIVe siècle qui fut l'apogée du Mâli et des grands *mansa*, les traditions orales ne nous disent pratiquement rien si l'on excepte le cycle communément baptisé « l'épopée de Soundjata », la geste mythique du fondateur du royaume. Même si ces « textes oraux », ainsi que les désignent les historiennes et historiens de l'Afrique, procèdent de spécialistes du passé, ce récit d'origine reste un mythe en ce qu'il utilise un langage qui se situe en dehors de l'histoire et qu'il continue à être actualisé aujourd'hui en réinventant le passé.

L’archéologie

L’archéologie du Mâli n’a encore à vrai dire été qu’esquissée. Son grand apport cependant, notamment à partir des fouilles du site de Djenné-Jeno, le site ancien situé à environ 4 km de l’actuelle Djenné, menées entre 1977 et 1981 par les Américains Susan et Roderick McIntosh, a été de montrer que le Mâli n’a pas attendu d’être relié au monde extérieur pour faire montre d’un authentique dynamisme économique. Avant même la mise en place du grand commerce transsaharien au VIIIe-IXe siècle, les fouilles témoignent d’une activité urbaine dynamique et d’une créativité culturelle et artistique illustrée par la remarquable statuaire en terre cuite provenant de ce site et des alentours.

L’âge d’or : le XIVe siècle

C’est au XIVe siècle que se situe indiscutablement l’âge d’or du royaume du Mâli. C’est aussi la période la mieux documentée. Grâce au travail de journalisme d’investigation auquel se livre al-Umarî qui, au Caire, recueillait toutes les informations possibles sur le lointain royaume africain en indiquant ses sources, nous disposons d’une description assez précise de son état général.

L’information est suffisante pour nous autoriser à dessiner un vaste espace s’étirant du rivage du Sénégal actuel jusqu’à la boucle du fleuve Niger. Il serait possible d’être beaucoup plus précis si la liste des « provinces » qui composent le royaume nous était parfaitement limpide, mais ce n’est pas le cas. Seules quelques-unes nous sont connues, et nous savons par là que le Mâli englobe d’anciens royaumes comme le Ghâna au nord et le Zâfûn et le Takrûr à l’ouest, mais aussi Tombouctou à l’Est.

On apprend aussi, toujours par al-Umarî, que le climat du royaume est excessivement chaud, que ses habitants sont grands, noirs de peau et ont les cheveux crépus. « Tout est habité, excepté une faible partie ».

Certaines de ces provinces conservent leur roi, comme au Ghâna. Cette précision nous permet de comprendre que le Mâli obéit probablement à une forme d’organisation pyramidale dans laquelle le souverain dispose dans sa vassalité de rois tributaires. Nous savons aussi, grâce à Ibn Battûta, que certaines régions et les principales localités avaient à leur tête des gouverneurs noirs et que des officiers royaux y exerçaient diverses fonctions telles que percepteurs ou contrôleurs des poids et des prix.

Les sources arabes externes, produites par des marchands et des lettrés musulmans, se montrent par définition très attentives à décrire d’abord les élites africaines, et même principalement le roi et son entourage. Nous sommes du même coup fort peu renseignés sur la société elle-même. En nous mettant dans les pas du voyageur Ibn Battûta, et en transposant plusieurs siècles en arrière les réalités actuelles de la région sahélienne, il est cependant possible de se représenter un peu la réalité vécue.

Une terre fertile

Voici donc un semis assez dense de petits villages dans un paysage de savane arborée où domine un parc d'arbres utiles tels que le baobab ou le karité, dont on tire un beurre végétal. Autour de chaque village, agglomérations assez compactes de maisons de torchis qui ont laissé aujourd'hui d'épais dépôts archéologiques souvent livrés à des fouilles clandestines, s'étendent les champs où l'on cultive le riz, le petit mil et le fonio, dont on fait une sorte de couscous, le haricot voandzou, dont on fait des beignets frits, diverses variétés de courges et calebasses, et toutes sortes de fruits. Le voyageur ne sera jamais à court de provisions de bouche. Dans ces régions où il circule sans besoin d'escorte tant la sécurité contre le banditisme y est garantie par le pouvoir royal, nous disent les sources, il traverse chaque jour des marchés où des femmes vendent leur production domestique contre du sel ou des épices. On y vend également volontiers des préparations de pâte de farine de jujubier ou de haricot arrosées de lait aigre et de miel.

L’or : un secret bien gardé

Chose curieuse : les allusions à l’or et à son origine sont rares et de faible pertinence chez al-Umarî. Elles sont pratiquement inexistantes chez Ibn Battûta. En dépit de la fascination qu’exerce le « pays de l’or » dans le monde islamique, tous les auteurs, et même leurs meilleurs informateurs, c’est-à-dire les marchands ayant vécu au Mâli ou pratiquant le commerce transsaharien, sont obligés d’admettre qu’ils ne savent à peu près rien des sources de l’or. La cause en est évidente : royaume dont la richesse provient de son rôle de courtier du marché de l’or et des taxes prélevées sur les marchandises en transit, le Mâli n’a nul intérêt à divulguer ce secret. Ibn Battûta relaiera avec complaisance ce qu’on s’est plu à lui raconter : il y a dans le pays de l’or, ultime province méridionale du Mali, des anthropophages qui aiment dévorer les jeunes esclaves qu’on leur offre… et qui réserveraient probablement le même sort au marchand aventureux.

On sait aujourd’hui qu’il y avait en Afrique de l’Ouest trois grandes zones de production du métal précieux : la région du Bambouk (haut Sénégal), la région du Bouré (Guinée-Conakry) et la région akan (nord de la Côte d’Ivoire). L’extraction se faisait, et se fait encore, au sein de sociétés villageoises. C’était une activité de contre-saison, communautaire et familiale : l’or alluvial était récolté par orpaillage, mais plus souvent encore c’est l’or filonien qui était extrait à partir de puits d’accès creusés à travers la latérite jusqu’à quelques mètres de profondeur. Ce sont des marchands sahéliens islamisés, que l’on nomme *wangara* dans les sources arabes, qui allaient collecter cet or pour le compte de leurs souverains. Il est difficile de savoir avec exactitude quelles quantités étaient exportées chaque année à travers le Sahara. Raymond Mauny l’estimait à environ 10 tonnes d’or mais Jean Devisse a estimé qu’il fallait réduire cette quantité à 3 ou 4 tonnes annuelles. Ces quantités importantes d’un or très pur, et donc très convoité pour le monnayage, ont irrigué tout le bassin méditerranéen jusqu’au XVIe siècle.

La capitale, identifiée par les informateurs arabes sous divers noms (Byty, Bini, Bina, Biti, Bita, etc.) et parfois désignée par eux sous le nom du

royaume, n’est malheureusement pas géographiquement localisée. Niani – aujourd’hui un village perdu de l’extrême est de la Guinée – a longtemps été considérée comme telle. Mais les fouilles menées dans les années 1960 avec l’aide d’équipes polonaises, tout en mettant au jour un habitat et un artisanat denses, n’ont pas permis d’y trouver des objets d’importation, des sépultures ou des habitations musulmanes ; surtout, rien qui se rapporte à l’époque médiévale[12].

Il est possible que la capitale du royaume ait été composée de plusieurs pôles urbains. Néanmoins, l’hypothèse privilégiée aujourd’hui par les spécialistes est qu’elle n’ait pas encore été découverte. Et malheureusement, l’insécurité qui règne aujourd’hui au Sahel interdit pour l’instant de reprendre les recherches.

Nous disposons néanmoins grâce à al-Umarî de descriptions de cette capitale où les constructions sont faites en terre crue : « On bâtit avec de l’argile sur une hauteur de deux tiers de coudée, puis on laisse sécher ; ensuite on bâtit par-dessus de même hauteur et on laisse sécher ; on bâtit encore comme précédemment et ainsi de suite jusqu’à achèvement. Les plafonds sont faits de poutres et de roseaux. La plupart des plafonds sont des coupoles ou en forme de dos de chameaux comme les voûtes à arcades. Le sol est de la terre mêlée de sable. »

Une lignée de rois musulmans

Le souverain, nous dit encore al-Umarî – nous sommes vers 1340 –, est le *mansa* Sulayman. Il est le frère et successeur du *mansa* Mûsâ, dont la renommée continue d'aiguiser la curiosité des lecteurs. Cette lignée de rois musulmans a favorisé l'islam dans le royaume, ce qui ne contribue pas peu à leur prestige dans le monde islamique. Ne pensons pas cependant que toute la population était musulmane. Al-Umarî rapporte à ce sujet que les zones aurifères, dont nous suspectons que leur rattachement au domaine royal était plus revendiqué que réel, étaient « païennes », terme convenu pour désigner ce que nous appellerions aujourd'hui des religions traditionnelles.

Mais le paganisme n'était certes pas pour autant confiné aux plus lointaines provinces. Si nous avons quelques indices pour penser que des religieux musulmans parcouraient le pays, les sources permettent d'établir que les cultes traditionnels rendus aux ancêtres avaient droit de cité à la Cour. Ibn Battûta, par exemple, évoque avec une abondance de détails l'alternance des rites de légitimation royale faisant intervenir tantôt les masques ancestraux, tantôt la mosquée.

Si l'image et la personnalité du *mansa* Mûsâ (roi d'environ 1307 à environ 1331) illuminent nos sources de cette période, c'est en premier lieu en raison du pèlerinage à La Mecque qu'il effectua en 1324-1325 en compagnie d'une suite de milliers de personnes et du séjour qu'il fit au Caire à l'aller et au retour. Quelque quinze ans plus tard, le souvenir en était encore à ce point vivace dans la capitale égyptienne qu'al-Umarî put, on l'a dit, recueillir de nombreux témoignages auprès de fonctionnaires de la cour sultanienne et nous brosser par là le portrait du souverain africain.

Ce sont d'abord les qualités morales du roi qui attirent l'attention. Mûsâ manifeste une attitude de « piété et de recueillement », multiplie les invocations à Dieu. Devant les hauts fonctionnaires de la cour égyptienne, il se défend d'être venu pour faire de la politique, déclarant faire passer avant toute chose le devoir du pèlerinage. Tous les témoins soulignent qu'il

pratiquait aumônes et bonnes œuvres, autant de signes d'un respect strict des piliers de l'islam.

« Noble et généreux », le roi manifeste raffinement, calme, dignité. Un haut fonctionnaire arabe qui l'a fréquenté au Caire parle d'un « homme de classe » et vante les largesses du roi malien. La prodigalité fait en effet partie en pays d'Islam des plus hautes qualités morales des grands. Or, on sait que Mûsâ dépensa sans compter. Parti de son royaume avec cent charges d'or portées sur des chameaux, il dut cependant emprunter à des marchands du Caire, au moment de rentrer au pays, et il remboursa plus tard cette dette à un taux d'intérêt très supérieur au taux en vigueur. Les dignitaires locaux comme les commerçants du Caire s'enthousiasment encore, au moment où al-Umarî les rencontre, du montant de ses gratifications et de ses achats somptuaires. Cette prodigalité a laissé des traces : quinze ans après le séjour du roi Mûsâ au Caire, on doit encore constater que la valeur de l'or s'est trouvée durablement dépréciée par rapport à l'argent.

Roi pieux, roi généreux. Mais aussi roi puissant, l'égal des plus grands souverains de son temps. C'est le *mansa* Mûsâ qui a conquis et fortifié le royaume du Mâli, nous dit al-Umarî, encore qu'il faille sans doute voir là un effet de la propagande personnelle du roi. C'est lui encore qui, au retour de son pèlerinage, construisit des mosquées au Mâli, dont il confia la réalisation à un architecte arabe. C'est lui encore qui fit venir des religieux musulmans dans son pays.

Par bien des aspects, le pèlerinage de Mûsâ et son séjour au Caire furent l'occasion d'une soigneuse mise en scène politique visant à faire une démonstration de puissance économique et politique. En faisant étalage de fastes, en offrant des cadeaux somptueux aux dignitaires du sultan du Caire, le roi malien ne craint pas de manifester que son royaume est plus riche que celui de son hôte.

Un petit incident diplomatique, heureusement sans conséquence, illustre cet état de fait. Voici qu'il s'agit d'organiser une entrevue entre le souverain malien, Mûsâ, et le sultan égyptien, Al-Malik al-Nâsir. Mûsâ n'entend pas se rendre à l'audience de son homologue égyptien, car cela représenterait pour lui une diminution de prestige. De telles cérémonies sont faites en effet

pour accueillir les ambassadeurs étrangers et les rois tributaires. Convaincu cependant qu'une rencontre est inévitable, il sait qu'il aura à s'incliner devant le souverain mamelouk. Mais, la rencontre venue, il s'y refuse ; il n'est pas question de céder le pas. Un de ses conseillers trouve un subterfuge qui sort tout le monde de ce mauvais pas protocolaire : Mûsâ se prosterne, mais en disant tout haut qu'il le fait devant Dieu, non devant un homme, fût-il roi. Le sultan lui ouvre les bras et le fait asseoir à ses côtés : Mûsâ a conquis son juste rang.

TROISIEME PARTIE
De l’exploration à la colonisation

Afrique : le continent contourné

Yann Potin

L'Histoire n° 355

Au xve siècle, les navigateurs portugais entament l'exploration des côtes de l'Afrique. Se dessine ainsi peu à peu le profil actuel du continent. Mais l'intérieur des terres, le « pays des Noirs », reste inconnu et constitue pour longtemps encore une réserve d'exotisme.

Vers 1490, un continent émerge de l'atelier florentin d'Heinrich Hammer, plus connu sous le nom latinisé d'Henricus Martellus Germanus. Sans le savoir, la plume de ce cosmographe d'origine germanique dessinait pour la première fois le profil côtier qui allait constituer la carte d'identité cartographique de l'Afrique : l'association entre un quadrilatère occidental compact et une très vaste péninsule orientale, rallongée à l'extrême vers le sud. Autrement moins célèbre que le globe du navigateur et cartographe Martin Behaim daté de 1492, la mappemonde de Martellus, réalisée dans un style encore dépendant de la tradition établie par Ptolémée au IIe siècle, accomplit en réalité une épiphanie cartographique : une des dernières représentations du monde avant la découverte de l'Amérique fut donc aussi la première où l'Afrique apparut comme un ensemble clos sur lui-même et non plus un arrière-monde sans bornes des territoires méditerranéens.

Un réservoir d’idées reçues

Depuis l’Antiquité, l’*Africa* existait bien dans la conscience occidentale comme la troisième partie du monde connu, avec l’*Europa* et l’*Asia*. Mais elle ne formait qu’une masse d’autant plus indistincte et sans limites qu’elle n’était que la vague projection de la province romaine du même nom correspondant à peu près à la Tunisie actuelle. Après la conquête musulmane au VIIe siècle, le nom sera arabisé en *Ifrikiya*.

Ainsi qu’en témoignent encore les portulans de la fin du XIVe siècle, le terme romain d’« Africa » demeure toujours en concurrence, ou en complémentarité, avec d’autres vocables, hérités de la tradition géographique grecque, comme « Libya » ou « Aethiopia » – expression grecque signifiant « face brûlée ». Refermé sur lui-même, le continent géographique subrepticement apparu à la fin du XVe siècle va néanmoins fonctionner comme un réservoir d’idées reçues.

Les géographes arabes ayant pu visiter le sud du Sahara avant le XVe siècle, comme Ibn Battûta, partagent un commun mépris pour la couleur de peau des populations africaines. Parallèlement, ils entretiennent le mythe d’une Afrique subsaharienne gorgée d’un or contrôlé par le puissant *mansa*, roi du Mali, un empire couvrant peut-être les actuels Mali, Sénégal, Gambie, Guinée-Bissau, Mauritanie et une grande partie de la Côte d’Ivoire (cf. chap. « Le Mâli, pays de l’or »). Entre mythe et réalité, la présence d’un royaume chrétien, quelque part au sud-est du monde islamique, est en parallèle pressentie en Occident avant le XVe siècle. Mais sa localisation se confond avec les Indes elles-mêmes et avec le légendaire royaume du Prêtre Jean[1]. En définitive, la principale découverte, et la seule certitude acquise au bout d’un siècle de navigation, sera l’identification de ce royaume mythique avec celui des négus éthiopiens, effectivement chrétiens.

La « découverte » des contours de l’Afrique est donc d’autant plus paradoxale qu’elle est opérée dans le recoin d’un *studiolo* renaissant, au cœur de la Florence de Laurent le Magnifique : c’est à partir d’informations de seconde main que Martellus a pu intégrer les dernières informations

recueillies au retour à Lisbonne, en décembre 1488, du célèbre navigateur portugais Bartolomeu Dias qui venait de franchir le cap de Bonne-Espérance, à l'extrême sud du continent. Sous prétexte d'atteindre le royaume du Prêtre Jean, l'expédition de Dias avait pour objectif de tracer la route vers les Indes et ses richesses dont le commerce était alors aux mains des marchands musulmans.

Il pourrait sembler curieux que le globe postérieur de Behaim ignore la forme exacte du sud de l'Afrique. D'autant que ledit cartographe, à la différence de Martellus, fut un homme de terrain qui accompagna entre 1482 et 1485 le navigateur Diogo Cão dans la reconnaissance des côtes du royaume du Kongo (actuel Angola). Pourtant, revenu des Açores à la fin de l'année 1491, il réalisa son œuvre cartographique avec des données déjà périmées.

Ce bégaiement des cartes et des données géographiques indique à quel point le dévoilement occidental du globe terrestre ne fait pas toujours rimer reconnaissance, découverte et « connaissance ». Le bouclement de la ligne des côtes africaines est en fait le signe d'une immense déception, dans la mesure où il indique que la voie orientale vers les Indes est très longue. Cette déconvenue, masquée par les récits glorieux des « relations » des navigateurs mais révélée par le rallongement des continents sur les cartes, explique sinon éclaire, quatre ans à peine après le périple de Bartolomeu Dias, l'utopie navigatrice de Christophe Colomb : tout se passe comme s'il avait fallu manquer la découverte de l'Afrique pour rendre possible celle de l'Amérique.

Mais tracer un liseré de côtes et de comptoirs n'est pas pour autant découvrir un nouveau monde ! Le sentiment contemporain d'un *descubrimiento* portugais de l'Afrique ne s'est pas transformé, dans la mémoire occidentale, en « Grande Découverte », à l'instar de l'épopée américaine. Loin de constituer la promesse d'un Nouveau Monde, l'Afrique continentale demeure, à l'issue de l'aventure portugaise, un Autre Monde, d'autant plus étranger qu'il ne tient pas ses promesses commerciales et aurifères, et maintient la certitude que le véritable « horizon onirique » à atteindre, pour reprendre la belle expression de Jacques Le Goff[2], est bien les Indes.

En effet, malgré l’installation de comptoirs portugais sur le littoral de l’Afrique de l’Ouest, comme São Jorge da Mina en 1482, sur la « Côte-de-l’Or » (Ghana actuel), le contrôle des circuits aurifères reste aux mains des marchands musulmans wangara du Sahel, qui maintiennent son orientation vers le monde islamique et le Moyen-Orient. Et la perspective d’un eldorado américain autrement plus avantageux entraînera par la suite le deuil du mythe de « l’or du Soudan ».

Un siècle de conquêtes… de plages

« Le vendredi suivant [1er décembre 1497], alors que nous étions encore dans ladite baie de São Bras, nous vîmes venir environ 90 hommes basanés, semblables à ceux de la baie de Santa Helena. […] Quand nous fûmes près de la rive, le capitaine-major leur lança sur la plage des grelots qu'ils ramassaient, et ils ne se contentaient pas de prendre ceux qu'on leur lançait : ils venaient en chercher qu'ils prenaient dans la main du capitaine-major, ce qui nous étonna beaucoup, car quand Bartolomeu Dias était passé par là ils l'avaient fui et n'avaient pris aucun des objets qu'il leur donnait. Bien plus, un jour qu'il se ravitaillait dans une aiguade [point d'eau] située sur le rivage, dont l'eau est très bonne, ils lui en interdirent l'accès en jetant des pierres du haut d'une éminence qui la surplombe. Bartolomeu Dias fit tirer contre eux des coups d'arbalète, et il en tua un. » La scène rapportée par l'auteur anonyme de la *Relation du voyage de Vasco de Gama* (début du XVIe siècle) résume un siècle de fausses rencontres, parfois violentes, sur une grande partie des côtes africaines. À plus d'un titre, la conquête de l'Afrique s'est limitée à une conquête des plages. La tradition historiographique a pris l'habitude de faire de la prise de Ceuta par les Portugais en 1415 le point de départ d'une reconnaissance des rivages africains, dont on admet aujourd'hui qu'elle n'est pas née du projet personnel d'Henri dit le Navigateur (1394-1460), prince mystique, dont le rêve, pleinement médiéval, était surtout de relancer la croisade en contractant alliance avec le Prêtre Jean.

Jusqu'en 1434 et le dépassement du cap Bojador au sud du Maroc actuel par le navigateur Gil Eanes, l'exploration portugaise reste confinée aux franges du monde méditerranéen et atlantique, c'est-à-dire pour l'essentiel aux rivages nord-sahariens, à l'île de Madère ainsi qu'aux îles Canaries, disputées alors aux Espagnols.

Cette expansion portugaise n'est pas continue. Une première phase, entre 1441 et 1460, concerne le sud de la Mauritanie (fondation de la forteresse d'Arguin en 1444) et les côtes de la Sénégambie (dépassement du cap Vert par Dinis Dias en 1446) jusqu'aux rivages de la Sierra Leone, atteints par

Pero de Sintra en 1460. Après les premiers pillages et razzias d'esclaves initiés par Antao Gonçalves et Nuno Tristao au cap Blanc (actuelle Mauritanie) en 1441, des relations diplomatiques et commerciales sont établies. Cette première période est sanctionnée par la bulle *Romanus Pontifex* du pape Nicolas V en 1452, qui reconnaît au souverain Alphonse V, dit l'Africain, « toutes les conquêtes d'Afrique avec les îles et mers adjacentes, depuis le cap Bojador et le cap Noun jusqu'à la Guinée entière, y compris toute la côte méridionale ».

Surtout animée par les marchands, cette première « découverte » des côtes africaines pourrait se résumer à la mise en place de la « troque » – échange d'or, et bientôt d'esclaves, contre diverses marchandises manufacturées, y compris des armes. La « troque sous voile », à bord des navires, semble être le mode dominant de contact entre marchands portugais et africains. La préférence pour ce commerce « hors sol » exprime la distance observée par des « explorateurs » dont les découvertes sont cantonnées aux places de marchés.

L'arrivée au pouvoir de Jean II (1481-1495) systématise l'entreprise africaine et lui confère sa dimension politique. La fondation du fort de São Jorge da Mina en 1482 précède de quelques mois la reconnaissance de l'embouchure du fleuve Congo par Diogo Cão qui crée plus au sud le comptoir de Luanda. Était ainsi inaugurée une nouvelle phase d'exploration, caractérisée par les premières expériences de conversion des élites locales : Buumi Jeleen, prince du Grand Jolof au Sénégal en 1488, le roi du Mani-Kongo Nzinga-Nkuwu en 1491. L'implantation systématique sur les côtes de monolithes cruciformes *padraoes* manifeste une forme inédite d'appropriation des enclaves côtières.

L'objectif cependant reste d'atteindre les Indes. Vasco de Gama prolonge le voyage de Bartolomeu Dias sur les côtes de l'océan Indien et découvre les grandes cités swahili égrenées du sud au nord, depuis Sofala, Mombasa et Malindi au Kenya actuel, où il fait escale en 1498 et à partir de laquelle il file vers Calicut en Inde.

Au final, après un siècle de cabotage côtier, de 1415 à 1499, l'Afrique portugaise se résume à un semis d'îles et de comptoirs-îlots reliés entre eux, certes, mais dont le seul point commun est de tourner le dos à la masse du

continent, inaccessible et presque inconnue : la traite négrière qui se met en place à partir des années 1450 se fera sur les côtes.

La conquête militaire de Sofala, Kilwa et Mombasa en 1505 par le premier gouverneur des Indes, Francisco de Almeida, inaugure une stratégie plus agressive de contrôle territorial. Son meurtre sur une plage de la baie du cap de Bonne-Espérance par des groupes de pasteurs khoïkhoï en mars 1510, suivi dès 1512 par les premières révoltes des cités marchandes swahili, annonce un nouveau type de rapport de forces et clôt un siècle de découvertes et de rendez-vous manqués.

À l'issue d'une découverte sans cesse différée et pour finir méprisée, l'expérience portugaise s'avère un piège à illusions, voire un conservatoire à préjugés. Les nouvelles cartes du continent qui se multiplient à l'orée du XVIe siècle s'accommodent fort bien d'un remplissage qui n'est rien d'autre que le savoir de Ptolémée modernisé par touches régionales au cours du XVe siècle. Elles n'en trahissent pas moins une stagnation quant à la connaissance de l'espace intérieur de l'Afrique.

Ramusio et l’encyclopédie des quatre parties du monde

Hormis la reconnaissance du foyer éthiopien atteint par voie terrestre par les Portugais en 1487, il n’y a qu’une trace narrative de la pénétration européenne du continent avant 1500 : celle du marchand génois Antonio Malfante dans les oasis du Touat, à la lisière septentrionale du Sahara, en 1447. Avec Malfante, pour la première fois, un voyageur non arabe recueillait des informations sur le commerce transsaharien, le bassin du fleuve Niger et la diversité des entités politiques subsistant sur son pourtour.

Reste que l’Afrique continentale demeure mieux documentée par les cartes marines méditerranéennes du XIVe et du premier XVe siècle que par les cartes postérieures au bouclement du continent, et ce jusqu’au XVIIe-XVIIIe siècle. Les premières années du XVIe siècle n’en expriment pas moins le besoin d’un savoir modernisé sur l’Afrique. En mars 1526, le diplomate marocain d’origine andalouse Al-Wazzan achève à Rome son manuscrit de *La Cosmographie et géographie de l’Afrique*, mieux connu sous le nom de *La Descrizione dell’Africa di Giovan Lioni Africano*, « La Description de l’Afrique par Jean-Léon l’Africain »[3]. Un mois plus tard, le 28 avril 1526, le prêtre portugais Alvares quitte le port de Massawa, au bord de la mer Rouge, au terme d’un séjour de près de six années à la cour du négus d’Éthiopie, et rédige sa *Verdadera informaçam das terras do Preste Joam*, « Véritable relation sur les terres du Prêtre Jean ».

Moins de vingt-cinq ans plus tard, en 1550, les deux textes se retrouvent sur les presses de l’éditeur Giovanni Battista Ramusio, en tête de sa collection de *Navigationi et Viaggi*, qui se voulait l’encyclopédie des quatre nouvelles parties du monde. L’appareillement de ces deux textes par le grand éditeur vénitien, dans le premier tome d’une série par ailleurs inachevée mais précisément dédiée à l’Afrique, n’est sans doute pas fortuit : au premier était dévolue la partie occidentale du nouveau continent, qui retrouvait les contours classiques du Bilâd al-Sûdân, le « Pays des Noirs » des voyageurs arabes, au second sa partie orientale, qui n’était autre que la vieille *Aethiopia* mythique du Prêtre Jean.

La critique érudite des sources a montré que le témoignage de Jean-Léon l'Africain en 1526 reste, malgré la modernité de son intitulé, tributaire du legs des géographes et cartographes arabes du IXe-XIVe siècle. Inversement, la physionomie traditionnelle du récit d'Alvares, prolongeant en plein cœur du monde renaissant les mirages médiévaux du « Prêtre Jean », recelait un savoir nouveau, car de première main, sur l'espace éthiopien. Les lecteurs d'Alvares n'en projetèrent pas moins l'ensemble de sa géographie éthiopienne sur la totalité de l'Est africain : si le royaume du Prêtre Jean n'était définitivement plus situé aux Indes, il était censé avoir le pouvoir de combler les vides intérieurs d'une Afrique rallongée bien au-delà de l'équateur.

Durant tout le XVe siècle, reconnaître l'Afrique signifiait dépasser ses limites et contourner ses côtes… En conséquence de quoi, l'Afrique intérieure restera, aux yeux des européens et jusqu'au XIXe siècle, une réserve d'exotisme, de rêves et d'exploration.

Afrique : 2 000 ans de colonisation

Entretien avec Catherine Coquery-Vidrovitch

Les Collections de L'Histoire n° 11

Depuis la conquête romaine jusqu'à l'acmé de la traite atlantique, de grandes parties de l'Afrique ont été, sous une forme ou sous une autre, colonisées. Avant le grand partage du continent par les Européens à la fin du XIXe siècle, Catherine Coquery-Vidrovitch retrace des siècles de domination économique.

L'Histoire : ***L'irruption de l'impérialisme européen en Afrique subsaharienne à la fin du XIXe siècle n'est pas la première expérience coloniale qu'ait connue ce continent. Il y a eu la colonisation romaine du Maghreb, la conquête arabo-islamique, l'âge des traites négrières avant et après les Grandes Découvertes…***

Catherine Coquery-Vidrovitch : La colonisation de la fin du XIXe siècle, ce qu'on a appelé l'impérialisme colonial, est un phénomène en grande partie nouveau, lié à l'essor économique des puissances occidentales à la suite de la révolution industrielle. Mais, en effet, le phénomène colonial est un phénomène très ancien sur le continent africain. Depuis les débuts de notre ère, de grandes parties de l'Afrique, dont l'Afrique du Nord, ont été, sous une forme ou sous une autre, colonisées. J'entends le terme « colonisation » au sens large, celui de domination politique, diplomatique, économique, d'un pays par une puissance étrangère.

L'Histoire : ***Quand cette domination a-t-elle commencé*** ?

Catherine Coquery-Vidrovitch : La première grande colonisation, c'est celle de l'Égypte, par les Grecs d'Alexandre, à la fin du IVe siècle avant notre ère, puis par les Romains, à partir de 31 avant J.-C. La principale conséquence de la conquête romaine, c'est que l'Égypte, cet extraordinaire creuset de cultures et de peuples africains anciens, a été coupée du reste du continent. À la fin du VIIe siècle et tout au long du VIIIe siècle, la conquête arabe, qui s'étend à l'ensemble de l'Afrique du Nord en apportant l'Islam, a achevé de détourner l'Égypte du sud du continent. Cet héritage égyptien a été confisqué par le monde méditerranéen occidental. L'Afrique subsaharienne a été condamnée à se développer en dehors de l'influence économique et politique de cette région. Et elle a continué à vivre relativement isolée – relativement, parce qu'il y avait tout de même des contacts commerciaux – au rythme du Néolithique.

L'Histoire : ***Qui commerce avec l'Afrique subsaharienne au Moyen Âge*** ?

Catherine Coquery-Vidrovitch : Au Ve siècle avant notre ère, Hérodote parlait déjà de « troque muette », au sud des côtes marocaines – muette, parce que, semble-t-il, les hommes ne se rencontraient pas, mais déposaient les produits qu'ils échangeaient en un lieu convenu. Les tout premiers contacts commerciaux avec le monde arabo-musulman ont lieu probablement dès la fin du VIIIe ou au IXe siècle. Des marchands et des voyageurs arabes font le commerce des hommes et celui de l'or, qui est extrait des mines situées dans la région des sources du fleuve Sénégal et sur le territoire du Ghana actuel. Ils s'installent aussi sur les côtes de la mer Rouge et de l'océan Indien.

Sur le fleuve Niger, ils créent ou transforment des villes dont le dynamisme reposait déjà sur l'échange à longue distance : ainsi l'antique Jenne-Jeno donne naissance à Djenné (voir chap. « Djenné, sur le Nil-des-Noirs ») et le grand centre de Tombouctou va rayonner jusqu'à sa conquête par les Marocains en 1591. Sur la côte orientale, de la Somalie au Mozambique actuels, ils sont à l'origine des cités-États swahili, métissage arabo-bantou, à partir du VIIIe-XIIe siècle.

Cela n’est pas, bien sûr, une colonisation politique directe. Mais, au plan économique, il s’agit d’une relation de dépendance. Les Arabes, qui ravitaillent l’Europe en or et le bassin méditerranéen en esclaves, font la richesse des souverains « soudanais » – ce mot, qui n’a pas de rapport avec le Soudan, désigne la région climatique qui va du Sénégal jusqu’à la Corne de l’Afrique, dont les royaumes sont situés sur un nœud de communication internationale. Mais ces souverains qui thésaurisent beaucoup d’or ne sont pas passés au stade productif, à l’investissement. Et lorsque les centres du commerce international se sont déplacés vers le monde atlantique, après les Grandes Découvertes du XVe-XVIe siècle, leurs royaumes ont perdu leur raison d’être. Ils étaient en fait, sans le savoir, dans la dépendance économique vis-à-vis de l’Occident.

Le processus se retrouve en Afrique orientale, du côté du Zimbabwe ancien, entre les Xe et XVe siècles. Il y a existé des échanges entre une société autochtone, proche du terroir, et des souverains très riches dominant des mines d’or qui, probablement, monopolisaient le commerce international en direction de l’océan Indien. Le jour où ce commerce a changé de mains, la culture de Zimbabwe a disparu. Là aussi, en fait, s’était imposée une forte dépendance internationale économique.

L’Histoire : ***Quand les Européens ont-ils pris pied en Afrique*** ?

Catherine Coquery-Vidrovitch : Dans la seconde moitié du XVe siècle, les Portugais entreprennent de nombreuses expéditions le long des côtes africaines, pour atteindre le cap de Bonne-Espérance, en 1488. Ils installent des forts avec de petites garnisons, et font du commerce de cabotage de port en port pour les approvisionner, transportant des légumes frais, et puis de la main-d’œuvre, des esclaves. Initialement, les côtes africaines ne les intéressaient pas directement sauf comme source d’or : ils cherchaient la route des richesses de l’Inde et de la Chine. Mais ils ont commencé à exploiter les épices locales, le poivre malaguette, un peu d’or évidemment.

L'Histoire : ***À partir de quel moment peut-on à nouveau parler de phénomène colonial*** ?

Catherine Coquery-Vidrovitch : Assez tôt, dès la fin du XVe siècle, dans l'archipel de São Tomé, au fond du golfe de Guinée. Les Portugais ont trouvé ces îles désertes. Ils s'y sont établis probablement dans les années 1475 et très vite ils ont commencé l'exploitation de la canne à sucre, une culture qui était arrivée en Méditerranée de l'Inde et de l'Égypte, dévoreuse de main-d'œuvre. Ils ont acheté des esclaves au roi du Kongo, ou dans le delta du Niger. Au milieu du XVIe siècle, il y avait probablement déjà 4 000 esclaves dans l'île de São Tomé. C'est là qu'a été expérimenté l'esclavage de plantation, avant d'être mis en œuvre en Amérique, au Brésil d'abord, où la canne à sucre entre en exploitation au milieu du XVIIe siècle.

Le royaume ancien du Kongo, qui occupait le nord de l'Angola et le débouché du Congo ex-Zaïre et du Congo-Brazzaville, s'est progressivement décomposé sous l'influence délétère de l'exploitation portugaise. Les Portugais ont occupé la ville de Luanda, sur la côte de l'ancien royaume du Kongo, sans interruption entre le XVIe siècle et l'indépendance de l'Angola, en 1974.

L'Histoire : ***L'esclavage existait depuis longtemps. Mais les Européens, eux, ont inventé la traite atlantique. En quoi consiste-t-elle et à partir de quand se développe-t-elle*** ?

Catherine Coquery-Vidrovitch : La traite, c'est le commerce international des esclaves. Mais la traite vers l'océan Indien ou la Méditerranée est bien antérieure à l'irruption des Européens sur le continent. Ce qui commence avec les Européens, c'est le commerce transatlantique des esclaves. Les premières traces d'exportation d'esclaves avérées vers le Brésil datent des années 1605-1610. Mais Christophe Colomb en avait déjà apporté quelques-uns. Le marché systématique de la traite atlantique correspond à l'expansion du travail servile sur les plantations de canne à sucre, c'est-à-dire du milieu du XVIIe jusqu'au milieu du XIXe siècle.

Le commerce des esclaves a été officiellement interdit par les Britanniques en 1807, puis par l'ensemble des Européens en 1815. En réalité, la traite de contrebande a continué jusqu'à ce que l'esclavage lui-même soit aboli dans les colonies : 1835 pour les Anglais y compris au Cap, 1848 pour les Français, 1865 pour les Américains, et 1888 pour les Brésiliens.

La traite a orienté l'économie africaine, qui est passée sous la domination du marché atlantique à partir du XVIIe siècle. Le marché était extérieur aux Africains : il était tenu d'abord par les Portugais et les Hollandais, puis essentiellement par les Britanniques et les Français. Mais il était alimenté par les souverains locaux qui razziaient les malheureux de l'arrière-pays et amassaient ainsi des fortunes. Toute l'Afrique occidentale, entre autres, a été concernée, y compris l'intérieur, car les raids allaient très loin.

L'Histoire : ***Qu'est-ce qui change au XIXe siècle*** ?

Catherine Coquery-Vidrovitch : Avec l'impérialisme colonial apparaît la domination politique. Les Européens, en effet, étaient installés depuis longtemps, comme les Portugais à Luanda. Les Français s'étaient établis à Saint-Louis du Sénégal au milieu du XVIIe siècle, avec la Compagnie française du Sénégal, et la Compagnie néerlandaise des Indes orientales s'installe au Cap. Toutes les nations occidentales, les Portugais, les Français, les Anglais, les Danois, avaient établi des postes sur les côtes de l'Afrique, en relation avec le commerce de l'or et des esclaves, surtout à partir du XVIIe siècle.

L'Histoire : ***Mais il s'agissait toujours de comptoirs économiques*** ?

Catherine Coquery-Vidrovitch : À l'exception de Zanzibar, colonisée par le sultanat d'Oman qui en a fait en 1840 sa capitale, les postes étrangers sur les côtes africaines étaient principalement des comptoirs économiques, sous la domination de compagnies commerciales dites « à charte » protégées par l'État. Le sultanat de Zanzibar a colonisé l'ensemble de la côte orientale

d'Afrique jusqu'à la fin du XIXe siècle. Il a pratiqué à grande échelle traite et plantations serviles, qui ont pénétré jusqu'au cœur du Congo.

En Afrique de l'Ouest, les Occidentaux n'étaient intéressés que par les matières premières exportables, oléagineux, bois de teinture, plus tard par les lianes à caoutchouc. La production fut laissée aux mains des Africains, qui la réorganisèrent en utilisant le travail des esclaves qui ne se vendaient plus vers l'Atlantique. Au XIXe siècle précolonial, l'expansion de l'esclavage interne résulte en partie de la fin de la traite ! Cela permit aux expansionnistes coloniaux de justifier la conquête par la lutte contre l'esclavage.

L'Histoire : ***Comment passe-t-on du comptoir à la colonie*** ?

Catherine Coquery-Vidrovitch : Les premières colonies proprement dites sont britanniques : c'est la colonie de Freetown à la sortie de Sierra Leone fondée en 1807, pour accueillir les esclaves « libérés » saisis sur les bateaux de contrebande britannique après l'abolition de la traite, et la colonie du Cap, qui est prise par les Anglais en 1795. Cape Town – Le Cap – était auparavant un poste de commerce aux mains de la Compagnie néerlandaise des Indes orientales. La colonisation de l'Afrique du Sud va s'étendre tout au long du XIXe siècle. Elle est achevée avant la découverte de l'or en 1886 à Johannesburg et réglée par la seconde guerre anglo-boer de 1899-1902. Sur tout le continent, les luttes d'influence et les rivalités naissent entre les différentes puissances occidentales. Elles provoquent la conférence internationale de 1884-1885, réunie à Berlin à l'initiative du chancelier allemand Bismarck. Là les règles du partage sont fixées.

L'Afrique est bel et bien devenue la propriété des Européens.

L'Histoire : ***Vous pensez que l'impérialisme du XIXe siècle n'est au fond qu'un moment d'une histoire longue, l'aboutissement d'une domination pluriséculaire*** ?

Catherine Coquery-Vidrovitch : C'était après la perte de l'initiative économique celle de l'initiative politique. Je ne crois pas qu'il y ait eu dans le monde une histoire aussi continuellement soumise à l'échange inégal. Il y a aussi, bien entendu, tous les « apports » de ces contacts internationaux : un brassage culturel formidable, et surtout très ancien. Poser le problème en disant simplement « La colonisation était une chance que les Africains n'ont pas su saisir » ne tient aucun compte de l'histoire longue. La colonisation, pour l'Afrique, n'a pas été une source de développement. Mais elle a incontestablement été une période de changements majeurs : des économies, des mentalités, des cultures. Cela a été un saut accéléré vers autre chose, qui est actuellement encore en gestation.

Propos recueillis par Séverine Nikel.

L’esclavage, une question noire

Catherine Coquery-Vidrovitch

L’Histoire n° 400

L’esclavage n’a pas toujours été noir. Mais le commerce massif des Africains et la traite atlantique, exclusivement composée d’esclaves noirs, firent naître une nouvelle vision de l’humanité. Le colonialisme inventerait ensuite la race.

L’existence de Noirs[4] en Afrique fut connue dans le monde méditerranéen et oriental depuis la plus haute Antiquité, et cela ne troublait personne. Cela n’a rien d’étonnant. L’Égypte fut l’un des creusets du monde africain et occidental. Des peuples venus de tous les alentours y étaient de tous les teints de peau (y compris les pharaons), en un temps où le racisme de couleur ne prévalait pas sur le racisme de culture ; ce qui importait, c’était si l’on était « civilisé » ou « barbare ». Les allusions à la couleur étaient rares dans le monde antique, parce que celle-ci était variée et qu’on n’y attachait donc guère d’importance. La plupart des habitants, compte tenu des métissages et du climat, étaient plutôt basanés, assurément quelques-uns plus noirs comme d’autres plus clairs, et de morphologie variée. Tout cela est aisé à constater sur les profils des fresques tombales égyptiennes…

Une Antiquité métisse

Ces questions de couleur n'ont suscité l'intérêt, dans les temps anciens, d'aucun des Livres révélés, ni la Bible, ni le Coran. Ce qui est condamné, dans le Coran, ce sont ceux qui associent d'autres divinités au Dieu unique. Comme chez les anciens Grecs, les barbares n'ont rien à voir avec la couleur, mais avec la culture.

Dans la Bible, on ne trouve que quatre allusions au teint de peau noir ; trois sur quatre sont laudatives, la quatrième est informative : elle décrit l'habitant du pays de Koush (Méroé, au sud de l'Égypte) et le compare au léopard car, de même que le léopard ne peut enlever ses taches, le Koushite ne peut changer de peau (Jérémie, XIII, 23). Autrement dit, le premier vocabulaire utilisé ne fait pas allusion à la couleur mais à une région[5].

Le mythe le plus révélateur concerne Moïse. Celui-ci, qui a eu beaucoup de femmes, a ramené un jour une Koushite ou Éthiopienne (c'est-à-dire une femme noire). Il fut réprimandé par Myriam, sa sœur, et Aaron, son frère. Alors Dieu se fâcha contre Myriam et, pour la punir, il l'enveloppa dans un nuage dont elle ressortit toute blanche, et lépreuse (Nombres, XII, 2 à 15). Anecdote très moralement antiraciste, qui suggère néanmoins que la couleur ne laissait pas totalement indifférent !

Il existe néanmoins une tradition tardive qui accrédite l'idée d'une image péjorative des Noirs dans la Bible : la malédiction de Cham. Le texte raconte que Noé, enivré au jus fermenté de la première vigne qu'il avait plantée, dormait nu. Son fils Cham se moqua tandis que ses frères aînés se précipitaient à reculons pour couvrir la nudité de leur père en évitant de le regarder. Noé, à son réveil, le maudit dans sa descendance pour son insolence : « Maudit soit Canaan [fils de Cham] ! Qu'il soit pour ses frères le dernier des esclaves ! » (Genèse, IX, 21-27.) Un autre texte, la « table des nations », énumère les peuples descendant de Noé (qui ont repeuplé la Terre après le Déluge) et précise que « les fils de Cham furent : Koush, Misraïm, Pout et Canaan » (Genèse, X, 9) – Koush et Misraïm (l'Égypte) sont en Afrique, Canaan en Palestine et Pout en Arabie. C'est au XVIe siècle, sous la plume du philosophe Guillaume Postel notamment, qu'on voit apparaître

une interprétation très restrictive de ce passage, qui limite la malédiction à la descendance koushite de Cham : seuls ses descendants foncés de peau, donc, seraient maudits. Cette légende construite *a posteriori* de la malédiction noire s'est alors répandue dans le monde chrétien avant d'être réactivée au XIXe siècle dans le monde catholique[6]. C'est que la traite négrière atlantique était entre-temps, on le verra, passée par là. La malédiction de Cham, associant la noirceur de la peau à la noirceur de l'âme, resterait l'argument fondamental des esclavagistes : les Noirs portaient, selon eux, de façon indélébile, la marque de la faute qui les avait fait naître.

De noir à noirceur

Mais ce racisme antinoir – et le fait, invention de l'Atlantique, que seuls les Noirs étaient esclaves – ne s'établit que progressivement. Les Arabes avaient inauguré la traite des Noirs dès le VIIe siècle : le conquérant Abdallah ben Sayd aurait imposé un tribut de 360 esclaves par an aux Nubiens en 652. On estime qu'entre cette date et le XIXe siècle, environ 6 millions d'Africains (dont la moitié avant le XVe siècle) furent transportés comme esclaves à travers le Sahara[7].

Avec l'essor de la traite à partir du Xe siècle, la littérature arabe associa souvent la peau noire à des caractères négatifs comme une mauvaise odeur ou une sexualité débridée. Mais l'avis était plus nuancé sur les femmes, plus nombreuses, recherchées comme concubines ou servantes. Un texte du XIe siècle distingue les Nubiennes, qui allient « grâce, aisance et délicatesse », les Éthiopiennes, gracieuses mais fragiles, les Zenj, qui sont laides et ont mauvais caractère, et les Zaghawa qui sont encore pires[8].

Au moment de l'arrivée des Portugais en Afrique, à Ceuta, au nord du Maroc actuel, en 1415, les esclaves étaient encore en Europe de toutes les couleurs. La « course » en Méditerranée permettait aux adversaires (Européens du Sud chrétiens et Nord-Africains musulmans) de s'emparer réciproquement des cargaisons et des équipages pour les rançonner ou, à défaut, les mettre en esclavage. Dans la péninsule Ibérique, après la reconquête par les Rois Catholiques (expulsion du royaume arabe de Grenade en 1492), les nombreux musulmans restés sur place furent aussi fréquemment mis en esclavage. Quant à la route apportant les esclaves d'Europe orientale, bien que ralentie parce que coupée par la conquête de Constantinople par les Turcs en 1453, elle ne se tarit que progressivement.

Tout au long du XVe siècle, quand les Européens ne connaissaient pas encore l'Amérique, les Portugais puis les Hollandais, peu nombreux mais industrieux, ont pratiqué le commerce le long des côtes d'Afrique avec des partenaires locaux insulaires et côtiers qui échangeaient avec eux or,

esclaves, ivoire, etc. La langue et la culture devinrent rapidement créolisées, puisque les navigateurs étrangers prenaient femme localement. Tout ce monde interlope, quelle que soit la couleur, se disait « portugais », ce qui désignait plutôt la profession et la langue que la nationalité, d'autant qu'après 1500 ce sont souvent des « Afro-Brésiliens » qui prirent le relais. Ces relations d'abord commerciales ne laissaient guère d'espace aux théories racistes.

C'est avec l'extension massive des plantations américaines de canne à sucre qui, à partir du milieu du XVIIe siècle, utilisèrent exclusivement la main-d'œuvre importée d'Afrique, que s'enracina le racisme antinoir. Cela tenait à la fois de l'usage que l'on faisait de cette main-d'œuvre considérée comme un outil de travail, donc comme une marchandise que l'on achetait et vendait, et de la crainte qu'elle inspirait : la disproportion des forces en présence, de l'ordre parfois de 10 planteurs pour 1 000 esclaves, décuplait les peurs, d'autant que l'insurrection de Saint-Domingue avait abouti en 1804 à la république noire d'Haïti, honnie des esclavagistes. Tout était bon pour terroriser et pour déprécier la masse noire soumise à l'économie de traite.

Au XVIIIe siècle, qui est pourtant le siècle des philosophes et des Lumières, on est au point culminant de dépréciation du Noir. Ce n'est pas un hasard : c'est l'apogée de la traite britannique et française. Le mot pour le désigner était le terme péjoratif Nègre, devenu synonyme d'esclave (à l'origine pas nécessairement négatif, puisque *niger*, en latin, veut dire « noir »). Dire « Nègre esclave » était devenu, au XVIIIe siècle, une redondance. Quand l'esclavage fut aboli en France, en 1848, le mot Nègre subsista, mais il avait désormais un sens résolument péjoratif : un Noir tout juste bon à être esclave si l'esclavage existait encore. Le terme fut provisoirement réhabilité au début du XXe siècle par une minorité des artistes d'avant-garde. « L'art nègre renferme plus d'idées que l'art grec », affirmait le sculpteur Maillol. Vlaminck, Matisse, Apollinaire en collectionnent. En 1907, Picasso découvre la beauté des masques africains. Braque joue un rôle majeur dans la découverte de cet art qui va imprégner le cubisme. « L'art nègre » devient à la mode, comme en témoigne une exposition organisée au musée des Arts

décoratifs en 1925. Le mot a néanmoins gardé sa nuance péjorative jusqu’à nos jours.

La colonisation invente la race

La fin de l'esclavage n'a pas supprimé la dépréciation. Au contraire, la montée de la colonisation a surajouté, et même théorisé une nouvelle dépréciation. Le credo de l'infériorité du Noir n'était plus fondé sur un statut, celui d'esclave. On le justifia donc à l'aide d'un concept alors considéré comme scientifique : la « race ». Les penseurs et les biologistes avaient commencé de penser la chose partir de la seconde moitié du XVIIIe siècle. L'article « Nègre » de l'*Encyclopédie* de Diderot cultivait déjà le thème : « Caractère des Nègres en général. Si par hasard on rencontre d'honnêtes gens parmi les Nègres de la Guinée (le plus grand nombre est toujours vicieux), ils sont pour la plupart enclins au libertinage, à la vengeance, au vol et au mensonge » – la rédaction de l'article avait été confiée à un planteur des Antilles, Formey.

Les philosophes étaient carrément hostiles à l'esclavage (article « Esclavage des nègres » de Louis de Jaucourt) : « Cet achat de Nègres, pour les réduire en esclavage, est un négoce qui viole la religion, la morale, les lois naturelles, et tous les droits de la nature humaine. » Mais ils n'étaient pas dénués de racisme antinoir. Le philosophe Kant, dans les années 1760, proposait une hiérarchie culturelle de la perception du beau et du sublime : les Germains se trouvaient au sommet devant les Anglais et les Français, tandis que les Noirs se situaient tout en bas de l'échelle. Il ne leur attribuait finalement que « le goût des sornettes[9] ».

Gobineau, au début des années 1850, a théorisé la supériorité aryenne, c'est-à-dire des Blancs du Nord, germaniques[10], et a écrit autant de mal sur les Noirs que sur les Juifs. Cela était courant à l'époque. Avant lui, dès la fin du XVIIIe siècle, ce sont les scientifiques qui vont inventer les races humaines, alors que le terme, auparavant, avait un autre sens, celui de la lignée et de la caste des « grandes familles » aristocratiques : on était encore au XVIIe siècle de « race noble ». L'inventeur des races le plus radical fut le naturaliste suédois Carl von Linné. Il introduisit le principe de nomenclature consistant à répertorier, nommer et classer de manière systématique l'essentiel des espèces vivantes connues à son époque

(*Systema naturae*, 1735, 10e éd., 1758). Ce faisant, il appliqua le concept de « races » à l'humanité, chaque « race » possédant ses caractéristiques. Il distingua l'Americanus : rouge, colérique et droit ; l'Europeus : blanc, sanguin et musculaire ; l'Asiaticus : jaune pâle, mélancolique et rigide ; et l'Afer : noir, flegmatique et décontracté. La couleur de peau devenait un critère déterminant.

Le comte de Buffon était plus prudent, attribuant à l'influence environnementale (l'ensoleillement) les différences de couleur de peau d'une humanité postulée commune à l'origine (*Histoire naturelle, générale et particulière*, 1749). Il n'en proposa pas moins la différenciation en trois races : la blanche, la jaune et la noire, la plus dégénérée : « La température du climat, la qualité de la nourriture et les maux de l'esclavage, voilà les trois causes de changement, d'altération et de dégénération[11]. »

Les scientifiques de la seconde moitié du XIXe siècle sont allés plus loin. Ils ont entendu démontrer biologiquement la différence des races. D'où l'essor de l'anthropologie physique qui mesurait et pesait les crânes. Le médecin Broca, l'un des plus célèbres – et des plus racistes – de l'époque, crut trouver, en 1862, le critère de l'inégalité des races dans le rapport entre la longueur du radius et de l'humérus. Il était allé rechercher les mensurations de la « Vénus hottentote », cette esclave sud-africaine morte à Paris en 1815, notées par le savant Cuvier qui l'avait examinée de près : pas de chance, le rapport chez elle était tel qu'elle aurait été supérieure à tous les Blancs[12] !

Le terme de « Nègre » et sa connotation raciste furent communément utilisés sous la colonisation, au premier chef par les colons et les administrateurs coloniaux, les documents d'archives et la littérature d'époque en témoignent. Mais, pour désigner les colonisés, les colonisateurs ont aussi créé de nouveaux critères, juridiques et institutionnels, afin de pérenniser cette inégalité alors postulée comme vérité scientifique. Ils s'en sont particulièrement servis vis-à-vis des Africains noirs, mais le terme de « sujet » fut appliqué de la même manière à toutes les populations dominées d'Indochine, de Nouvelle-Calédonie, Polynésie etc. Le sujet n'a pas les mêmes droits que le citoyen français, parce qu'il n'est pas citoyen[13]. Ce qui a surtout marqué les Africains

subsahariens, c’est le statut d’indigène. Le terme est étymologiquement neutre : il désigne les natifs d’un lieu. L’indigénat, régime administratif spécial appliqué à ces autochtones des colonies, a été introduit en Algérie en 1874, au Sénégal et en Nouvelle-Calédonie en 1887, en Indochine en 1890, dans le reste de l’Afrique subsaharienne au début du XXe siècle. C’est là qu’il a duré le plus longtemps : les codes de l’indigénat ne furent supprimés qu’en 1946 en Afrique subsaharienne et à Madagascar.

Les théories racistes ont été démenties dans les années 1920 par les progrès de la génétique, qui ont prouvé que l’espèce humaine est une. Néanmoins, elles ont encombré pour longtemps l’opinion publique, cautionnant les conduites racistes au XIXe siècle post-esclavagiste, et plus encore dans la première moitié du XXe siècle. Ce fut une traite des migrants déguisés en « travailleurs sous contrat », contrats léonins qui endettaient parfois à vie les Africains et les Indiens contraints de rembourser leur voyage. Des scandales éclatèrent à plusieurs reprises. Ainsi, dans la seconde moitié du XIXe siècle, le transport d’« engagés » fut pratiqué par la maison marseillaise Régis, naguère trafiquant d’esclaves et d’huile de palme avec le roi du Dahomey (aujourd’hui Bénin). Les Britanniques faisaient de même sous le nom d’*indentured labour*. Un scandale tardif éclata au Liberia, petit État de l’Ouest africain créé vers 1840 par des Américains du sud des États-Unis, planteurs et missionnaires désireux de « débarrasser » leur pays des Noirs affranchis devenus nombreux.

En 1930 un congrès du BIT (Bureau international du travail) eut lieu qui avait pour but de supprimer le travail forcé dans les colonies. La France avait chargé l’homme politique franco-sénégalais Blaise Diagne de plaider pour le travail forcé – position peu défendable puisque le gouvernement, au nom de la liberté du travail stipulée dans la Déclaration des droits de l’homme de 1789, avait toujours refusé de le légaliser. Mais il fut pratiqué sous la colonisation et la loi Houphouët-Boigny ne l’abolit qu’en 1947. Ainsi la race justifia-t-elle encore, bien après l’abolition de l’esclavage, des pratiques différenciées d’exploitation suivant la couleur de peau. L’inexistence des « races » humaines ne fut démontrée scientifiquement au grand public français que par l’ouvrage de vulgarisation du généticien Albert Jacquard (1978)[14]. La loi aujourd’hui l’interdit.

La grande déportation vers l'Amérique

Philippe Haudrere

L'Histoire n° 280

Onze millions d'Africains envoyés en Amérique entre le début du XVIe et le milieu du XIXe siècle. De cet immense et douloureux transfert de population allait naître une société nouvelle, originale : ni africaine ni européenne…

Du début du XVIe siècle jusqu'au milieu du XIXe, les Européens ont déplacé plus de 10 millions, peut-être 11 millions, d'Africains en Amérique. Soit 650 000 personnes au XVIe siècle, 1 400 000 au XVIIe, 5 800 000 au XVIIIe et 2 700 000 dans la première moitié du XIXe – alors même que les représentants des nations européennes avaient proclamé en 1815, lors du congrès de Vienne, la fin de la « traite des esclaves ». Il s'agit donc d'une véritable « déportation », aux conséquences considérables.

Comment expliquer la traite des esclaves africains ? La première explication est la faible densité de la population en Amérique. L'arrivée des Européens dans le Nouveau Monde, au XVIe siècle, a pour conséquence un « choc microbien » qui entraîne la mort d'une grande partie des habitants. Il faut donc trouver une nouvelle main-d'œuvre pour cultiver la terre. D'autant que les Européens veulent lancer ou développer la culture de productions qui ne croissent que sous climat tropical : le tabac, le sucre, le chocolat, l'indigo, puis le café, dont ils apprécient le goût.

Au début de la colonisation, une partie de cette main-d'œuvre vient d'Europe. Le Vieux Continent ne manque pas de jeunes gens pauvres disposés à gagner l'Amérique pour faire fortune. Pour faciliter la mise en

valeur des terres, les autorités européennes encouragent le développement des contrats d'engagement, analogues aux contrats d'apprentissage traditionnels : le patron doit nourrir et vêtir l'engagé et assurer son transport depuis la métropole. À l'issue du contrat d'une durée de trois ans, il lui donne un pécule, généralement 300 livres en tabac, dont la vente permettra à l'engagé de constituer un capital et d'entamer la mise en valeur d'une plantation.

Mais les maîtres exigent des engagés un travail harassant. « Dès que le jour commence à paraître, écrit l'ancien engagé Oexmelin, le commandant siffle afin que ses gens se rendent à l'ordre, et il les met au travail. Il est là avec un bâton qu'on nomme une liane, si quelqu'un d'eux s'arrête un moment sans agir, il frappe dessus comme un maître de galère sur des forçats. […] Dès qu'on a dîné, on retourne travailler jusqu'au soir, […] et dès minuit sonné il est permis d'aller prendre son sommeil. Les mauvais traitements, le chagrin et la maladie font mourir beaucoup d'engagés. Si l'on n'a pas la résolution, on devient comme insensé, et l'on piquerait un homme en cet état qu'il ne le sentirait pas. » Ces conditions de vie éprouvantes finissent par être connues en métropole et le flux des engagements se tarit. À la Guadeloupe, par exemple, tandis qu'ils étaient 12 000 à s'engager en 1656, ils sont à peine 3 000 en 1671. C'est donc l'échec de ce système des engagés qui va motiver l'accroissement de la traite.

Celui-ci s'explique également par le développement de la culture de la canne à sucre. Le sucre est connu des Européens depuis l'Antiquité, mais, jusqu'à la fin du Moyen Âge, c'est un produit rare, coûteux et réservé aux tables des plus riches. À l'issue des croisades, vers la fin du XIVe siècle, les Vénitiens en multiplient la culture à Chypre tandis que les Portugais l'installent à Madère, à São Tome et surtout au Brésil. Ils sont suivis par les Britanniques et les Français, aux Antilles.

Tous apportent ainsi sur le marché des quantités de plus en plus importantes de sucre à des prix de plus en plus bas. Alors qu'au début du XVIe siècle les habitants de l'Europe occidentale disposaient d'une quantité infime de sucre, à la fin du XVIIIe siècle ils en consomment 4 kilos par personne et par an.

La demande ne cesse de croître et les planteurs s’organisent pour la satisfaire. Les plus riches achètent les terres pour créer de grands domaines de plus de 50 hectares.

L’emploi d’esclaves, de préférence aux engagés, permet aux planteurs de bénéficier d’une main-d’œuvre nombreuse et d’obtenir le coût de production le plus bas possible : la concurrence est rude sur le marché européen, du fait de l’importance de l’offre. Tandis que les engagés ne servent que trois ans, les esclaves travaillent toute leur vie. Et leur prix d’achat n’excède pas celui d’un contrat d’engagement.

Colbert, d’abord attaché au programme de peuplement des colonies tropicales françaises par de petits colons blancs capables d’en assurer la défense, se convertit vers 1670 à l’utilisation d’esclaves pour la production du sucre. Le secrétaire d’État de Louis XIV déclare vouloir « faciliter autant qu’il se pourra la traite qui se fait de Nègres de Guinée aux Iles. Il n’est rien qui contribue davantage à l’augmentation des colonies et à la culture des terres que le laborieux travail des Nègres ».

La traite est une activité difficile à conduire. Elle nécessite de la part des officiers qui la dirigent des compétences variées. Sur le plan technique, d’abord : il leur faut savoir conduire le bâtiment depuis l’Europe jusqu’en Afrique, mais surtout approcher le littoral africain, aux estuaires fréquemment encombrés par de la mangrove et par une barre de sable.

C’est en priorité vers les pays riverains du golfe de Guinée que se dirigent les vaisseaux (pour 62 %), en particulier la Côte d’Ivoire (39 % du trafic) et le Bénin (18 %), puis viennent l’Angola (21 %), ainsi que le Sénégal et la Gambie (12 %).

Les responsables des cargaisons doivent aussi être doués de compétences commerciales. Il leur faut embarquer au départ de la métropole une cargaison susceptible d’intéresser les Africains : en grande partie des cotonnades de l’Inde, teintes en bleu, couramment nommées « guinées ». Également des armes à feu, des vins et spiritueux, ainsi que des barres de fer et des lingots de plomb, qui forment un lest commode et sont transformés par les forgerons locaux en outils, armes de jet, balles pour fusils.

La cargaison comporte encore des produits fabriqués, comme des haches, machettes, cuvettes et bassines en métal, des articles de parure, miroirs ou colliers et enfin des cauris, ces coquillages ramassés sur les rivages des îles de l'océan Indien, utilisés en Afrique comme monnaie divisionnaire. Il faut que les officiers sachent négocier avec les autorités locales le paiement des taxes et des coutumes, puis discuter avec les intermédiaires le prix d'achat des captifs. Car celui-ci évolue constamment, à la hausse ou à la baisse.

Il leur faut encore beaucoup de savoir-faire, lorsque les captifs sont embarqués, pour garantir la sécurité à bord. D'abord pour prévenir les épidémies de suicides – les esclaves se jetant à la mer lorsqu'ils voient s'éloigner la côte –, ensuite pour éviter les révoltes au cours de la traversée. Celles-ci sont peu fréquentes, elles concernent en moyenne 4,5 % des voyages, mais redoutées, car les combats et répressions qu'elles entraînent peuvent causer des morts et des blessés graves parmi l'équipage et les captifs.

Enfin, les officiers doivent constamment veiller à la bonne santé des esclaves pendant les deux mois que dure le voyage d'Afrique en Amérique. Chaque jour, ils font rincer la bouche de leurs prisonniers avec une cuillerée de vinaigre mélangé d'eau ; l'entrepont est aéré et aspergé de vinaigre. Ils obligent les esclaves à gratter et nettoyer le pont et l'entrepont, puis à faire de l'exercice ; par exemple à danser au son d'instruments de musique.

La mortalité des captifs au cours du voyage est en moyenne de 12 %. Elle régresse dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, peut-être en raison de l'amélioration de l'hygiène et d'une traversée plus courte, grâce au progrès des sciences nautiques.

Les nombreuses qualités requises pour les officiers expliquent les salaires élevés et les avantages importants qui leur sont octroyés : versement d'une prime « par tête » d'esclave débarqué aux îles, ou droit de charger cinq ou six esclaves qu'ils pourront vendre à leur profit en se faisant payer comptant. Certains parviennent ainsi à réunir des fortunes assez conséquentes.

Néanmoins, il n'existe pas d'armateurs spécialisés dans la traite négrière. Pour ces professionnels, une expédition de traite équivaut à n'importe quel voyage commercial. De même, les investisseurs, originaires de cercles

nationaux et internationaux très étendus qui agissent par l'intermédiaire de commissionnaires installés dans les ports, versent des capitaux dans ce trafic comme ils le feraient dans tout autre. Le seul impératif étant, pour chacun de ces acteurs, la rentabilité.

En Afrique même, il existe une organisation spécialisée de capture et de transport des captifs. Car les esclaves viennent de l'intérieur du continent, donc de régions éloignées du littoral, et leur transfert relève de la compétence de courtiers. Ceux-ci soit achètent des prisonniers aux vainqueurs d'une bataille entre États ou entre clans locaux, soit procèdent à des razzias avec une troupe d'hommes armés qui attaquent des villages par surprise.

Après quoi ils forment des caravanes d'esclaves qui se dirigent à pied vers la côte en parcourant une quarantaine de kilomètres par jour. Les captifs sont escortés par des gardiens armés, mais ils sont rarement enchaînés – contrairement à une légende tenace – car les plaies que pourrait entraîner le frottement des chaînes feraient baisser leur prix.

Une partie des esclaves est vendue aux tribus rencontrées au cours de leur transfert vers les côtes. Les autres sont proposés aux Européens. Les Portugais mènent le trafic le plus important (31 %). Suivent les Britanniques (29 %), les Français (22 %), les Espagnols (10 %) et les Hollandais (8 %).

Il s'agit d'un troc. En échange des esclaves, les officiers des bâtiments négriers proposent aux courtiers un assortiment de marchandises. Celles-ci sont étalées sur la plage et placées sous bonne garde, ou disposées sur le gaillard d'arrière du vaisseau. Puis courtiers et officiers fixent les conditions de l'échange en définissant la valeur d'un captif par un certain nombre de barres de fer, de pièces d'étoffes ou d'objets manufacturés. Cette valeur varie en fonction de la demande, de l'offre et de l'état physique des captifs. Les jeunes gens de dix-huit à vingt-cinq ans sont les plus recherchés.

Enfin, les esclaves sont transportés à bord. Si la cargaison est insuffisante parce que l'offre est trop faible en nombre ou le prix des esclaves trop élevé, le bâtiment négrier reprend la mer et suit la côte en un lent cabotage, embarquant des captifs à chaque station. Il faut quatre à six semaines, au

mieux, pour réunir une cargaison. Mais généralement on y passe trois ou quatre mois, car la négociation demande du temps.

Les bateaux quittant la métropole vers la fin de l'hiver, lorsque la navigation est plus aisée, la traite est particulièrement active pendant la saison des pluies, soit la fin du printemps et le début de l'été. D'où des conditions sanitaires éprouvantes, en raison de la forte humidité. La mortalité moyenne des équipages sur la côte est par conséquent de 8 à 9 %, et on peut présumer que celle des captifs enfermés dans l'entrepont durant le long trajet en cabotage est analogue.

Le nombre des esclaves est évidemment en relation avec le tonnage de l'embarcation. On compte généralement deux hommes par tonneau, avec des bâtiments d'une capacité de 250 à 300 tonneaux. Un bateau négrier charge donc en général 400 à 600 captifs, encadrés de 40 à 45 hommes d'équipage.

Les navires ne sont pas spécialement construits pour les voyages de traite. Ce sont des bâtiments de commerce légèrement transformés. Ainsi aménage-t-on une cuisine plus importante que de coutume, avec un foyer maçonné permettant de faire chauffer à la fois deux chaudières : une pour la nourriture de l'équipage, l'autre pour celle des captifs. Les capitaines essaient d'assurer à ceux-ci un régime alimentaire proche de celui qu'ils avaient en Afrique, constitué de riz, de mil, de manioc, de légumes frais, assaisonnés d'huile de palme et de piment.

On édifie aussi une forte cloison de bois, dite « rambarde ». Partant du plancher de l'entrepont, elle s'élève sur le pont et sépare le navire en deux parties inégales, l'une plus petite, à l'arrière, pour les femmes, l'autre plus importante, à l'avant, pour les hommes. La rambarde comporte à chaque étage une porte de communication toujours fermée à clé, et elle déborde de la largeur du navire en une sorte d'éventail solide, déployé très haut, avec un pourtour garni de lames métalliques tranchantes – pour éviter toute tentative d'escalade. Cette cloison est évidemment un élément important de la sécurité.

Par ailleurs, si les captifs sont très nombreux, le charpentier de bord construit un « échafaud », sorte de balcon aménagé dans l'entrepont et appuyé sur des piliers : il permet de faire allonger quelques captifs

supplémentaires au-dessus des premiers. Une attention particulière est accordée à l'aération de l'intérieur, d'où parfois la mise en place de manches à air, surtout dans la seconde moitié du XVIIIe siècle.

Une grande écoutille centrale, fermée la nuit par un caillebotis de bois, permet de faire monter et descendre les captifs. Par beau temps, ils peuvent rester sur le pont durant la journée et y prendre leurs repas.

À l'approche de l'Amérique, le capitaine dirige le navire vers le port dans lequel l'armateur lui a prescrit d'entrer pour vendre les esclaves au meilleur prix. La vente se fait aux enchères, et le paiement un tiers au comptant ; le reste est réglé en lettres de change, avec un délai de un à trois ans.

Le troc revêt, là encore, une grande importance : il est fréquent que les esclaves soient achetés contre du sucre ou du café. Après la vente, le capitaine utilise les fonds gagnés pour se procurer une cargaison de produits tropicaux destinés au prochain troc.

La capacité d'un bâtiment négrier est toutefois insuffisante pour embarquer d'un seul coup la contre-valeur d'une cargaison de captifs. À l'expédition « triangulaire » s'ajoutent donc quatre ou cinq voyages directs entre l'Europe et l'Amérique : ils permettront de rapporter le produit de la vente dans sa totalité.

En ce qui concerne les esclaves fraîchement débarqués sur le Nouveau Monde, il est conseillé à leurs acheteurs de ne pas les mettre trop vite au travail de la plantation. Il leur est généralement accordé une huitaine de jours de repos, de soins et d'alimentation reconstituante avant d'être introduits dans les ateliers.

Suit une période d'acclimatation et d'entraînement sous le parrainage de vieux esclaves de la même nation ou d'esclaves créoles bons sujets. Cependant, « l'insatiable avarice et l'horrible dureté de certains habitants qui les font travailler tout en arrivant sans presque leur donner le temps de prendre haleine » sont dénoncées par le père Labat, missionnaire dominicain.

Mais, quelles que soient les précautions prises, la moitié des nouveaux venus décède dans les trois années suivant leur arrivée. Certains ne surmontent pas la fatigue du voyage et le choc de la déportation. D'autres

ne parviennent pas à se plier au travail en groupe, se révoltent et s'enfuient en « marronnage » dans des zones inhabitées. D'autres, surtout, s'accoutument difficilement à une nourriture frugale.

Le plus souvent, les esclaves sont responsables de leur alimentation : ils entretiennent pour cela des jardins particuliers, petits lopins de terre qu'ils peuvent cultiver à leur convenance après leur travail journalier. Initiée par les Portugais, cette habitude gagne toutes les plantations européennes car elle est économique. Mais elle entraîne un surcroît de fatigue pour l'esclave.

Ces derniers travaillent dès l'âge de douze-quatorze ans et jusqu'à ce que le grand âge ou la maladie les rendent « hors service » ou « à charge ». La majeure partie d'entre eux sont des « Nègres de jardin », destinés au travail dans les plantations. Ils sont répartis en plusieurs ateliers selon leur état physique. Le premier groupe, ou « grand atelier », est chargé des travaux les plus durs. S'y côtoient tous les esclaves, hommes et femmes, assez robustes pour pouvoir retourner la terre et réaliser la coupe des cannes.

Les moins forts, les nouveaux en cours d'acclimatation, les femmes enceintes, les nourrices, composent le deuxième atelier. Ce groupe est affecté aux tâches de sarclage à la houe et d'entretien des plants, aux ramassages variés et multiples, en particulier au passage des cannes dans le moulin, aux soins pour les bestiaux, au nettoyage des chemins. On y entre et on en sort selon les saisons, les besoins et l'évolution de son état de santé. On travaille du lever au coucher du soleil, de douze à quatorze heures par jour en moyenne, avec une pause vers midi, pour le déjeuner, généralement pris dans les cases.

Les esclaves sont conduits par le commandeur. C'est le premier des esclaves. Au jardin, il surveille et dirige les façons agricoles. Une fois le soleil couché et les esclaves rentrés dans leurs cases, la tranquillité de leur quartier et les va-et-vient sont sous sa responsabilité.

À en croire le père Labat, l'utilisation d'un esclave, plutôt qu'un engagé, pour cet emploi s'impose dès le début du XVIIIe siècle. Certainement pour des raisons économiques et pour obtenir de meilleurs rendements, un esclave sachant mieux qu'un libre diriger d'autres esclaves.

On choisit généralement un homme jeune, entre vingt et quarante ans, de belle prestance, intelligent, expérimenté, sobre, et… marié, afin d'éviter des troubles dans les familles de captifs. Il est censé connaître chaque esclave, ses qualités et ses défauts.

L'encadrement idéal est d'à peu près un commandeur pour 30 esclaves. Le commandeur bénéficie de nombreux avantages ; il est mieux vêtu que les autres, sa case, plus vaste et construite avec des matériaux de meilleure qualité, est à la hauteur de ses fonctions et un autre esclave cultive son jardin personnel. Mais un commandeur qui ne donne pas satisfaction peut être déplacé et retrouver son ancienne condition d'esclave sur une autre plantation.

Outre les « Nègres de jardin », il y a les « esclaves de case », ou esclaves domestiques. Ils occupent le haut de la hiérarchie dans le monde servile. Leur proportion est variable d'une plantation à l'autre. Mais, même sur les plus petites exploitations, on trouve au moins un cuisinier, un valet, une ou deux servantes.

Ces emplois domestiques sont très convoités : on y est mieux nourri avec les restes de la table du maître, mieux habillé et mieux traité, car placé directement sous l'autorité du maître, et non sous celle d'un commandeur toujours plus jaloux de son autorité et donc plus sévère.

Quelques esclaves vivent aussi en ville auprès des artisans, marchands ou négociants. Ils sont dits « domestiques » ou « Nègres à talents ». Leur sort est voisin de celui des compagnons libres, avec lesquels ils travaillent.

Dans les colonies françaises de l'Amérique tropicale, la société esclavagiste est organisée par le fameux édit de mars 1685, ou Code noir. Les préoccupations religieuses y sont essentielles (articles 1 à 12) : l'esclave doit être baptisé, instruit de la religion catholique, marié en présence d'un prêtre, enterré dans un cimetière.

Le droit matrimonial y est également précisé (art. 13 – 14) : pour pouvoir se marier, l'esclave doit obtenir l'accord de son maître. Ses enfants, eux-mêmes esclaves, appartiennent au maître de la femme esclave. Le mariage entre libre et esclave est autorisé : les enfants issus d'une telle union auront le statut de la mère. Et la femme esclave épousant un homme libre est de facto libérée.

Les dispositions de police (art. 15 – 27) sont contraignantes : l'esclave n'est pas autorisé à porter une arme offensive ou un gros bâton ; il ne peut prendre part à un attroupement ; il lui est interdit de vendre des denrées ou des produits, sauf sur autorisation écrite de son maître.

Cependant, le maître a lui aussi des obligations envers son esclave. Il doit le nourrir correctement, c'est-à-dire lui remettre chaque semaine au moins trois galettes de farine de manioc de 2 livres chacune, ainsi que 2 livres de bœuf salé ou 3 livres de poisson. Il doit aussi l'habiller décemment et le faire soigner si nécessaire, ou l'entretenir s'il devient infirme.

En matière civile, l'esclave n'a pas le droit de propriété et ne peut transmettre un bien par héritage. Cependant il est autorisé à disposer d'un pécule personnel. Pour le criminel, le Code noir prévoit des peines graves – jusqu'à la mort – pour les esclaves ayant accompli des voies de fait contre un maître ou tout autre Blanc, ou encore pour la récidive du délit de fuite.

L'esclave est pour sa part « protégé » contre les « abus » du maître. Celui-ci peut le battre et l'enchaîner, non le mutiler ou le torturer. En cas de décès à la suite de mauvais traitements, les autorités judiciaires peuvent entamer des poursuites.

En matière commerciale et successorale, l'esclave est un « bien meuble » (art. 44) pouvant être vendu, saisi, affecté à un héritier. Toutefois, le mari, la femme, les jeunes enfants ne peuvent être séparés. L'affranchissement est possible (art. 55 – 60) sous réserve d'être prononcé par un maître majeur, et il tient lieu de naturalité.

Beaucoup de ces prescriptions sont mal respectées. Le Code noir n'en impose pas moins progressivement une organisation sociale correspondant aux principes des Européens.

D'un autre côté, les structures de parenté et les croyances africaines se maintiennent. Le père Labat sait, une fois encore, dégager avec finesse la réalité d'un climat familial. Tel esclave charpentier, dépendant du couvent dominicain de la Guadeloupe, est entouré le dimanche et les jours de fête par ses gendres et ses filles : « Ils faisaient un cercle autour de lui et l'entretenaient pendant qu'il mangeait. Lorsqu'il avait fini, on lui apportait sa pipe et pour lors il leur disait gravement : “Allez manger vous autres. ” »

Le mariage s’accompagne également du respect de certaines coutumes et le souci de la naissance dans une hiérarchie sociale voisine y paraît « de manière que la fille d’un commandeur ou d’un ouvrier ne voudra pas épouser le fils d’un Nègre de jardin […] et ainsi les autres degrés qui leur tiennent lieu de noblesse ».

En dépit de leurs efforts pour christianiser les esclaves, les missionnaires constatent que des pratiques magiques, empruntées aux rites africains, subsistent dans les ateliers.

Le père Labat raconte qu’un jour, alors que la sécheresse commence à gâter le jardin des Dominicains à la Guadeloupe, un enfant noir, se prosternant devant trois oranges dans lesquelles il a planté trois branches d’oranger, fait venir une « pluie assez douce ». Ce prodige étonne d’autant plus les confrères du père Labat qu’aucune goutte n’est tombée hors de l’enceinte du couvent.

On sait par ailleurs que les esclaves christianisés mêlent les croyances chrétiennes et les rites africains dans la liturgie vaudoue. Il en est de même dans la danse et la musique.

Le temps de la traite, c’est donc la naissance d’une société nouvelle, originale, ni africaine, ni européenne, quoiqu’elle emprunte des éléments aux deux. Mais c’est une naissance dans la douleur.

Ménélik II et la fondation de l'Éthiopie contemporaine

Estelle Sohier

Les Collections de L'Histoire n° 74

L'Éthiopie du XXIe siècle est un héritage direct du règne de Ménélik II (1844-1913). Roi des rois de 1889 à 1913, celui-ci a donné à l'État ses frontières actuelles et a su préserver sa souveraineté en repoussant les velléités coloniales de l'Italie. La bataille d'Adoua en mars 1896 a en effet assuré à l'Éthiopie quatre décennies supplémentaires d'indépendance, un cas unique sur le continent africain à l'apogée de la colonisation. Pourtant, la mémoire de Ménélik II est ambivalente. Loué, notamment à l'étranger, comme une des plus grandes personnalités africaines de l'histoire, considéré comme le fondateur de l'Éthiopie contemporaine, il est aussi parfois critiqué avec virulence, car une partie de la population a été victime de ses conquêtes. Son règne correspond à une période de profonds bouleversements géopolitiques de la Corne de l'Afrique.[15]

Ménélik II est originaire de la région du Choa, une province située, à sa naissance en 1844, dans le sud de l'Éthiopie historique des hauts plateaux, à majorité chrétienne. Fils et petit-fils de négus (roi), il est baptisé du nom de Sahlé Mariam et élevé à la cour de son grand-père, Sahlé Sélassié. Celui-ci lui donne son futur nom de règne : dans la mythologie royale, Ménélik Ier est le nom attribué au fils légendaire de la reine de Saba et du roi Salomon, premier souverain de la dynastie dite salomonide dont se revendiquent les rois éthiopiens depuis le Moyen Âge.

À sa naissance, le royaume connaît des mutations d'ampleur. Après une phase de déliquescence de la monarchie appelée « ère des princes », le *negusa nagast* (roi des rois) Théodoros a entamé, dès son accession au trône en 1855, un processus musclé de renforcement du pouvoir central dont pâtissent les autres chefs de province, notamment au Choa. Après le décès du négus Hailé Malakot, père de Ménélik, Théodoros envahit en effet le Choa et capture le jeune prince qui devient otage à la cour, sur la montagne de Maqdala. Ménélik parvient à s'en échapper en 1865 et à regagner le Choa, où il prend à son tour le titre de négus. Il n'aura dès lors de cesse de revendiquer le trône d'Éthiopie.

L'intervention des troupes britanniques venues libérer les otages européens détenus à la cour de Maqdala en 1868 aura raison de Théodoros qui se suicide à l'arrivée des soldats étrangers. Ménélik II ne possède alors pas la force militaire nécessaire pour s'imposer. Son adversaire, Kassa, un dignitaire de la région du Tigré, est couronné roi des rois sous le nom de Yohannès IV en 1872.

Pris de court par le couronnement de son concurrent, le roi du Choa va travailler au renforcement des assises de son pouvoir. Il engage une conquête territoriale sans précédent et multiplie les échanges commerciaux et diplomatiques avec les étrangers.

Conquêtes du pouvoir et du territoire

Ménélik II tourne d'abord son attention et ses armées vers les provinces fertiles du sud de sa région (voir carte p. VI). Ces nouvelles terres lui procurent du bétail et d'autres biens à exporter, comme l'ivoire, le cuir, l'or, le café, ainsi qu'un grand nombre d'esclaves. Ces derniers sont capturés parmi les populations non chrétiennes au cours de razzias ou parmi les ennemis vaincus lors des conquêtes, avant d'être vendus ou mis au service des dignitaires éthiopiens.

Afin de consolider ces extensions territoriales, des places fortes – *ketema* – sont créées le long des voies caravanières pour assurer la maîtrise des routes marchandes. Des points névralgiques tombent aussi sous le contrôle de l'armée du Choa, comme l'émirat de Harar conquis en 1887. Longtemps interdite aux étrangers, cette cité musulmane est connue en France pour avoir été le refuge de Rimbaud, pourvoyeur d'armes ponctuel de Ménélik II. C'est alors un des pôles commerciaux de la Corne de l'Afrique.

La royauté du Choa justifie ces conquêtes par l'histoire en les présentant comme la « reconquête » (*aqenna*) de terres anciennement christianisées et détenues par les rois éthiopiens au Moyen Âge, avant l'invasion musulmane d'Ahmed Gragn au XVIe siècle. C'est avant tout une source de profit considérable, permettant à Ménélik II de se procurer assez d'armes pour ceindre la couronne d'Éthiopie. Quand Yohannès IV est tué dans la guerre contre les mahdistes en 1889[16], il endosse le titre de roi des rois sans rencontrer de résistance.

En novembre 1889, Ménélik II est sacré par le patriarche égyptien, l'*abouna* (chef religieux) Matéwos, à Entoto, capitale du territoire agrandi. Des banquets sont organisés, malgré une conjoncture particulièrement difficile : depuis 1888 la famine et des épidémies ravagent le nord du pays ; des « mauvais jours » – *kefu qän* – qui dureront jusqu'en 1892.

L'expansion reprend en 1894, dans un contexte de rivalité avec les puissances coloniales qui encerclent maintenant le royaume. Les troupes éthiopiennes sont envoyées dans les régions limitrophes avant qu'Anglais,

Français et Italiens ne s’en emparent. Depuis l’inauguration du canal de Suez en 1869, le nombre d’étrangers a en effet décuplé dans la Corne de l’Afrique, désormais placée sur la route entre l’Europe et l’Extrême-Orient.

En 1883, les Français ont annexé au bord de la mer Rouge un territoire qu’ils ont baptisé Côte française des Somalis – future République de Djibouti –, convoité pour ses atouts géostratégiques. Plus au sud, les Britanniques établissent en 1887 un protectorat, le Somaliland, peu avant que les Italiens ne fondent l’Érythrée. Explorateurs, missionnaires, militaires, commerçants et diplomates investissent la région.

Contrairement à Yohannès IV, Ménélik II est décrit par les visiteurs étrangers comme affable et d’une curiosité insatiable. Le roi les accueille à sa cour, voyant en eux le moyen d’ouvrir son pays sur le monde. Français, Suisses, Italiens, Arméniens, Grecs et Indiens y séjournent, rivalisant pour obtenir les faveurs de ce dirigeant omnipotent. Ils lui apportent en contrepartie des biens, en particulier des armes, mais aussi de précieuses connaissances techniques, scientifiques et politiques.

Le Suisse Alfred Ilg joue par exemple un rôle important durant ses vingt-huit années de présence à la cour de Ménélik II, de 1879 à 1907, où il occupe tour à tour les fonctions d’ingénieur, d’entrepreneur, d’importateur de biens ou de ministre des Affaires étrangères… Complétant les informations livrées par la presse étrangère, ces voyageurs permettent au roi de comprendre les bouleversements géopolitiques en cours.

Ménélik II les utilise aussi parfois comme émissaires. Avant la mort de Yohannès IV, il noue avec Rome des relations privilégiées par l’intermédiaire des membres de la Société de géographie italienne, relations formalisées en 1883 par la signature d’un traité de commerce et d’amitié. L’Italie lui procure alors une partie des armes qui serviront aux Éthiopiens quelques années plus tard contre l’invasion du pays par les troupes… italiennes.

David contre Goliath

Entré tardivement dans la course aux colonies, le gouvernement italien convoite l'Éthiopie pour agrandir la bande de terre aride acquise le long de la mer Rouge en 1869, baptisée Érythrée en 1890. Pour y parvenir, il utilise tantôt la force et la subversion, tantôt la diplomatie. Une première tentative militaire échoue en janvier 1887. Les soldats sont alors pris en embuscade et décimés dans la vallée de Dogali.

Les Italiens reprennent l'offensive dès la mort de Yohannès IV, par voie diplomatique cette fois, et y réussissent, du moins dans un premier temps. Le gouvernement de Francesco Crispi parvient en effet à abuser Ménélik II en 1889 en lui donnant à ratifier un traité dont un article crucial comprend, à dessein, une traduction fautive. La version en amharique de l'article 17 de ce traité dit d'Ucciali stipule en effet que le souverain éthiopien *peut* faire appel à l'exécutif italien pour entretenir ses relations diplomatiques, tandis que la version italienne rend, elle, obligatoire cet intermédiaire. Rome communique la version italienne du traité aux autres puissances européennes, transformant officiellement l'Éthiopie en protectorat, de droit sinon de fait. Quand il découvre la supercherie, Ménélik II proteste, mais en vain.

Après avoir tenté de réaffirmer l'indépendance de son pays par la négociation, il révoque le traité en 1893. Dès lors, la tension monte. En octobre 1895, l'Italie lance ses troupes à l'assaut du Tigré, sous-estimant le sentiment patriotique des Ethiopiens : Ménélik II mobilise en quelques semaines une armée d'environ 100 000 hommes issus de différentes provinces. Toute la cour, dont la charismatique reine Taïtou, prend part à l'expédition.

Le 1er mars 1896, lorsque les soldats du général Baratieri, munis de cartes topographiques erronées, passent les montagnes, ils ont la mauvaise surprise de découvrir au petit matin, à Adoua, environ 45 000 soldats éthiopiens. Sur les 18 000 soldats que compte l'armée italienne, 6 000 sont tués, 1 500, blessés et 1 800, faits prisonniers. Vainqueur, Ménélik II assure à l'Éthiopie la reconnaissance de son indépendance en échange des

prisonniers de guerre italiens. Cette victoire collective consolide le sentiment d'unité nationale dans un royaume aux contours encore mouvants. Et l'événement retentit dans le monde entier.

En Italie, la défaite est vécue comme un drame national et donne lieu à des émeutes. Le président du Conseil, Crispi, est contraint de démissionner, Baratieri est porté devant les tribunaux, et la politique coloniale du gouvernement est suspendue. Ailleurs, la victoire de Ménélik II emplit de joie et d'espoir les populations de couleur là où elles sont opprimées, comme en Afrique du Sud ou aux États-Unis. En Europe, les médias contribuent à ériger le roi des rois en héros national. Il faut dire que toutes les conditions sont réunies pour cela : un contexte tragique, l'opposition de deux nations, le triomphe inattendu d'un pays africain contre une puissance coloniale, « effet David contre Goliath ».

Les échos d'Adoua attirent en Éthiopie toutes sortes de voyageurs et nombre de missions diplomatiques, scientifiques, commerciales… Des légations, française, puis russe, italienne et anglaise, s'installent à Addis-Abeba, la nouvelle capitale, marquant la reconnaissance internationale de l'indépendance du pays et son importance stratégique.

La bataille d'Adoua est suivie d'une décennie de paix intérieure. Divers accords sont signés avec les puissances coloniales voisines pour fixer les frontières, qui demeurent sensiblement les mêmes aujourd'hui. Toutefois, leur tracé n'est pas toujours effectif sur le terrain, et ignore les populations nomades vivant dans ces zones. Ce découpage parfois abstrait transforme l'Éthiopie en une « mosaïque de nationalités » à majorité chrétienne et musulmane, mais parlant aujourd'hui encore plus d'une centaine de langues différentes.

Reste à régler le problème de l'accès à la mer. Un compromis est trouvé avec le gouvernement français : ce sera la construction d'une ligne de chemin de fer, entreprise en 1897 depuis le port de Djibouti. Elle rejoint Addis-Abeba en 1917, après la pose de 800 kilomètres de voie affrontant 2 400 mètres de dénivelé.

La collaboration entre Ménélik II et la France se manifeste en d'autres circonstances, car le maintien de l'indépendance de l'Éthiopie est indispensable à la survie économique de Djibouti. Dans ses rapports

diplomatiques, le roi veille néanmoins à ne privilégier aucun des pays frontaliers afin de maintenir un équilibre précaire entre les intérêts de chacun.

Importation d’innovations étrangères

Une nouvelle capitale, Addis-Abeba, une nouvelle monnaie, de nouvelles écoles, le chemin de fer, des frontières cartographiées : Ménélik II crée l’Éthiopie moderne. À l’instar de ses prédécesseurs, il se sert aussi de la littérature comme source de légitimation par l’intermédiaire des hommes d’Église. Sa chronique est rédigée par son secrétaire Guebré Sellassié, futur « ministre de la Plume », qui l’inscrit dans la lignée du manuscrit du *Kebra Nagast – La Gloire des rois –*, compilé puis utilisé par les souverains éthiopiens à partir du XIVe siècle[17].

Dans le même temps, le roi des rois introduit des innovations étrangères et tisse des liens – soigneusement contrôlés – entre son pays et le reste du monde. Il a recours à des ingénieurs pour édifier bâtiments, ponts, adductions d’eau, et pour mettre en place des moyens de transport. Les réseaux de communication sont aussi développés avec la création d’un système postal, l’installation des premières lignes téléphoniques, l’importation de l’imprimerie, l’édition d’un premier journal national hebdomadaire, *Aymero*, littéralement « raison », « conscience » ou « intelligence ».

Une éducation moderne embryonnaire s’ouvre aux fils de l’aristocratie avec l’ouverture d’une école à l’européenne à Addis-Abeba. En 1894, le thaler Ménélik II est instauré sur le marché de la monnaie et une première banque voit le jour. Des cartographes sont employés au palais pour dessiner le territoire, tandis que Ménélik II invite un photographe professionnel, l’Arménien Bedros Boyadjian, à s’établir dans la capitale en 1906.

En 1907 la formation d’un système ministériel calqué sur le modèle occidental jette les bases d’une administration moderne. Cette réforme de l’appareil d’État est toutefois modeste : les nouveaux ministres sont des membres de la Cour qui changent pour l’occasion de titre, non de fonction. Ils contribuent toutefois à assurer la stabilité du gouvernement lors de la transition politique mouvementée.

À partir de 1906, Ménélik II souffre de problèmes de santé s'aggravant d'année en année. La question du règlement de sa succession devient d'autant plus urgente que le roi n'a plus de fils pour lui succéder. Il a marié ses deux filles aux chefs les plus importants du pays, espérant assurer sa lignée par leur intermédiaire. Choaregga lui a ainsi donné un petit-fils, Yassou, après son mariage avec le *ras* Mikael, un ancien musulman converti au christianisme. L'enfant est nommé héritier du trône en 1909, à l'âge de 11 ans, peu de temps avant qu'un accident vasculaire cérébral ne prive Ménélik II de toutes ses facultés physiques et mentales.

Le roi n’est pas mort

En Éthiopie, la mort d’un roi est souvent une période de remise en jeu de la royauté où l’héritier désigné n’est qu’un successeur potentiel parmi d’autres. La fin du règne de Ménélik II n’a pas fait exception. Le *lidj* (prince) Yassou rencontre dès sa nomination des oppositions, y compris de la part de la reine Taïtou.

Quand le roi des rois meurt en décembre 1913, le prince, âgé de 15 ans, n’a pas encore l’autorité nécessaire pour être couronné, aussi la mort de son grand-père est-elle dissimulée et son corps emmené loin de la capitale. Le flottement politique qui s’est installé à partir de 1909 a ouvert une phase d’instabilité, accrue par les répercussions de la Grande Guerre sur la Corne de l’Afrique.

En 1916, Yassou est renversé par un coup d’État. Le nouveau gouvernement dirigé par sa tante Zawditou et son cousin, le *ras* Tafari Makonnen, se réapproprie la mémoire de Ménélik II, encore extrêmement populaire dans le royaume. Ils officialisent enfin sa mort, devenue un secret de polichinelle, et érigent un mausolée et des statues dans la capitale, symboles d’autonomie et de souveraineté.

Mais l’indépendance de l’Éthiopie reste fragile. En 1906, la Grande-Bretagne, l’Italie et la France ont signé un traité divisant le pays en zones d’influence. En 1915, le gouvernement italien, qui n’a pas renoncé à ses ambitions coloniales, reçoit la promesse de compensations territoriales en échange de son entrée en guerre aux côtés de la Triple-Entente, notamment la révision des frontières de l’Érythrée. Pour venger la non-tenue de cette promesse et la défaite d’Adoua, Mussolini réussira à fédérer les Italiens autour de la conquête de l’Éthiopie en 1935-1936, menée à l’aide d’une guerre meurtrière. Ce fut pourtant l’acmé du régime fasciste.

Bon gré mal gré, l’Éthiopie d’aujourd’hui est l’héritière directe du règne de Ménélik II, un héritage politique débattu depuis le début des années 1990 et parfois violemment contesté dans certaines régions. Dans la capitale éthiopienne, il est tour à tour célébré pour avoir préservé l’indépendance de l’Éthiopie du colonialisme européen, ou vivement critiqué par les partisans

d’un État décentralisé. Certaines provinces gardent aussi un souvenir amer de leur rattachement forcé à l’Éthiopie chrétienne. Cet État complexe et multiculturel doit, aujourd’hui encore, trouver les moyens d’assumer cet héritage et de garantir à tout un chacun des droits et une place au sein de la « Grande Éthiopie ».

Addis-abeba, la « nouvelle fleur »

Peuplée d’environ 3 millions d’habitants, la capitale éthiopienne a été fondée à la fin du XIXe siècle sur le modèle du camp royal. Quand débute son règne, Ménélik II est en effet à la tête d’une cour itinérante qui se déplace en fonction des besoins politiques et des ressources naturelles à disposition.

Au début des années 1880, la cour s’établit dans l’extrême sud du Choa, sur la montagne d’Entoto, utilisée comme tremplin pour la conquête des territoires limitrophes. Le lieu est réputé avoir déjà accueilli des camps de rois éthiopiens au Moyen Âge, et son choix est présenté comme le symbole du caractère historique de la « reconquête ».

Située à plus de 3 000 mètres d’altitude, la colline d’Entoto est dotée d’un climat rigoureux, aussi la Cour se déplace-t-elle bientôt en contrebas, autour de sources thermales fréquentées par la reine Taïtou. Celle-ci baptise le nouvel emplacement « Nouvelle Fleur », Addis-Abeba.

Bientôt placée au cœur du nouveau territoire, Addis-Abeba ressemble encore, à la fin du XIXe siècle, à un vaste camp. Le *gebbi* (palais) du roi investit la plus haute colline des environs avec plusieurs bâtiments ceints de trois palissades. Il est entouré des domaines des dignitaires utilisant eux aussi le relief, la population s’installant entre les propriétés.

Pour pallier le manque croissant de bois, Ménélik II envisage en 1900 de transférer la capitale à une soixantaine de kilomètres à l’ouest, où il fonde la ville d’Addis-Alem. Il renonce finalement à s’y établir devant les protestations des légations étrangères, qui refusent de suivre les mouvements d’une capitale itinérante. La pénurie de bois est compensée

par l’implantation de l’eucalyptus, importé d’Australie, qui fournit grâce à sa croissance rapide le matériau nécessaire à la construction et au chauffage. Cette espèce domine aujourd’hui le paysage d’une grande partie de la région.

Pour autant Entoto et Addis-Abeba n’avaient pas le prestige des villes historiques du nord du pays comme Aksoum, capitale du royaume antique du même nom, ou Gondar, cité royale aux XVIIe et XVIIIe siècles, célèbre pour ses châteaux. Afin de combler ce déficit patrimonial et de charger ces lieux de sens et de pour les chrétiens, Ménélik II commandite dès les années 1880 à des architectes étrangers l’édification d’églises et fait appel aux peintres les plus réputés du pays pour les décorer. Certains d’entre eux sont envoyés dans des écoles d’art européennes, notamment en Italie, pour apprendre de nouvelles techniques.

L’affaire Voulet-Chanoine

Michel Pierre

Les Collections de L’Histoire n° 11

En 1899, le gouvernement français confie aux officiers Voulet et Chanoine la mission « Afrique centrale » : parvenir au lac Tchad pour assurer à la France le contrôle du cœur de l’Afrique. L’expédition sème la mort sur son passage et s’achève en dramatique mutinerie[18].

La fin du XIXe siècle voit l'achèvement de la colonisation européenne en Afrique. Une course à la possession où les deux plus grandes puissances impérialistes, la France et la Grande-Bretagne, rêvent de liaisons mythiques. Le Caire-Le Cap où flotterait sans discontinuer l'Union Jack, Alger-Brazzaville pour le drapeau tricolore et même, un moment envisagé, un axe Dakar-Djibouti. Ces impérialismes affrontés se rencontrent à Fachoda[19] à l'automne 1898, où l'on frôle la guerre entre les deux pays. La même année où se met en marche la colonne Voulet-Chanoine dont le tragique sillage de fer, de feu et de sang a disparu de la mémoire collective de la France mais laissé des traces dans celle de l'Afrique sahélienne (voir carte p. VI).

En mai 1898, le ministre des Colonies André Lebon confie au capitaine d'infanterie de marine Voulet et au lieutenant des spahis soudanais Chanoine le commandement de la mission « Afrique centrale[20] ». Composée de 50 tirailleurs réguliers, de 20 spahis, de 200 tirailleurs auxiliaires et de 700 porteurs, l'expédition encadrée de 8 officiers et sous-officiers blancs a pour but de « visiter les pays situés entre le Soudan français et le lac Tchad, au nord de la ligne Say-Barroua, et d'entrer en relation avec les chefs des principaux pays du Soudan central ».

Sous cette « visite » se cache à peine la volonté de parvenir au plus tôt aux bords du lac Tchad, afin d'assurer à la France le contrôle du cœur de l'Afrique et de relier le Maghreb aux territoires conquis ou à conquérir au Niger, au Dahomey et au Congo. Il s'agit aussi, à l'heure où la mission Marchand s'apprête à rejoindre le haut Nil, de faire barrage aux ambitions anglaises dans la région. Accessoirement, on ferait comprendre aux Allemands du Cameroun que le fleuve Chari est devenu une frontière intangible. Enfin, soumettre ce vaste espace permettrait aussi de créer de nouvelles routes caravanières et de contrôler des territoires à peine égratignés par de rares expéditions.

Au même moment, il est également prévu qu'une mission dirigée par Émile Gentil parte de l'Oubangui, alors qu'une expédition transsaharienne viendrait de l'Algérie aux ordres de Fernand Foureau et du commandant Lamy. Tout comme pour la colonne Voulet-Chanoine, l'objectif est le Tchad

où, soit par la négociation, soit par les armes, il s'agit de s'assurer le contrôle du pays dominé par le sultan noir Rabah[21].

Comme le précisera, quelques années plus tard, Fernand Foureau dans le prologue à la publication de son Journal en 1902 : « Il avait été convenu, avant le départ et en cours de route, avec le ministère des Colonies que la mission Voulet-Chanoine, partant du Soudan français, ferait, autant que possible, sa jonction avec nous aux environs de Zinder, ou dans un village du Damergou, voisin de cette ville, et que nous poursuivrions ensuite, de concert s'il y avait lieu, notre route vers le Tchad et le Kânem. L'objectif suprême prévu était enfin notre jonction définitive, au sud du Tchad, avec M. Gentil, commissaire du gouvernement au Chari, couronnement de l'œuvre en une réunion des trois missions françaises sur le bas Chari. Voilà quel était le thème convenu, thème qui à notre grande joie s'est réalisé de point en point dans la suite. »

Le 12 juillet 1898, lorsque Paul Voulet signe la copie conforme de ses instructions, il se voit récompensé de tous ses efforts pour obtenir ce commandement tant désiré.

Ce fils de médecin, né en 1866 à Paris, a d'abord fait campagne en Indochine comme simple soldat avant d'être promu sergent puis sous-lieutenant à sa sortie de l'École militaire d'infanterie. En 1893, affecté en Afrique occidentale, il participe activement à l'établissement du protectorat français en pays Mossi[22] et, un an plus tard, il devance les Anglais à Ouagadougou, réalisant ainsi la liaison entre le Soudan et le Dahomey. Officier courageux, titulaire de la légion d'honneur, il est partisan de méthodes brutales contre tous ceux qui résistent à la conquête française. Au mieux, il pratique l'arrachage des cultures de mil, au pire il brûle et tue, n'hésitant pas à détruire et à raser des villages entiers, comme il le signale lui-même dans un rapport au gouverneur du Soudan en 1896 : « Les trois villages de Ouélé, Boré et Gassam qui, au cours de cette marche en pays Samo, nous ont attaqués, ont été entièrement détruits et rasés. »

Cette conception de la conquête coloniale est aussi celle de Julien Chanoine, son ami et compagnon inséparable depuis l'expédition en pays Mossi. Ce brillant officier est diplômé de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr et de l'École d'application de cavalerie. Également partisan de la

manière forte, il écrit à son père, Jules Chanoine, qui avait également fait une brillante carrière militaire et qui fut un éphémère ministre de la Guerre s'opposant à toute révision du procès Dreyfus du 7 septembre au 25 octobre 1898 : « Trêve de diplomatie et de conciliation avec des barbares qui ne comprennent que la force […]. Il ne faut pas hésiter à imposer des corvées aux habitants, à les forcer enfin à travailler. »

Au demeurant, ce sont là propos courants à une époque où les ouvrages consacrés à l'Afrique confortent cette vision : « Le nègre sauvage et barbare est capable de toutes les turpitudes et, malheureusement, Dieu sait pourquoi, il semble être condamné dans son pays d'origine à la sauvagerie, à la barbarie à perpétuité […]. Le manque de toute idée de progrès, de toute morale ne lui permet pas de se rendre compte de la valeur incalculable, de la puissance infinie du travail, et ses seules lois sont des passions brutales, ses appétits féroces, les caprices de son imagination déréglée[23]. »

Les deux officiers partagent les sentiments qu'exprimera, quelques années plus tard, le soldat Barnavaux, héros d'un roman de Pierre Mille : « Il n'y a qu'une chose à faire pour nous, les Blancs, en Afrique : c'est d'être convaincus autant qu'eux les Noirs que nous leur sommes supérieurs. »

Pillages, meurtres et destructions

Dans un tel contexte, nul ne s’inquiète du caractère brutal des chefs à qui l’on confie la direction de la mission. Leur allant, leur ambition, leur jeunesse – ils ont respectivement 32 et 28 ans –, leurs relations et jusqu’à leur absence d’état d’âme, sont des facteurs de succès.

Mais l’expédition débute avec quatre mois de retard. Voulet en est ulcéré, une simple estimation de sa progression lui montrant qu’il ne peut atteindre le nord du Sokoto, province du Nigeria, qu’à la saison la plus chaude et la plus sèche. Il a quitté Bordeaux le 15 juillet 1898 puis abordé au Sénégal, mais il n’embarque le matériel – plus de 25 tonnes ! – et une partie de la troupe que le 21 septembre, à Bamako, pour descendre le Niger jusqu’aux alentours de la région de Say. De son côté, Chanoine, à la tête de 350 soldats, doit l’y rejoindre après avoir recruté des porteurs en pays Mossi. Le regroupement de la colonne a lieu le 2 janvier 1899 à Sansanné-Haoussa, à 100 kilomètres en amont de Say.

Comme prévu, la situation est difficile. Tous les jours, il faut de grandes quantités d’eau et de mil pour nourrir les 1 200 hommes que compte la colonne. Déjà, lors de sa progression, Chanoine avait pressuré des villages, dont certains avaient été brûlés et dévastés au moindre signe de mauvaise volonté.

À partir de la jonction des deux groupes, les violences redoublent. Le 8 janvier, pour venger deux tirailleurs tués par les habitants d’un village qu’ils voulaient piller, leurs camarades s’emparent de 80 prisonniers forcés à devenir porteurs. En cas de faiblesse ou de refus de marche, ils sont systématiquement abattus. Femmes et enfants ne sont pas épargnés : une cinquantaine sont tués à coups de lance à Sansanné-Haoussa et vingt-cinq dans la bourgade de Hamdallaye. Au fur et à mesure de sa lente progression, la colonne grossit de dizaines de captives et d’esclaves que se réservent, selon l’usage, les tirailleurs.

Voulet ne répond plus aux ordres

Le 9 mars, la ville de Birni N'Konni, qui a l'impudence de s'opposer aux Français, est rayée de la carte. « On dut s'occuper de faire ensevelir tous les cadavres qui, sous l'influence d'une température très élevée, se décomposaient immédiatement […]. Les cadavres furent jetés dans de grandes fosses, la ville fut ensuite systématiquement détruite, sur l'ordre de Voulet. » Le 28, le gros village de Rima est brûlé. Dans la colonne, la discipline est féroce : les guides qui se trompent ou refusent d'indiquer la route sont exécutés, certains pendus à peu de distance du sol afin que leurs jambes soient dévorées par les hyènes, le reste servant de pâture aux vautours. Parmi les soldats, on raconte l'exécution d'un tirailleur fusillé pour avoir gaspillé dans une escarmouche une centaine de cartouches.

Conscient que les autorités de Paris auraient connaissance tôt ou tard des excès commis par sa troupe, voulant rester maître de la route suivie et escomptant de grands succès futurs pour effacer meurtres et pillages, Voulet décide, en avril, de rompre tout lien avec le ministère de la Guerre. Le 15, il prie le chef de poste de Dosso de ne plus transmettre de courrier destiné à la mission sous prétexte que le pays n'est pas sûr et que les Anglais, demeurant des adversaires potentiels, pourraient l'intercepter[24].

Paris est cependant informé des agissements de la mission. D'abord par le témoignage du lieutenant Peteau qui, avec l'accord de Voulet, a quitté la colonne et rejoint l'arrière, ensuite par les rapports de la résidence de Mossi et du capitaine Granderye qui, allant prendre le commandement du poste de Say, découvre l'étendue des destructions et des meurtres réalisés dans un territoire, le Dahomey, pourtant déjà contrôlé par la France.

À l'issue d'un Conseil des ministres restreint, des câblogrammes partent vers l'Afrique en avril 1899 afin d'exiger qu'un officier supérieur rattrape la mission et place Voulet et Chanoine en état d'arrestation afin qu'ils soient déférés devant un conseil de guerre car ils ne peuvent continuer « sans honte pour la France ni sans danger pour l'avenir de sa domination ». Une lourde tâche confiée au lieutenant-colonel Klobb qui connaissait bien les deux hommes pour les avoir côtoyés au Soudan et qui se trouve alors à

Kayes, sur le chemin de son retour vers la France. Cet ancien élève de Polytechnique, né en Alsace en 1857, a fait carrière au Congo et au Soudan, avant de devenir commandant du Sahel et de la région nord de Tombouctou. Pour partir à la recherche de Voulet et Chanoine, il rassemble une petite troupe et s'adjoint le lieutenant Meynier, qui a déjà servi sous ses ordres.

Après des semaines de marche épuisante à travers des régions où se lisent les méfaits de la colonne infernale, Klobb parvient au contact de Voulet, le 9 juillet 1899. Il lui fait immédiatement passer deux messages, dont l'un précise : « J'ai l'honneur de faire connaître à M. le capitaine Voulet que je viens, par ordre du ministre, prendre le commandement de la mission. Je le prie, en conséquence, de s'arrêter pour m'attendre, aussitôt qu'il aura reçu cette lettre, en un point convenable et de faire venir le capitaine Chanoine, si cet officier n'est pas avec le capitaine Voulet. »

« Maintenant, je suis un chef noir »

La réponse ne se fait pas attendre mais ne parviendra jamais à Klobb, les messagers s'étant égarés : « […] Vous vous êtes certainement rendu compte de l'infamie que vous avez commise à mon égard en venant ainsi, poussé par une ambition effrénée, me voler le fruit de mes efforts, mais vous avez fait fausse route en supposant que j'accepterais bénévolement une déchéance semblable. En conséquence, j'ai l'honneur de vous faire connaître : 1. Que je garde le commandement de la mission. 2. Que je dispose de six cents fusils. 3. Que je vous traiterai en ennemi si vous continuez votre marche vers moi. »

Le 14 juillet au matin, Klobb et Meynier, à cheval, parviennent à l'orée du bois de Dankori. Face à eux, les soldats de Voulet. Un spahi s'en détache et remet au colonel un mot rapidement griffonné : « Mon colonel. Je suis là avec tous mes hommes. Si vous faites un pas de plus, je vous tire dessus. Je suis décidé jusqu'à la mort. »

Persuadé que Voulet n'osera pas donner l'ordre de tirer, même sous l'empire d'une colère qu'il attribue à un accès de folie ou de fièvre tropicale, Klobb s'avance. La première salve ordonnée par Voulet est peu nourrie et mal réglée, la seconde est meurtrière. Le colonel est tué. Meynier légèrement touché ; de nombreux blessés de leur petite troupe gisent dans la savane.

L'officier rebelle fait enterrer sommairement sa victime et ordonne de soigner Meynier, auprès duquel il se répand en invectives contre la France et le gouvernement. Ayant réuni ses subalternes qui découvrent alors l'étendue du drame, il leur tient un discours stupéfiant : « Maintenant, je suis hors la loi, je renie ma famille, mon pays, je ne suis plus français, je suis un chef noir […]. Nous allons nous créer un empire fort, imprenable, que j'entourerai d'une grande brousse sans eau […]. Si j'étais à Paris, je serais aujourd'hui le maître de la France. »

Voulet est-il subitement devenu fou ? En réalité, tout comme Chanoine, les deux hommes n'ont pas supporté l'éventualité d'être relevés de leurs fonctions par un homme pour lequel ils ont peu d'estime et refusent, après

tant d’efforts, de se voir privés de la gloire. Il est aussi possible qu’ils aient cru que leur troupe de spadassins, dévoués corps et âme après un tel acte, leur permettrait d’atteindre le Tchad sans coup férir et de s’y tailler un vaste territoire dont la cession à la France effacerait leurs crimes.

Pourtant, aucun des subalternes blancs, horrifiés par les conséquences du meurtre de Klobb, n’accepte de les suivre dans leur projet insensé. Les tirailleurs ayant compris que les autres officiers désavouent leurs chefs et, devinant l’importance d’un acte qui les met en état de rébellion, sont désorientés. Peu d’entre eux sont tentés par l’aventure et beaucoup deviennent méfiants et hostiles.

À l’issue d’un incident violent lors de la défection d’une partie de la troupe, Chanoine est tué. Voulet s’enfuit avec six hommes qui finissent par l’abandonner. Il se présente, seul, le 17 juillet au matin, devant les avant-postes de la colonne rassemblée dans le village de Maygiri. Il y est tué par une sentinelle.

La troupe, désemparée après cette succession d’événements tragiques, est reprise en main par les lieutenants Joalland et Pallier, qui avaient jusqu’alors fidèlement servi Voulet et Chanoine[25]. Selon les instructions que portait sur lui le défunt colonel Klobb la mission reprend la route de l’est non sans décider de le faire en formation bien plus légère.

Le 4 septembre, l’expédition se scinde en deux. Le lieutenant Pallier et plus de la moitié des soldats, des porteurs et des femmes, prennent le chemin du retour. Joalland garde quelques dizaines de tirailleurs parmi les plus aguerris et les plus sûrs, compose une troupe de méharistes, bien armée, qui lui permet d’atteindre le lac Tchad, d’y devancer la colonne Foureau-Lamy, d’atteindre les rives du Chari le 9 décembre 1899 et d’être aux avant-postes lors des combats victorieux contre Rabah tué au combat le 22 avril 1900, avant que sa tête et sa main droite ne soient apportées au camp français par un tirailleur soudanais. Comme le souligna Foureau : « la civilisation triomphait d’une façon éclatante au cœur de l’Afrique barbare sous l’égide de la France ».

La mort du colonel Klobb est connue du gouvernement à Paris le 20 août 1899. Une enquête est immédiatement ordonnée ; elle ne rendra ses

conclusions que le 4 octobre 1901, du fait de la quantité et de la complexité des témoignages à recueillir.

Mais, dès la fin août, la presse française et étrangère a fait ses gros titres de l'affaire. Le *Radical* l'évoque le 24. La veille, *L'Écho de Paris* refuse de croire à la culpabilité des officiers félons : « Le crime reproché au chef de la mission du Tchad est à ce point abominable qu'on est en droit de refuser encore créance complète à un récit venant d'indigènes dont nos officiers chaque jour ont à constater la duplicité. » Quand il n'est plus possible de nier les faits, Ernest Judet, dans *Le Petit Journal* du 6 octobre, écrit : « Pourquoi tant de tapage scandaleux, tant de joie à nous dénigrer, à nous avilir pour l'aberration d'un seul ou, ce qui est plus misérable encore, pour un accès de fièvre chaude ? »

L'affaire reste d'actualité pendant plusieurs mois, faisant ainsi écrire à Jean Rodes dans *La Revue blanche* du 1er novembre 1899 : « De tels hommes, lâchés en maîtres dans un pays où les distances et la difficulté des relations rendent impossible tout contrôle, sous un climat qui porte à leur plus haut degré d'exaspération les passions et les vices, deviennent vite de redoutables monstres. »

Mais d'autres, dans les bureaux des ministères, considèrent que, finalement, la mission a rempli ses objectifs : l'Afrique centrale est sous contrôle, la liaison Méditerranée-Congo assurée et Rabah est mort. De vastes zones ont été « pacifiées ». La frontière du Nigeria britannique, redéfinie au profit de la France par les conventions d'avril 1904 et de mai 1906, facilite la liaison entre Soudan et Tchad. Qu'importent alors quelques centaines de meurtres et la mort violente d'un colonel dont les restes sont solennellement déplacés et enterrés, avec les honneurs militaires, dans le cimetière de Tombouctou dont il avait été un temps le chef de poste…

Le pillage de l’Afrique subsaharienne

Catherine Coquery-Vidrovitch

Les Collections de L’Histoire n° 11

Vers 1900, l’exploitation de l’Afrique équatoriale française est confiée à des compagnies privées. Travail forcé, massacres, camps d’otages : voici venu le temps du pillage systématique…

Au fond du golfe de Guinée et au cœur du continent africain, le territoire qui devait prendre en 1904 le nom d'« Afrique équatoriale française » resta longtemps inconnu des Européens, qui se contentaient depuis le XVe siècle d'attendre, dans quelques rades abritées, les chargements d'esclaves qui leur étaient livrés, par caravanes descendues de l'intérieur, par les « traitants » africains, spécialisés dans ce trafic.

À la fin du XIXe siècle, sur la côte, outre Libreville, petite bourgade riante étagée sur un coteau boisé attenant à la forêt, on trouvait seulement au cap Lopez quelques factoreries, ces comptoirs de commerce qui servaient d'entrepôt aux établissements du fleuve Ogooué, desservis par un petit bateau à roues appartenant aux Chargeurs-Réunis. Au sud, Setté-Cama était « un trou avec quatre ou cinq cases servant de factoreries ».

Plus loin, subsistaient seulement les ruines des anciens barracons d'esclaves, qui avaient prospéré jusqu'en 1880. Seul Loango, tête de pont de la piste des caravanes qui reliait Brazzaville à la côte, présentait une certaine animation, menacée depuis 1898 par la mise en service du chemin de fer belge, avant d'être supplantée par Pointe-Noire, avec l'achèvement du chemin de fer Congo-Océan, en 1934 seulement.

Entre Bangui et Brazzaville, il n'existait que deux malheureux postes. La remontée du fleuve restait une véritable expédition. Elle était assurée par le Foumou-Tango, vapeur de trente-cinq mètres, qui s'échouait sur les bancs de sable à la moindre baisse des eaux, et qu'il fallait alors décharger et dégager à la cordelière – une corde servant de ceinture pour tracter le bateau.

Avec de tels moyens, on n'avait presque rien appris sur les populations locales, et guère agi sur elles, depuis que Savorgnan de Brazza avait, le premier, exploré la région, à partir de 1875[26]. Les gens de la côte, les plus ouverts à la pénétration, furent aussi les plus touchés. Autour de Libreville et dans le bas Ogooué, les Mpongwé ou « Gabonais », intermédiaires traditionnels entre les Blancs et l'arrière-pays, étaient progressivement entrés au service des Européens. Naguère seulement traitants, ils étaient devenus surtout boys, petits employés et commis de boutique.

Au sud, les Loango et surtout les Bakongo, héritiers de l'ancien royaume christianisé du Kongo, s'étaient vus dépossédés de leur monopole de courtiers du grand commerce par les premières sociétés européennes. Autrefois maîtres des marchés de transit autour du Stanley Pool, ils devinrent travailleurs sur les premières plantations de cacao ou de café et surtout porteurs sur la route des caravanes.

C'était pour les colons et l'administration une source de main-d'œuvre commode, mais particulièrement vulnérable : dans la première décennie du $_{XX}^{e}$ siècle, les Loango, épuisés par le portage, furent décimés par la maladie du sommeil.

Quant à l'intérieur, la population y avait choisi de se retirer plutôt que de se soumettre. Il s'agissait surtout d'une mosaïque de peuples, dont l'organisation sociale était fondée sur la famille lignagère, et où l'autorité du chef dépassait rarement le cadre du village.

De place en place, l'administration s'efforçait d'organiser le pays en un nombre limité de « chefferies administratives », en favorisant les chefs choisis pour leur docilité, plutôt que pour leur prestige traditionnel.

Mais ce n'est qu'au début du $_{XX}^{e}$ siècle que l'État français se résolut à envisager sérieusement la rentabilisation de son domaine – qui correspondait à peu près au territoire actuel des Républiques gabonaise et congolaise et de la République centrafricaine. En 1899-1900, la colonie fut partagée entre quarante énormes concessions territoriales totalisant quelque 700 000 km^2 sur les 900 000 de l'ensemble : la plus petite reçut 1 200 km^2, la plus grande, la Compagnie des Sultanats du Haut-Oubangui de triste mémoire, 140 000…

Il s'agissait en fait d'une véritable démission de l'État : renonçant à faire lui-même les énormes investissements d'infrastructure nécessaires, celui-ci espérait que l'initiative privée, sous l'aiguillon des bénéfices escomptés, mettrait le pays en valeur.

Cet espoir était chimérique et la « solution concessionnaire », fondée sur le monopole et la contrainte, engendra un pillage autodestructeur qui ne pouvait pas ne pas aboutir à l'échec.

Le régime adopté relevait très directement du principe généralement admis en métropole : les colonies ne devaient rien lui coûter, et même lui rapporter. Or l'Afrique équatoriale française, occupée depuis 1885, se trouvait dans une situation financière dramatique, tandis que le territoire voisin de l'« État indépendant du Congo » – le futur Congo belge, aujourd'hui République démocratique du Congo, fondé par le roi des Belges Léopold II – accusait, depuis 1895, une montée en flèche, grâce à l'exportation du caoutchouc de cueillette, au moment où le formidable développement de l'automobile en faisait une des matières premières les plus recherchées du monde.

Rien d'étonnant, donc, à ce que les hommes politiques français aient résolu, au tournant du XXe siècle, d'adopter un système d'exploitation comparable.

Mais la mise en valeur du pays exigeait des investissements considérables en hommes, en argent et en travaux d'infrastructure de toutes sortes : pistes, voies ferrées, aménagements fluviaux. Puisque le gouvernement refusait de s'engager dans cette voie, il ne restait plus qu'à confier le pays aux hommes d'affaires, à charge pour eux de faire, à leurs frais, l'effort d'investissement nécessaire.

Ces « entreprises de colonisation » recevaient sur leurs énormes territoires des avantages exclusivement économiques, sous la forme du monopole d'exploitation, essentiellement pour les produits dits « riches » : l'ivoire et le caoutchouc.

Jusqu'à quel point l'attente des inventeurs du régime concessionnaire fut-elle déçue ?

Les abus du système – portages abusifs, camps d'otages, massacres même – n'étaient pas seulement, comme on se plut à l'époque à le dire, des cas exceptionnels ou isolés, œuvre d'individus tarés ou subitement atteints de folie sous l'effet du climat, de l'alcool ou de la solitude. Ces abus étaient la manifestation inévitable de la nocivité du système : les seules sociétés concessionnaires qui réussirent, ou qui donnèrent un moment le change, le firent précisément au prix de ces excès. C'était leur unique chance de survie, d'ailleurs précaire, puisque les sociétés qui ne surent pas ou ne

voulurent pas modifier leur structure, après 1920, s'éteignirent d'elles-mêmes.

Un capital global d'à peine 60 millions de francs-or, dont seulement la moitié fut effectivement versée, pour 700 000 km^2, garantissait, pensait-on, la réussite des entreprises. En fait, la somme, qui restait dérisoire confrontée à l'investissement du territoire, rendait les difficultés insurmontables. Aux obstacles de l'éloignement, du climat et de la végétation, s'ajoutait la pénurie totale de matériel : ni bateaux, ni pistes, ni ponts, ni même matériaux de construction.

À défaut de technique, de personnel, de matériel, bref de capitaux, on crut pouvoir faire reposer le système sur la contrainte, érigée en principe de colonisation. La rentabilité des entreprises exigeait en effet de céder aux Noirs, en échange de leurs produits, les sommes les plus faibles possibles. Le résultat ne se fit pas attendre : les Africains refusèrent d'intervenir de leur plein gré dans le nouveau circuit. L'effort était démesuré en regard du gain escompté. En outre, leurs besoins étaient limités et ils ignoraient à peu près tout des techniques de récolte que l'on exigeait d'eux.

Les concessionnaires, pressés par le manque de main-d'œuvre, réclamèrent donc l'institution du travail forcé. Mais l'administration coloniale refusa de le reconnaître expressément en raison de la Déclaration des droits de l'homme de 1789 qui prescrivait que le travail était libre : il ne fut jamais légalisé dans les colonies françaises – ce qui n'empêcha pas de le supprimer, officiellement cette fois, en 1946. L'agent commercial, aux prises avec la nécessité de faire rentrer le caoutchouc, en usa pourtant, soit par l'intermédiaire des chefs coutumiers, soit par une contrainte directe et incontrôlée, avec l'approbation occulte ou l'appui officiel de l'administrateur.

« Richesse, force et bonté »

Souvent, le personnel des factoreries entrait directement en contact avec la population. Les instructions au personnel de la Compagnie des Sultanats du Haut-Oubangui spécifièrent, par exemple, que l'agent devait compter sur sa seule initiative pour intensifier la récolte, en acquérant une réputation de « richesse », de « force » et de « bonté ». Mais les deux premiers termes de cet adage entrèrent fréquemment en contradiction avec le dernier. D'où l'hostilité des concessionnaires au principe du contrat de travail qui plaçait sur un pied d'égalité l'employeur et l'employé, « une mesure dont l'effet serait de nature à les déconsidérer aux yeux des indigènes, et à les dépouiller de leur prestige de "Blanc" qui est la grande force aux colonies », si l'on en croit l'Union congolaise française, le syndicat des entrepreneurs de l'AEF.

La contrainte dispensait de renchérir sur les prix offerts aux Africains, en échange de leurs produits. L'objectif était le suivant : importer les marchandises les plus médiocres et les plus surévaluées possible, puis les échanger en Afrique contre des produits très sous-estimés. Le gain était double : sur la valeur des marchandises, et sur la valeur des produits.

Les articles étaient hors de prix. Certes, le prix de revient – y compris l'emballage, le transport et les taxes diverses – était élevé. Mais il serait resté abordable si les compagnies n'avaient exigé des marges bénéficiaires énormes. Par exemple, sur le territoire de la Société du Haut-Ogooué, le chef de cercle fixait le prix de vente en ajoutant au prix de revient un bénéfice préalable de 40 %. Les gérants des factoreries, selon leur degré d'éloignement, y ajoutaient une valeur de 40 à 60 %, plus 25 % pour leur bénéfice personnel ; les traitants noirs fixaient à leur tour leur gain. Rien d'étonnant à ce qu'on en fût arrivé à échanger un kilo de caoutchouc d'une valeur de 15 F environ en Europe contre un kilo de sel – 25 centimes en Europe – ou deux aiguilles !

Ces majorations excessives entraînèrent l'hostilité ouverte des commerçants contre l'introduction de la monnaie, qui aurait permis d'élargir le marché et de développer les transactions. Le troc permettait

d’abuser plus aisément le Noir, et l’absence d’argent liquide était une garantie supplémentaire du monopole, interdisant à l’Africain de s’adresser aux commerçants libres pour se procurer, à meilleur compte, des articles plus conformes à ses besoins.

Pour lutter contre le numéraire, les sociétés eurent recours à la pratique du « double tarif ». La Compagnie de la Kotto, par exemple, distinguait le tarif de revient, soit le prix de revient majoré de 100 %, et le tarif de vente, c’est-à-dire le précédent à nouveau majoré de 100 %.

Le tarif de vente était réservé aux achats contre numéraire. Mais le tarif de revient était une prime garantie aux producteurs pratiquant le troc. Sous des formes plus ou moins discrètes, cette pratique fut utilisée partout. Enfin, la valeur accordée aux produits – ivoire et caoutchouc – était excessivement faible.

Entre 1900 et 1920, le prix d’achat du kilo de caoutchouc oscilla officiellement de 1 à 3 F. Le prix réel d’achat était bien plus bas, de 25 à 80 centimes, puisqu’il était acquitté en marchandises fortement surévaluées. Les Africains demeuraient sans défense. Ils se plaignaient rarement. « Quand ils le font, souligne un rapport de 1912, la preuve est difficile à faire, et le caractère pénal de l’acte impossible à établir : tout se borne à des observations de l’administrateur, la plupart du temps sans effet. »

Une enquête de 1911 établit qu’il fallait, pour faire un kilogramme de caoutchouc, quatre jours de travail à un ouvrier habile et minutieux, travaillant sans relâche sur des lianes riches et situées à proximité du village. Le salaire quotidien atteignait au maximum 21 centimes, soit environ 75 F CFA. Or le commerce libre payait couramment le caoutchouc 3 F et jusqu’à 5 F le kilo en numéraire ou en marchandises de meilleure qualité. Cette différence provient du fait que les compagnies s’estimaient les propriétaires du produit, et n’acceptaient de payer au récolteur que le salaire de son travail.

Partant, les concessionnaires refusèrent toujours de tenir compte du cours mondial du caoutchouc dans le calcul de leur prix d’achat. Cela leur permit de faire des bénéfices énormes. Le prix de revient du caoutchouc rendu en France, y compris la part des frais généraux de la compagnie, était évalué à

5 ou 6 F le kilo. Or le cours mondial moyen fut, entre 1904 et 1913, de 12,50 F ; le cours maximal fut atteint en 1910 avec 25,50 F.

Les bénéfices escomptés sur l'ivoire étaient encore plus importants : il était payé à l'Africain entre 2 et 8 F le kilo et vendu en Europe de 30 à 60 F. Notons néanmoins que cela vaut pour le début du siècle : après la Première Guerre mondiale, le caoutchouc de cueillette, vendu au prix coûtant ou même à perte, fut condamné, en raison du succès du caoutchouc de plantation réalisé en Malaisie par les Britanniques. Les directions des sociétés ordonnèrent d'en restreindre, puis d'en suspendre les achats. Celles qui n'avaient pas développé d'activités de remplacement – plantations ou commerce – disparurent les unes après les autres.

Les agents de commerce, souvent audacieux mais peu scrupuleux, étaient en général mal préparés à assurer seuls tous les pouvoirs sur une vaste région, à la tête d'une troupe de gardes relativement bien armés. Ils étaient surtout acculés à la nécessité de récolter massivement et à bas prix. Or on leur apportait de bon gré une quantité minime de caoutchouc. Là où le caoutchouc rentrait bien, c'est que la terreur régnait. C'est d'ailleurs l'expression utilisée par André Gide à propos de la Compagnie forestière, dans son récit d'un *Voyage au Congo*, remontant à 1926.

Silence, on tue…

Des camps d'otages – de femmes et d'enfants –, parqués au chef-lieu de la circonscription, furent organisés avec la collaboration de l'administrateur pour contraindre les hommes à accroître leur production. Au moment où éclataient les « scandales du Congo[27] », dont s'émut l'opinion internationale – surtout dans le territoire belge voisin où sévissait l'exploitation sanglante dite du « caoutchouc rouge » –, le gouvernement français résolut de devancer les critiques par l'envoi précipité, en mission d'inspection, de Savorgnan de Brazza. L'ancien découvreur du territoire révéla que, au camp de Bangui, 45 femmes étaient mortes d'inanition sur un total de 58. L'affaire fut tant bien que mal étouffée ; le Parlement refusa finalement de publier le rapport « conçu dans un esprit de sincérité absolue, mais aussi de sévérité implacable » – comme le reconnaissait une note confidentielle du ministre des Colonies[28].

Malgré quelques aménagements administratifs, les abus continuèrent donc. Ils furent particulièrement atroces dans une concession toute proche de la capitale administrative de l'Oubangui-Chari : la Compagnie Gratry-Mpoko, liée aux intérêts d'industriels textiles du nord de la France qui écoulaient là-bas leurs articles de rebut.

Le résultat fut dramatique. Les villages n'avaient plus rien. Les razzias les avaient privés de leur bétail. La récolte intensive du latex et la détention des femmes les avaient empêchés d'effectuer leurs plantations vivrières. Recul démographique et désorganisation de la vie coutumière laissèrent assurément des traces durables. Dans l'immédiat, un dossier accablant de plus de 900 pièces conclut à l'inculpation de 236 personnes, dont 17 Européens.

Et pourtant… La crainte d'un nouveau scandale fut si forte que le fonctionnaire colonial qui avait été à l'origine de l'affaire dut venir à Paris donner sa parole, au ministre en personne, de garder le silence – fait que le gouverneur Guibet me révéla lui-même, peu de temps avant sa mort, estimant en 1966 qu'il y avait prescription… Il y avait eu un procès à Brazzaville, mais les Européens, bénéficiant de tolérances ou de

complicités, parvinrent tous à s'enfuir… Une dizaine de comparses indigènes furent condamnés à des peines de travaux forcés, et l'affaire aboutit finalement, en 1909, à un non-lieu…

Certes, quelques efforts furent faits… mais ce n'en est pas moins de la même région, devenue concession de la Compagnie forestière Sangha-Oubangui – la « Compagnie Pordurière » du *Voyage au bout de la nuit*, de Louis-Ferdinand Céline –, qu'André Gide rapporta le récit horrifié d'actes d'une cruauté sadique, et que le journaliste Marcel Homet puisa, en 1934, une partie de l'inspiration de son *Congo, terre de souffrances*.

Le régime concessionnaire était incontestablement nocif. Mais fut-il le seul responsable ?

Tout était solidaire. Le système concessionnaire fut adopté pour décharger l'administration locale, elle-même incapable, faute de crédits, de personnel et d'un programme cohérent, de mener à bien les tâches insurmontables qu'elle était supposée assumer.

Les abus qui eurent sur le pays les effets les plus durables relevèrent peut-être moins du régime économique que du sous-équipement chronique du pays : la plaie de l'Afrique équatoriale française résulta, dès l'origine, de l'absence de moyens de communication, dans un pays tragiquement sous-peuplé. L'administration fut contrainte d'y remédier par des mesures coercitives qui mobilisèrent, dans toute l'AEF, les forces vives du pays. Le portage, jusqu'à la Première Guerre mondiale incluse, la construction des pistes et surtout du chemin de fer Congo-Océan, après 1920, firent autant de ravages que les exigences des concessionnaires.

Enfin, le ministère lui-même cautionna l'association administrateur-concessionnaire ; il institua, sans le nommer, un travail forcé sous couvert d'organiser, à partir de 1900, l'impôt de capitation.

L'Africain, tenu de verser une taxe à l'administration, était obligé de récolter le caoutchouc pour se procurer la somme nécessaire. Puisque la majeure partie du pays ignorait l'usage du numéraire, force fut d'accepter l'impôt en nature. Autrement dit, le Noir apportait ses boules de caoutchouc au chef-lieu, où le fonctionnaire se contentait de les stocker, en attendant de les rétrocéder à la société concessionnaire voisine, à un prix fixé tous les six mois. C'était mettre la puissance coercitive de l'État au service du

concessionnaire, au point que pour plus d'une société la totalité de la production était issue de l'impôt.

Sur les concessions les mieux tenues, les Africains confondirent si bien le « caoutchouc du commandant » et le « caoutchouc du négociant » qu'ils ignoraient que seul le premier était obligatoire. Le système eut de lointains prolongements : on cite le cas de ces paysans de la Compagnie française du Haut et du Bas-Congo, qui, encore dans les années 1950, vingt ans après l'expiration du monopole, se croyaient toujours tenus d'apporter tous les palmistes récoltés à l'usine de la Compagnie.

Depuis longtemps, les observateurs avaient dénoncé le but « âprement commercial » des compagnies qui les condamnaient au « provisoire permanent ». En 1913, deux ans seulement après la fondation de la Compagnie forestière, qui regroupait une douzaine d'anciennes concessions aux confins du Congo et de Centrafrique, un inspecteur estimait : « Cette puissante société n'a pas fait œuvre de colonisation, elle a négligé systématiquement tout ce qui était étranger à la cueillette du caoutchouc. Aussi peut-on affirmer qu'à l'expiration de son contrat elle ne laissera aucune œuvre durable témoignant d'un but autre qu'un intérêt commercial immédiat. »

Non seulement l'impératif de la rentabilité immédiate freina ou bloqua toute politique d'investissement, mais les sociétés ne développèrent même pas la cueillette de façon notable. La production d'ivoire décrut lentement et celle du caoutchouc resta étroitement conjoncturelle.

Une économie prédatrice

Les cultures de plantation firent quant à elles une apparition tardive : les exportations de café ou de cacao restèrent infimes ; les palmistes démarrèrent seulement avec la guerre de 1914. Le seul élément positif fut, à l'occasion de la Première Guerre mondiale, l'essor foudroyant de l'exploitation forestière, bientôt liée aux progrès de l'industrie du déroulage du bois d'okoumé et du contreplaqué.

Ce qui frappe surtout dans l'activité des sociétés concessionnaires, c'est qu'elles plafonnèrent très rapidement. Les chiffres de production commencèrent par doubler au tournant du siècle : l'ivoire passa de 100 à 200 tonnes, le caoutchouc de 600 à 1 200 tonnes en 1904, pour culminer à 1 900 tonnes en 1907, soit seulement la moitié de la production de l'AOF. Puis l'expansion s'arrêta. Ainsi les sociétés atteignirent, dès le départ, un seuil au-delà duquel il aurait fallu consentir des frais d'investissements pour augmenter la production. Elles ne le franchirent pas.

Peu de sociétés s'étaient préoccupées de reconnaître leur territoire : le nombre d'agents et de factoreries était plus réduit en 1920 qu'en 1905 ; aucun travail sérieux d'intérêt public n'avait été entrepris. Après la guerre, seules allaient surnager les sociétés qui s'étaient soit préparées à bénéficier de la découverte des richesses forestières du Gabon, soit décidées au dernier moment à faire des efforts de plantations pour bénéficier, au terme de leur contrat, de l'appropriation définitive des terres mises en valeur ; ou bien, enfin, celles qui avaient renoncé à la plupart de leurs privilèges territoriaux pour se consacrer à l'exploitation commerciale proprement dite, Société du Haut-Ogooué, Société de l'Ouhamé-Nana ou Compagnie forestière de commerce.

On est frappé par ce bilan négatif, au terme de tant d'efforts et de souffrances. On peut, certes, incriminer l'ignorance et la gestion maladroite des sociétés. Mais, à regarder de plus près, on constate que les seules sociétés concessionnaires qui ont réussi avant 1914, et fort bien – mais les seules qui ont échoué aussi nettement après 1914 –, furent celles qui exercèrent la déprédation la plus méthodique dans la zone tristement

privilégiée de l'Oubangui-Chari – le futur territoire de l'« Empire centrafricain » de Jean-Bedel Bokassa (1966-1976).

Ce ne fut pas un hasard : là où le système fut le mieux appliqué, les rendements furent immédiats. Mais ils furent aussi localisés, dans le temps et dans l'espace. Avant 1914, en Oubangui-Chari, les bénéfices étaient appréciables ; à elle seule, en douze ans, la Compagnie des Sultanats rapporta autant à l'État que toutes les autres réunies, avec des résultats très modestes en quantité (quelque 38 tonnes de caoutchouc et 35 tonnes d'ivoire par an !), mais avec des taux de profit presque constamment supérieurs à 50 % jusqu'en 1912, et parfois des pointes à plus de 100 %.

Pourquoi ? Parce que c'est en Oubangui-Chari, surtout, que fut intégralement exercée l'économie de pillage, un système reposant sur des sociétés strictement commerciales, qui n'avaient fait aucun investissement – hormis des frais minimes d'établissement la première année –, et qui n'avaient pratiqué aucun autofinancement. Par conséquent, les bénéfices étaient, chaque année, à peu près intégralement rapatriés en France et distribués aux actionnaires mais, à partir du moment où le caoutchouc et l'ivoire ne rapportaient plus, les sociétés pouvaient arrêter leurs activités du jour au lendemain, avec un minimum de perte. C'est d'ailleurs ce qu'elles firent dès que les superbénéfices d'avant-guerre furent révolus.

L'Afrique équatoriale ne possédait pas l'infrastructure dont le roi Léopold avait doté l'État voisin, au prix de près de vingt années d'efforts à fonds perdus (1876-1895). Pourquoi n'avait-on toujours rien fait en Oubangui-Chari, près de vingt ans après que les sociétés concessionnaires les plus déprédatrices eurent quitté le territoire, alors que la présence du diamant était connue depuis 1913 sur le territoire de la Compagnie du Kouango français, et que les conditions d'exploitation n'étaient, finalement, pas tellement plus difficiles que celles affrontées depuis le début du siècle au Congo belge pour le diamant du Kasaï ?

L'échec total du régime avait au moins imposé une première conclusion : au tournant de la Première Guerre mondiale, le régime concessionnaire était, en principe, condamné. L'évolution fut d'abord sensible dans le commerce des bois, puis dans la mutation des principales sociétés qui, sans assise financière et sans programme d'exploitation à l'origine, devinrent

progressivement des entreprises résolument orientées vers le commerce : les plantations ou les mines, pour celles qui subsistèrent, surent tirer avantage des privilèges d'antan, comme l'attribution de vastes terrains en toute propriété – près d'un million d'hectares au total –, tout en adoptant des méthodes plus conformes à l'économie moderne de traite.

Après la guerre, en effet, la pression de l'administration remplaça celle des concessionnaires, et le commerce privé prit le pas sur le monopole. Les banques, enfin, commencèrent à intervenir. Certes, dans les faits, les changements restèrent imperceptibles, sauf au Gabon grâce au bois d'okoumé. Ailleurs, malgré l'extension du salariat, sévit toujours, sous des formes à peine dissimulées, le travail forcé. La production demeura souvent stationnaire.

Des exploitations de type moderne

La période contenait en germes les transformations ultérieures, devenues évidentes au sortir de la crise de 1930-1935. Les sociétés concessionnaires cédèrent surtout leurs droits à de nouvelles entreprises, dont la mécanisation accrue exigeait de s'appuyer sur les banques.

Ces exploitations de type moderne portaient sur des richesses réelles en voie d'industrialisation : bois, mines et, dans une certaine mesure, produits de plantation, comme le cacao, le café, surtout les palmistes et le coton. Elles supposaient l'apport d'investissements privés ou publics bien plus considérables que par le passé. Outre l'essor de l'okoumé au Gabon, on vit donc s'ébaucher les grandes firmes à venir, même si elles étaient encore déficitaires, et se constituer les premières plantations, ainsi que l'exploitation des richesses minières. Enfin se mirent en place, au même moment, les principaux travaux d'infrastructure, routes et voies ferrées, piliers du démarrage économique que l'on attendait depuis le début du siècle. Au prix de près de 20 000 morts, le CFCO – chemin de fer Congo-Océan – qui reliait Brazzaville à la mer fut achevé en 1934.

Une autre économie coloniale se mettait en place, plus durable, moins prédatrice, mais guère plus favorable à un véritable développement autocentré des régions forestières d'Afrique centrale. Au pillage succédait l'exploitation.

« Le travail forcé, c’est de l’esclavage »

Entretien avec Elikia M’Bokolo

L’Histoire n° 302

De la fin du XIXe siècle à la Seconde Guerre mondiale, le travail forcé a été général sur le continent africain. Tous les colonisateurs l’ont imposé. Un phénomène dont on imagine mal l’ampleur.

L’Histoire : ***À la veille de la colonisation, l’esclavage était-il totalement aboli sur le continent africain*** ?

Elikia M’Bokolo : Le commerce extérieur d’esclaves a disparu au cours du XIXe siècle ; les Africains se sont mis massivement à échanger d’autres biens que les hommes sur le marché international : produits des cultures près des côtes, au Sénégal, au Nigeria actuel, mais surtout produits de la cueillette ou de la chasse, qui supposent des transports de lourdes charges sur des distances parfois longues. C’est ainsi qu’en Afrique de l’Est, de même qu’en Angola, se forme un « pré-prolétariat » de dizaines de milliers de porteurs sur lesquels la colonisation naissante va s’appuyer.

Subsistent toutefois, sur les marges du continent africain, des formes d’esclavage. D’une part, un esclavage domestique, très différent de l’esclavage tel qu’on le connaît dans le Nouveau Monde : ces esclaves sont largement intégrés dans les familles de leurs maîtres. D’autre part, un esclavage à plus large échelle, en Angola, dans les îles au large du continent africain, aussi bien du côté Atlantique que du côté de l’océan Indien (Cap-Vert, Réunion, Zanzibar). Quand ils se sont installés, les Britanniques aussi bien que les Français ou les Belges ont par ailleurs développé un système

d’administration indirecte qui reconnaissait à certains chefs éminents la propriété d’esclaves. Mais cela reste marginal.

L’Histoire : ***Qu’est-ce qui change avec la colonisation*** ?

Elikia M’Bokolo : Les colonisations donnent naissance à des formes de travail très spécifiques que nous finirons par appeler le « travail forcé ». Celui-ci apparaît à partir des années 1880 pour être progressivement légalisé au cours des deux décennies suivantes.

Ce premier âge colonial, entre 1880 et 1906-1908, correspond à la conquête de l’espace territorial colonial ; c’est le moment où les États occidentaux et des particuliers commencent à confisquer des terres aux Africains. Il s’accompagne partout d’un grand nombre de massacres et de violences.

Un système juridique se met en place, conforté par les théories racistes, qui refuse aux Africains les droits des citoyens européens et notamment celui de mettre leur force de travail sur un marché libre. À ces « indigènes », on va pouvoir imposer un travail obligatoire. Tout un discours idéologique se construit alors pour affirmer que les Africains n’aiment pas le travail !

L’Histoire : ***Quelles formes prend ce travail forcé*** ?

Elikia M’Bokolo : Dans certains cas, il s’agit de travaux d’utilité publique : il faut construire des routes et des équipements, porter les affaires des troupes et des administrations coloniales qui conquièrent de nouveaux espaces. À mesure que la colonisation avance, on réquisitionne des hommes dans les villages, en privilégiant les plus vigoureux.

Toute la communauté villageoise s’en trouve déséquilibrée. Les vieux, les jeunes et les femmes doivent d’une part contribuer à alimenter ces gens qui partent et, d’autre part, se substituer à eux dans leurs travaux. Cette situation que l’Europe a bien connue en temps de guerre, mais en général pour une durée limitée, est générale en Afrique pendant tout le premier âge colonial.

À cela s’ajoute le travail forcé organisé par les compagnies concessionnaires. Toutes les nations colonisatrices – la France, au Congo français, Léopold II et les Belges dans l’État indépendant du Congo, les Britanniques en Afrique de l’Est et en Afrique australe, les Allemands en Afrique de l’Est et dans l’actuelle Namibie, les Portugais en Afrique centrale – ont confié à des entreprises privées des privilèges spéciaux pour exploiter économiquement les territoires. Ces compagnies concessionnaires détiennent des droits sur la terre, sur les biens, mais également des droits régaliens, dont la possession de forces de l’ordre. Un système qui va conduire évidemment à une utilisation discrétionnaire et presque toujours abusive de travailleurs. Ce système a été porté à son paroxysme dans les deux Congo français et belge, en partie parce que ce sont des régions très pauvres en hommes. Le peu de gens disponibles sont systématiquement utilisés. Et ceux qui le refusent sont sévèrement châtiés.

À la fin de cette première phase, lorsque se met en place, à partir du XXe siècle, une économie, en principe plus moderne, qui repose moins sur le pillage systématique des ressources, et qui se préoccupe davantage de productions minières ou agricoles, de nouvelles formes de travail forcé sont mises en place. Dans les mines sud-africaines, sur les hautes terres du Kenya britannique, au Cameroun et en Côte d’Ivoire, partout, l’économie de traite contraint une main-d’œuvre récalcitrante, et souvent rare, à travailler dans les plantations et les mines.

Fait troublant, les entrepreneurs africains, qui ne peuvent pas, pour leur part, recourir à cette main-d’œuvre forcée, se retrouvent en concurrence avec les colons européens. C’est dans cette bourgeoisie agraire naissante africaine qu’on rencontre, dès la fin des années 1920, les premiers critiques du travail forcé. L’un des plus virulents sera Félix Houphouët-Boigny en Côte d’Ivoire.

L’Histoire : ***Que sait-on en Europe de ces pratiques*** ?

Elikia M’Bokolo : Quelques voix fortes se sont fait entendre. En France, dans l’entre-deux-guerres, les témoignages d’Albert Londres et d’André Gide notamment ont fait éclater le scandale du travail forcé lié à la

construction des chemins de fer. Les deux voies ferrées reliant le Congo à l'océan Atlantique, le chemin de fer belge d'abord (1890-1898) et le Congo-Océan, le chemin de fer français ensuite (1921-1934), ont été de véritables cimetières pour la main-d'œuvre africaine : « un mort par traverse », disait-on. C'est exagéré, mais on estime que la mortalité liée à ces chantiers se chiffre par dizaines de milliers

L'Histoire : ***Le travail forcé, est-ce différent de l'esclavage*** ?

Elikia M'Bokolo : Juridiquement, les statuts sont différents. L'esclave est le bien de son maître. Le travailleur forcé, lui, reste libre en droit. Cela dit, dans les faits, les travailleurs forcés sont réquisitionnés et maintenus au travail sous la contrainte. Ils ne touchent aucun salaire et doivent être nourris par les populations des villages qu'ils traversent. Il existe certes des formes de compensation : on donne par exemple au travailleur du sel ou du tissu. Mais ces rétributions restent tellement en dessous de la valeur du travail fourni qu'on ne peut appeler cela un salaire.

Et, bien sûr, les travailleurs forcés, comme les esclaves, sont encadrés par des forces de l'ordre, des milices africaines recrutées sur le territoire même, et commandées par des Européens. On comprend que, pour les Africains, esclavage ou travail forcé, cela n'ait pas fait de différence.

En Afrique centrale – qu'elle soit sous domination française, belge, allemande –, où l'esclavage interne avait été très marginal et où existaient de nombreuses sociétés minières, les gens ont vécu la mise au travail forcé comme le début d'un esclavage. Et, du côté des élites africaines, pour les instituteurs, les pasteurs, les planteurs, ceux qui savaient ce que l'esclavage avait été, il semblait clair que le travail forcé s'apparentait à de l'esclavage. Ce que beaucoup d'entre eux d'ailleurs vont combattre.

L'Histoire : ***Mais il y a des élites qui collaborent*** ?

Elikia M'Bokolo : Oui. Les autorités en place ont pu trouver un intérêt dans la colonisation, car non seulement elles ont été maintenues en place, mais elles ont été renforcées par la colonisation. Le pouvoir des États

récents, vieux d'un siècle seulement, comme les États musulmans du nord du Nigeria, a souvent été conforté. Quant aux États plus anciens, comme l'immense empire lunda en Afrique centrale, menacés par de nouvelles élites politiques apparues au XIXe siècle, la colonisation leur a offert une planche de salut.

Les colonisateurs, eux, étaient prêts à fermer les yeux sur les méfaits de ces chefs dans la mesure où ces derniers leur garantissaient une offre permanente de main-d'œuvre soumise et respectueuse. C'est le cas de toute l'Afrique guinéenne, en Côte d'Ivoire, en Gold Coast (actuel Ghana), au Togo, au Dahomey Bénin, au Nigeria, indépendamment de la nationalité des colonisateurs.

L'Histoire : ***Peut-on donner une mesure de la ponction humaine qu'a représentée le travail forcé*** ?

Elikia M'Bokolo : C'est difficile. Pour les colonies qu'on connaît le mieux, le Congo français et le Congo belge, il semble que, dans les villages les plus proches des voies de communication (voies d'eau et plus tard routes), les pertes pouvaient représenter la plus grande partie des hommes valides. Beaucoup de ces villages sont d'ailleurs désertés par leurs habitants, qui préfèrent s'éloigner et, parfois, passer de l'autre côté de la frontière, pour y découvrir la même horreur, ce que racontait l'abbé Barthelemy Boganda dont la famille, basée en Oubangui-Chari (Centrafrique), a expérimenté les colonisations allemande (Cameroun) et belge (Congo-Kinshasa).

L'Histoire : ***De quoi meurent tous ces hommes*** ?

Elikia M'Bokolo : Il y a d'abord les causes traditionnelles de mortalité. Les conditions sanitaires dans lesquelles vivent ces gens sont dramatiques, évidemment : maladies sexuellement transmissibles, mais aussi maladie du sommeil qui s'est tragiquement répandue au cours des années 1880-1910 et toutes les maladies liées à la malnutrition.

Mais à ces causes traditionnelles s'ajoutent les conséquences du travail forcé. Les conditions sont très dures, les mauvais traitements parfois

atroces. Le cas du Congo au temps de Léopold II, lorsque le roi belge en était le propriétaire, c'est-à-dire de 1885 à 1908 – date à laquelle le territoire est transféré à la Belgique –, est particulièrement catastrophique.

J'ai fait une enquête en 2003 dans la région du caoutchouc rouge, au Congo belge, pour le film de la BBC réalisé par Peter Bate, *White King, Red Rubber, Black Death* « Roi blanc, caoutchouc rouge, mort noire ». Plus de cent ans après, les évocations du travail de collecte dans les plantations de caoutchouc dans la forêt provoquent encore de véritables terreurs dans les villages. On y a gardé le souvenir des exactions. Il n'était pas rare qu'on coupe des mains ou des jambes de travailleurs quand les administrateurs considéraient la production insuffisante.

L'Histoire : ***C'est une incitation au rendement par la terreur*** ?

Elikia M'Bokolo : Oui. Ce qui est étonnant, c'est que la France, l'Allemagne et l'Angleterre, tout en connaissant les exactions commises, ont pris le système léopoldien en modèle : ce qu'ils voyaient, c'est que le roi belge a obtenu un retour sur investissement rapide et très important. D'ailleurs, on peut dire que le système concessionnaire français s'est construit par imitation du système léopoldien. Le système allemand en Afrique de l'Est et dans le Sud-Ouest africain, la colonisation britannique en Rhodésie Zimbabwe, contemporains du système léopoldien, sont tout aussi violents[29].

L'Histoire : ***C'est la violence qui les rend rentables*** ?

Elikia M'Bokolo : Oui. J'imagine que l'on sait que c'est la violence qui les rend rentables, et on l'accepte comme un mal nécessaire qui apprendra aux Africains à devenir producteurs.

L'Histoire : ***Jusqu'à quand ce système a-t-il duré*** ?

Elikia M'Bokolo : Dans beaucoup de régions le travail forcé est resté en place jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. La France est le pays qui a

supprimé avec le plus d'éclat le travail forcé : en 1946, par un projet de loi proposé par Félix Houphouët-Boigny. Mais, bien qu'« officiellement » aboli, le travail forcé a pu subsister en fait, dans certaines régions, en Oubangui-Chari, au Gabon, au Congo. Et cela jusqu'à l'indépendance, quelquefois même au-delà.

Car, à partir de 1945-1946, le besoin de main-d'œuvre s'accroît avec l'ouverture de grands chantiers, notamment des ports et des équipements urbains. Parallèlement, les entreprises privées se développent, surtout en Afrique équatoriale : les compagnies forestières ou les exploitations de diamants. Elles requièrent, elles aussi, des travailleurs en nombre. On possède des textes étonnants venant des chambres de commerce d'Oubangui-Chari en Afrique équatoriale française entre 1945 et 1947, expliquant que le travail libre salarié ne convient pas à des populations aussi arriérées que celles de l'Afrique centrale !

L'Histoire : ***Y a-t-il eu des résistances à cette violence du travail forcé*** ?

Elikia M'Bokolo : Il y a une première forme de réaction : c'est la fuite, surtout dans la première phase coloniale, au temps de la conquête, à la fin du XIXe siècle. On assiste alors à des mouvements de populations considérables : les gens passent d'une frontière à l'autre. Ils ne font d'ailleurs que renouer avec des formes de dissidence traditionnelles dans les sociétés africaines où, quand on n'était pas d'accord avec le système en place, on prenait son bagage pour aller s'installer plus loin. Les « réfugiés » d'aujourd'hui ne font rien d'autre.

L'Histoire : ***Mais y a-t-il eu des insurrections*** ?

Elikia M'Bokolo : Bien sûr, les insurrections sont à peu près ininterrompues durant toute cette première période. On peut distinguer deux situations, les sociétés africaines étatiques et les sociétés africaines non étatiques.

Dans les premières, les populations ont été habituées à une certaine contrainte de l'État, et se sont accoutumées à des formes de soumission et

d’obéissance. Dans ces sociétés-là, les résistances au travail forcé et, au-delà, à tout le système colonial sont relativement faibles, une fois les chefferies décapitées ou mises au pas. Les colonisateurs sont passés par les chefs traditionnels pour accéder à la main-d’œuvre, limitant ainsi les résistances. Celles-ci ont été relativement faciles à briser et n’ont pas dépassé le début du XXe siècle.

Les oppositions ont été beaucoup plus fortes dans ce qu’un militaire français, Gabriel Angoulvant, appelait les « sociétés anarchiques ». Il s’agit de sociétés villageoises qui s’auto-organisaient et où les habitants étaient habitués à se comporter en fonction de leur intérêt et à ne pas se soumettre à des autorités politiques permanentes. Cela concerne le sud de la Côte d’Ivoire, le sud-est du Nigeria, le sud du Cameroun et la plus grande partie de l’Afrique centrale.

Jusqu’à la fin des années 1920, la « pacification », comme on disait, de ces régions a été très difficile ; alors même que l’appareil de l’État colonial s’était renforcé, l’adhésion à l’ordre colonial est restée très superficielle. Ces territoires n’ont jamais été réellement soumis. Dès les années 1930, avec la crise économique, les manifestations de dissidence réapparaissent, dont les plus spectaculaires ont lieu en Oubangui-Chari et au Congo belge. À partir des années 1940, avec la Seconde Guerre mondiale, puis la politisation des populations africaines à partir de 1945, elles se multiplient.

L’Histoire : ***Quelle forme prennent les révoltes*** ?

Elikia M’Bokolo : Il s’agit le plus souvent de guérilla larvée. Quelquefois, les populations donnent l’impression de se soumettre quand les commandants passent, puis reviennent à des formes de vie antérieures après leur départ. Derrière ce refus se manifeste le rejet des modes du développement économique voulu par la colonisation. Ces oppositions vont se prolonger dans beaucoup de cas au-delà de la colonisation, contre la modernisation autoritaire lancée par les États indépendants.

Bien que rares, quelques grandes révoltes éclatent également. La plus significative a eu lieu au Tanganyika, actuelle Tanzanie : c’est la révolte des Maji-Maji, contre la colonisation allemande, aux alentours de 1905-1910.

C’est un soulèvement de misérables sans rapport avec des luttes entre groupes ethniques. Le refus de travailler devient une insurrection contre l’occupant allemand. Les travailleurs n’ont que des fusils de traite, mais ils opposent une résistance tellement forte qu’elle entraîne une interpellation au Parlement allemand, une commission d’enquête et une réforme : l’administration est obligée d’assouplir les conditions de travail.

À la même époque, en 1904-1906, une deuxième révolte menée par les Nama et les Herero éclate dans le Sud-Ouest africain sous domination allemande. La répression a été tellement atroce que la plus grande partie de ces deux peuples a disparu : plus de 60 000 personnes meurent en deux ans. On peut parler dans ce cas d’un véritable génocide[30].

On pourrait citer aussi la guerre de Kongo Wara, « guerre de la manche de houe », en Oubangui-Chari, qui a vu plusieurs groupes ethniques se soulever ensemble contre le régime colonial français entre 1928 et 1931[31], et l’insurrection des Mau-Mau, au Kenya, sous domination britannique. Celle-ci atteint une violence extrême à partir de 1949. C’est une guerre anticoloniale qui va devenir de fait une guerre de décolonisation. Une guerre qui serait à la fois une guerre d’Indochine et une guerre d’Algérie. Elle commence en 1949, et se prolonge jusqu’en 1963, lorsque le Kenya obtient son indépendance.

L’Histoire : ***Y a-t-il d’autres massacres que l’on pourrait qualifier de « génocides »*** ?

Elikia M’Bokolo : Non. Mais il faut évoquer la répression pratiquée par les Portugais dans leur colonie en Angola. Partout où les gens se révoltent, on les massacre.

Il y a également le dossier, très lourd, du Congo léopoldien et belge : la campagne anti-léopoldienne qui est déclenchée à partir de 1905 chiffre en millions de morts les massacres imputables à l’administration belge. Congo français, Oubangui-Chari, Gabon ont aussi été le théâtre de violences terribles. Au Congo français, les crimes ont été si nombreux que Pierre Savorgnan de Brazza, qui avait la réputation d’être un « bon colonisateur », et qui avait apporté le Congo à la France, à la fin du XIXe siècle, a été

renvoyé en mission pour enquêter sur ces massacres (voir chap. « Le pillage de l'Afrique subsaharienne »). Brazza est mort au retour de sa mission et le dossier a été plus ou moins enterré.

Au total, il est très difficile de faire un bilan global du nombre de morts. Certains territoires sont mieux connus que d'autres comme l'État indépendant du Congo, où les missionnaires, surtout protestants, ont dénombré les habitants. Pour l'Afrique anglaise, nous disposons des travaux d'un excellent démographe, Robert Kuczynski, qui a publié pendant la colonisation des esquisses démographiques de cet empire. Tous les documents dont nous disposons montrent un creux énorme entre 1880 et 1910, dû aux effets cumulés des violences directes de la colonisation et de ses conséquences indirectes, malnutrition, diffusion d'un certain nombre de maladies, etc.

L'Histoire : ***Peut-on parler de crime contre l'humanité à propos du travail forcé*** ?

Elikia M'Bokolo : En historien, pour éviter le défaut de l'anachronisme, je prendrai le point de vue des contemporains du travail forcé.

Le premier est celui d'un Noir américain, George Washington Williams. On est au lendemain de l'abolition de l'esclavage aux États-Unis (1865). Il fait partie de ceux qui rêvent de civiliser l'Afrique et adhèrent au projet colonial, notamment à celui de Léopold II. Très vite, George Washington Williams va sur place, il voit ce qui se passe. En 1895-1896, il est le premier, dans une lettre ouverte à Léopold II, à utiliser l'expression de « crime contre le genre humain », expression qu'on retrouve à la même époque sous la plume d'un autre Noir américain, le missionnaire presbytérien William Sheppard.

De Mark Twain à Charles Péguy, nombreux sont les représentants de l'intelligentsia mondiale de l'époque qui s'élèvent contre Léopold II, parlent de « Modern Slave Trade », « la traite des esclaves moderne ». Ils anticipent sur ce que nous faisons aujourd'hui, en disant que la traite des esclaves a été un crime contre l'humanité. Déjà, à la fin du XIXe siècle et au début du XXe, beaucoup de témoins ont comparé les abus commis par

Léopold II à ceux du Sultan rouge de l'Empire ottoman contre les minorités chrétiennes, notamment contre les Crétois et les Arméniens. Un courant de penseurs et d'hommes d'action s'est constitué, notamment autour du publiciste anglais Edmund Morell, auteur de nombreux ouvrages sur le Congo léopoldien et animateur d'un vaste mouvement de réforme du Congo. Les plus radicaux proposaient que les responsables et bénéficiaires du régime léopoldien soient jugés par une justice internationale pour crime contre la civilisation et les droits de la personne.

L'Histoire : ***Ces dénonciations n'ont cependant pas eu beaucoup de suites…***

Elikia M'Bokolo : La Première Guerre mondiale, de ce point de vue aussi, a été très néfaste parce que c'est sur l'Allemagne seule qu'on a rejeté l'accusation d'être un mauvais colonisateur, tandis que la Belgique, la France et la Grande-Bretagne se sentaient dédouanées et évacuaient tout débat pour adopter une politique apparemment différente, celle de la « mise en valeur ».

En fait, il va falloir attendre deux ou trois générations d'historiens pour que la question apparaisse de nouveau et c'est seulement à partir de la fin des années 1960 qu'on a commencé à en parler, notamment à l'occasion des discussions sur les origines du sous-développement en Afrique et des débats sur les résistances africaines – qui étaient un moyen indirect de poser le problème des violences coloniales.

Mais ce que les historiens n'ont pas vu, c'est que la violence des dominés s'inscrit toujours dans une spirale, qu'elle est une réponse à la violence des dominateurs. Et la violence des dominateurs, cette historiographie n'a pas été capable de l'intégrer parce qu'elle posait la question de l'État et du droit de résistance à l'État, au moment même où, accédant à la souveraineté internationale, la plupart des anciennes colonies se donnaient pour priorité le « développement » et semblaient accepter le maintien de l'État colonial dans ses principales caractéristiques.

Aujourd'hui, je pense que ce qui rend nécessaire cette réflexion sur la centralité de la violence dans l'expérience coloniale en Afrique, c'est, d'une

part, le fait que les États africains postcoloniaux sont restés très largement aussi violents que l'État colonial ; d'autre part, le fait que les sociétés africaines qui ont résisté à la colonisation, qui ont rallié l'État postcolonial pendant une dizaine, une vingtaine d'années après les indépendances, ont renoué avec la pratique de la résistance qui était celle de l'époque coloniale.

La question de la violence coloniale et des réponses des sociétés africaines à cette violence est constitutive de la modernité africaine et des difficultés de l'Afrique à inventer sa propre modernité.

Propos recueillis par Séverine Nikel.

Les soldats noirs de la République

Pap Ndiaye

L'Histoire n° 337

Comment ont-ils été recrutés ? Et comment ont-ils été traités ? Symbole tour à tour vénéré et détesté de la République coloniale, les tirailleurs sénégalais sont devenus un enjeu de mémoire.

C’est en 1857, par un décret de Napoléon III, que fut créé le corps des tirailleurs sénégalais, à la suite des recommandations d’une commission militaire. L’objectif était de faciliter les projets de conquête ambitieux de la France en Afrique subsaharienne.

Il existait déjà, depuis le début du XIXe siècle, dans l’armée française, des « compagnies de couleur » formées d’anciens esclaves rachetés par l’armée ou loués temporairement : les « laptots[32] ». Mais l’émancipation de 1848 avait contrarié cette pratique et l’armée s’était engagée à ne recruter que des hommes libres. Une crise des effectifs s’était ensuivie.

Or Louis Faidherbe, gouverneur du Sénégal depuis 1854, voulait développer les dépendances françaises dans l’intérieur des terres, bien au-delà des comptoirs atlantiques comme Gorée ou Saint-Louis, où les Français étaient installés depuis le XVIIe siècle. Il mena donc une politique active d’accroissement des maigres effectifs des compagnies. Pour cela, une solde convenable fut proposée aux recrues, ainsi que de meilleures conditions de vie et un uniforme chatoyant. Les esclaves rachetés devinrent minoritaires dans un corps de soldats volontaires – en principe – et professionnalisés, destiné à faciliter la pénétration française, en concurrence sur le continent africain avec celles des autres puissances européennes.

Au fur et à mesure de la colonisation, l’armée française recruta dans toute l’Afrique subsaharienne, bien au-delà des « Sénégalais ». Toutes les classes sociales se trouvaient concernées, même si les trois quarts des tirailleurs restaient issus de familles esclaves ou anciennement esclaves – au point qu’on a parlé d’« armée d’esclaves » pour qualifier les bataillons coloniaux africains engagés durant la Grande Guerre[33] – auxquels s’ajoutaient, pour l’encadrement subalterne, des fils de chefs africains dont on s’assurait ainsi de la loyauté. Les besoins en hommes étaient tellement importants que, loin d’être fondé sur le seul volontariat, le recrutement s’opérait souvent de manière autoritaire. En un demi-siècle, plus de 6 millions de km^2 furent conquis en Afrique occidentale et équatoriale par quelques centaines de Français et 12 000 tirailleurs.

C’est à l’occasion de la mission Marchand que les tirailleurs se firent connaître du public français. En juillet 1896, avec onze Français dont le capitaine Marchand, une troupe d’environ 150 tirailleurs accompagnés de milliers de porteurs et piroguiers quitta Loango, poste français situé sur le littoral atlantique du Congo. L’objectif de cette expédition était de relier les possessions françaises de l’Atlantique à celles situées en bordure de la mer Rouge, à Djibouti. On sait comment, arrivées à Fachoda, en bordure du Nil blanc, en juillet 1898, les troupes françaises se trouvèrent face à une armée anglo-égyptienne prête à en découdre pour conserver ses prérogatives dans la région. La tension monta, jusqu’à ce que Marchand reçoive ordre de se retirer et gagner Djibouti.

Reste que la traversée de l’Afrique d’ouest en est était faite. Malgré le fiasco de Fachoda, la mission Marchand reçut un accueil triomphal à son retour en métropole : lorsqu’elle défila à Longchamp le 14 juillet 1899, les tirailleurs, parmi lesquels Ali, un enfant de troupe qui portait le drapeau tricolore, furent acclamés par la foule, avant d’être promenés dans tout Paris.

La force noire

Cependant, à cette date, nul n’avait encore songé à utiliser massivement les soldats africains sur un théâtre d’opérations européen. C’est le livre de Charles Mangin, en 1910, *La Force noire*, qui révolutionna cette vision des choses. Ce lieutenant-colonel natif de Sarrebourg, obsédé par le danger allemand, militait pour l’utilisation des tirailleurs en Europe, dans la perspective d’une guerre de plus en plus probable contre l’Allemagne. Son argument était que les tirailleurs étaient des soldats valeureux, dotés de particularités physiques, d’une plus grande résistance à la douleur, notamment, qui pouvaient utilement venir renforcer des troupes françaises affaiblies par la dénatalité : « Dans les batailles futures, ces primitifs pour lesquels la vie compte si peu et dont le jeune sang bouillonne avec tant d’ardeur et comme avide de se répandre atteindront certainement à l’ancienne “furie française” et la réveilleraient s’il en était besoin[34]. »

La Force noire suscita un débat à la Chambre : Jaurès et la gauche s’inquiétaient d’« une armée prétorienne au service de la bourgeoisie et du capital ». Finalement, en 1912, furent admis la conscription des colonisés et le principe d’utilisation des troupes coloniales en métropole. La mobilisation de ces troupes s’effectua dès août 1914. Mais ce fut à partir de l’automne, lorsque la guerre apparut comme devant durer, qu’un recrutement de masse fut organisé. De 8 000 tirailleurs en août, on passe à 40 000 fin 1916, répartis en 60 bataillons.

Le recrutement suscita de vives résistances dans une Afrique bien moins peuplée que ce que Mangin et ses amis (un groupe d’officiers coloniaux qu’on appelait les « Soudanais ») proclamaient. Des révoltes éclatèrent, notamment en pays bambara et dans le bassin de la Volta. Le jeune gouverneur général de l’Afrique occidentale française, Joost Van Vollenhoven, dénonça le comportement des troupes françaises et obtint une pause dans les recrutements.

Mais, en novembre 1917, Clemenceau revenu au pouvoir intensifia l’appel aux troupes coloniales – sans rébellion cette fois. Habilement, il choisit pour mener la campagne de recrutement en Afrique le Sénégalais

Blaise Diagne, premier député noir d’Afrique, nommé Commissaire de la République en janvier 1918. Avec un certain succès, Diagne sillonna l’AOF et l’AEF, l’Afrique équatoriale française, pour convaincre les Africains de s’engager, en promettant la citoyenneté française : « En versant le même sang, vous gagnerez les mêmes droits. »

« Sénégalais » dans les tranchées

Au total, entre 1914 et 1918, 189 000 hommes furent recrutés en AOF et AEF, à qui s'ajoutèrent 41 000 Malgaches 134 000 sur les 189 000 « Sénégalais » combattirent en France.

Une fois arrivés dans la métropole, les tirailleurs subissaient d'abord une période d'adaptation et un hivernage dans la région de Fréjus. Ils souffraient du froid et n'étaient pas habitués aux lourdes vareuses et capotes militaires.

En dépit de l'inexpérience des tirailleurs, et de mouvements de panique dans les premiers temps de la guerre, les bataillons noirs participèrent à la plupart des grandes offensives, dont l'Artois et la Champagne en 1915, Verdun en 1916 et le Chemin des Dames en 1917.

Dans l'ensemble, les tirailleurs se conformèrent aux attentes de l'armée et se montrèrent « loyalistes ». En dépit des efforts de la propagande allemande – des tracts anticoloniaux étaient envoyés en leur direction –, on ne compta qu'une mutinerie, celle du 61e bataillon, en 1917, sans revendication politique articulée. Les qualités militaires des tirailleurs étaient louées par les militaires et les hommes politiques, jusque par le président de la République Raymond Poincaré. La presse emboîta le pas en soulignant leur courage, leur loyauté et leur civilité.

Certes, des bagarres pouvaient éclater entre soldats, à la suite d'une insulte raciste par exemple. L'historien Joe Lunn rapporte que le soldat Ndiaga Niang, de Saint-Louis, se fit rabrouer par un soldat blanc au moment de trinquer : « Ne touche pas à ma tasse, tu es trop sale[35]. » Niang répliqua par un coup de poing, une bagarre s'ensuivit et l'incident se termina devant le capitaine, qui donna raison à Niang et punit le soldat blanc. Les deux hommes devinrent finalement amis. Dans l'ensemble, en effet, il semble bien que la camaraderie l'emporta. Des amitiés se nouèrent, prolongées par des visites dans les familles lors des permissions. La maîtrise de la langue française était aussi un facteur important, permettant ou non des rapprochements.

Du côté de la population métropolitaine, beaucoup de témoignages font état du relativement bon accueil réservé aux troupes coloniales, après la surprise initiale à la vue de ces nombreux hommes à peau sombre. La plupart des Français les connaissaient jusqu'alors uniquement sous la forme de sauvages grotesques ou cannibales des jungles, ainsi que les montraient les revues illustrées et les expositions coloniales. La Première Guerre mondiale imposa ainsi une nouvelle image des Noirs. Non plus le dangereux sauvage mais le Noir enfantin, le tirailleur rieur à la chéchia s'exclamant « Y'a bon Banania » qui apparaît en 1915 sur les boîtes de cacao. Léon Gaillet, un lieutenant d'infanterie coloniale, raconte que, mis au repos dans un village de l'Oise, un bataillon de tirailleurs, initialement accueilli avec méfiance, suscita finalement la sympathie des habitants : « Les indigènes se montrent si dociles, si polis, si empressés à rendre service ! »

En dépit d'expériences parfois humiliantes, les soldats africains connurent donc dans l'ensemble en métropole une situation meilleure que dans les colonies : ils étaient plus respectés, et les actes violents de racisme n'étaient pas tolérés comme ils l'étaient communément outre-mer. Ils firent généralement état de bonnes relations avec les femmes, pas seulement les marraines de guerre, souvent les plus respectueuses à leur égard.

Cependant, les autorités françaises préféraient limiter les relations des soldats noirs avec la population blanche. C'est pourquoi leurs lieux d'entraînement étaient situés à distance de la population civile et les permissions ne leur furent accordées qu'en 1918, au moment où les autorités s'inquiétaient de leur moral.

Environ 31 000 tirailleurs sénégalais, sur 189 000, périrent lors de la Grande Guerre. Une proportion de 1/6e pas très éloignée de celle de l'ensemble de l'armée française – 1,5 million de morts pour 8 millions de combattants, soit 1/5e. Les pertes françaises métropolitaines, particulièrement terribles lors des vingt-deux premiers mois de la guerre, déclinèrent ensuite globalement ; celles des tirailleurs suivirent une trajectoire inverse, atteignant leur maximum en 1918. Comme l'ont reconnu plusieurs responsables militaires et politiques français de l'époque, dont

Clemenceau, la mise en première ligne des troupes coloniales à la fin de la guerre avait pour objectif d'« épargner le sang français ».

Après la guerre, les soldats noirs de l'armée française qui occupaient la rive gauche du Rhin au titre des conventions d'armistice, entre 1918 et 1920, puis entre 1922 et 1925, furent durement stigmatisés en Allemagne en raison de leur comportement prétendument non civilisé : on parlait à leur sujet de honte noire, *die schwartze Schande*[36]. Des accusations de viols et autres crimes fleurirent, alimentées par la propagande antifrançaise des factions nationalistes, qui se situait dans le droit fil des descriptions, pendant la Grande Guerre, d'une armée française « négrifiée » et des stéréotypes racistes couramment répandus en Europe et aux États-Unis. La campagne atteignit son paroxysme entre 1920 et 1923, et poussa l'état-major français à retirer ses troupes non blanches, d'abord les Sénégalais, en 1920, puis les Malgaches l'année suivante, les Antillais en 1923 et les Nord-Africains en 1925, au grand dépit de Blaise Diagne qui déplora le recul des Français. Le mythe de la « honte noire » fut entretenu par les nazis, de telle sorte que 1940 sonna aussi comme une revanche anti-noire pour les troupes allemandes. Cette revanche prit quelques aspects symboliques, comme la destruction de la statue du général Mangin, chef des troupes françaises à Mayence, à Paris, ou le démontage du monument « aux héros de l'armée noire » à Reims, inauguré en 1924.

La « guerre raciale » des Allemands

Les troupes coloniales furent à nouveau mobilisées en 1940. La différence principale avec la Grande Guerre était que certains régiments de tirailleurs furent alors « amalgamés » à d'autres pour former des « régiments d'infanterie coloniale mixtes sénégalais » composés de compagnies métropolitaines et indigènes. Seize régiments de tirailleurs sénégalais furent engagés dans les combats, parmi lesquels six stationnaient déjà en métropole avant-guerre. Au printemps 1940, 64 299 tirailleurs combattirent, parmi lesquels 24 271 furent tués ou portés disparus, soit 37 %. Un pourcentage très élevé, dû à leur situation en positions isolées, les « hérissons ».

Des enquêtes fouillées restent à mener sur les troupes coloniales pendant la Seconde Guerre mondiale. La campagne de 1940 est, elle, désormais bien connue, en particulier grâce au travail de Raffael Scheck. L'historien américain n'hésite pas à parler de « guerre raciale » conduite par l'armée allemande contre les tirailleurs noirs. De nombreux cas d'exécutions sommaires de tirailleurs par les Allemands sont en effet avérés : ainsi à Airaines, dans la Somme, le 7 juin ; à Erquinvillers, dans l'Oise, le 10 juin ; à Chasselay-Montluzin, près de Lyon, le 20 juin.

Le cas le plus connu reste celui des tirailleurs du 26e régiment, déployés dans la région de Chartres, faits prisonniers et exécutés, après de durs combats. Le 17 juin 1940, Jean Moulin, préfet d'Eure-et-Loir et résidant à Chartres, préféra tenter de se trancher la gorge plutôt que de signer un document accusant des tirailleurs d'avoir tué et violé des civils dans les environs de la ville – ces hommes et ces femmes avaient été en réalité victimes d'un bombardement allemand. Moulin refusait d'être « complice de cette monstrueuse machination[37] ».

Il est probable qu'au total plusieurs milliers de tirailleurs furent exécutés en 1940 ; Raffael Scheck en a dénombré environ 3 000 à partir des archives militaires et des témoignages. Mais il faut ajouter tous les inconnus qui furent assassinés sans laisser de trace, les malheureux extraits d'une

colonne de prisonniers et abattus dans le fossé par un soldat ou un officier qui voulait se distraire ou faire du zèle.

À l’issue des combats, la grande majorité des prisonniers noirs fut regroupé par les Allemands dans des *Frontstalags* situés en zone nord. Contrairement aux autres prisonniers on ne les transféra pas dans les Stalags allemands, par crainte des maladies tropicales et de la « contamination » raciale.

En avril 1941, la direction des prisonniers de guerre dénombrait plus de 69 000 prisonniers coloniaux répartis dans 22 *Frontstalags*. On comptait 43 973 Nord-Africains, 15 777 Sénégalais, 3 888 Malgaches, 2 317 Indochinois, 380 Martiniquais et 2 718 « autres ». Tous avaient à subir des conditions de vie difficiles : baraquements sans chauffage, nourriture insuffisante. À la Libération, ces prisonniers furent transférés par le gouvernement provisoire dans des centres de transit, avant d’être progressivement rapatriés à partir de l’automne 1944. Mais le traitement qu’ils subirent alors de la part de l’État français leur laissa un goût amer.

Dès l'été 1944, en effet, certains anciens prisonniers des Frontstalags avaient souhaité rejoindre des unités de la France libre, où combattaient déjà des milliers de soldats africains, pour poursuivre le combat contre les Allemands. Or les autorités refusèrent. C'est que l'armée française était alors engagée dans un « blanchissement » de ses troupes. L'ordre venait de De Gaulle lui-même, ainsi qu'il le relate dans ses *Mémoires* : « Comme l'hiver dans les Vosges comportait des risques pour l'État sanitaire des Noirs, nous envoyâmes dans le Midi les 20 000 soldats originaires d'Afrique centrale et d'Afrique occidentale qui servaient à la 1re division française libre et à la 9e division coloniale. Ils y furent remplacés par autant de maquisards qui se trouvèrent équipés du coup[38]. »

À Morlaix, port d'embarquement, 300 des 1 700 tirailleurs se rebellèrent le 4 novembre, réclamant le règlement de leur solde. Les gendarmes tirèrent, faisant des blessés, puis placèrent les soldats sous bonne garde « derrière des fils de fer barbelés ».

C'est dans ce contexte qu'il faut comprendre l'affaire de Thiaroye : dans cette caserne située à la périphérie de Dakar, on avait regroupé 1 300 tirailleurs, débarqués le 21 novembre 1944. Les soldats se révoltèrent pour obtenir le paiement des arriérés de solde. En réponse, ils essuyèrent une répression terrible qui, le 1er décembre, se solda par le chiffre officiel de 24 tués et 35 blessés. Il est certain que les victimes furent bien plus nombreuses.

Or, comme le souligne Armelle Mabon, « ce n'est pas tant la réclamation légitime des droits qui a causé la répression sanglante, mais bien l'aspiration à l'égalité et à la dignité[39] ». On reprocha officiellement à ces hommes leur « insubordination »… La nouvelle du drame de Thiaroye se répandit rapidement dans toute l'Afrique, d'autant que les autorités françaises, qui voulaient en faire un exemple, organisèrent maladroitement une cour martiale à Dakar pour juger les meneurs. Les mutins, condamnés à

des peines de prison allant jusqu'à dix années, furent graciés par Vincent Auriol en juin 1947.

Après la guerre, quelques régiments de tirailleurs restèrent en métropole. Ils participèrent par exemple à la répression des grandes grèves de 1947 à Nice, réveillant ainsi à gauche la crainte de soldats janissaires. Surtout, 20 000 tirailleurs africains – on les appelle ainsi officiellement à partir de 1951, de préférence au terme de « Sénégalais » – furent mobilisés lors de la guerre d'Indochine, et 20 000 autres en Algérie. L'image valeureuse qu'ils avaient acquise lors des deux guerres mondiales se ternit alors : ils se plaçaient, aux yeux des militants de la décolonisation, au service de l'ordre colonial, « dogues noirs de l'empire » écrivit Senghor. Le corps des tirailleurs sénégalais fut dissous en 1958, pour être remplacé par des régiments d'infanterie de marine, dont le dernier bataillon de soldats africains disparaît en 1964.

Peu à peu les jugements sévères à l'égard des tirailleurs s'estompèrent. Les travaux des historiens, parmi lesquels ceux, pionniers, de Marc Michel dans les années 1970, et, plus récemment, de Myron Echenberg, Joe Lunn, Gregory Mann, Éric Deroo, Richard Fogarty et Raffael Sheck dépeignirent les tirailleurs d'une manière plus favorable, mettant en valeur leur participation valeureuse aux guerres mondiales.

Les vieux tirailleurs acquirent progressivement un statut de victimes et d'oubliés de la mémoire collective. Lorsque le « dernier tirailleur » de la Première Guerre mondiale, Abdoulaye Ndiaye, mourut, la veille du 11 novembre 1998 – jour où l'ambassadeur de France devait lui remettre la Légion d'honneur –, la presse lui consacra de longs articles, mi-admiratifs mi-apitoyés.

La question des pensions est également sensible : « cristallisées » par une loi de 1959, en pleine décolonisation, elles sont encore inférieures aux retraites touchées par les anciens soldats français. En 2002, le Conseil d'État dénonça l'injustice créée par la cristallisation, puis des revalorisations des pensions furent décidées en 2003 et 2006, à la suite d'une prise de conscience favorisée par le travail des associations et le film *Indigènes*, qui connut un grand succès en 2006.

En août 2004, Abdoulaye Wade, président du Sénégal, inaugura la place du Tirailleur à Dakar et proclama le 23 août Journée du tirailleur dans son pays. Les tirailleurs étaient réintégrés dans la mémoire collective africaine.

En France, s’achevait en 2013 la reconstruction du monument de Reims aux « héros de l’armée noire », identique, mis à part le piédestal, à celui de 1924. La République s’engageait ainsi sur la même voie.

Un siècle de colonisation (1850-1960)

Jean-Pierre Chretien

Atlas de l'Afrique

Le milieu du XIXe siècle représente un tournant : celui de l'assujettissement de l'Afrique subsaharienne aux Européens. Le régime colonial est un moment important, certes, mais qui doit être situé dans la longue durée.

Le tournant du milieu du XIXe siècle : un nouveau regard sur l'Afrique[40]

Alors que les anciens empires – Mâli, Kongo, Zimbabwe, etc. – se sont disloqués (à l'exception de l'Éthiopie renaissante), de nouveaux royaumes ont émergé, notamment au Sahel et dans la région des Grands Lacs. Au début du XIXe siècle, des États musulmans s'affirment au nord du Nigeria et au Fouta Djalon guinéen et le sud du continent est bouleversé par les raids zoulous. Mais l'essentiel se passe sur les côtes. L'esclavage, aboli par les Britanniques en 1833, persiste jusqu'en 1888 au Brésil. La traite régresse néanmoins sur l'Atlantique à partir de 1850, mais elle s'intensifie sur la côte orientale. L'abolitionnisme inspire un nouveau regard sur l'Afrique et réveille l'intérêt des Européens.

L'essor de la navigation à vapeur à partir de 1860 facilite celui du commerce « légitime », dont le volume s'est multiplié au moins par dix depuis le début du siècle : importations de cotonnades et d'armes à feu, exportations d'oléagineux (arachides, huile de palme) et d'ivoire. Des négociants britanniques et français s'installent dans les comptoirs du littoral atlantique ; Indiens, Américains et Européens font des affaires avec le sultanat de Zanzibar, créé par des Omanais en 1840. Les échanges vers l'intérieur sont animés par des colporteurs locaux (Dioulas du Sahel, Nyamwezis de l'Est africain…) et par des intermédiaires côtiers (Kroumen du golfe de Guinée, Pombeiros d'Angola, Swahili des rives de l'océan Indien). On assiste aussi à un regain de curiosité scientifique, qui s'exprime dans les « explorations » en direction du bassin du Niger et des sources du Nil.

Du « commerce légitime » aux conquêtes territoriales[41]

En 1914, l'Afrique se retrouvera partagée entre les puissances européennes. Les acteurs de l'expansion ont d'abord été les commerçants (de Bordeaux, Marseille, Liverpool, etc.), réclamant l'« ouverture » du continent, et les missionnaires (protestants ou catholiques), porteurs de la devise « christianisme, commerce, civilisation ». Les interventions politiques se multiplient à partir des années 1860 dans le cadre des rivalités internationales, notamment entre Français et Britanniques. Au milieu du siècle, outre les anciennes implantations portugaises sur les côtes de l'Angola et du Mozambique, la présence de colons britanniques et néerlandophones (les Boers) en Afrique du Sud et la conquête française en Algérie, les comptoirs « protégés » se multiplient : français au Sénégal, sur le littoral ivoirien et au Gabon, britanniques en Gambie, en Gold Coast et à Lagos. Il s'y ajoute deux colonies peuplées d'esclaves affranchis : la Sierra Leone (britannique) et le Liberia (sous influence américaine). Dans l'océan Indien, le contrôle des routes maritimes vers l'Extrême-Orient, avivé par l'ouverture du canal de Suez en 1869, conduit Londres et Paris à créer des bases comme Aden et Djibouti.

Le recours aux conquêtes pour défendre les intérêts nationaux se précise à partir de la crise économique de 1873. Après des décennies de dénonciation du caractère suranné des régimes coloniaux, des courants impérialistes se développent, y compris au Royaume-Uni, patrie du « libre-échange ». La vallée du Nil et le bassin du Congo focalisent cette « mêlée » (*scramble*) internationale dans les années 1880. Les Britanniques occupent en 1882 l'Égypte des khédives, qui contrôlait aussi le Soudan. Mais en 1885 Khartoum tombe aux mains du djihad mahdiste et Londres favorise plus au sud les initiatives commerciales et missionnaires en Afrique orientale depuis le sultanat de Zanzibar, qui est sous son influence.

De son côté, Paris enregistre en 1882 un traité conclus avec un « roi » local sur les bords du Congo, alors que, sur l'autre rive, le roi des Belges Léopold II entreprend de donner un espace réservé à l'activité de ses agents.

La même année, l’Allemagne prend position sur les côtes du Togo, du Cameroun et de l’Est africain.

Les risques de protectionnisme et de conflits ainsi entraînés conduisent le chancelier allemand Bismarck à organiser une conférence internationale à Berlin (fin 1884-début 1885) dont l’objectif affiché est de garantir la libre circulation et la neutralité du « Bassin conventionnel du Congo ». Cette façade libérale est contrebalancée par un article définissant les modalités politiques d’éventuelles occupations territoriales. Léopold II exploite ces rivalités pour faire reconnaître en 1885 son État Indépendant du Congo. Berlin n’a pas partagé l’Afrique, mais il a défini les règles du jeu. C’est dans les années 1890 qu’on assiste à une multiplication d’expéditions militaires, de signatures de « traités » avec des chefs africains et de tracés de frontières négociés en Europe.

Le régime colonial : contrôle, exploitation et discrimination[42]

« L'État colonial » est à son apogée vers 1930. Malgré l'affichage d'un idéal d'« assimilation », c'est la pratique de l'« administration indirecte », selon le modèle britannique, qui prévaut. Les Européens sont très peu nombreux. Chaque colonie (Nigeria, Afrique occidentale française, etc.) est dirigée par une hiérarchie allant du gouverneur à l'administrateur de district ou de « cercle », qui utilise des auxiliaires locaux et des autorités africaines dites « traditionnelles » pour contrôler les territoires. Cette sorte de despotisme éclairé s'adapte aux situations locales.

L'exploitation économique prend plusieurs aspects : d'abord les accaparements fonciers de colons européens (Afrique du Sud, Sud-Ouest africain, Kenya), le commerce de traite fondé sur un échange inégal, les compagnies à charte, extorquant des produits de collecte (l'ivoire et le caoutchouc du Congo au début du siècle), puis des plantations capitalistes (palmier à huile, coton). Dans certains cas, des cultures de rente, imposées (café du Burundi et du Rwanda) ou libres (cacao de Côte-d'Ivoire et de Gold Coast), font prospérer une paysannerie locale. Les gisements miniers sont exploités industriellement : diamant et or d'Afrique du Sud, cuivre de Rhodésie ou du Katanga. Enfin des milliers de kilomètres de chemins de fer relient les côtes à l'intérieur du continent. L'entreprise coloniale se veut prométhéenne.

La colonisation représente une vaste opération de mobilisation du travail africain, sous forme de corvées, mais aussi par la contrainte monétaire liée à la fiscalité directe (la capitation touchant tous les hommes adultes). Pour fuir ces nouvelles exactions et gagner de l'argent, des milliers de jeunes gens émigrent vers les plantations et les mines (Mozambicains vers l'Afrique du Sud, Rwandais et Burundais vers l'Ouganda ou le Katanga, Voltaïques vers la Côte-d'Ivoire…). Ces départs saisonniers deviennent définitifs dans les années 1930-1950.

Quant à l'action « civilisatrice », elle se traduit dans le domaine médical et surtout dans la scolarisation, essentiellement au niveau primaire (pour environ 10 % des enfants). Les missions catholiques ou protestantes y

jouent un rôle déterminant. Des formations à un niveau plus élevé émergent entre les deux guerres mondiales et surtout dans les années 1950.

Mais ces sociétés sont marquées essentiellement par la discrimination. Les villes qui se développent au cours du siècle, à partir de vieux centres ou créées *ex nihilo*, appliquent une ségrégation entre quartiers européens et africains : le sommet en est atteint dans l'apartheid sud-africain. Globalement les populations locales sont placées sous un statut spécial, celui de l'indigénat, qui les assujettit entièrement à l'administration. Ce système coercitif repose sur une logique de « races » : les Noirs, considérés comme naturellement inférieurs, sont eux-mêmes classés en « tribus » (appelées ensuite ethnies), dont les oppositions sont manipulées. L'ethnologie, combinant anthropologie physique et culturalisme, est la science organique du colonialisme.

Émergence d’une conscience politique africaine[43]

Dès la conquête, les Européens se heurtent à des résistances : Ashantis de Gold Coast et Zoulous du Natal dans les années 1870, le mahdisme (inspiré par un « mahdi », un messie islamique) au Soudan dans les années 1880, les Swahili de la côte orientale, les monarchies des Grands Lacs et les « Arabes » de l’est du Congo dans les années 1890… Les pouvoirs coloniaux sont ensuite confrontés à des résistances passives multiples, mais aussi à des rébellions, porteuses à la fois de revendications sociales et d’espérances millénaristes : le Maji-Maji en Afrique orientale allemande en 1905, le syncrétisme kimbanguiste au Congo dans les années 1920, les rêves de retour au passé au Rwanda en 1912 ou au Burundi en 1934, etc.

Mais le système produit aussi une nouvelle couche d’élites instruites, qui jouent sur un double registre de collaboration et de résistance et qui sont le terreau d’une contestation du colonialisme au nom même des valeurs universelles qu’il affiche. Une conscience « panafricaine » émerge dès la seconde moitié du XIXe siècle, en phase avec les mouvements noirs nord-américains, avec des intellectuels comme le Libérien Edward Blyden.

Les deux guerres mondiales touchent respectivement, en 1914-1918, les colonies allemandes en Afrique occidentale, orientale et australe, et, en 1940-1945, tout le continent, mobilisé par les Alliés contre la poussée italo-allemande venue de Méditerranée. Elles ont un impact matériel et humain très dur sur les populations et elles remettent en cause la suprématie morale des Européens.

Dans les années 1950, les empires coloniaux adoptent des politiques de développement économique et social. Cette période, dite du « colonial tardif », voit émerger des mouvements protestataires revendiquant l’égalité des droits et l’accès à la souveraineté. C’est l’émancipation politique, portée par l’idéal panafricain, qui va l’emporter.

QUATRIEME PARTIE
Décolonisations

Et l’indépendance vint à l’Afrique

Marc Michel

L’Histoire n° 350

Rien, au sortir de la Seconde Guerre mondiale, ne laissait présager que quinze ans plus tard toutes les colonies d’Afrique subsaharienne (voir carte p. VII) deviendraient des États souverains.

Qui aurait supposé, en France comme en Afrique, à la fin de la Seconde Guerre mondiale, que, quinze ans plus tard, toutes les colonies qui avaient constitué l'empire français sur le continent noir entreraient à l'ONU en tant que pays souverains ? Qu'en une décennie, à peine, après la fin du conflit, ce qui n'était même pas envisagé par les plus radicaux des leaders africains : l'indépendance, deviendrait une urgence politique ?

1944 : le consensus colonial

En 1945, l'anticolonialisme, entendu comme dénonciation des abus de la colonisation, était une donnée largement partagée ; il ne s'agissait cependant pas d'indépendance en ce qui concernait l'Afrique subsaharienne et Madagascar, où même le Parti communiste français ne discernait nulle « nation en gestation », comme l'avait affirmé à propos de l'Algérie, avant la guerre, son secrétaire général, Maurice Thorez. Aussi est-il nécessaire de rappeler les étapes des changements dont le rythme très modéré s'accéléra brusquement, et d'en comprendre les raisons.

Remarquons d'abord que le mot « décolonisation » n'apparut que très tard dans le vocabulaire français : pas avant les années 1950 dans les dictionnaires, et que le mot « colonisation » conserva longtemps une connotation positive associée à « l'œuvre de civilisation ». Avant – lors de l'exposition coloniale de 1931 – comme pendant la guerre, la France libre autant que Vichy avaient exalté l'empire. Une France libre qui avait pu d'ailleurs fonder sa légitimité sur la fidélité de l'Afrique subsaharienne, sa première base territoriale ayant été, en août 1940, l'Afrique équatoriale française, avec pour capitale Brazzaville au Congo français, et l'un de ses premiers « ralliés » ayant été le Guyanais Félix Éboué. « Ce Noir ardemment français », comme l'écrivit le général de Gaulle dans ses Mémoires, alors gouverneur du Tchad, fut nommé gouverneur général de l'AEF en novembre 1940.

Au lendemain de la victoire sur le nazisme, des gaullistes aux communistes, l'unanimité s'était faite en métropole autour de l'idée que sans son empire, la France n'aurait été qu'une nation libérée. Pour le Parti communiste, « premier parti de France », qui participa au gouvernement jusqu'en mai 1947, un recul en Afrique risquait d'ouvrir la voie aux Américains alors que les communistes y avaient noué de solides amitiés avec l'implantation de « groupes d'études » dans de grandes villes comme Dakar ou Douala. Les socialistes y comptaient aussi beaucoup d'amis. Pour la SFIO, passée au rang de premier parti de gouvernement après le départ de De Gaulle en 1946, la France exerçait une tutelle juste et progressiste en

Afrique subsaharienne. De plus, des sections socialistes avaient été créées dans la plupart des territoires.

Les démocrates-chrétiens regroupés derrière la bannière du MRP, Mouvement républicain populaire, dont le partenariat gouvernemental devenait de plus en plus incontournable, partageaient d'autant plus ce point de vue qu'ils étaient persuadés du danger de subversion communiste. En 1947, l'ex-ministère des Colonies, rebaptisé ministère de la France d'outre-mer, passait sous leur contrôle ou sous celui d'hommes du centre droit hantés par le spectre de cette subversion.

Enfin, l'opinion ? Les Français semblent peu préoccupés, au sortir de la guerre, par les questions concernant les territoires d'outre-mer. Les tragiques événements de Sétif, en Algérie, en mai 1945[1], étaient passés inaperçus, ceux de l'Indochine également, *a fortiori* la situation en Afrique subsaharienne. En 1949, le groupe socialiste de l'Assemblée de l'Union française, à la demande de l'historien Charles-André Julien – conseiller de l'Union française –, produisit un rapport sur « les connaissances et l'opinion des Français sur les pays et les problèmes d'outre-mer ». Les résultats sont éloquents : 3 à 5 % seulement des Français de métropole envisageaient de vivre en Afrique et seulement 1 % d'y travailler, alors que 22 % rêvaient d'Amérique. On peut évaluer à une cinquantaine de milliers le nombre des Français résidant à l'époque en Afrique subsaharienne et à Madagascar, la moitié d'entre eux : fonctionnaires, négociants, colons, missionnaires. Comparant les sondages effectués depuis 1945, le rapport ne pouvait que constater une ignorance et une indifférence telles qu'il parut urgent à ses auteurs d'entamer une véritable politique d'information de masse. Par ailleurs, près des deux tiers des Français se disaient prêts à accorder les mêmes droits aux indigènes des colonies qu'aux citoyens français, dont le droit de vote.

Côté africain, à cette date, on ne remettait pas fondamentalement en cause la tutelle de la France. Non seulement parce que le colonisateur avait violemment réprimé, jusque-là, toutes les insurrections, mais parce que les conditions mêmes d'une prise de conscience nationale n'avaient pas eu, sauf exception, l'occasion de naître avant la colonisation, et que les découpages coloniaux étaient trop récents pour qu'aient pu émerger des identités nationales solides.

La politique d’assimilation culturelle de la France avait en outre encouragé parmi les rares élites existantes un désir d’égalité avec tous les citoyens français plutôt qu’une volonté de divorcer. Les événements dramatiques de la mutinerie des soldats rapatriés au camp de Thiaroye, au Sénégal, en décembre 1944 – 1 300 tirailleurs, débarqués de France un mois plus tôt, s’étaient révoltés pour obtenir le paiement de leurs arriérés de solde ; en réponse, une fusillade tua au moins 24 d’entre eux et en blessa plus encore[2] –, n’eurent pas la portée d’un événement fondateur que des relectures postérieures voulurent y voir.

Les références idéologiques des élites, sinon leur modèle, remontaient à Blaise Diagne, député du Sénégal de 1914 à 1934, et à Lamine Gueye. Diagne avait été le premier élu africain à la Chambre des députés, en 1914, et avait été sous-secrétaire d’État aux Colonies en 1931. Gueye, avocat de formation, avait été élu député du Sénégal en 1936 et était devenu une figure incontournable de la SFIO en Afrique française. Tous deux étaient des assimilationnistes convaincus. Même si la « négritude » de Léopold Sédar Senghor traduisait une attitude plus originale – « assimiler et non être assimilé » –, elle restait profondément égalitariste et absolument pas indépendantiste. Des velléités révolutionnaires s’étaient exprimées parmi quelques Africains venus faire leurs études en métropole, mais il s’agissait de tendances intellectuelles ultra-minoritaires très loin des masses d’Afrique subsaharienne, restées rurales et dont le taux d’alphabétisation était encore dérisoire – pas plus de 3 % de la population en AOF en 1939.

Les choses sont clairement annoncées à la conférence de Brazzaville en février 1944. Ouverte solennellement par le discours du général de Gaulle le 30 janvier, celle-ci commençait par dresser le programme d’une colonisation « humaniste » : instauration d’une représentation parlementaire équitable, suppression du code de l’indigénat et instauration du travail libre, ce qui impliquait la suppression du travail forcé, enfin mise en place d’une politique de développement.

Il s’agissait aussi de répondre aux critiques venues des Britanniques et des Américains. Le président Roosevelt avait manifesté à plusieurs reprises son « hostilité » à la colonisation française, il était convaincu qu’elle n’était qu’un facteur de guerre ; en outre, comme beaucoup d’Américains, il y voyait une atteinte à la liberté que ses concitoyens avaient acquise en

s’émancipant de la Grande-Bretagne. Quant au modèle d’évolution décentralisatrice des Britanniques, il heurtait l’idée d’une République une et indivisible à la française.

L’objectif était bien de dessiner le cadre d’une Union française. C’est pourquoi le discours de Brazzaville posait en tête de ses recommandations le principe suivant : « Les fins de l’œuvre de colonisation accomplie par la France dans les colonies écartent toute idée d’autonomie, toute possibilité d’évolution hors du bloc français de l’empire ; la constitution éventuelle, même lointaine, de self-government dans les colonies est à écarter. » Cette position française se confirma lors des débats qui accompagnèrent à San Francisco, au printemps 1945, l’élaboration de la charte des Nations unies, puis lors de l’attribution des mandats. Promulguée en juin, la charte des Nations unies visait clairement à garantir l’égalité de droits des peuples ainsi que leur droit à disposer d’eux-mêmes.

Après la mort de Roosevelt en avril 1945, les Américains s’inquiétaient déjà des prodromes de la guerre froide et souhaitaient conserver les bases stratégiques conquises pendant la guerre, surtout dans le Pacifique. Les puissances coloniales profitèrent ainsi de leur indulgence toute nouvelle. À San Francisco, elles obtinrent de conserver leurs colonies d’Afrique subsaharienne, déclarées « territoires non autonomes » ; tandis que les anciens mandats du Togo et du Cameroun confisqués à l’Allemagne en 1919 furent transformés en « territoires sous tutelle » alors même que s’y manifestaient déjà de véritables revendications nationalistes.

1946-1956 : la faillite de l’Union française

Au départ, la déclaration de Brazzaville ne laissait qu’une porte ouverte : celle d’une intégration à la République affirmée hautement, fort peu réalisée jusque-là et qui ne réglait pas le problème du statut de la citoyenneté politique. Les constituants de 1946 résolurent la question d’une manière très ambiguë par la proclamation d’une « Union française » dont tous les ressortissants deviendraient, au moins à terme, des citoyens égaux en droits et en devoirs. La Constitution comportait la reconnaissance d’une personnalité politique aux Africains par le droit de vote devant être étendu progressivement jusqu’au suffrage universel. En attendant, une double représentation des colonies, locale dans des Assemblées territoriales et nationale dans les Assemblées métropolitaines, fut immédiatement instaurée, ainsi qu’un droit de vote limité par le principe du double collège, l’un pour les « citoyens » de statut français comprenant un certain nombre d’Africains naturalisés et l’autre pour les « indigènes »[3].

Sous la IVe République, malgré des soubresauts, l’Union française fonctionna avec efficacité en Afrique et à Madagascar. L’insurrection qui éclata en mai 1947 à Madagascar fut, certes, d’une extrême gravité et suscita une brutale répression – 30 000 à 40 000 morts parmi les 700 000 habitants des districts touchés par l’insurrection – et l’arrestation de ses députés, accusés de subversion et de trahison (voir chap. « Madagascar : la grande révolte de 1947 »). Mais la révolte ne revêtit à aucun moment les caractères d’un soulèvement national à l’échelle de la « Grande Île » ni d’un mouvement révolutionnaire d’une ampleur comparable à celle du Vietminh et pouvant compter sur des bases arrière. Une fois l’orage passé, les institutions de l’Union française, une Assemblée de l’Union française, des grands Conseils à Dakar, à Brazzaville et à Tananarive, l’Assemblée nationale elle-même où siégeaient nombre d’élus africains constituèrent des lieux d’apprentissage pour la classe politique en formation et des espaces de sociabilité pour les futurs dirigeants africains et malgaches, qui purent y nouer des relations personnelles et des alliances politiques. En outre, l’institution d’un Fonds d’investissement pour le développement

économique et social (Fides) fut un puissant levier de modernisation ; il permit l'émergence d'une nouvelle génération ouverte au changement, mais bientôt désireuse d'accéder aux responsabilités.

Cependant, ces relations privilégiées ne furent pas à l'abri des remous de la guerre froide. Le plus grand parti fédéral de l'Afrique subsaharienne française, par exemple, le Rassemblement démocratique africain (RDA), affichait depuis sa création en 1946 son alliance avec le Parti communiste français. En 1949, deux ans après le départ des communistes du gouvernement français en mai 1947, l'un de ses dirigeants les plus influents, Gabriel d'Arboussier, proclamait sa fidélité au « camarade Staline », suivi avec enthousiasme par la majorité des militants au Congrès du parti tenu à Abidjan.

Surtout, ces relations privilégiées n'échappèrent pas aux pressions exercées par de nouvelles générations de militants et de leaders africains plus radicaux, plus attentifs à l'évolution générale du monde, formés par le syndicalisme ou par les universités de la métropole. Les premiers, tels que Léopold Sédar Senghor (Sénégal), Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire), Modibo Keïta (Soudan-Mali), Philibert Tsiranana (Madagascar), Léon M'Ba (Gabon), étaient presque tous nés avant ou pendant la Première Guerre mondiale et avaient vécu une colonisation tout à la fois assimilatrice et paternaliste. Mais il ne s'agissait pas seulement de générations, car les plus engagés étaient souvent de la génération des années 1910-1920, comme Sékou Touré (Guinée) ou Ruben Um Nyobé, leader de l'UPC au Cameroun, et les « modérés » comptaient aussi des hommes encore jeunes comme Ahmadou Ahidjo, adversaire de l'UPC au Cameroun, ou David Dacko en Oubangui.

L'évolution de l'attitude française résulta de trois facteurs. Premier facteur, la pression des Africains eux-mêmes. Dès les années 1950, les modérés furent débordés par des éléments plus radicaux. Au sein des syndicats dégagés de leurs obédiences métropolitaines, des organisations étudiantes, des associations, ces radicaux plus ou moins marxisés critiquaient ouvertement l'impérialisme français, invoquaient la solidarité des colonisés, et bientôt l'indépendance immédiate. Les conflits avec l'administration coloniale prirent un tour aigu dans certains territoires : en 1949, en Côte d'Ivoire, le Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI-RDA)

fut soupçonné à tort de menées communistes et Houphouët, en dépit de son immunité parlementaire, fut menacé d'arrestation. La crise fut résolue en 1950, grâce à l'habileté politique du ministre de la France d'outre-mer, François Mitterrand, à la modération d'Houphouët et à sa dénonciation de l'alliance du PDCI-RDA avec le PCF.

Mais ce divorce ne fut pas accepté partout, et en particulier au Cameroun, dont le statut de territoire sous tutelle de l'ONU depuis 1946 encourageait la volonté d'autonomie. En mai 1955, l'Union des populations camerounaises (UPC-RDA) se lança dans une vague d'attentats dans le Sud du territoire qui marquèrent le début de la seule décolonisation véritablement violente en Afrique subsaharienne qui durera jusqu'en 1960[4]. L'UPC chercha bien à gagner l'opinion internationale, mais l'outrance de ses revendications et la multiplication des attentats à partir de 1955 finirent par la desservir et accélérèrent le transfert de souveraineté à ses adversaires, regroupés derrière Ahmadou Ahidjo, alors conseiller de l'Assemblée de l'Union française. En 1960, alors qu'ailleurs les indépendances étaient saluées par des vagues d'enthousiasme, celle du Cameroun, dirigé par Ahidjo, fut accompagnée d'une série d'attentats désespérés qui montraient que la colère des militants de l'UPC était loin d'être éteinte, quitte à entrer dans une sanglante guerre civile[5].

Les événements qui se précipitèrent à partir de 1954 ébranlèrent l'édifice. La défaite en Indochine, les « événements » en Algérie puis la conférence des pays non alignés à Bandung en 1955, l'affaire du canal de Suez en 1956 et le camouflet infligé par Nasser aux deux anciennes grandes puissances coloniales, la France et l'Angleterre, enfin l'aggravation dramatique de ce qu'il fallait bien qualifier de « guerre » en Algérie persuadèrent le pouvoir en France qu'il fallait éviter une contagion ailleurs en Afrique. On ne peut pas, non plus, négliger l'influence qu'eurent des exemples extérieurs. En 1956, le gouvernement britannique, soucieux de prévenir les réclamations de Nasser sur le Soudan-Khartoum, reconnaît l'indépendance de ce pays le 1er janvier. En 1957, le Ghana, lui aussi sous tutelle britannique, est le premier État noir décolonisé, sous la conduite d'un leader charismatique, Kwame Nkrumah. La France négociait dans le même temps l'indépendance de ses deux protectorats marocain et tunisien en mars 1956. Bref, l'heure était à l'émancipation.

Dernier facteur : le découragement de l'opinion nationale. Car ce qui apparaissait comme un facteur de puissance en 1945 devenait un poids de plus en plus insupportable. Avec le Fides, la France avait investi en Afrique subsaharienne trois fois plus en dix ans que dans les cinquante premières années du XXe siècle. En août 1956, le journaliste Raymond Cartier publiait dans *Paris-Match* une série d'articles retentissants résumés et caricaturés par la célèbre formule : « La Corrèze avant le Zambèze. » Une sorte de poujadisme colonial l'emportait donc sur la générosité égalitaire de la République. De plus, l'exemple des Pays-Bas, qui restaient prospères, malgré la perte de la riche Indonésie, renforçait la thèse d'un départ en douceur. Un faux départ peut-être d'ailleurs, si l'on adhérait au slogan prêté à François Mitterrand : « Partir pour mieux rester. »

En 1956, le gouvernement de front républicain de Guy Mollet, reprenant un projet esquissé l'année précédente, fit adopter une loi fondamentale qui modifiait la Constitution de la IVe République pour accorder l'autonomie aux territoires de l'Union française. La crainte de voir s'étendre la guerre d'Algérie à travers le Sahara et le désir de faire pièce aux plus radicaux en Afrique semblent bien avoir inspiré cette décision.

Dite « loi Defferre », du nom de son promoteur, cette loi était en réalité le fruit d'un compromis dont le principal bénéficiaire était Houphouët-Boigny pour le compte de la Côte d'Ivoire : brisant les anciens cadres fédéraux de l'AOF et de l'AEF, et par là même accusée d'avoir « balkanisé » l'Afrique, cette loi fut très critiquée par les « fédéralistes » Senghor et Sékou Touré, pour une fois sur le même registre tous les deux. Loin de préfigurer une reconnaissance d'indépendance, la « loi Defferre » était donc une tentative pour sauver l'Union française ; inspirée par trois principes : décentralisation politique, déconcentration administrative, africanisation. Elle instituait le suffrage universel, des assemblées législatives locales et des exécutifs territoriaux. Elle conservait au pouvoir central un certain nombre de prérogatives – le président des Conseils exécutifs devait être un représentant de la République française – et de domaines réservés comme la monnaie, les finances, la Défense, les relations extérieures, l'enseignement supérieur, les transports… Néanmoins, elle fut rapidement dépassée par les événements.

1958-1960 : le divorce

Le retour aux affaires du général de Gaulle en juin 1958 accéléra les choses. La nouvelle Constitution proposait trois statuts : département, territoire d'outre-mer, État associé dans une communauté franco-africaine. Mais cette communauté était inégalitaire, son président devant être le président de la République française et la France conservant l'essentiel des principales prérogatives, déjà inscrites dans la « loi Defferre » ; en outre, le général de Gaulle décida de soumettre la Constitution à un référendum impliquant le choix entre l'indépendance immédiate, « non », et le statut d'État associé dans une « communauté » franco-africaine.

Pour appuyer le « oui » le général de Gaulle entreprit, en août 1958, une grande tournée en Afrique qui se passa mal en Guinée où l'ambitieux et fougueux leader, Sékou Touré, acclamé par la foule, se prononça avec hauteur pour le « non » en affirmant qu'il valait mieux pour son peuple la pauvreté dans la liberté que la richesse dans l'esclavage. Tous les autres leaders se prononcèrent pour le « oui » et le statut d'État associé qui, aux termes de la Constitution, laissait ouverte la porte de l'indépendance. Mais le Général en conçut, sur le moment, un vif sentiment de scepticisme : « La Communauté, c'est de la foutaise ! Ces gens-là, à peine entrés, n'auront qu'une idée, celle d'en sortir ! » dit-il à son retour.

En 1959, la Communauté, qui fut la dernière tentative pour maintenir l'Afrique et Madagascar dans la République, connaissait le même sort. La Guinée s'en était exclue, quitte à subir les désastres d'un départ brutal des Français. Certes, les autres acceptèrent mais pour très peu de temps. Dès le début de 1959, le Premier ministre de l'éphémère fédération du Mali (Sénégal-Mali), Mamadou Dia, demandait le transfert des compétences. Le Togo et le Cameroun, en dehors de la Communauté, compte tenu de leurs statuts particuliers, étaient déjà dotés de gouvernements autonomes, ils se voyaient promettre leur indépendance pour 1960. Les autres gouvernements furent entraînés presque malgré eux : « J'ai attendu en vain sur le parvis de l'église avec mon bouquet de fleurs à la main » dira, plus tard, Houphouët-Boigny, partisan déçu de la fédération franco-africaine ; autre déçu, Léon

M’Ba, député-maire de Libreville, qui avait même espéré la départementalisation du Gabon. En vain bien sûr. En fait, les leaders, ne pouvant guère résister à l’immense vague émotionnelle qui poussait les pays vers l’indépendance, préférèrent en prendre la tête.

Le Général s’inclina en décembre 1959, tout en annonçant la création d’une Communauté « rénovée ». En 1960, les quinze États africains et malgache qui avaient constitué l’Union française siégeaient à l’ONU en tant qu’États souverains.

« En reprenant la direction de la France, j’étais résolu à la dégager des astreintes, désormais sans contrepartie, que lui imposait son empire. Pour un homme de mon âge et de ma formation, il était proprement cruel de devenir, de son propre chef, le maître d’œuvre d’un pareil changement. » Telles sont les paroles avec lesquelles le général de Gaulle exprima le « Renouveau » dans ses *Mémoires d’espoir*. Après l’énumération des « astreintes » – « les frais croissants » de la charge coloniale, l’aspiration des élites « pénétrées de nos principes de droits de l’homme et de liberté et avides de nous remplacer tout au long des hiérarchies » – il concluait : « Bref, quelque mélancolie que l’on pût en ressentir, le maintien de notre domination sur des pays qui n’y consentiraient plus devenait une gageure, où, pour ne rien gagner, nous avions tout à perdre. » Vue du côté français, cette leçon de Realpolitik était largement partagée : en 1963, un sondage révélait que 70 % des Français approuvaient l’indépendance des pays africains, même si plus d’un tiers de ceux-ci devaient se détacher de l’Occident.

En guise de conclusion

Pour autant, le divorce était-il consommé en 1960 avec cette fin de la Communauté, rénovée ou non ? Il serait naïf de le croire. La Coopération succéda à la Colonisation ; les liens tissés durant des décennies ne pouvaient se défaire, comme par magie, le jour où les nouveaux États « décolonisés » virent reconnue leur pleine souveraineté et entrèrent dans la communauté internationale, à l'ONU. D'un côté comme de l'autre, surtout du côté des nouveaux dirigeants des États africains, sauf en Guinée[6], on ne souhaitait pas une rupture désastreuse pour la fragile stabilité de ces États. En dépit des uns et des autres, cependant, on ne pouvait empêcher des remises en causes et des ré-interrogations postérieures.

Madagascar : la grande révolte de 1947

Jean Fremigacci

Les Collections de L'Histoire n° 49

On croit encore bien souvent, à tort, que la décolonisation au sud du Sahara s'est faite pacifiquement. C'est oublier entre autres l'insurrection qui, en 1947-1948, a embrasé l'est de Madagascar.

Les événements de 1947 à Madagascar font partie de cette série de grands épisodes de l'histoire de l'île qui ont conservé leur part de mystère. Les raisons qui l'expliquent sont de deux ordres : d'une part, ces événements ont été vécus à l'époque sur le mode du fantasme, voire de l'hystérie. D'autre part, les données sociales et culturelles, ainsi que l'évolution politique de Madagascar n'ont pas donné la parole à ceux qui étaient les plus habilités à s'exprimer.

Les causes de l'insurrection sont d'abord à rechercher dans les tares structurelles du système colonial instauré à la fin du XIXe siècle : le travail forcé, le code de l'indigénat[7], la justice indigène confiée aux administrateurs qui cumulent et confondent les pouvoirs, et enfin le racisme au quotidien[8]. Si, après 1924, on enregistre un recul du travail forcé, la Seconde Guerre mondiale provoque une régression très mal ressentie : un retour en force de la réquisition de main-d'œuvre. Après juin 1940, la société coloniale se range derrière Vichy. Dans l'élite malgache, l'image de la France va souffrir d'un discours officiel cette fois ouvertement raciste. Son prestige est également écorné en 1942 lorsque l'île est occupée par les Britanniques.

Plus grave : les déceptions et la colère engendrées par la gestion catastrophique du pays par les gaullistes au pouvoir de 1943 à 1946. Les prestations (les journées de travail gratuit, dix par an en général, que tout contribuable indigène devait fournir à l'administration) et les peines de l'indigénat sont doublées, et la réquisition étendue. On impose aux populations de l'Est des corvées ineptes comme la cueillette du caoutchouc. Résultat : l'année 1944 est, sur le plan démographique, la pire de la décennie, avec un déficit de plus de 25 000 personnes sur une population de 4,14 millions de Malgaches. La situation de crise sociale se prolonge sous le gouverneur général de Saint-Mart, un gaulliste historique de l'AEF, dont le nom reste attaché aux pires pratiques de l'époque : corruption, marché noir et misère populaire.

Insurrection

Dans une pareille conjoncture, l'éveil de l'île à la vie politique, avec l'élection de deux députés malgaches à l'Assemblée constituante française en octobre 1945, donne à la crise un tour aigu. En France, on ne perçoit pas la contradiction entre le fait d'intégrer au Parlement des représentants élus des indigènes et le maintien d'un système colonial autocratique inchangé. Certes, dans les mois qui suivent, indigénat, travail forcé et justice indigène d'exception sont abolis. Mais ces avancées réelles sont, à Madagascar, portées entièrement au crédit des députés Ravoahangy et Raseta, et du MDRM – Mouvement démocratique de la rénovation malgache –, le parti nationaliste qu'ils fondent à Paris en février 1946.

Aux législatives de novembre 1946, un troisième député, le poète Jacques Rabemananjara, vient rejoindre Ravoahangy et Raseta ; il se distingue rapidement par ses discours incendiaires lors de ses tournées sur la côte est. Sur le terrain, le MDRM recrute en masse des cadres dans la diaspora merina[9] des provinces – commerçants, planteurs, fonctionnaires –, mais aussi parmi les *mpanjaka* – chefs locaux du Sud-Est –, et parmi les anciens tirailleurs rapatriés de France.

La masse de la population, elle, ne comprend rien aux pratiques de la vie politique moderne. Mais elle est sensible au mot d'indépendance, compris comme un retour à l'ordre ancien et une reprise de la terre malgache aux étrangers. Un grand mouvement de désobéissance civile se développe. Les militants du MDRM, à la formation sommaire, entraînés par une illusion lyrique, tiennent un discours fruste : le gouvernement des Français a fait son temps, Ravoahangy est le nouveau maître du pays.

À partir d'octobre 1946, une double évolution va déboucher sur l'insurrection. Le pouvoir colonial se raidit dans une politique de répression, qui se traduit notamment par l'arrestation de nombreux cadres du MDRM. Au sein du MDRM, grandit un courant radical qui rejette l'idée, pourtant acceptée par les députés, d'une indépendance « dans le cadre de l'Union française », telle que la définit la toute nouvelle Constitution de la IVe République. Une société secrète, la Jina (Jeunesse nationaliste),

noyaute le MDRM et diffuse le mot d'ordre suivant : les Français nous ont privés de notre indépendance par la violence, nous devons la reprendre par le même moyen.

Le mouvement démarre le 29 mars 1947 sans aucune organisation ni projet d'ensemble. La confusion est aggravée par le fait que, deux jours avant, sur les instances de Ravoahangy et Rabemananjara, le bureau politique du MDRM, découvrant le mot d'ordre de la Jina, envoie à toutes les sections un appel au calme. L'insurrection se déclenche uniquement là où les responsables de la Jina prennent sur eux de maintenir le mot d'ordre, faisant miroiter l'aide des Anglo-Saxons. Le député Raseta est ainsi à l'origine du slogan dit « des trois jours » : tenons seulement trois jours face aux Français, et alors Anglais et Américains les contraindront à nous accorder l'indépendance.

Côté malgache donc, personne ne songe à s'engager dans une insurrection longue et difficile. Les 29 et 30 mars, des centaines d'hommes hâtivement rassemblés, armés de sagaies et d'*antsy* (coupe-coupe malgache), sont lancés contre Moramanga (à l'est de Tananarive) et son camp militaire, contre les villes côtières de Manakara et de Vohipeno, et contre les concessions coloniales de ces districts. Outre les Européens, les insurgés attaquent tous ceux qui sont plus ou moins réputés pro-français.

Si les Français avaient disposé des moyens militaires qu'ils aligneront quatre mois plus tard, l'insurrection aurait été étouffée dans l'œuf. Mais, pour l'heure, ils ne peuvent compter que sur des forces de police, importantes, qui procèdent partout à des arrestations de membres du MDRM. Ainsi, le 12 avril, Ravoahangy et Rabemananjara sont arrêtés malgré leur immunité parlementaire. Celle de Raseta, alors en France, sera levée le 10 juin, après la dissolution, le 10 mai, du MDRM et des sociétés secrètes.

État de siège

À la mi-avril, le pouvoir colonial pense que le mouvement, décapité, est voué à s'éteindre rapidement. Or il ne fait que commencer. L'échec des nationalistes des centres urbains laisse la place à une grande jacquerie paysanne qui va pouvoir s'étendre d'avril à juillet sans rencontrer de véritable résistance. Dès le 2 avril, dix districts des provinces de Tamatave et de Fianarantsoa, c'est-à-dire plus de la moitié de la façade orientale de l'île, ont été déclarés en état de siège. Mais, sur les 700 kilomètres qui séparent Fénérive et Farafangana, il n'y a pas un seul soldat français.

Les modalités de l'insurrection varient suivant les régions. Dans certaines d'entre elles, les cadres nationalistes merina doivent céder la place à des chefs de guerre locaux plus brutaux, qui accentuent la fragmentation de l'espace insurgé. En pays Betsimisaraka, des chefs souvent étrangers au pays s'affranchissent de tout contrôle et transforment leurs troupes de jeunes et de migrants en bandes de pillards. Les populations, prises entre deux terreurs, sont obligées de fuir en forêt ; elles vont payer un lourd tribut en vies humaines[10].

Face à cette poussée de violence, la société coloniale est plongée dans une peur panique. Et même dans un état d'hystérie généré par des récits totalement imaginaires sur des tortures effroyables infligées par les insurgés à leurs victimes. C'est dans ce contexte paranoïaque qu'il faut situer les crimes de guerre commis alors par les forces coloniales. Ils ont revêtu une gravité particulière en deux endroits. À Moramanga, le 6 mai 1947, prétextant une attaque imaginaire malgache, le commandant de la place mitraille les cadres du MDRM emprisonnés dans des wagons. Cette affaire fait entre 124 et 160 morts, militants MDRM innocents pour la plupart. À Mananjary, où des fusillades terroristes ont lieu entre le 15 avril et le 12 mai, on compte plus d'une centaine de morts malgaches, dont 18 femmes et un groupe de prisonniers jetés d'avion.

Ces événements, certes sinistres, ne concernent que les six premières semaines de l'insurrection, et ont été démesurément amplifiés et généralisés par la rumeur, les passions et la propagande, pour donner naissance à une

légende noire, faisant de crimes d'exception la norme de la répression. On n'a pas hésité à parler de « Moramanga, l'Oradour malgache » pour désigner l'expédition punitive d'une douzaine de Sénégalais le 30 mars 1947 pour venger leurs camarades tués la nuit précédente : mais la quasi-totalité de la population avait déjà évacué la ville, et il n'y eut en réalité ce jour-là qu'une trentaine de victimes. Un type de crime de guerre reste imparfaitement connu : l'exécution sans jugement d'insurgés considérés comme dangereux. D'après nos enquêtes, le total en est limité.

Néanmoins, fin juillet 1947, avec l'arrivée de cinq bataillons nord-africains, les Français peuvent reprendre l'initiative. Mais les moyens alignés – 16 000 hommes au début de 1948 – resteront toujours modestes. La reconquête est menée par une dizaine de bataillons, soit 7 000 à 8 000 hommes, les autres étant maintenus en garnison dans les régions demeurées tranquilles, c'est-à-dire les cinq sixièmes de l'île. Reconquête lente, menée suivant la vieille méthode de la « tache d'huile » de Gallieni. Le dernier bastion tombe en novembre 1948.

Les Français organisent un grand procès public de l'insurrection de juillet à octobre 1948 à Tananarive. Ils croient exorciser ainsi les démons de 1947 ; ce sera un échec. Ce que l'on appelle le « procès des parlementaires » est en fait le procès de l'état-major du MDRM, 77 personnes qui, pour la plupart, ne sont pour rien dans la révolte. Certes il y a là Raseta, le chef occulte de la Jina. Mais cela ne fait pas l'affaire du pouvoir, qui veut avant tout abattre Ravoahangy, figure charismatique du mouvement national. Il s'agit au final d'un procès politique fondé sur des pseudo-preuves. Ravoahangy est condamné à mort, ainsi que Raseta et quatre autres inculpés, pour montrer aux populations que la France entend rester à Madagascar. Toutes ces peines seront commuées en juillet 1949 en peines de détention à perpétuité.

L'essentiel de la répression judiciaire, qui a moins retenu l'attention, est mené par les tribunaux militaires relayés par les tribunaux et cours criminelles civiles : 5 756 Malgaches sont condamnés, dont 865 par les militaires et 4 891 par les civils. Mais un souci de modération est très vite apparu, car les autorités françaises ont pris conscience de la responsabilité du colonisateur qui a créé les conditions de la révolte. C'est ainsi que sur les 44 peines capitales prononcées par les tribunaux militaires, 8 seulement

sont exécutées, et 16 seulement sur les 129 prononcées par les cours civiles. Par le jeu des remises de peine et des amnisties, tous les prisonniers sont libres en 1957.

Reste la question du bilan des victimes, pièce essentielle de la légende noire. Certains s'accrochent au chiffre de 80 000 à 100 000 morts avec pour seul argument le fait qu'il a été avancé par les autorités en 1948-1949. Or il résulte d'une interprétation fausse d'estimations approximatives des militaires[11]. Ceux-ci, au 1er décembre 1948, évaluaient à 80 000 le nombre des Malgaches échappant à leur contrôle dans la zone insurgée. Comme, au même moment, le haut-commissaire Pierre de Chevigné se vanta à la radio que plus un mètre carré de l'île n'était hors de contrôle, on décréta que les 80 000 personnes manquantes étaient mortes !

Traumatisme

Chevigné s'empara du chiffre pour gonfler la responsabilité des parlementaires condamnés et la gravité des crimes des insurgés. « Sur 80 000 à 100 000 morts, proclama-t-il, 75 000 doivent être portés au compte des criminels qui ont déclenché cette rébellion, mais pas au compte de la France[12]. » Les données démographiques de l'époque contredisent ce chiffre de victimes. La perte de 80 000 personnes (2 % de la population) aurait dû apparaître sur les courbes. Or celles-ci ne portent pas trace du drame : après le creux de 1943-1945, la croissance de la population reprend et s'accélère même de 1946 à 1949.

Aujourd'hui, les estimations que nous pouvons faire des victimes malgaches s'élèvent à environ 40 000 morts, dont un quart, au plus, de mort violente, la plus grande partie des pertes étant dues à la maladie et la malnutrition dans les régions insurgées. Ce total reste fort lourd si on le rapporte aux quelque 700 000 habitants des 10 districts principalement touchés par l'insurrection. Il y a eu des crimes de guerre à Madagascar en 1947 mais pas de « génocide oublié ». Il en est resté cependant un traumatisme profond consécutif à l'effondrement d'un espoir immense suivi, dans les populations concernées, du sentiment d'avoir été trompées. D'autant que les hommes qui sont arrivés au pouvoir en 1960 ont bénéficié de l'écrasement de la révolte : ils sont issus du PADESM, le « Parti des deshérités de Madagascar » (dont le futur Président de Madagascar de 1960,

Philibert Tsiranana, était un membre fondateur) favorisé par les autorités françaises à l'issue de l'insurrection quand le MDRM était lui dissous. Il faut ajouter que les modalités des répressions militaire, policière, et judiciaire ont été très contrastées. Tout cela a créé les conditions pour que se développent une légende noire de l'insurrection et un conflit aigu entre la mémoire et l'histoire, avivé jadis par le militantisme anticolonialiste, et relancé ces dernières années par la crise sans fin que traverse Madagascar. Aujourd'hui, 1947 occupe dans l'imaginaire malgache de la victimisation une place assez comparable à celle de l'esclavage dans l'imaginaire antillais et africain.

1960 : l'année africaine

Entretien avec Elikia M'Bokolo

L'Histoire n° 350

Cameroun, Togo, Mali, Madagascar, Dahomey, Niger, Haute-Volta, Somaliland, Congo belge, Côte d'Ivoire, Tchad, Centrafrique… Entre le 1er janvier et le 16 août 1960, 18 colonies d'Afrique subsaharienne proclament leur souveraineté (voir carte p. VII). Jamais on n'a vu autant de pays accéder à l'indépendance en si peu de temps. Mais pourquoi 1960 ?

L'Histoire : ***Comment expliquer la série d'indépendances qui se déclenche en Afrique subsaharienne en 1960*** ?

Elikia M'Bokolo : Le contexte est favorable : les guerres d'Indochine et d'Algérie, au cours desquelles la France a utilisé des soldats noirs, l'indépendance accordée en 1956 aux deux protectorats français, le Maroc et la Tunisie. Et puis, surtout, le coup de tonnerre : l'indépendance du Ghana britannique, proclamée par un leader charismatique, Kwame Nkrumah, en 1957. Mais les choses commencent vraiment à changer dans les colonies françaises d'Afrique subsaharienne en août 1958, avec le voyage du général de Gaulle et le discours qu'il prononce à Brazzaville, au Congo français. De Gaulle, qui est depuis le 1er juin président du Conseil – on est en pleine discussion constitutionnelle –, est venu exposer son projet de « communauté franco-africaine » pour lequel il prévoit un référendum : il s'agirait, pour la métropole et les territoires, de fonder une communauté présidée par un même homme, partageant des institutions comme la justice, la défense, l'enseignement, l'économie, mais où chacun aurait un gouvernement entièrement autonome. Or pour la première fois, dans ce discours, de Gaulle prononce le mot « indépendance » : il affirme que ceux

qui diront non au référendum deviendront, du même coup, « indépendants ». Mais quelques jours plus tard, piqué par l'accueil que lui a fait Sékou Touré à Conakry (Guinée) en lui annonçant qu'il refusait d'intégrer la Communauté, offensé, à Dakar, par le discours indépendantiste de Valdiodio Ndiaye, mandaté par Mamadou Dia[13] – qui ne voulaient pas avoir à trancher –, c'est rageusement, cette fois, que de Gaulle lance aux « porteurs de pancartes » indépendantistes, dans la rue : « Si vous voulez l'indépendance, vous n'avez qu'à la prendre ! »

À l'époque, j'étais un gamin, je vivais à Léopoldville (Kinshasa), au Congo belge. Je crois que c'est cet été-là que le mot « indépendance » est entré dans le vocabulaire de Léopoldville, et qu'il a été traduit, en lingala, par *dipanda*. C'était la saison sèche, une saison où les gens sont souvent dehors ; et tout le monde ne parlait plus que d'indépendance. C'est en 1959 que se produit vraiment le basculement. À Léopoldville, à la surprise générale, une insurrection éclate le 4 janvier 1959.

L'Histoire : ***Pourquoi cette violence en janvier 1959 à Léopoldville*** ?

Elikia M'Bokolo : C'était un dimanche, après un match de foot. Un parti politique congolais, l'Abako (Alliance des Bakongo), avait prévu de se réunir. Mais le meeting avait été interdit au dernier moment, alors que les partisans étaient déjà réunis. Dans le même temps, le match de foot opposait une équipe blanche et une équipe noire. Suite à cette nouvelle brimade, la tension, dans l'opinion noire, était à son comble. À la sortie du stade, des partisans de l'indépendance, voyant les Blancs dans leurs voitures, ont commencé à les interpeller. Une pierre a été lancée, les bagarres ont dégénéré.

Cet après-midi-là, j'étais allé au cinéma voir *Le Jour où la terre s'arrêta* de Robert Wise. C'est en rentrant chez moi que j'ai croisé la foule qui marchait vers la ville blanche. Sur l'avenue Prince-Baudouin, j'ai vu des boutiques en flammes. À mesure que les Africains avançaient, la force publique fonçait, tirait des coups de feu. Cela a été un massacre. Beaucoup de mes amis ont disparu ce jour-là, plus personne n'en a jamais entendu

parler. Quelques jours après ce drame, le roi Baudouin a enfin accepté de parler d'indépendance.

L'Histoire : ***C'est à partir de là que le mot d'ordre gagne les colonies françaises ? Pourtant, presque toutes avaient dit « oui », en 1958, à la Communauté franco-africaine*** ?

Elikia M'Bokolo : Oui, à l'exception de la Guinée, qui avait choisi l'indépendance dès 1958, la majorité des partis et des leaders était, en 1959, favorable à la Communauté. Pour différentes raisons : la première, qui demeure très présente en Afrique, est l'idée qu'il y aurait deux France, d'un côté celle des colons, des fonctionnaires, des « petits Blancs » – la mauvaise France ; de l'autre côté la vraie France de 1789, de Descartes, de De Gaulle, avec laquelle on peut s'entendre et construire. N'oublions pas qu'il y avait au Palais-Bourbon, sous la IVe République, des députés africains et que l'Ivoirien Félix Houphouët-Boigny avait été ministre délégué à la présidence du Conseil, à Paris, de 1956 à 1957. La deuxième raison est celle évoquée par l'abbé Barthélemy Boganda, qui en s'adressant aux Centrafricains, à Bangui, en 1958, leur explique qu'ils ne sont « pas capables de fabriquer une aiguille à coudre ». Dans beaucoup d'esprits, l'idée est bien ancrée que le soutien de la France est indispensable sur le plan technique et du développement. Émerge aussi, chez certains en Belgique et en France, ce projet, un peu oublié aujourd'hui, de construire une Eurafrique.

Idée entretenue en partie par les Français : dans son livre *Les Chances économiques de la communauté franco-africaine*, Pierre Moussa, directeur des affaires économiques et du plan au ministère de la France d'outre-mer de 1954 à 1959, explique en 1957 que la création d'une Eurafrique serait le meilleur moyen, pour les deux continents, d'échapper à la domination américaine, et surtout à la menace du communisme. Il y a, enfin, chez beaucoup d'Africains, un reste de patriotisme français : la guerre n'est pas loin et beaucoup y ont participé.

L’Histoire : ***Quels sont les premiers acteurs, les premières forces des mouvements indépendantistes*** ?

Elikia M’Bokolo : Les partis et les syndicats d’abord. Longtemps, la décolonisation est portée par la gauche radicale. Les leaders africains sont souvent radicaux, francs-maçons et quelquefois socialistes, mais, avec la Seconde Guerre mondiale et la Résistance, le communisme progresse. Beaucoup de partis africains prennent la forme du parti communiste et fonctionnent selon le principe du centralisme démocratique. Des syndicats d’inspiration communiste, affiliés à la CGT, actifs surtout en Afrique de l’Ouest, se regroupent en 1959 sous la bannière de l’Ugtan (Union générale des travailleurs d’Afrique noire), à Conakry où Sékou Touré présente le « rapport d’orientation et de doctrine[14] ».

N’oublions pas qu’en 1945 une industrie s’est développée en Afrique de l’Ouest. Brazzaville, Abidjan, Dakar sont déjà des villes ouvrières. Le mouvement ouvrier prend de l’ampleur dans les zones portuaires et le long des chemins de fer : le chantier de chemin de fer Dakar-Niger a fabriqué une conscience ouvrière très forte. En Afrique centrale, où la classe ouvrière est moins importante et où l’Église catholique opère sans la concurrence de l’islam, le syndicalisme est d’inspiration chrétienne, lié à la CFTC. Ces deux mouvements ont beaucoup d’importance lors de l’indépendance. Ils ont d’ailleurs une idée assez différente de celle des partis : pour eux, il ne s’agit pas seulement de liberté politique, mais aussi de réformes sociales.

Autre force sociale importante : les jeunes. En particulier la Fédération des étudiants d’Afrique noire en France (FEANF), née en 1950 et basée à Paris, qui a des relais à Dakar et, dans une moindre mesure, en Côte d’Ivoire et dans les pays voisins : le Sénégal, le Mali, le Niger. Ce mouvement a pris une grande part dans la dénonciation des guerres d’Algérie et d’Indochine et il entretient lui aussi des liens forts avec le Parti communiste, la CGT… Ces jeunes sont très actifs et influents, publient des articles ou des livres chez Présence africaine, la maison d’édition créée à Paris en 1949 par le Sénégalais Alioune Diop.

Sur place, il y a tous ceux qui sont nés après la Seconde Guerre mondiale, des gens de ma génération, qui ont connu une ouverture fantastique, lisent,

vont au lycée, écoutent la radio… Et puis il y a ceux qui sont déscolarisés en raison de politiques discriminantes, enseignement en français imposé par exemple. Devenus dockers, manœuvres, *verandah boys*, domestiques et hommes à tout faire, fameux propagandistes de Nkrumah, ils vivent avec des salaires minables et souhaitent embrasser la lutte politique. Cette jeunesse-là aussi est très active.

L'Histoire : ***Quelles ont été les grandes figures politiques, les grands modèles des indépendantistes*** ?

Elikia M'Bokolo : Le premier modèle, bien sûr, c'est Nkrumah. Du côté français, Sékou Touré, évidemment, dès son refus de la Communauté en 1958. Dans ces années 1950, des personnalités sud-africaines se font aussi entendre. En 1960, le pasteur Albert Lutuli, président du Congrès national africain (ANC), obtient le prix Nobel de la paix ; c'est le premier prix Nobel du continent. De même, on n'insiste pas assez sur le poids des voix américaines. En 1956, Louis Armstrong vient à Accra jouer avec les orchestres de jazz de la Gold Coast pour célébrer le premier pays africain noir à devenir indépendant. De l'aéroport jusqu'au centre-ville, son parcours est jalonné d'orchestres. L'une des chansons célèbres de l'époque, *All for you Baby* d'E.T. Mensah, le roi du *high life*, est chantée pour lui sous le titre *All for you Louis*. Sa réponse sera : « Vive la liberté ! » Enfin, l'influence du Mouvement américain pour les droits civiques a compté en Afrique dès la fin des années 1950. Le boycott des bus de Montgomery, en 1956, fut suivi de très près à travers des articles parfois repris du *Monde* ou de *France-Soir*. Et lorsque Martin Luther King vient à Accra en 1957, pour la fête de l'indépendance, il est reçu en héros.

L'Histoire : ***Le 1er janvier 1960, le Cameroun inaugure une longue série d'indépendances. Pourquoi le Cameroun*** ?

Elikia M'Bokolo : En tant qu'ancienne colonie allemande confisquée en 1919, le Cameroun était un pays à part : non plus une colonie mais un territoire sous tutelle. En 1955, le Cameroun « français » avait été le théâtre

d’insurrections violentes menées par l’UPC (l’Union des populations camerounaises) suivies de répressions féroces. Lorsque le pays obtient enfin son indépendance en janvier 1960, la diaspora camerounaise, qui est nombreuse, célèbre l’événement dans toute l’Afrique. La circulation des élites camerounaises dans les pays voisins – le Nigeria anglais, le Gabon et le Congo français – donne un coup de fouet au mouvement indépendantiste. Nnamdi Azikiwe, le fondateur de l’Union pour l’indépendance du Cameroun et du Nigeria[15], réclame immédiatement l’indépendance du Nigeria à l’Angleterre. Il obtient gain de cause la même année. Le Togo, lui aussi territoire sous tutelle depuis 1945, obtient à son tour son indépendance en avril 1960. Bref, les choses se précipitent et commencent à échapper au pouvoir métropolitain.

L’Histoire : ***La situation entre Congo belge et français était-elle très différente*** ?

Elikia M’Bokolo : Les Belges avaient repris des Britanniques un modèle de quasi-apartheid. À Léopoldville, comme je l’évoquais tout à l’heure, il y avait une ville noire et une ville blanche. Rien de tel à Brazzaville. Lorsqu’on quittait Léopoldville, on traversait la ville blanche, avec toute une série de contrôles d’une extrême sévérité. Puis on prenait un bateau qui menait jusqu’au *beach* de Brazzaville, où se trouvait un café. Et là, il était très frappant, pour nous, de voir Noirs et Blancs mêlés. Il n’y avait pas de Noirs et de Blancs, mais simplement des gens.

Les idéologies coloniales belge et française étaient fort différentes. Avant que Patrice Lumumba ne parle, le 30 juin 1960, le roi Baudouin avait fait un discours digne de la pensée coloniale de la fin du XIXe siècle. Pour lui, la Belgique avait fait un bon boulot, et elle demandait aux Congolais de prendre soin du « bébé ». C’est pourquoi Lumumba a violemment réagi lorsqu’il a pris la parole, rappelant toutes les duretés de la colonisation : les coups, les insultes, la ségrégation, le racisme… Il a rappelé que l’indépendance n’avait pas été donnée mais « conquise par la lutte », dans le sang ; une lutte qui remontait d’après lui aux débuts de la colonisation, en 1885. C’est en tant que futur Premier ministre qu’il prenait la parole. Et son face-à-face avec Baudouin contraste avec celui, assez consensuel, de

Malraux, venu prononcer le discours de l'indépendance, en août, à Brazzaville, et de l'abbé Fulbert Youlou, futur président de la république du Congo.

Je venais d'avoir 15 ans. Nous avions un poste de radio que nous avions placé au bord de la véranda avec le son poussé au maximum, pour en faire profiter tout le monde. Les gens dans la rue s'arrêtaient pour écouter, pétrifiés tant ils se demandaient ce qui allait se passer.

L'Histoire : ***Comment se déroulent ces journées d'indépendance ? On organise des fêtes ? Il y a de la casse*** ?

Elikia M'Bokolo : Les deux, la fête et la casse. Dans les territoires français, on organise de véritables cérémonies de passation de pouvoir avec drapeau tricolore et drapeau national. À Brazzaville, on joue *La Marseillaise* et l'hymne national. À côté de la fête officielle, il y a la fête populaire, avec des danses folkloriques ; mais encore des défilés d'écoliers, d'administrateurs, de forces de l'ordre. Des danses s'organisent dans les bars autour des grands orchestres. Il ne faut pas oublier que les années 1950 et 1960 sont celles de la rumba cubaine, de la salsa. Le morceau le plus populaire est *Independance cha cha*, de l'orchestre African Jazz.

Pour rassurer les gens, on prend soin de dire que les Blancs ne partiront pas, que la continuité de l'État et des entreprises sera assurée. Les fonctionnaires européens deviennent les conseillers des nouveaux responsables africains, avec toutes les ambiguïtés que l'on peut imaginer. Les grandes voitures américaines commencent à transporter des Africains. C'est un moment extraordinaire, mélange du sentiment d'assister à la fin d'une époque dont on est heureux de se débarrasser et d'une inquiétude pour l'avenir.

Il y a aussi des règlements de comptes avec d'anciens responsables là où l'administration avait été la plus rétrograde. C'est le cas en Oubangui-Chari, future République centrafricaine, dont la chambre de commerce, dominée par de « petits Blancs », avait systématiquement critiqué les réformes décidées depuis 1945 au motif qu'elles ne convenaient pas aux « Noirs arriérés d'Afrique équatoriale ». Des gens sont assassinés, d'autres sont

menacés et fuient. Cela jette certains pays dans une crise administrative et économique grave. Mais il s'agit d'exceptions. En Guinée, en 1958, les administrateurs coloniaux sont partis d'eux-mêmes en se livrant à des petitesses invraisemblables : ils ont emporté toutes les archives, ils ont même pris les ampoules et arraché les prises électriques…

Le plus grave, ce sont les conflits, ethniques ou politiques, qui éclatent entre différents groupes, différentes régions. Au Congo belge, le 11 juillet 1960, le Katanga, province la plus riche du pays, proclame son indépendance. Lumumba monte au créneau, l'ONU est sollicitée… C'est une véritable guerre qui éclate ce jour-là et qui va déchirer le pays (dès lors appelé Congo-Kinshasa) pendant cinq ans.

L'Histoire : *L'indépendance réveille des rivalités ethniques* ?

Elikia M'Bokolo : La sécession du Katanga en juillet 1960 est le fruit de l'antagonisme politique qui oppose l'idéologie nationaliste radicale de Lumumba à celle des dirigeants katangais, qui étaient plutôt pro-occidentaux. Le Katanga était une région de colonisation de peuplement, ce qui était rare en Afrique tropicale. Il y avait là beaucoup de Belges qui, à l'annonce de l'indépendance, ont réagi comme les Français d'Algérie. Ajoutez à cela la présence de cuivre, d'uranium et de cobalt dans un contexte de guerre froide et vous expliquerez pourquoi la région a été poussée à se déclarer indépendante et à bâtir un État pris en charge par les Européens.

Dans d'autres pays, il y a eu des rivalités ethniques d'une gravité extrême. Notamment en 1959 : le premier massacre de Tutsi se déchaîne au Rwanda, au motif qu'ils auraient été proches des colonisateurs belges et qu'ils représenteraient une sorte de féodalité opposée à la modernité égalitaire de l'indépendance ; une guerre civile à Brazzaville entre les Lari menés par l'abbé Fulbert Youlou, qui se considéraient comme le peuple originaire de Brazzaville, et les Mbochi, dont les leaders se disaient proches de la SFIO – rivalités politiques, donc, qui se traduisent par des conflits ethniques. Au Kasaï (province du Congo belge) éclatent cette même année des conflits très durs entre Luba et Lulua ; en réalité, il s'agit du même

peuple, ils parlent la même langue, mais la colonisation a créé entre eux des différences de religion et de statut économique. Dans l'Afrique de 1960, il y a donc, déjà, des réfugiés – un mot que j'ai appris en 1959.

L'Histoire : ***Comment s'organisent les nouveaux gouvernements ? Y a-t-il beaucoup de Français qui restent*** ?

Elikia M'Bokolo : Ceux qui restent deviennent fonctionnaires de l'État français mis à disposition des nouveaux territoires. C'est la formule des accords de coopération. Il faut évoquer les cas d'exception. Dans un pays comme la Guinée, tous les fonctionnaires sont partis, mais des Français anticolonialistes – pour beaucoup communistes – ont décidé de rester sur place pour se mettre à la disposition du nouvel État. Le gouvernement, à Paris, a été assez souple dans l'attribution des formules de détachement. Le serrage de vis est venu plus tard. Au Sénégal, des fonctionnaires compétents se sont mis au service de Senghor et de Mamadou Dia.

L'Histoire : ***Comment ces nouveaux États se réapproprient-ils l'espace national, ses symboles*** ?

Elikia M'Bokolo : En 1957, Présence africaine publie un numéro spécial sur le Ghana et les indépendances, dans lequel un article de Joseph Ki-Zerbo montre que la colonisation avait gelé les forces culturelles et politiques africaines qui désormais vont pouvoir donner toute la mesure de leur dynamisme. Selon Cheikh Anta Diop, auteur en 1954 de « Nations nègres et culture[16] », la renaissance culturelle doit se faire grâce aux langues africaines et à travers l'appropriation des éléments les plus positifs du passé africain. La question de la langue est capitale. Jusque-là, dans les colonies françaises, la langue officielle était le français. La plupart des dirigeants politiques africains s'expriment presque systématiquement en français. Léopold Sédar Senghor, par exemple, n'ignore pas les langues africaines, mais comme il l'explique dans un texte, il ne veut pas « faire l'injure de dire des choses compliquées dans une langue qu'il maîtrise mal » et préfère écrire en français et être traduit ensuite.

La question du drapeau s’est posée assez tôt, dès le milieu des années 1950. Les drapeaux africains comportent presque tous la couleur rouge, et souvent verte et jaune. Le rouge pour évoquer le sang versé par les victimes de l’esclavage, du colonialisme, et par les martyrs de l’indépendance. Le vert pour rappeler que la base de l’économie africaine est la terre et l’agriculture. Le jaune pour les pays où l’or a joué un rôle important.

L’Histoire : ***Qu’en est-il des frontières ? Souhaite-t-on, en 1960, abolir celles héritées de la colonisation*** ?

Elikia M’Bokolo : Ce débat sur les frontières est né en 1946, lorsqu’on a organisé les premières élections au suffrage universel. Le découpage des territoires s’est alors fait aux ciseaux. Pour la Côte d’Ivoire par exemple, le RDA et le PDCI (Parti démocratique de Côte d’Ivoire) étant proches du Parti communiste, on décida, pour éviter de renforcer le camp communiste à l’Assemblée, de recomposer la Haute-Volta comme un territoire à part entière – dans les années 1932-1947, ce pôle démographique d’Afrique de l’Ouest avait été morcelé pour rattacher ses parties aux territoires qui manquaient le plus de main-d’œuvre. En Afrique équatoriale, l’ouest du Gabon – là où se trouvent tous les métaux importants – est dominé par la SFIO ; le haut Ogooué lui est donc rattaché pour modérer l’influence de ce parti. De même, on accuse volontiers la loi-cadre de Gaston Defferre, en 1956, d’avoir créé des parlements et des exécutifs territoriaux souverains.

En 1958, les partisans du regroupement sont à peu près aussi nombreux, côté africain, que les partisans de la division. C’est la raison pour laquelle le Soudan et le Sénégal fondent, en avril 1959, la Fédération du Mali. L’idée de recréer l’ancien empire du Mâli suscite d’abord un véritable enthousiasme, mais ce processus, discrédité par la France (notamment par la déclaration de De Gaulle : « Je connais le Sénégal, je connais le Soudan. Le Mali, je n’en ai jamais entendu parler »), échoue dès le mois d’août 1960.

Il ne faut pas exclure que la territorialité coloniale avait fini par créer une sorte de sentiment identitaire national. Dans des pays comme la Côte d’Ivoire ou le Sénégal, ce sentiment existait. Les Sénégalais considéraient qu’ils étaient plus policés, plus avancés, plus « français » que les Soudanais,

soupçonnés d'avoir une morgue liée au passé glorieux de l'ancien empire du Mâli et des manières un peu brutales issues des traditions africaines. Quant à la Côte d'Ivoire, selon la fameuse formule de Félix Houphouët-Boigny, elle « ne veut pas être la vache à lait de l'AOF » – c'est le territoire où l'économie de plantation est la mieux développée.

Finalement, donc, l'AOF et l'AEF éclatent en morceaux. Dans les années 1958-1960, il aurait été possible d'aller vers ces grands États fédéraux. Aujourd'hui, cela serait très difficile.

L'Histoire : ***De Gaulle est souvent perçu comme ayant pensé l'indépendance de ces territoires. Pourquoi aurait-il été l'acteur d'une décolonisation plus « douce » qu'ailleurs*** ?

Elikia M'Bokolo : En 1986, nous avions reçu à l'École des hautes études à Paris Gaston Defferre qui nous avait expliqué que la loi qu'il avait portée en 1956 comme ministre de l'Intérieur était destinée avant tout à éviter de nouvelles violences, à éviter que la situation ne dégénère comme en Indochine ou en Algérie. Dès lors que les radicaux ont été éliminés, marginalisés ou récupérés dans le jeu politique, le général de Gaulle a pu, entre 1958 et 1960, préparer une formule de sortie. Mais la France ne quittait pas pour autant l'Afrique.

Plusieurs témoins, acteurs de cette indépendance, n'écartent pas l'idée selon laquelle de Gaulle aurait précipité l'indépendance dans le but de disposer à l'assemblée générale de l'ONU d'un gros paquet de voix africaines qui voteraient comme la France dans la question de l'Algérie. En échange de transfert de pouvoirs, les responsables africains devaient accepter de signer les fameux accords de coopération qui les liaient pieds et poings à l'ancienne métropole. La période des indépendances est celle où on découvre du fer en Mauritanie, de l'uranium au Niger et au Gabon, du pétrole au Gabon et au Congo. La colonisation allait devenir rentable ! Ces accords vont donc permettre de préserver la mise en valeur de ces découvertes et de substituer à la Communauté la Françafrique.

La difficile sortie de la colonisation

Jean-Pierre Bat

Atlas de l'Afrique

Les États africains accèdent à l'indépendance autour de 1960. Mais les anciennes puissances coloniales n'ont pas renoncé à leurs ambitions et y exportent les logiques post-impériales dans le cadre de la guerre froide.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les revendications anticoloniales se multiplient et s'organisent. Les empires coloniaux, vaincus en Asie, font face à une alternative dès les années 1950 : s'accrocher au programme colonial à tout prix, ou envisager une indépendance dans l'interdépendance. Contrairement à certaines idées reçues, aucun empire n'a envisagé son retrait avant d'y être contraint par la force des événements : toutes les puissances coloniales ont livré leur(s) guerre(s) en Afrique, avec leur lot de violences et leur panoplie disciplinaire : tortures, déplacements de populations, exécutions sommaires, etc.

La guerre froide s’invite

La couronne britannique a décrété l’état d’urgence au Kenya (1952-1956) et livré une guerre contre les Mau-Mau jusqu’à l’indépendance en 1963. La République française a mené la guerre contre le Front de libération nationale (FLN) en Algérie (1954-1962) et contre l’Union des populations du Cameroun (UPC) dans les plis de l’indépendance (1955-1960) ; la guerre s’est poursuivie au Cameroun jusqu’en 1971. La Belgique a soutenu activement la sécession du Katanga face au gouvernement de Lumumba, moins de deux semaines après l’indépendance du Congo. L’Espagne franquiste a amené aux portes du Maroc la « guerre d’Ifni » (1957-1958), suivie d’une guerre de basse intensité pour Ifni jusqu’en 1969 et pour le Sahara occidental jusqu’en 1975. Enfin, le Portugal salazariste a mené la guerre dans ses trois colonies de Guinée-Bissau et Cap-Vert, Mozambique et Angola (1961-1975), y laissant les germes de la guerre civile.

Parallèlement, le mythe de « 1960, année des indépendances » ne doit pas tromper. Au-delà de l’invention des « indépendances octroyées » – une version du colonisateur pour faire croire à son contrôle du processus et du calendrier des indépendances –, l’Afrique indépendante subit l’influence d’anciennes puissances coloniales qui n’ont pas renoncé à leurs ambitions (Françafrique). D’autre part, le continent devient l’enjeu de la « Tricontinentale » (l’organisation regroupant les forces anti-impérialistes d’Afrique, d’Asie et d’Amérique latine), avec l’action des Chinois maoïstes et des Cubains castristes. Aucun empire n’a envisagé son retrait avant d’y être contraint par la force. Pour toutes ces raisons, la guerre froide pèse sur la géopolitique continentale : le Congo-Kinshasa est en 1960 l’épicentre de la guerre froide « chaude » en Afrique ; l’Angola lui succède en 1975 avec la guerre entre l’Unita (Union nationale pour l’indépendance totale de l’Angola) de Jonas Savimbi contre le Mouvement populaire de libération de l’Angola (MPLA) de José Eduardo Dos Santos. Cette géopolitique a pu accoucher de crises paradoxales, où s’enchâssent intérêts post-coloniaux, ambitions des acteurs régionaux et logiques de la guerre froide, à l’image de la crise du Biafra au Nigeria (1967-1970). Objet de propagande et

d’émotions médiatiques, le Biafra est apparu comme un précédent du devoir d’ingérence humanitaire, avec son lot de contradictions.

Les indépendances ont constitué un creuset des identités politiques et des nationalismes africains, tous forgés autour d’une identité anticoloniale. L’acmé des ambitions panafricaines, dont Kwame Nkrumah, le président du Ghana, a pu apparaître un temps comme le héraut, a été jouée et consommée avec les décolonisations. Les thèses panafricanistes remettent prioritairement en cause le découpage colonial de l’Afrique comme mal fondateur du continent ; elles teintent d’un nouvel anti-impérialisme les courants de décolonisation en Afrique. Pourtant, l’Organisation de l’unité africaine (OUA) créée en 1963 a posé comme principe fondateur l’intangibilité des frontières héritées de la colonisation. Si de récents travaux historiographiques ont remis en cause l’artificialité présumée des frontières contemporaines sur le continent, le renouveau de l’histoire sociale a, pour sa part, permis de cerner de nouveaux enjeux : le rôle des femmes dans les mouvements de politisation et de contestation, à l’image de mobilisations révolutionnaires ; ou encore les espaces et les lieux de conscientisation des jeunesses africaines à travers la constitution de mouvements étudiants (à l’image du syndicat étudiant de la FEANF).

Les années 1960-1990 ont ainsi vu le développement de sociétés africaines de plus en plus connectées et mondialisées, quoiqu’inscrites dans un cadre étatique très surveillé. La prise de position face au régime de l’apartheid, qui régit de 1948 à 1991 la ségrégation entre Noirs et Blancs en Afrique du Sud, s’impose comme la ligne de démarcation fondamentale dans la lutte anticoloniale. Le massacre de Sharpeville (1960) procède comme un électrochoc. L’abolition du régime ségrégationniste blanc devient l’objectif final de la lutte anticoloniale pour toute l’Afrique, par-delà les indépendances formelles. Ce combat aboutit à l’embargo contre le régime de l’apartheid puis à la constitution de la « ligne de front », c’est-à-dire à la mise en isolement du régime de Pretoria par des États africains. Finalement la liquidation interne de l’apartheid, la victoire de Nelson Mandela, sa politique de « Vérité et Réconciliation » et le rêve de la nation « arc-en-ciel » ont été autant d’éléments qui ont jalonné la transition réussie de l’Afrique du Sud à l’aube des années 1990. La décolonisation a conduit à l’érection de partis-États, au prétexte de forcer la construction nationale. Le

réseau du Rassemblement démocratique africain (RDA) de l'Ivoirien Houphouët-Boigny a activement contribué à cette politique en Afrique francophone. Cette logique de parti-État est moins à entendre comme un enjeu idéologique que comme un programme politique : le Parti doit être l'outil de construction contrôlée de l'État. Ici, s'entrevoit l'ombre d'une puissance étrangère et/ou post-coloniale pour soutenir « son » candidat ; une formule qui a fait le lit de la Françafrique.

Mobutu, Bongo et les autres

Dans les années 1960 s’enracinent des pouvoirs autoritaires, dominés par une personnalité politique : Mobutu, champion de l’anticommunisme et maître du Zaïre de 1965 à 1997, en est l’archétype ; ou le Gabonais Omar Bongo, pilier de la Françafrique et président de 1967 à sa mort en 2009. Ahmadou Kourouma, dans son livre *En attendant le vote des bêtes sauvages*, a dressé le portrait satirique du général togolais Eyadéma, président de son pays, du putsch de 1967 à sa mort en 2005. Ces personnages ne sont pas les « pères de l’indépendance », contrairement au récit national qu’ils ont composé. Parvenus aux affaires par opportunisme géopolitique, ils ont procédé à la patrimonialisation de l’État pour se maintenir au pouvoir. Cette politique clientélaire a été baptisée la « politique du ventre ». Les économies de la rente pétrolière, qui se sont développées dans les années 1960 et 1970, notamment sur le golfe de Guinée à l’instar du Gabon, du Congo-Brazzaville ou de l’Angola, ont constitué un socle pour ces pouvoirs despotiques. La corruption de ces régimes et leurs compromissions géopolitiques sont restées célèbres, ainsi qu’en témoignent le procès Elf dans la décennie 1990 et les affaires de la Françafrique. Tous les arguments sont bons pour affermir le pouvoir du parti-État. Toute une culture politique se cristallise dans les années 1970, avec sa part d’instrumentalisation : les régimes socialistes (Congo-Brazzaville, Bénin, Madagascar, etc.) y côtoient formellement des régimes tels que le Tchad de Tombalbaye ou le Zaïre de Mobutu qui se prétendent « révolutionnaires » au prétexte de leur politique de retour à l’« authenticité » africaine.

L’automne des dictateurs ?

Les années 1970 consacrent un véritable changement d’époque, symbolisé par le renversement en 1974 d’Haïlé Sélassié en Éthiopie par un comité révolutionnaire, et par la consécration en Libye du colonel Kadhafi, parvenu au pouvoir par un putsch en 1969. C’est également l’époque où l’ubuesque Bokassa parvient à se faire couronner empereur de Centrafrique en 1977 avec l’aval de la France, dans une parodie tropicale du sacre de Napoléon. Au total, ces régimes se caractérisent par un culte de la personnalité du chef de l’État, l’encadrement de l’espace public des sociétés, le poids de la sécurité d’État et des polices politiques, et la répression qui s’abat plus ou moins sévèrement suivant les régimes sur les opposants politiques. Le procès d’Hissène Habré, président du Tchad de 1982 à 1990, qui s’est tenu en 2015-2016 au Sénégal, a mis au jour cette architecture politique – ses imbrications et sa violence – administrée entre le parti unique Unir (Union nationale pour l’indépendance et la révolution), la police politique DDS (Direction de la documentation et de la sécurité), l’armée et le premier cercle du président. Les archives de la DDS, surnommées les « archives de l’horreur », constituent une documentation sans précédent pour plonger au cœur de cette ingénierie politique. La fin de cette période se caractérise dans les années 1980 par une fossilisation des autocraties et la croissance des contestations politiques et sociales qui animent les sociétés africaines. Les organisations de jeunesse trouvent une place importante dans ce processus, à l’image de Laurent Gbagbo, qui fut un chef de file de la jeunesse anti-Houphouët dans la Côte-d’Ivoire des années 1980. L’expérience sankarienne au Burkina Faso (1983-1987) constitue le plus célèbre coup de tonnerre dans ce paysage fossilisé. Le régime du capitaine Thomas Sankara engage d’authentiques réformes de modernisation sociale (réforme de l’agriculture, statut des femmes, politique éducative), dans lesquelles l’État est la clé de voûte. Le Ghana de Jerry Rawlings (1981-2001) est quant à lui devenu un modèle de réforme par le haut (lutte contre la corruption, adoption du multipartisme et engagement dans la voie de la démocratisation).

Enfin les années 1980 sont marquées par la mise sous tutelle économique de l'Afrique, à l'image de la chute des cours du café-cacao qui condamne le « miracle ivoirien » sur lequel Houphouët-Boigny avait construit son système économico-politique : les plans d'ajustement structurel (PAS) du FMI et de la Banque mondiale constituent la nouvelle donne de la décennie, dont les conséquences se font sentir encore bien des années plus tard. Cette austérité forcée provoque la désagrégation de l'appareil d'État : les politiques publiques qui doivent être les garantes du développement à moyen et long termes sont sacrifiées (enseignement, santé, transports, etc.). Derrière les blocages politiques et économiques se préparent les bouleversements des décennies à venir. En somme, les partis-États, présentés comme des remparts aux agitations et aux désordres, ont finalement été le contraire : leur impossible réforme a poussé les régimes à leur faillite, dans un contexte de crise économique structurelle, après une période d'incubation politique. La crise des Grands Lacs, marquée par le génocide des Tutsi de 1994, a été le théâtre de cette tragédie. D'autres grandes crises régionales, comme celle qui frappe la Corne de l'Afrique, ont engendré des interrogations autour de la question des voies du développement et des engagements humanitaires. Pourtant, à la veille de 1990, derrière le blocage politique et économique des appareils d'État soumis aux plans du FMI, existent des énergies et des imaginaires parmi les sociétés africaines qui préparent les bouleversements à venir à la faveur du printemps de la démocratie.

De la Françafrique à l’afro-pessimisme

Pierre Kipre

L’Histoire n° 350

Entreprise quasi humanitaire pour les uns, nouvelle forme de domination pour les autres : les avatars et les ambiguïtés de la coopération franco-africaine.

Alors qu’ils devaient être exemplaires dans les changements institutionnels qui mettaient officiellement fin aux rapports inégalitaires de la relation coloniale, les liens tissés au fil des cinquante dernières années entre la France et ses anciennes colonies d’Afrique subsaharienne sous l’expression « coopération franco-africaine » restent encore ambigus dans les opinions publiques, en France comme en Afrique. Certains y voient un ensemble d’actions quasi « humanitaires » d’une grande puissance en faveur de jeunes États en construction ; d’autres un système qui prolonge la dépendance des anciennes colonies sous de nouvelles formes, pervertissant ainsi le sens de la souveraineté de ces peuples.

La coopération entre la France et l’Afrique subsaharienne a en fait obéi à trois grandes phases : la mise en œuvre de la coopération « exemplaire » (1960-1981) ; la phase de réévaluation du « fardeau africain » (1981-1994) ; le temps de « l’intérêt relatif » (1994-2008).

C’est au moment où la Communauté franco-africaine, construction institutionnelle imaginée en 1958 pour régler le statut des territoires d’outre-mer, montre ses limites que s’affiche la nécessité d’organiser la « coopération franco-africaine ». Conçue comme Communauté d’États « associés à la France » et concédant à cette dernière la gestion de la souveraineté de tous, la Communauté change rapidement de contenu : la

Fédération du Mali (qui regroupait le Sénégal et le Soudan[17]) et Madagascar demandent, en décembre 1959, un statut d'États indépendants mais « associés » à la France. Le général de Gaulle accède à cette demande, fait signer des accords de coopération à ces deux pays le 2 avril 1960 et obtient, le 4 juin 1960, le vote de la loi constitutionnelle, vote qui consacre l'instauration de nouveaux rapports franco-africains à caractère bilatéral. C'est un système de « coopération » fondé sur un ensemble d'accords signés d'avril 1960 à mai 1961, entre États souverains, maintenant intactes l'influence et la position privilégiée de la France dans ces pays africains. C'est la Communauté franco-africaine rénovée.

Pour justifier cette évolution, le Premier ministre Michel Debré indique qu'il s'agit de « constituer une communauté, un ensemble d'États, autour de la France et où l'autorité de la France sera manifeste par le maintien de son influence, par le maintien de son aide et par sa coopération unique ». Rappelant la position du général de Gaulle sur cette évolution, le député Paul Coste-Floret, alors rapporteur de la loi du 4 juin 1960, précise que « cette évolution était irréversible et qu'il valait mieux qu'elle se fasse avec la France que sans la France et, probablement, contre la France ».

Ainsi, sauf dans la forme des documents diplomatiques, la « coopération franco-africaine » est, au moins au départ, une reformulation des liens que la France entend avoir avec un groupe d'anciennes colonies. Georges Pompidou, alors Premier ministre, pouvait déclarer devant l'Assemblée nationale, en 1964 : « La politique de coopération est la suite de la politique d'expansion de l'Europe du XIXe siècle, qui s'est marquée par la création ou l'expansion de vastes empires coloniaux, ou par la présence, l'influence économique et politique de l'Europe dans d'immenses contrées. » Mais pour une partie de l'élite africaine, c'est « un avatar honteux du colonialisme », comme l'écrit le romancier camerounais Mongo Beti en 1993 dans *La France contre l'Afrique, retour au Cameroun*. Elle a donc ses instruments, ses acteurs et ses détracteurs.

Dans les nouveaux États africains, la coopération avec la France est gérée, apparemment de manière classique, par les ministères des Affaires étrangères, avec interventions des autres ministères selon la nature des dossiers techniques. Tous les pays ouvrent immédiatement une ambassade à

Paris. En fait, l'essentiel se traite toujours sous la conduite exclusive des chefs d'État eux-mêmes. En France, les instruments de la coopération sont longtemps constitués d'un ministère (ministère délégué ou secrétariat d'État), distinct du ministère des Affaires étrangères, d'un secrétariat aux Affaires africaines à l'Élysée et de grands services spécifiques comme la Caisse centrale de coopération économique, héritière du FIDES (Fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer) de 1946 et ancêtre de l'actuelle Agence française de développement. Sur place dans chaque pays, la France dispose d'un important réseau diplomatique dont les responsables, anciens gouverneurs ou hommes politiques rompus aux affaires coloniales, sont de « presque vice-présidents » des États africains. Des accords et traités, avec des dispositions plus ou moins larges selon les pays, fondent juridiquement le cadre de ces relations ; ils portent sur les relations économiques et financières, culturelles et scientifiques, militaires et politiques.

Si les relations militaires, dès 1961, se traduisent parfois par l'installation de bases permanentes (Abidjan, Dakar, Libreville, N'Djaména, etc.) et toujours par la présence d'un plus ou moins important personnel d'encadrement militaire (plus de 6 000 hommes en 1990), elles sont le point d'appui des rapports politiques. Ceux-ci sont longtemps informels, bien que suivis quasi quotidiennement depuis l'Élysée par des hommes d'influence comme Jacques Foccart. Une gamme très large de liens personnels entretenus avec des dirigeants africains dans les milieux politiques français (Félix Houphouët-Boigny par exemple) favorise ainsi la mise en place et le fonctionnement de réseaux de relations et de pressions ; ces réseaux donnent aux relations politiques toute leur efficacité en Afrique subsaharienne, où les dirigeants misent principalement sur la France. Il faut attendre le 13 novembre 1973 pour voir formalisées les relations politiques privilégiées, avec la tenue du premier sommet franco-africain à Paris. Réunis chaque année, les huit premiers sommets visent à renforcer la coopération franco-africaine au plan politique, militaire et économique. Jusqu'en 2008, il y en aura en tout 23.

Dans le même temps, au plan culturel, outre une importante assistance technique en personnel de santé, d'enseignement et de recherche qui comptera jusqu'à près de 10 000 personnes et un nombre important de

centres de recherche, depuis 1970 est fondée l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) ; elle deviendra l'Agence de la francophonie en 1995, puis l'Organisation intergouvernementale de la francophonie (OIF), avec d'autres ambitions géostratégiques.

Au plan économique et financier, presque partout, les liens avec la France sont renforcés : premier fournisseur et souvent premier client de ces États, elle garantit la monnaie commune (franc CFA) de la plupart d'entre eux depuis 1960, à travers un compte d'opérations logé au Trésor français. C'est un atout pour les relations économiques et financières de ces pays ; mais c'est aussi un moyen de contrôle des échanges et des politiques économiques par la France.

Enfin, au plan humain, l'émigration subsaharienne connaît un élan et des facilités qui lui avaient été comptés jusque dans les dernières années de l'ère coloniale. Bien que « passés, sous l'effet de la décolonisation, d'un statut de "Français relatifs ou protégés" à un statut d'étrangers "absolus" » (Vincent Vie[18]), il a été facile d'ouvrir largement les frontières françaises aux ressortissants de l'ancien domaine colonial du fait de l'expansion économique des Trente Glorieuses (1945-1975). À partir des années 1970, ces migrations se féminisent et sont de plus en plus importantes : de 0,7 % de la population immigrée en France en 1962, les ressortissants des États d'Afrique subsaharienne représentent 4,3 % en 1982 et 9,1 % en 1999. En sens inverse, on constate que, entre 1960 et 1980, le nombre de Français dans ces États a augmenté dans des proportions beaucoup plus importantes que pendant l'ère coloniale ; un pays comme la Côte d'Ivoire comptera jusqu'à 50 000 Français au début des années 1980 contre moins de 10 000 en 1960. Ils sont dans l'administration et dans presque toutes les entreprises (agriculture, commerce, services, industries). Bien qu'ils s'en défendent, ces immigrés (Africains en France, Français en Afrique) sont aussi des acteurs de la coopération franco-africaine, animant quelquefois certains des réseaux et faisant circuler les images d'une relation ancienne, en marge du discours public.

Que coûtent à la France ses actions de coopération du temps où ses principaux acteurs, hommes politiques ou hauts fonctionnaires, la jugent « exemplaire », donc « rentable », en dépit des critiques du « cartiérisme[19] », déplorant que cet argent ne s'investisse pas plutôt dans les

provinces françaises ? Quels profits les États africains tirent-ils de ces relations « privilégiées » ? Vu de France, le coût de la coopération fait débat depuis longtemps. Mais comme le rappelle le rapport Barreau de 2001, le volume de l'aide publique au développement APD française est passé de 1,10 % du produit national brut en 1962 à 0,44 % en 1968 et 0,3 % en 2000. Malgré la modicité de ces concours dans le PNB français, il est indéniable qu'il s'agit d'interventions importantes, même s'il faut retenir aussi que « sur 100 € versés pour l'Afrique, 5 € vont à des projets pilotés par des Africains, 10 à 15 € vont à la rémunération de la coopération technique, 20-25 € pour le remboursement des dettes, 25 pour la promotion des produits français et 5 pour des appuis budgétaires » (Jean-Paul Gourévitch[20]). Pour bien des spécialistes, l'efficacité de l'aide financière et économique de la France dans ces relations de coopération reste à prouver.

Vus d'Afrique, les avantages économiques tirés par la France de cette coopération ne sont pas négligeables : selon les chiffres de la Cnuced, les investissements privés globaux dans les pays africains de la zone franc sont passés de 76,6 M$ en 1970 à 594,9 M$ en 1985 ; en 2006, ils ont atteint 285,49 M$, la France n'étant plus aussi dominante depuis les années 1980. Les bénéfices tirés par tous de ces investissements sont passés de 93,4 M$ en 1970 à 638,9 M$ en 1985 et 987,3 M$ en 2006. Dans le même temps, les transferts des revenus des ménages sans contrepartie sont passés de 89 M$ en 1970 à 880,5 M$ en 1980 et 393,5 M$ en 1985 ; en 2005, à cause de l'émigration africaine, les transferts des ménages vers ces pays de la zone franc atteignent 1 528 M$ contre 1 044 M$ à partir de la zone. Les avantages politiques sont tout aussi importants ; car, jusqu'au début des années 1980, la France peut compter quasi systématiquement sur l'appui de ces États dans toutes les instances internationales ; et son influence est évidente aux yeux de tous lorsque, en vertu des accords, elle intervient militairement dans divers pays depuis les années 1960 (Sénégal, Gabon, Cameroun, Mauritanie, Zaïre, Tchad, etc.).

Pourtant, à partir du début des années 1980, les critiques fusent. Le député Barreau rappelait en 2001 que « pendant vingt ans, les orateurs, toutes tendances politiques confondues, ont souligné le caractère pesant de notre dispositif, l'incohérence de la répartition des crédits, […] le manque de légitimité de notre politique de coopération dans l'opinion ». Même si

elle a fait depuis 1962 l'objet de propositions de réformes permanentes, la conception « gaullienne » de la coopération franco-africaine entre donc, au début des années 1980, en crise ouverte. Pis : elle est d'autant combattue que, sous l'effet des chocs pétroliers successifs, des crises climatiques et des politiques économiques hasardeuses, les partenaires africains de la France connaissent de graves difficultés depuis la fin des années 1970. L'afro-pessimisme s'installe alors durablement en France.

L'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981 avec François Mitterrand laisse supposer une refonte totale de la stratégie de coopération avec l'Afrique. C'est d'abord l'idée d'ouverture sur d'autres pays africains ; en 1966 déjà, la politique de coopération concernait aussi les anciennes colonies belges ; mais c'est surtout à partir du milieu des années 1980 qu'elle s'ouvre largement à toute l'Afrique subsaharienne. C'est ensuite l'idée d'ouverture à d'autres acteurs de coopération ou aux ONG. Plus tard, accompagnant le mouvement démocratique qui s'exprime dans de nombreux États africains au moment de la chute du mur de Berlin, c'est enfin le lien entre « démocratie et développement » ; et le président français déclare n'apporter l'aide de son pays qu'aux États qui iraient « vers plus de liberté » (discours de La Baule, 1990). Mais c'est aussi la poursuite de la politique de « maîtrise des flux migratoires » que porte la célèbre formule du Premier ministre Michel Rocard, « la France ne peut pas accueillir toute la misère du monde », qui en surprend désagréablement plus d'un en Afrique francophone.

Toutefois, à bien y regarder, les changements réels sont limités : la France maintient ses appuis financiers, même s'ils transitent parfois par les canaux européens, contrôle les principaux leviers des économies africaines, plaide parfois la cause des pays les plus endettés et n'hésite pas à intervenir militairement lorsque ses intérêts sont menacés : au Tchad en 1983 ; au Rwanda en 1994 (intervention controversée). Pour le président Mitterrand, en 1995, « il ne s'agit pas que de beaux sentiments. C'est aussi notre intérêt à nous, pays du Nord dont les marchés se rétrécissent, que d'ouvrir aux échanges internationaux des centaines de milliers d'hommes ».

Au moment où, en France, on est entre repenser la coopération dans un nouveau contexte géopolitique et perdre son influence dans une Afrique subsaharienne en ébullition, aucune doctrine de politique française, comme

auparavant, ne se dégage des politiques extérieures des États africains engagés dans cette coopération avec la France. Certains pays proposent des aménagements ou une « mise à niveau » des accords signés en 1960-1961 ; d'autres tentent des « révisions » timides (Madagascar en 1973 ; Burkina Faso en 1986). En fait, la plupart se contentent de s'inquiéter du « lâchage de Paris », surtout lorsque, en raison de la gravité de la crise dans les pays de la zone franc, la France impose la dévaluation brutale du franc CFA en 1994. Le drame rwandais de 1994 pousse, en France, à plus de prudence dans les rapports politiques, surtout qu'avec la fin de la « guerre des blocs » l'intérêt géostratégique de l'Afrique est plus limité qu'autrefois. C'est un tournant important que confortent la « mort officielle » de la Communauté franco-africaine (loi constitutionnelle du 4 août 1995) et la grande réforme de la coopération franco-africaine en 1998.

À partir de 1994-1995, il est évident que la France s'achemine lentement vers une révision de sa politique de coopération avec l'Afrique subsaharienne. Dans un contexte de cohabitation politique en France en même temps que celui des violences qui secouent l'Afrique subsaharienne, elle semble plus soucieuse de prendre en compte les conséquences des progrès de la construction européenne, les pressions des Institutions financières internationales, les risques d'embourbement : en 1997, Lionel Jospin affirme qu'elle n'est « ni ingérence ni indifférence ». Certes, se poursuivent les jeux des réseaux informels de pression et d'influence. Mais, dans l'ensemble, l'on assiste à une lente évolution vers une sorte de « mutualisation européenne » des moyens et des objectifs de la coopération française, notamment à travers les accords Union européenne/Afrique, Caraïbes et Pacifique ; la convention de Cotonou (23 juin 2000), qui introduit les premiers mécanismes des accords de partenariat économique entre l'UE et les pays ACP, est révélatrice d'une évolution de la stratégie française.

Il en est de même de la politique d'assistance militaire et de sécurité des États africains. Mise progressivement en place dès la fin des années 1980 (l'Accord de non-agression et de défense – Anad – en Afrique de l'Ouest), cette politique s'affiche clairement avec le projet « Recamp » (Renforcement des capacités africaines de maintien de la paix), qui vise à régionaliser l'appui militaire français sous l'égide d'organismes

multilatéraux, sans pour autant renoncer à la présence de bases françaises permanentes. La crise ivoirienne de 1999-2002 montre les limites d'une politique dont on perçoit difficilement les objectifs à long terme. Car l'effet immédiat est désastreux dans la perception qu'en ont les opinions africaines ; surtout dans l'ancien domaine colonial français, où les accusations de « néocolonialisme » sont permanentes à propos d'une coopération franco-africaine que ses défenseurs auraient voulue toujours « exemplaire », dans le droit fil de l'image que beaucoup ont d'une France « avocate des libertés et du progrès ».

À l'aube du XXIe siècle, l'Afrique s'achemine vers une plus grande ouverture à la coopération avec d'autres puissances mondiales, dans un contexte marqué par la marche à l'intégration africaine et surtout par la mondialisation des marchés, des idées et des techniques. Même l'idée de « sommets » avec les États africains, initiée par la France, est reprise largement par d'autres nouveaux partenaires de l'Afrique ; avec des objectifs et des moyens plus évidents que ne laisse pas saisir l'approche française actuelle. La coopération franco-africaine est bien à la croisée des chemins à cause de l'intérêt relatif que semble porter la France à un partenaire aussi ancien que l'Afrique subsaharienne.

Inscrite dans le droit fil du processus de décolonisation engagé par le général de Gaulle, la coopération est géographiquement plus ample qu'à ses débuts, dépassant le cercle restreint, hier, aux ex-colonies françaises d'Afrique subsaharienne. Mais, à cause des changements intervenus sur la scène internationale (construction européenne, fin de la guerre des blocs, mouvements de démocratisation en cours dans les pays africains, concurrence plus âpre entre les puissances émergentes et les grands pays industrialisés dont la France), c'est une coopération en voie de redéfinition de ses objectifs pour tirer parti des nouveaux enjeux internationaux. Et les pays africains ne sont pas moins dans l'obligation de mieux définir leur approche de cette coopération avec la France.

À la poursuite de l’Éden africain

Guillaume Blanc

L’Histoire n° 418

Des paysages sauvages : telle est l’Afrique dont rêvent certaines institutions internationales qui accusent les populations de dégrader l’environnement. Le cas du Semèn, en Éthiopie, est révélateur de cet « éco-racisme » hérité de la colonisation.

En 2011, en France, l'Unesco classait une portion des Cévennes au rang de patrimoine mondial de l'humanité. « Exemple remarquable », selon le site web de l'institution, l'« agro-pastoralisme » cévenol confère à cette région la « valeur universelle exceptionnelle » indispensable pour figurer dans le classement. En revanche, apprend-on sur le même site, la « valeur universelle exceptionnelle » du parc national des montagnes du Semèn[21], en Éthiopie, tient à ses « paysages » et ses « espèces animales ». Et, depuis 1996, « les activités agricoles et pastorales » ont tant « affecté les valeurs naturelles du bien » que celui-ci est relégué sur la « liste du patrimoine mondial en péril ».

Deux paysages d'agriculture sur terrasses et de pastoralisme extensif, mais deux histoires donc : une histoire d'adaptation, une histoire de dégradation. Cette distinction est lourde de conséquences. Fin 2012, les autorités éthiopiennes ont annoncé que les habitants d'Arkwaziye, au cœur du Semèn, ont accepté de détruire leur village et de le reconstruire en contrebas du corridor emprunté par le *walya ibex*, une espèce endémique de bouquetins qui serait en danger. Voilà cinquante ans que les experts de l'Unesco, de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et du World Wide Fund (WWF) réclament le déplacement des villageois du Semèn, accusés de dégrader l'environnement. Ils sont sur le point d'obtenir satisfaction.

Le massif du Semèn se situe au nord des hauts plateaux éthiopiens qui abritent la « montagne la plus peuplée du monde[22] » : situés en moyenne à 2 800 m d'altitude, dans un climat alpin, ces hauts plateaux sont occupés par au moins 30 millions d'habitants (voir carte p. VIII). L'économie rurale y repose sur le labour au bœuf, associé, généralement, à un élevage extensif de bovins et d'ovins. Pour construire leurs habitations, pour cuisiner et pour se chauffer, les villageois exploitent l'eucalyptus d'Australie introduit à la fin du XIXe siècle par les conseillers étrangers de l'empereur Ménélik II afin de pallier le manque de bois nécessaire à la construction de la capitale, Addis-Abeba. Omniprésente depuis en Éthiopie, la plante limite le fourrage disponible pour le bétail et absorbe une telle quantité d'eau qu'elle provoque l'érosion des sols. Quant à l'activité pastorale, elle est menacée

par la pression démographique qui réduit la taille des troupeaux et, sur les espaces fermés, la quantité de fumier nécessaire à l'enrichissement des sols cultivables.

Face à ces difficultés, les paysans optimisent leurs modes d'exploitation par l'irrigation, le terrassement, la culture sur brûlis et l'alternance de cultures annuelles et pérennes d'orge et de blé. En complément du bois, ils utilisent pour leurs habitations de la bouse séchée, des tiges de sorgho et de paille de blé. Comme dans la plupart des régions de l'Afrique subsaharienne, ces structures socio-environnementales sont au cœur d'une écologie « résiliente » où se combinent les contraintes du milieu, les modes de production et la capacité des populations à manipuler les premières en faisant évoluer les seconds.

En réalité, si la fragilité de l'environnement et du climat éthiopiens constitue un aléa permanent, seules les interventions du pouvoir en font un risque. La famine de 1974, qui précipita la chute du *negusa negest* (« roi des rois ») Hailé Sélassié, s'explique moins par deux années consécutives de sécheresse que par la précarité dans laquelle l'absolutisme impérial et les pouvoirs locaux maintenaient la paysannerie, ponctionnée en nature et en argent.

De même, dix ans plus tard, la famine de 1984 tient moins à l'absence de précipitations qu'à la collectivisation forcée des terres et à la détermination du gouvernement nationaliste marxiste du colonel Mengistu d'affaiblir les indépendantistes érythréens et tigréens.

L’écologie au service du nationalisme

Il ne s’agit pas d’idéaliser la gestion paysanne de l’environnement ou de nier l’érosion et l’altération des ressources qui constituent de sérieux problèmes en Éthiopie, comme dans le reste de l’Afrique. Encore faut-il en faire une évaluation sérieuse. Or, au fur et à mesure qu’ils exagèrent l’ampleur de la dégradation et le rôle destructeur de l’homme, les experts sous-estiment les enjeux de pouvoir qui se cachent derrière la nature.

C’est au lendemain de la décolonisation que le concept de « patrimoine mondial de l’humanité » a émergé avec, à sa suite, le grand partage selon lequel, comme l’expliquait en 1963 le biologiste belge Jacques Verschuren, à la tête de l’Institut des parcs nationaux du Congo, si « l’Europe a ses cathédrales préservées à travers les âges, l’Afrique peut être fière de montrer ses prodigieux spectacles naturels ». L’Éthiopie n’échappe pas au phénomène. Décidé à faire reconnaître la nation par l’extérieur pour mieux l’imposer à l’intérieur, Hailé Sélassié, de retour au pouvoir après la parenthèse de l’occupation italienne entre 1936 et 1941, invite les experts de l’Unesco à localiser de potentielles aires naturelles de préservation.

En 1962, ces derniers attirent son attention sur le *walya ibex* (aussi appelé le bouquetin d’Abyssinie) et les paysages du Semèn. L’empereur forme le projet d’y établir le premier parc national du pays. Celui-ci sera officiellement créé en 1969. Mais, dès 1963, le WWF envoie son agent Leslie Brown, basé au Kenya, effectuer une mission de reconnaissance. À son retour, il transmet ses impressions à Noël Simon, représentant de l’UICN : « Les Éthiopiens sont les êtres humains les plus destructeurs que j’ai jamais vus. »

Les deux hommes invitent ensuite Hailé Sélassié « à soustraire le parc à l’occupation humaine ». Délégué de l’UICN, Ian R. Grimwood suggère pour sa part d’y « abolir tous les droits individuels et humains ». Puis, suivant les conseils de l’Unesco, l’empereur engage alors le Britannique John Blower pour piloter l’entreprise. Ce dernier évoque une « population facile à soumettre » et Leslie Brown prescrit « une expulsion sans compensation financière ». L’Ethiopian Wildlife Conservation Authority

(EWCA), organisation éthiopienne, prend acte de ces avis et recommandations et, en 1969, informe le WWF, l'Unesco et l'UICN de son intention d'expulser les populations résidant au sein des 130 km^2 de l'espace-parc.

Pour l'empire, l'occasion mérite d'être saisie. Hailé Sélassié souhaite en effet s'asseoir à la table des grands dirigeants du temps et édifier un État-nation centralisé. La reconnaissance internationale et la préservation nationale d'un patrimoine mondial doivent lui permettre à la fois d'ancrer l'Éthiopie dans le monde occidental, et de planter le drapeau éthiopien dans des montagnes souvent réticentes, voire opposées, à son pouvoir.

La criminalisation des occupants du Semèn scelle l'alliance entre ces aspirations naturalistes et nationalistes. Dès 1963, les populations ont perdu leur droit de chasser le *walya ibex*, classé « espèce en danger » par l'UICN, sans preuve à l'appui. En 1968, l'empire prohibe les cultures sur brûlis et l'abattage d'arbres. En 1969, l'activité agropastorale est interdite. En 1970, l'extension des villages existants est pénalisée. En 1976, l'UICN peut annoncer un « succès » imminent. Deux ans plus tard, en 1978, le comité exécutif de l'Unesco érige le parc au rang de Patrimoine mondial de l'humanité. Et aujourd'hui encore, des gardes en armes veillent au bon usage de la nature.

Entre-temps, en 1974, Hailé Sélassié a été renversé et un gouvernement d'inspiration marxiste, le Derg, dirigé par Mengistu Hailé Mariam, est mis en place. En 1980, en pleine guerre civile, le parc du Semèn tombe aux mains des opposants politiques de Mengistu et de leurs alliés tigréens et érythréens, déterminés à faire chuter un régime qui les persécute, les uns au nom de leur idéal politique démocratique, les autres au nom de leur revendication de souveraineté nationale. Leur avancée contraint l'armée du gouvernement à renoncer à l'expulsion des habitants. Repliées à Debark, ville d'entrée du parc, les autorités éthiopiennes décident de laisser les professionnels occidentaux de la nature orienter sa gestion. Ceux-ci s'efforcent rapidement de scientifiser l'action à venir.

Ils insistent notamment sur le déclin du couvert forestier, étendu en 1900 sur 40 % du pays contre désormais moins de 4 %. Incontestable aux dires des experts internationaux et des décideurs nationaux, ce calcul est en fait le

produit d'une estimation réalisée en 1960 par un délégué onusien de la FAO (Food and Agriculture Organization), H.P. Huffnagel. Celui-ci s'appuyait sur une simple spéculation formulée en 1946 par W.E. Logan, un forestier à la recherche de données empiriques. Si les chiffres manquent pour évaluer la déforestation éthiopienne, les récits de voyageurs européens des XVIe et XVIIe siècles laissent penser que la couverture forestière actuelle est approximativement identique à celle de l'époque moderne.

Le discours de la dégradation a beau relever, semble-t-il, du mythe, il n'en préside pas moins à la politique éthiopienne de la nature. En 1986, grâce aux financements de l'Unesco, un plan d'aménagement du parc voit le jour : puisqu'ils dégradent l'environnement, les villageois doivent être déplacés. Depuis, c'est en poursuivant un idéal de type faune-flore-panorama que l'administration éthiopienne entend enrayer un cercle vicieux de type surpâturage-surexploitation-déforestation.

Alors qu'en Occident la « nature » renvoie au monde non humain que l'on redoute de voir disparaître, en amharique, l'une des langues nationales du pays, le vocable *täfätro* renvoie à ce qui, dans le monde non humain, « est créé » : l'homme n'est pas perçu, ici, comme une menace. Or, comme dans la plupart des aires protégées africaines, la nature éthiopienne existe d'abord à travers l'imaginaire occidental d'un « éden africain » où, avant les perturbations modernes, les sociétés humaines évoluaient au milieu d'une faune surabondante.

Quant au récit décliniste et aux injonctions écologiques qui lui sont associées, ils font du Semèn un exemple parfait d' » éco-racisme[23] », terme théorisé, notamment, par l'historien américain Martin Melosi en 1995. Désignant les inégalités « raciales » d'accès à l'environnement en général, l'éco-racisme constitue ici le prolongement postcolonial de la domination des Blancs envers les Africains : hier les puissances européennes agissaient au nom du fardeau civilisationnel de l'homme blanc, colon légitimé par des théories raciales ; aujourd'hui les institutions internationales agissent au nom du fardeau environnemental de l'Occidental, expert légitimé par des théories écologiques.

Les paysans doivent partir

Avec la Convention sur la diversité biologique signée à Rio, au Sommet de la Terre de 1992, l'ère du « développement durable » débute. À la même époque, le Semèn est redevenu accessible : les rebelles ont pris le pouvoir en 1991 et instauré en 1995 la République fédérale éthiopienne. L'ensemble des professionnels de la nature s'y font les défenseurs d'une politique appelée à durer : celle du « *parks for people* », c'est-à-dire des parcs créés par, et pour, les populations locales.

Cependant, au-delà du discours, la même idéologie préside au façonnement de la nature tout au long des années 1990. Suggérant un « développement décentralisé », les Suisses de l'université de Berne et le WWF recommandent le « déplacement » des villageois. S'appuyant sur des « sondages socio-écologiques », plusieurs agences des Nations unies préconisent une « stratégie de réduction de la pression humaine ».

Ces institutions continuent depuis de prescrire l'expulsion des populations. Ou plutôt, leur « déplacement volontaire ». Pour cela, au début des années 2000, un projet de développement intégré est mis en place. Grâce à l'aide technique et financière de l'ambassade autrichienne, les employés éthiopiens implantent des pépinières d'eucalyptus aux alentours du parc où ils dispensent, aussi, des formations aux agriculteurs désireux d'améliorer leur productivité. En revanche, dans l'enceinte du parc, aucune semence n'est distribuée, aucune formation proposée. Pour les villageois, la manœuvre est évidente : « Ils veulent nous affaiblir, nous rendre si pauvres que l'on n'aura plus d'autre choix que de quitter nos maisons[24]. »

Les gardes du parc infligent des amendes et des peines de prison aux villageois qui continuent de cultiver leurs terres, de faire paître leurs troupeaux et, selon la terminologie de rigueur en espace protégé, de « braconner ». Entre 1995 et 2012, les tribunaux de la région condamnent pour ces délits plus de 2 000 personnes, soit près d'un habitant du Semèn sur cinq.

Cette pénalisation de la vie quotidienne a dans un premier temps provoqué une franche contestation. Dès 1971, Leslie Brown signale

l'« utilisation d'armes à feu contre le personnel ». Vingt ans plus tard, lorsque le Derg chute, un responsable éthiopien rapporte « la destruction de toutes les infrastructures ». Néanmoins, par la suite, les gardes font état d'une résistance épisodique. Excepté quelques conflits isolés, les populations locales et l'administration gestionnaire semblent désormais entretenir une relation pacifiée.

Les paysans, face à l'autoritarisme du pouvoir central, semble s'être résignés. L'intervention de l'État prend désormais une forme qui se veut fondée sur la persuasion. En 1995, sur la recommandation de l'UICN, les responsables du parc inaugurent une politique de sensibilisation à l'environnement. Depuis, ils ont organisé près de 6 500 « journées de sensibilisation ». De village en village, ils expliquent aux résidents que la conservation de la nature est importante, que le tourisme peut améliorer leur niveau de vie et qu'ils doivent pour cela quitter le parc.

Beaucoup d'habitants du Semèn délaissent l'agropastoralisme pour travailler auprès des 4 000 touristes annuels du parc, et certains n'hésitent plus à dénoncer le voisin qui braconne ou coupe du bois. Seuls quelques milliers de personnes persistent aujourd'hui à vivre au sein du parc. Aux yeux des représentants de l'Unesco et de l'UICN qui, en dix ans, y ont effectué trois missions de quelques jours au plus, ce sont eux qui mettent le parc « en péril ». Seuls les mots du pouvoir ont donc changé. L'Éthiopie compose toujours avec une myriade de conseillers et d'experts dont la légitimité repose sur le présupposé positif accordé à la protection de l'environnement.

L'Éthiopie est d'ailleurs loin de faire exception. Au Kenya, en Tanzanie, au Botswana ou au Malawi, subventionnés par des bailleurs de fonds et des ONG du Nord, les pouvoirs mènent depuis vingt ans une guerre contre leurs populations rurales, dont le mode de vie, contraire aux exigences internationales en matière de parc national africain, devient tout simplement illégal.

Le bilan de leur politique de « tir à vue » et de déplacement des résidents des aires protégées avoisinait, en 2004, 2 000 braconniers tués, hommes torturés et femmes violées par des agents locaux pour lesquels protéger la nature consiste, aussi, à imposer le pouvoir. Au Semèn comme ailleurs, la

représentation indicible mais omniprésente d'une Afrique *black and wild*, faite d'une nature que ses habitants ne sauraient que détruire, conduit à bien des injustices.

Les auteurs

Pierre Alexandre était un anthropologue et linguiste africaniste, professeur à l'Inalco (l'Institut national des langues et civilisations orientales). Il a introduit en France l'étude des langues bantoues. Il a notamment publié *Langues et langage en Afrique noire* (Payot, 1967) et *Les Africains* (Lidis, 1981).

Jean-Pierre Bat est chartiste, agrégé et docteur en histoire. Ses travaux portent notamment sur Jacques Foccart, le renseignement et la décolonisation de l'Afrique. Il est l'auteur du *Syndrome Foccart. La politique française en Afrique de 1959 à nos jours* (Gallimard, coll. « Folio », 2012) ainsi que de *Françafrique : opérations secrètes et affaires d'État* (Tallandier, 2016) et *Les réseaux Foccart* (Nouveau Monde, coll. « Chronos », 2020).

Guillaume Blanc est maître de conférences à l'université Rennes 2. Formé à la Chaire de recherche du Canada en histoire environnementale, il travaille aujourd'hui sur la circulation contemporaine des experts et des savoirs qui préside, en Afrique, au gouvernement global de la nature et des hommes. Il dirige la collection « Histoire environnementale » aux Éditions de la Sorbonne, où il a notamment publié *Une histoire environnementale de la nation* (2015) et codirigé *Humanités environnementales. Enquêtes et contre-enquêtes* (2017). Son dernier livre, *L'invention du colonialisme vert. Pour en finir avec le mythe de l'Éden africain*, est paru chez Flammarion (2020).

Jean-Renaud Boisserie est paléontologue, directeur de recherche au CNRS et directeur de l'unité mixte de recherche PALEVOPRIM (Paléontologie Évolution Paléoécosystèmes Paléoprimatologie) de l'université de Poitiers et du CNRS. Il est également chercheur associé au Centre français des études éthiopiennes à Addis-Abeba (Éthiopie). Il travaille sur l'évolution des grands mammifères et des écosystèmes fossiles africains. Dans ce cadre, il dirige l'Omo Group Research Expedition, un programme interdisciplinaire international qui étudie l'écosystème plio-pléistocène de la basse vallée de l'Omo en Éthiopie, site majeur documentant l'évolution humaine sur les plans biologique et culturel. Deux références de ses travaux publiés en anglais : « Environmental changes and their impacts on life : a paleontological approach », in D. Ambrosetti et *al*. (dir.), *Climatic and Environmental Challenges. Learning from the Horn of Africa* (Centre français des études éthiopiennes, Addis-Abeba, 2016, p. 17-36) ; J.-R. Boisserie et *al*., *New paleoanthropological research in the Plio-Pleistocene Omo Group, Lower Omo Valley, SNNPR (Southern Nations, Nationalities and People Regions), Ethiopia* (Comptes Rendus Palevol, 7, 2008, p 429-439).

François Bon, professeur de préhistoire à l'université de Toulouse-Jean Jaurès, conduit des recherches en Europe et en Afrique sur les premières sociétés d'*Homo sapiens* et a mené plusieurs chantiers archéologiques, dans le sud de la France comme en Éthiopie. Il a publié *Préhistoire. La fabrique de l'homme* (Seuil, 2009) ; *Vol de vaches à Christol Cave. Histoire critique d'une image rupestre d'Afrique du Sud* (Publications de la Sorbonne, 2009, avec J.-L. Le Quellec et F.-X. Fauvelle) ou encore *Sapiens à l'œil nu* (CNRS éditions, 2019).

Jean-Pierre Chrétien est historien et directeur de recherche émérite au CNRS. Il a enseigné à l'École normale supérieure du Burundi puis à l'université Lille 3, et de 1973 à 2003 il a été chercheur en histoire de l'Afrique au CNRS. Il a dirigé de 1986 à 2001 le laboratoire associé de

Paris 1 « Mutations africaines dans la longue durée ». Ses recherches portent notamment sur l'histoire de la région des Grands Lacs, aux XIXe et XXe siècles. Il a publié *Gitega capitale du Burundi. Une ville du Far West en Afrique orientale allemande, 1912-1916* (Karthala, 2015) ; *Rwanda. Racisme et génocide. L'idéologie hamitique*, avec Marcel Kabanda (Belin, 2013) ; *L'Afrique des Grands Lacs. Deux mille ans d'histoire* (Flammarion, 2000).

Catherine Coquery-Vidrovitch, professeure émérite à l'université Paris-Diderot (aujourd'hui Université de Paris), normalienne et agrégée, est spécialiste de l'histoire de l'Afrique. Elle a notamment publié *Petite histoire de l'Afrique. L'Afrique au sud du Sahara de la préhistoire à nos jours* (La Découverte, 2011) ; *L'Afrique des routes. Histoire de la circulation des hommes, des richesses et des idées à travers le continent africain* (coédition Musée du quai Branly-Jacques Chirac et Actes Sud, 2017) ; *Les routes de l'esclavage africain* (Albin Michel, 2018).

Marie-Laure Derat, directrice de recherche au CNRS au sein du laboratoire Orient et Méditerranée, est spécialiste de l'Éthiopie chrétienne à l'époque médiévale (XIe-XVIe siècle). Elle aborde l'histoire de ce royaume à partir des textes historiques et hagiographiques rédigés en langue guèze, ainsi qu'à partir des données issues de fouilles archéologiques. Elle a notamment publié une enquête sur la dynastie Zāgwē, à laquelle on associe le site de Lalibela, intitulée *L'énigme d'une dynastie sainte et usurpatrice dans le royaume chrétien d'Éthiopie du XIe au XIIIe siècle* (Brepols, 2018). Avec Claire Bosc-Tiessé, elle dirige la mission archéologique française sur le site de Lalibela depuis 2009 et a publié avec elle *Lalibela, site rupestre chrétien d'Éthiopie* (Presses universitaires du Midi, 2019).

François-Xavier Fauvelle est professeur d'Histoire et archéologie des mondes africains au Collège de France. Il a publié en 2013 *Le rhinocéros*

d'or. Histoires du Moyen Âge africain (Alma). Il est aussi l'auteur de *Convoquer l'histoire. Nelson Mandela : trois discours commentés* (Alma, 2015) et *À la recherche du sauvage idéal* (Seuil, 2017). Il a également dirigé un ouvrage collectif, *L'Afrique ancienne, de l'Acacus au Zimbabwe. 20 000 ans avant notre ère-XVIIe siècle* (Belin, 2018).

Jean Fremigacci est historien de la colonisation, de Madagascar en premier lieu. Agrégé d'histoire, maître de conférences d'histoire contemporaine, il a enseigné à l'université de Tananarive de 1969 à 1987, puis à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (1987-2004). La thématique de ses recherches peut être indiquée par certains de ses travaux récents : *État, économie et société coloniale à Madagascar. Fin XIXe siècle-1940* (Karthala, 2014) ; et, avec D. Lefeuvre et M. Michel (dir.), *Démontage d'empires* (Riveneuve, 2013).

Iwona Gajda, chercheuse au CNRS (UMR 8167 Orient et Méditerranée), est spécialiste en épigraphie sudarabique et en histoire de l'Arabie du Sud ancienne. Depuis 2010 elle a élargi son champ de recherche à la civilisation de l'Éthiopie ancienne. Elle a publié notamment le livre *Le royaume de Ḥimyar à l'époque monothéiste. L'histoire de l'Arabie du Sud ancienne de la fin du IVe siècle de l'ère chrétienne jusqu'à l'avènement de l'islam* (Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, XL, 2009) et plusieurs articles. Pendant plusieurs années elle a assuré des conférences consacrées à l'épigraphie et l'histoire sudarabique à l'École pratique des hautes études et à l'École du Louvre. Elle a participé à plusieurs missions de terrain au Yémen, puis en Éthiopie. Depuis 2010, elle dirige une mission archéologique en Éthiopie, dans la région du Tigré, sur le site de Wakarida, depuis 2015 en collaboration avec Anne Benoist.

Philippe Haudrère est agrégé d'histoire, professeur honoraire des universités, membre de l'Académie de marine. Il a publié une quinzaine

d’ouvrages parmi lesquels *L’Empire des rois* (Denoël, 1996) ; *La Bourdonnais. Marin et aventurier* (Desjonquères, 1991) ; *De l’esclave au citoyen* (Gallimard, 1998) ; *Les Compagnies des Indes* avec G. Le Bouedec (Ouest-France, 1999) ; avec R. Estienne (dir.), *Les Compagnies des Indes* (Gallimard, 2013).

Bertrand Hirsch est professeur à l’université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Il est spécialiste de l’histoire de la Corne de l’Afrique à l’époque médiévale et a dirigé avec François-Xavier Fauvelle l’ouvrage *Espaces musulmans de la Corne de l’Afrique au Moyen Âge* (Boccard, 2011). Il est également l’auteur, avec Bernard Roussel, de *Le Rift est-africain. Une singularité plurielle* (IRD, 2010).

Pierre Kipré est un ancien élève de l’ENS d’Abidjan et professeur émérite. Il a été ministre de l’Éducation nationale en remplacement de Saliou Touré et a été ambassadeur de la Côte d’Ivoire en France à Paris. Il a publié de nombreux ouvrages historiques sur l’Afrique dont *Cultures et identités nationales en Afrique de l’Ouest. Le Daà dans la société béninoise d’hier à demain* (L’Harmattan, 2014). Il a aussi dirigé *Les conditions économiques de l’indépendance à l’ère de la mondialisation. Mythes et réalités en Afrique de l’Ouest* (L’Harmattan, 2011).

Elikia M’Bokolo est un historien congolais, spécialiste de l’histoire sociale, politique et intellectuelle de l’Afrique. Normalien et agrégé d’histoire, il est directeur d’étude à l’École des hautes études en sciences sociales (EHESS) de Paris. Il a notamment publié *Simon Kimbangu. Le Prophète de la Libération de l’Homme noir* (L’Harmattan, 2014).

Marc Michel est normalien et agrégé d’histoire. Il est spécialiste de l’histoire contemporaine de l’Afrique, de la question coloniale et de la décolonisation. Il a notamment travaillé sur la contribution de l’Afrique-

Occidentale française durant la Première Guerre mondiale. Il a été maître de conférences à Brazzaville, Yaoundé et à la Sorbonne (Paris I), professeur des Universités à l'université Clermont II à Clermont-Ferrand, puis à l'université de Potence (aujourd'hui Aix-Marseille Université). Il a été membre de l'Institut des mondes africains (anciennement Centre d'études des mondes africains). Il a récemment publié *La France au Cameroun, 1919-1960. Partir pour mieux rester* ? (Les Indes savantes, 2018).

Bernard Nantet est archéologue. Il s'est intéressé au continent africain dès sa sortie du Centre de formation des journalistes en 1958. Il est amené à travailler à plusieurs reprises sur le Sahara (Tegdaoust, Tichit et empire du Ghana), également comme photographe. Il collabore à *L'Histoire* dès les premiers numéros, à nombre d'encyclopédies et s'occupe pendant une trentaine d'années de l'histoire et de l'art africains dans des journaux pour enfants et adolescents (*Kouakou et Calao*). Il a notamment publié *Histoire du Sahara* (Tallandier, 2015) et un *Dictionnaire de l'Afrique* (Larousse, coll. « In Extenso », 2011).

Pap Ndiaye est professeur d'histoire à Sciences Po. Spécialiste des États-Unis, il est un historien des Africains-Américains dans un monde connecté. Il a notamment publié *La condition noire. Essai sur une minorité française* (Calmann-Lévy, 2008) ; avec Andrew Diamond, *Histoire de Chicago* (Fayard, 2013) ; et *Le modèle noir, de Géricault à Matisse. La chronologie* (Flammarion-Musée d'Orsay, 2019).

Michel Pierre est agrégé d'histoire, licencié d'histoire de l'art et archéologie, spécialiste d'histoire coloniale, ancien diplomate. Il a récemment publié *Sahara. Le grand récit* (Belin, 2014) et *Le temps des bagnes, 1748-1953* (Tallandier, 2017).

Yann Potin est chargé d'études documentaires aux Archives nationales et maître de conférences associé à l'université Paris Nord. Il travaille principalement sur l'histoire du patrimoine, de la construction, de la transmission des archives et des sources historiques. Il a notamment coordonné l'*Histoire du monde au* $_{XV}{}^{e}$ *siècle* (Fayard, 2009) et l'*Histoire mondiale de la France* (Seuil, 2017). Il a récemment publié *Trésors, écrits, pouvoirs – Archives et bibliothèques d'État en France à la fin du Moyen Âge* (CNRS éditions, 2020).

Estelle Sohier est docteure en histoire de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, et chargée d'enseignement et de recherche au département de géographie et environnement de l'université de Genève. Au croisement de l'histoire et de la géographie culturelle, ses recherches portent sur la photographie de voyage, la culture visuelle et les imaginaires géographiques connectant l'Europe, les pays méditerranéens et l'Afrique de l'Est. Elle a publié plusieurs ouvrages dont *Le Roi des rois et la photographie. Politique de l'image et pouvoir royal en Éthiopie sous le règne de Ménélik II* (Publications de la Sorbonne, 2012) et *Fred Boissonnas et la Méditerranée. Une odyssée photographique* (La Martinière, 2020).

Conception graphique : Farida Jeannet

© Nouveau Monde éditions – L’Histoire, 2021
44, quai Henri-IV – 75004 Paris
ISBN : 978-2-38094-149-4
Dépôt légal : janvier 2021

Table

Couverture

Page de titre

Afrique, histoire universelle - FRANÇOIS-XAVIER FAUVELLE

Enthousiasme de la décolonisation

Sur les pas d’Ibn Battûta

PREMIERE PARTIE - Les sources vives de l’histoire

Le berceau de l’humanité ? - JEAN-RENAUD BOISSERIE

Une petite branche du vivant

La palme de la diversité

L’âge d’or du Néolithique - BERNARD NANTET

Un paradis terrestre

Poterie et mil cultivé

Du cheval au chameau

La longue histoire des Bushmen - FRANÇOIS BON

Débat entre anthropologues

De délicats œufs d’autruche

À l’épreuve du temps

DEUXIEME PARTIE - Le temps des empires

De Daamat à Aksoum Les premiers royaumes - IWONA GAJDA

Sur la route des aromates

Ivoire et cuirs d’hippopotame

Éthiopie : les rois et leurs rapports à l’écrit - MARIE-LAURE DERAT

Le temps d’Aksoum : Ier-VIIe siècle

Les siècles de trouble : VIIe-XIIIe siècle

La dynastie Zagwé : XIe-XIIIe siècle

Les rois salomoniens : 1270-1527

D’autres Moyen Âge - Ce que révèle l’archéologie - FRANÇOIS-XAVIER FAUVELLE

De nombreux mégalithes

Une culture païenne

Le temps des royaumes - FRANÇOIS-XAVIER FAUVELLE, BERTRAND HIRSCH

Prologue : la traite, ou la double malédiction

Ghâna, Mâli, Songhay… Les royaumes de l’Ouest

Les royaumes chrétiens de Nubie et d’Éthiopie

Les cités marchandes de la côte orientale

La rencontre avec le monde islamique

Les cités de pierre de Zimbabwe - JEAN-PIERRE CHRETIEN

Un horizon de légendes

L’archéologie révèle une ancienne civilisation africaine

Des hauts lieux d’un pouvoir sacré

Une économie de l’or

Une histoire vieille de mille ans

Des sociétés agropastorales

Le temps du déclin

Djenné, sur le Nil-des-Noirs - PIERRE ALEXANDRE

L’or et le sel

Une ville bénie du ciel

Conversion à l’Islam

L’arrivée des Maliens

Les convoitises marocaines

La sous-préfecture

Ibn Battûta, un Candide en Afrique - PIERRE ALEXANDRE

Truffes blanches aphrodisiaques

Des femmes bien légères

Le Mâli, pays de l’or - FRANÇOIS-XAVIER FAUVELLE, BERTRAND HIRSCH

Des sources indirectes

Les sources tardives : les Tarikh

L’archéologie

L’âge d’or : le XIVe siècle

Une terre fertile

L’or : un secret bien gardé

Une lignée de rois musulmans

TROISIEME PARTIE - De l’exploration à la colonisation

Afrique : le continent contourné - YANN POTIN

Un réservoir d’idées reçues

Un siècle de conquêtes… de plages

Ramusio et l’encyclopédie des quatre parties du monde

Afrique : 2 000 ans de colonisation - ENTRETIEN AVEC CATHERINE COQUERY-VIDROVITCH

L’esclavage, une question noire - CATHERINE COQUERY-VIDROVITCH

Une Antiquité métisse

De noir à noirceur

La colonisation invente la race

La grande déportation vers l’Amérique - PHILIPPE HAUDRERE

Ménélik II et la fondation de l’Éthiopie contemporaine ESTELLE SOHIER

Conquêtes du pouvoir et du territoire

David contre Goliath

Importation d’innovations étrangères

Le roi n’est pas mort

L’affaire Voulet-Chanoine - MICHEL PIERRE

Pillages, meurtres et destructions

Voulet ne répond plus aux ordres

« Maintenant, je suis un chef noir »

Le pillage de l’Afrique subsaharienne - CATHERINE COQUERY-VIDROVITCH

« Richesse, force et bonté »

Silence, on tue…

Une économie prédatrice

Des exploitations de type moderne

« Le travail forcé, c’est de l’esclavage » - ENTRETIEN AVEC ELIKIA M’BOKOLO

Les soldats noirs de la République - PAP NDIAYE

La force noire

« Sénégalais » dans les tranchées

La « guerre raciale » des Allemands

Oubliés de la mémoire collective

Un siècle de colonisation (1850-1960) - JEAN-PIERRE CHRETIEN

Le tournant du milieu du XIXe siècle : un nouveau regard sur l’Afrique

Du « commerce légitime » aux conquêtes territoriales

Le régime colonial : contrôle, exploitation et discrimination

Émergence d’une conscience politique africaine

QUATRIEME PARTIE - Décolonisations
Et l’indépendance vint à l’Afrique - MARC MICHEL
1944 : le consensus colonial
1946-1956 : la faillite de l’Union française
1958-1960 : le divorce
En guise de conclusion
Madagascar : la grande révolte de 1947 - JEAN FREMIGACCI
Insurrection
État de siège
1960 : l’année africaine - ENTRETIEN AVEC ELIKIA M’BOKOLO
La difficile sortie de la colonisation - JEAN-PIERRE BAT
La guerre froide s’invite
Mobutu, Bongo et les autres
L’automne des dictateurs ?
De la Françafrique à l’afro-pessimisme - PIERRE KIPRE
À la poursuite de l’Éden africain - GUILLAUME BLANC
L’écologie au service du nationalisme
Les paysans doivent partir
Les auteurs
Page de copyright

1 Cf. D. E. Granger, R. Gibbon, K. Kuman et *al.*, « New Cosmogenic Burial Ages for Sterkfontein Member 2 *Australopithecus* and Member 5 Oldowan », *Nature* 522, 4 juin 2015.

2 Cf. M. Brunet et *al.*, « “Toumaï”, Miocène supérieur du Tchad, le nouveau doyen du rameau humain », *Comptes rendus Palevol* 3/2004, pp 277-285.

3 Cf. J.-R. Boisserie, « *Ardipithecus ramidus* and the Birth of Humanity », *Annales d’Éthiopie* 25/1, 2010, pp 271-281.

4 Cf. J.-R. Boisserie, « La vallée de l’Omo : mémoire de 2,5 millions d’années d’évolution humaine », *Microscoop* n° 66, juillet 2012, pp. 20-23.

5 J.-L. Le Quellec, F.-X. Fauvelle, F. Bon, *Vol de vaches à Christol Cave. Histoire critique d'une image rupestre d'Afrique du Sud*, Publications de la Sorbonne, 2009.

6 H.J. Deacon, *Human Beginnings in South Africa. Uncovering the Secrets of the Stone Age, Walnut Creek*, Altamira Press 1999.

7 P.-J. Texier et *al*., « A Howiesons Poort tradition of engraving ostrich eggshell », *PNAS*, 107, 14, 2010 ; G. Porraz et *al*., « Technological successions in the Middle Stone Age sequence of Diepkloof Rock Shelter », *Journal of Archaeological Science*, 40, 2013.

1 S. Kelly (dir.), *A Companion to Medieval Ethiopia and Eritrea* (Brill, 2020).

2 F.-X. Fauvelle, B. Poissonnier, « The Shay Culture of Ethiopia », *African Archaeological Review* 33/1, 2016, pp. 61-74.

3 F.-X. Fauvelle, B. Hirsch, « Établissements et formations politiques musulmans d'Éthiopie et de la corne de l'Afrique au Moyen Âge : vers une reconstruction », *Annales islamologiques* 42, 2008, pp 339-375.

4 Le Ghâna médiéval n’a rien à voir avec le Ghana actuel : il était situé dans le sud de la Mauritanie, donc à plus de 1 000 km de l’actuel Ghana.

5 La colonie devait son nom à Cecil Rhodes, fondateur de la compagnie minière De Beers.

6 W.G. Randles, *L'Empire du Monomotapa*, du XVe au XIXe siècle, Éditions de l'EHESS, 1975.

7 G. Connah, *African Civilizations. An archaeological perspective*, Cambridge University Press, 2001, pp 223-262.

8 T.N. Huffman, « Mapungubwe and Great Zimbabwe : the origins and spread of social complexity », *Journal of anthropological archaeology*, 2009, pp. 37-54.

9 P. Beaujard, « Océan Indien, le grand carrefour », *L'Histoire* n° 355, juillet-août 2010, pp. 30-35.

10 Comme tous les grands fleuves africains, le Niger est appelé de noms vernaculaires variés et très différents par les divers peuples riverains. « Niger » est un terme européen récent (fin XVIIIe siècle), dérivé de l'adjectif latin « noir ». L'étymologie la plus probable est le berbère *ghir n'igheren*, « fleuve des fleuves ».

11 La cola (ou kola) est le fruit d'un arbre de la forêt guinéenne, connu dans toute l'Afrique occidentale pour ses propriétés toniques et gustatives, longtemps avant que les Américains en aient fait la base de leur boisson nationale. Tout en ayant un rôle important dans certains rituels animistes, c'est le seul excitant indigène toléré par les branches les plus rigoristes de l'Islam en Afrique subsaharienne. D'où son importance commerciale.

12 François-Xavier Fauvelle, « Niani redux. En finir avec l'identification du site de Niani (Guinée-Conakry) à la capitale du royaume du Mali », in Fr.-X. Fauvelle-Aymar (dir.), *Palethnologie de l'Afrique*, *P@lethnologie*, vol. 4, 2012, p 237-254 [En ligne : http://blogs.univ-tlse2.fr/palethnologie/2012-10-fauvelle-aymar/]

1 Censée avoir été envoyée dans les années 1160 au pape Alexandre III, à l'empereur Barberousse et au basileus Manuel Comnène, une lettre, dont on ignore l'auteur, dépeint un empire fabuleux au-delà des Indes, gouverné par un énigmatique Jean, roi et prêtre. Les explorateurs du Moyen Âge l'ont cherché avec obstination.

2 J. Le Goff, « L'Occident médiéval et l'océan Indien : un horizon onirique », *Pour un autre Moyen Âge*, Gallimard, 1977.

3 Cf. N. Zemon Davis, *Léon l'Africain. Un voyageur entre deux mondes*, Payot et Rivages, 2007.

4 . Les termes Noir, Nègre, Blanc sont utilisés dans le sens qu'ils avaient à l'époque, étant entendu que ce sont des constructions occidentales apparues et élaborées avec l'histoire de l'esclavage africain.

5 La traduction de la Bible en grec, au IIIe siècle, a adopté le terme d'Éthiopien (qui, en grec, désigne des personnes « au visage brûlé » par le soleil et renvoie donc à un trait physique).

6 P. Charles, « Les Noirs, fils de Cham le maudit », *Nouvelle revue théologique*, 1928, LV, et « Les antécédents de l'idéologie raciste », *ibid*., 1939, t. LXVI.

7 J. Wright, *The Trans-Saharan Slave Trade*, Londres, Routledge, 2007.

8 Ibn Butlan, traduit par B. Lewis, *Race et couleur en pays d'Islam*, Payot, 1982, pp 140-147.

9 Kant, *Observations sur le sentiment du beau et du sublime* (1764), 2e éd. fr., J. Vrin, 1980.

10 Gobineau, *Essai sur l'inégalité des races humaines*, 1853-1855.

11 Comte de Buffon, chapitre « La dégénération des animaux », *Histoire naturelle*, 1749.

12 S. Jay Gould, *Le Sourire du flamant rose*, Seuil, 1988.

13 M. Mamdani, *Citizen and Subject*, Karthala, 1996, et J.-P. Dozon, *Frères et Sujets*, Karthala, 2003.

14 A. Jacquard, *Éloge de la différence : la génétique et les hommes*, Seuil, 1978.

15 Pour en savoir plus : Harold G. Marcus, *The Life and Times of Menelik II : Ethiopia 1844-1913*, Lawrenceville, Red Sea Press, 1995 ; Bahru Zewde, *A History of Modern Ethiopia*, 1855-1974, Londres, James Currey Ltd, 2001 ; Christopher Clapham, « Menilek II » in *Encyclopaedia Aethiopica* vol. 3, Siegbert Uhlig (dir.), Wiesbaden, Harrassowitz, 2007 ; Estelle Sohier, *Le roi des rois et la photographie. Politiques de l'image et pouvoir royal en Éthiopie sous le règne de Ménélik II*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2012

16 Créé au Soudan en 1881, l'État mahdiste a combattu les troupes égyptiennes, anglaises et éthiopiennes afin de restaurer un « islam authentique ». Il est définitivement vaincu en 1898.

17 Publié en français par un diplomate : Guebré Sellassie, *Chronique du règne de Ménélik II, roi des rois d'Ethiopie*. Traduit de l'amharique par Tésfa Sellassié. Publié et annoté par Maurice de Coppet 164 illustrations dont 63 hors texte et 10 cartes et plans. Gembloux, J. Duculot & Paris, Maisonneuve, tome I, 1930, tome II, 1932.

18 Archives Nationales d'outre-mer. DAM 16 (DAM = ministère des colonies/direction des affaires militaires) Afrique III 37, 37bis, 38, 38bis (Afrique III = série géographique/Afrique/explorations et missions) MIS 49 et MIS 110 (MIS = min. des colonies/Missions).

19 Fachoda, cette obscure forteresse sur le Nil blanc, devient à la fin du XIXe siècle le carrefour des ambitions impérialistes européennes en Afrique. Occupé par la mission Marchand venue du Congo en juillet 1898 puis encerclé par les troupes anglo-égyptiennes de Kitchener, le site devient un casus belli entre les deux pays. En novembre, Paris cède aux ultimatums du gouvernement de Londres, qui s'assure ainsi le contrôle total du bassin du Nil.

20 Muriel Mathieu, *La Mission Afrique centrale*, Paris, L'Harmattan, coll. « Racines du présent », 1995.

21 Isabelle Dion, *Vers le lac Tchad, Expéditions françaises et résistances africaines 1890-1900*, coll. « Histoires d'outre-mer », Archives nationales d'outre-mer, Silvana Editoriale, 2014.

22 L'ethnie Mossi occupait le sud de la grande boucle du Niger et le bassin des fleuves Volta.

23 A. Dubarry, *Voyage au Dahomey*, Paris, 1879.

24 Dans leur lutte contre Samory en 1891, les Français découvrent que le chef rebelle reçoit de l'aide de la part des autorités anglaises de la Sierra Leone. Il en résultera de la part des officiers soudanais une rancune tenace envers les Britanniques.

25 Fuglestad Finn, « À propos de travaux récents sur la mission Voulet-Chanoine », in *Revue française d'histoire d'outre-mer*, tome 67, n° 246-247, 1er et 2e trimestres 1980, pp. 73-87.

26 À partir de 1875, Pierre Savorgnan de Brazza explore le fleuve Ogooué et parvient jusqu'au Congo, qu'il fait placer sous l'autorité de la France en 1885, et où il fonde Brazzaville.

27 Les abus de l'exploitation caoutchoutière belge sont dénoncés dès 1890 par le Noir américain G.W. Williams puis en 1905 par le journaliste anglais Edmund Morel. Sous la pression de l'opinion internationale, le roi est contraint de céder le territoire du Congo – sa possession personnelle – à la Belgique, en 1908.

28 Finalement retrouvé et publié en 2013 par l'auteure de cet article sous le nom de « Rapport Lanessan » du nom du président de la commission chargée de sa rédaction après la mort de Brazza.

29 H. Bley, *South-West Africa Under German Rule, 1894-1914*, Londres, Heinemann, 1971, et J. Koponen, *Development for Exploitation. German Colonial Policies in Mainland Tanzania*, 1884-1914, Helsinki-Hambourg, Finnish Historical Society, Studia Historica 49, 1995.

30 J. Kotek, « Afrique : le génocide oublié des Herero », *L'Histoire* n° 261, pp. 88-92.

31 R. Nzabakomada-Yakoma, *L'Afrique centrale insurgée. La Guerre du Kongo-Wara, 1928-1931*, L'Harmattan, 1986.

32 Le terme vient de la langue wolof, et peut se traduire par « marins ». Les « laptots » furent initialement employés par la Marine française, comme domestiques, gardes ou porteurs.

33 Cf. M. Klein, *Slavery and Colonial Rule in French West Africa*, Cambridge University Press, 1998.

34 C. Mangin, *La Force noire*, Hachette, 1910, p 258.

35 J. Lunn, *Memoirs of the Maelstrom*, Oxford, James Currey, 1999, p 166.

36 Cf. J.-Y. Le Naour, « Les Allemands, le racisme, et les troupes coloniales », *L'Histoire* n° 284, février 2004, pp. 72-76.

37 J. Moulin, *Premier Combat*, Minuit, 1947.

38 C. de Gaulle, *Mémoires de guerre. Le Salut, 1944-1946*, Plon, 1989, p 628.

39 A. Mabon, « La singulière captivité des prisonniers de guerre coloniaux durant la Seconde Guerre mondiale », *French Colonial History*, vol. 7, 2006.

40 Elikia M’Bokolo, *Afrique noire. Histoire et civilisations, t. II, XIXe-XXe siècles*, Paris, Hatier-Aupelf, 1992. Catherine Coquery-Vidrovitch et Henri Moniot, *L’Afrique noire de 1800 à nos jours*, Paris, PUF, rééd 2005.

41 Jean-Pierre Chrétien, « L’Afrique subsaharienne » in Pierre Singaravelou et Sylvain Venayre (dir.), *Histoire du monde au XIXe siècle*, Paris, Fayard/Pluriel, 2019, pp 841-860. Et Henri Wesseling, *Le partage de l’Afrique 1880-1914*, Paris, Denoël, 1991.

42 Hélène d’Almeida-Topor, *L’Afrique au XXe siècle*, Paris, Armand Colin, 1993. Et Hélène d’Almeida-Topor et Monique Lakroum, *L’Europe et l’Afrique. Un siècle d’échanges économiques*, Paris, Armand Colin, 1994.

43 Frederick Cooper, *Décolonisation et travail en Afrique. L’Afrique britannique et française, 1935-1960*, Paris, Karthala-Sephis, 2004.

1 Le 8 mai 1945, une manifestation tourne à l'émeute. On compte 102 morts du côté européen et des milliers du côté algérien. G. Pervillé, « Sétif, enquête sur un massacre », *L'Histoire*, mars 2007, n° 318, pp. 44-49.

2 Voir chap. « Les soldats noirs de la République ».

3 Bien que le statut juridique des indigènes ait été aboli en 1946, la distinction politique persista jusqu'en 1956 quand le suffrage universel fut reconnu.

4 M. Michel, « La guerre oubliée du Cameroun », *L'Histoire* n° 318, mars 2007, pp. 50-53.

5 M. Michel, *La France au Cameroun, Partir pour mieux rester* ?, Les Indes Savantes, 2018.

6 Rappelons qu'en septembre 1958, le général de Gaulle proposa un référendum aux territoires africains avec trois options, l'intégration dans la République française (id est la départementalisation) ; l'adoption du statut d'État associé dans la Communauté ; l'indépendance, c'est-à-dire la « sécession ». Le référendum se déroula par territoires ; seule la Guinée répondit « non » suivant la célèbre apostrophe de son leader charismatique, Sékou Touré : « Nous préférons la liberté dans la pauvreté à la richesse dans l'esclavage. » Ce « non » entra dans la mémoire africaine comme un « non » de fierté.

7 Code qui permet à l’administrateur d’infliger une peine de prison pour des délits déterminés, le non-paiement de l’impôt le plus souvent.

8 Il y avait une forte communauté européenne dans l’île en 1946-1947 : 35 000 sur 4 millions d’habitants.

9 Ethnie alors la plus développée, occupant historiquement le centre de l’île.

10 Les sociétés fortement structurées comme les Antemoro et les Tanala gardèrent, elles, leur cohésion et limitèrent leurs pertes.

11 Cf. F. Arzalier, J. Suret-Canale, *Madagascar 1947. La tragédie oubliée*, Le Temps des cerises, 1999, pp 177-189.

12 Discours au cercle de la France d’outre-mer, reproduit dans *Climats* n° 173, 8 avril 1949.

13 Mamadou Dia, député au Palais-Bourbon, comme Senghor, était le chef du gouvernement et Valdiodio Ndiaye son ministre de l'Intérieur.

14 Lorsqu'il rompt avec la CGT pour devenir l'Ugtan (Union générale des travailleurs d'Afrique noire) en 1956, Touré conserve ses méthodes d'organisation et son idéologie de syndicalisme révolutionnaire.

15 La partie orientale du Cameroun allemand avait été attribuée au Royaume-Uni après le traité de Versailles.

16 « Nations nègres et culture : de l'antiquité nègre égyptienne aux problèmes culturels de l'Afrique noire d'aujourd'hui », *Présence africaine*, 1954.

17 Fondée le 4 avril 1959, la Fédération obtient son indépendance en juin 1960 mais prend fin en août, le Sénégal puis le Soudan proclamant respectivement leur souveraineté en août et septembre 1960.

18 V. Viet, *La France immigrée. Construction d'une politique*, 1914-1997, Fayard, 1997.

19 Du nom du journaliste Raymond Cartier, auteur en août 1956 d'un article dans *Paris-Match* intitulé « La Corrèze avant le Zambèze ».

20 J.-P. Gourévitch, *La France en Afrique – Cinq siècles de présence : vérités et mensonges*, Acropole, 2008.

21 Les acteurs internationaux utilisent la dénomination « Simien Mountains ». Afin de respecter la langue éthiopienne amharique, nous utilisons la dénomination « Semèn » (le « nord »).

22 Cf. J. Gallais, *Une géographie politique de l'Éthiopie. Le poids de l'État*, Economica-Liberté Sans Frontières, 1989, p. 43.

23 M. Melosi, « Equity, Eco-Racism and Environmental History », *Environmental History Review*, vol. 19, n° 3, 1995, pp. 1-16.

24 Ali Saïd, cité par G. Blanc, M. Bridonneau, « Politiques patrimoniales dans le Semèn Mountains National Park », Addis-Abeba, CFEE, 2007.


Couverture : L'Histoire AFRIQUE SUBSAHARIENNE UN CONTINENT D'HISTOIRES nouveau monde ÉDITIONS

This file was downloaded from Z-Library project



Your gateway to knowledge and culture. Accessible for everyone.

z-library.se singlelogin.re go-to-zlibrary.se single-login.ru

Official Telegram channel

Z-Access

https://wikipedia.org/wiki/Z-Library